La déradicalisation

Un dossier pour comprendre ses difficultés et ses réussites

Janvier 2020

Sommaire

Introduction 5
Nihilisme, salafisme, géopolitique : les multiples ressorts de la radicalisation djihadiste 5
« Radicalisation de l'islam et islamisation de la radicalité sont des phénomènes complémentaires » 7
La déradicalisation des personnes radicalisées 9
Des débuts chaotiques dans l'urgence 9
Au procès de Sonia Imloul, les débuts chaotiques de la déradicalisation 9
L'échec français de Pontourny 10
Dounia Bouzar renonce à sa mission sur la déradicalisation pour protester contre la déchéance 10
Un premier centre de déradicalisation ouvrira « avant l'été » 12
Djihad en Syrie : un des pensionnaires du premier centre de déradicalisation interpellé 12
Le pensionnaire d'un centre de déradicalisation mis en examen et écroué 14
Rapport sur la déradicalisation : « il n'y aura pas de miracle » 15
Vents contraires pour Dounia Bouzar, « Mme Déradicalisation » 17
Le gouvernement annonce la fermeture définitive du centre de « déradicalisation » de Pontourny 22
Fermeture de l'unique centre de « déradicalisation » de France 24
« Déchéance de rationalité » : Pontourny, l'expérience gâchée de déradicalisation 25
Réussites d'opérations de radicalisation chez des personnes en état de liberté 27
« Non, la déradicalisation n'est pas un échec » 27
Des résultats jugés « positifs » pour un programme de déradicalisation expérimenté en Alsace 29
Au Niger, début d'une nouvelle vie pour une centaine de repentis de Boko Haram 30
En Chine, l'internement massif de Ouïgours pour « rééducation » confirmé par une étude 32
En Chine, l'intelligentsia ouïgoure ciblée par une purge sans précédent 34

Au Xinjiang, en Chine, sur la trace des Ouïgours disparus 36
En Chine, le nouvel archipel du goulag des Ouïgours 40
Internement des Ouïgours : l'impunité chinoise 42
La Chine défend sa politique répressive au Xinjiang 43
Le dissident ouïgour Ilham Tohti a reçu le Prix Vaclav Havel 45
Répression des Ouïgours : les députés américains appellent à sanctionner Pékin 46
« Ne montrer absolument aucune pitié » : des documents secrets chinois éclairent la répression contre les Ouïgours 48
La Chine s'indigne du vote américain sur les musulmans ouïgours 49
La déradicalisation chez des personnes contrôlées par la justice 51
La déradicalisation dans les prisons 51
La Belgique confrontée à la radicalisation en prison 51
Prison d'Osny : le djihad derrière les barreaux 53
Prévention de la radicalisation : un virage à 180 degrés de la doctrine pénitentiaire 58
« 70 % des détenus radicalisés que nous avons traités se sont distanciés du djihadisme » 59
Terrorisme : la France met en place des quartiers pour détenus radicalisés 63
A la prison d'Osny, les petits pas de la déradicalisation 65
« J'ai encore cet espoir que les hommes peuvent changer » : au procès du djihadiste des prisons, les convictions et les colères du surveillant agressé 67
Au procès du « djihadiste des prisons », l'espoir et le doute 68
La déradicalisation des personnes sous main de justice 70
La justice tente la déradicalisation en dehors des prisons 70
Les retours 72
Rapatrier les djihadistes français, un défi pour le gouvernement 72
Les politiques préventives de déradicalisation 73
Ce qui est fait 73
Macron annonce un nouveau « plan » de prévention de la radicalisation d'ici à la fin de l'année 73
Ce que contient le plan pour identifier et prendre en charge la radicalisation 75
Les expulsions 76
Débat houleux à l'Assemblée sur l'expulsion des étrangers fichés pour radicalisation 76
Manuel Valls annonce la création d'une structure de « déradicalisation » 78
Le gouvernement lance un plan tous azimuts de prévention de la radicalisation 79
La lutte contre les sectes dissoute dans celle contre la radicalisation 80
Contre la radicalisation, trois plans et une culture du « criblage » 82
La prévention de la radicalisation au quotidien 83
Le ministère de l'enseignement supérieur va financer des thèses sur la radicalisation 85
La parole des victimes contre le terrorisme 86
Ce qu'on pourrait faire 87
A Fallouja, les soufis veulent être une alternative au salafisme 88
« Il faut impliquer à nouveau les militaires dans la déradicalisation » 89
Pour réussir la lutte contre la radicalisation 90

Prévenir la délinquance pour éviter la radicalisation : la nouvelle stratégie du gouvernement 90
Farhad Khosrokhavar : « A quand une prison décente en France ? » 92
« Il est urgent de mettre en place des actions de prévention de la radicalisation » 94
Cannes 2018 : « Weldi », des parents face à la radicalisation d'un fils 96
Festival de Cannes 2019 : « Le Jeune Ahmed », un adolescent pris dans les rets de la radicalisation 98
Les causes des échecs ou de l'inefficacité de ces politiques 100
Causes générales 100
Terrorisme : les défis de la future « task force » de l'Elysée 100
« Une politique antiterroriste émotionnelle est inacceptable » 102
Radicalisation : l'école avance à tâtons sur le terrain du « contre-discours » 104
« Un marché opaque de la déradicalisation est en train d'apparaître en France » 106
Essai. La religion en cellule de déradicalisation 108
Terrorisme islamiste : « La radicalisation ne saurait se résumer à une liste d'indices faibles ou forts » 109
Causes particulières à chaque pays 111
Pas de déradicalisation prévue dans les entreprises 111
Attaque à la Préfecture de police : la radicalisation de Mickaël Harpon n'avait pas été signalée 114
L'université de Cergy retire une fiche de détection de la radicalisation après un tollé 115
Prévention de la radicalisation : une formation polémique à l'université Paris-I 116
Terrorisme : « les psychiatres n'ont pas vocation à collaborer avec le ministère de l'intérieur » 118
Radicalisation : un fichier inquiète des psychiatres 120
Radicalisation et psychiatrie : les données de deux fichiers pourront être consultées par les préfets 121
Des associations de psychiatres et de patients réclament le retrait d'un décret liant radicalisation et psychiatrie 122
L'administration pénitentiaire verrouille le débat interne sur la radicalisation 123
« Au Cameroun, on constate une sophistication tactique de Boko Haram » 124
Au Sri Lanka, la radicalisation d'une partie des musulmans passée inaperçue 127
Le gouvernement ouzbek essaie de modérer sa politique vis-à-vis de l'islam 129
Conclusion 131
Terrorisme, radicalisation : un arsenal de lois déjà bien fourni 131
Terrorisme : « Les mêmes erreurs se retrouvent dans les politiques de contre-radicalisation un peu partout en Europe » 133
« Le tout-répressif ne résoudra pas durablement le problème » de la radicalisation 135
Pour le président du Niger, « le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes » 137
Djihadisme : déradicaliser ou normaliser 140
Jean-Marc Borello : « La société civile, essentielle à la prévention de la radicalisation » 142
La radicalisation se combat d'abord dans la vie réelle 144

« Pour endiguer ce fléau qu'est la radicalisation, proposons un avenir à la jeunesse et à notre pays » 146
Le bilan 148
Etat des lieux de la lutte contre la radicalisation en France 148
Esther Benbassa : Contre la radicalisation djihadiste, il faut plus que du « bricolage » 149
Radicalisation : « Le double mouvement de déni et de panique est préoccupant », pour la secrétaire générale du Comité de prévention 151
La radicalisation dans d'autres domaines 154
Fethi Benslama : le djihadisme, « un laboratoire des radicalisations » 154
Sur la réforme des retraites, le PS au risque de la radicalisation 156
La radicalisation des Vrais Finlandais, en marge de leur passage au pouvoir 158
« L'Allemagne a développé l'approche la plus complète de la lutte contre l'extrême droite » 160
Russie : l'impasse de la radicalisation du pouvoir 162

Introduction

Nihilisme, salafisme, géopolitique : les multiples ressorts de la radicalisation djihadiste

Une étude sociologique menée directement auprès de djihadistes permet de mettre diverses théories à l'épreuve du terrain.

Par Cécile Chambraud Publié le 18 août 2017 à 06h48 - Mis à jour le 18 août 2017 à 10h14

OLIVIER BONHOMME

Comment devient-on djihadiste ? Depuis les attentats de janvier 2015 à Paris, beaucoup a été écrit sur ces Français qui ont décidé de partir en Syrie ou sur d'autres théâtres de combats, ou de frapper sur le territoire national au nom d'un islam radical.

Les chercheurs sont divisés sur les ressorts de leur engagement. Plusieurs théories s'affrontent. Certains mettent en cause une lecture salafiste de l'islam, d'autres une révolte générationnelle nihiliste, d'autres encore des facteurs psychologiques ou géopolitiques.

Une étude sociologique menée directement auprès de djihadistes, sous la direction de Xavier Crettiez, professeur à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, et de Romain Sèze, chercheur à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Inhesj), apporte un éclairage inédit, car puisé auprès des acteurs eux-mêmes, sur les trajectoires qui peuvent conduire à un tel engagement ; elle permet de mettre ces théories à l'épreuve du terrain.

Au terme de cette étude, publiée le 7 août, peut-on en conclure qu'il existe des constantes dans la radicalisation d'un individu ? Oui, répondent les auteurs de l'enquête, à condition de raisonner en termes de processus plutôt que de seuls déterminants psychosociologiques, pour pouvoir *« mettre en résonance les causes structurelles et les choix individuels qui vont construire un parcours militant de plus en plus violent »*.

Pas de passé militant

Parmi les caractéristiques que l'on retrouve fréquemment, figure le fait que presque aucun de ces hommes n'a de passé militant et ne dit avoir été victime de discrimination en amont de son implication dans une entreprise terroriste.

« Tous arrivent tardivement à la religion, explique Romain Sèze. *Ce sont des* "born again" [venus à la foi à l'âge adulte] *ou des convertis. Cet apprentissage tardif est individualisé, le plus souvent autodidacte dans un premier temps. C'est comme cela qu'une partie d'entre eux rencontre le salafisme, car quand on recherche seul, on tombe sur ce qui est en position dominante sur le "marché" religieux. »*

L'entrée dans la religion se fait généralement en dehors des mosquées. Et lorsqu'ils en fréquentent une, ils choisissent volontiers *« celle qui est à côté de leur domicile ou de leur lieu de travail, et non pas une mosquée salafie »*, rapporte le sociologue.

Leur rencontre avec le djihadisme se fait *« via Internet et les pairs, dans des registres qui jouent sur l'émotionnel. Ils regardent des vidéos qui suscitent la colère, la haine, la peur, la culpabilité de ne rien faire »*. Cette imprégnation intervient souvent à un moment particulier de leur vie, où ils se trouvent dans *« une phase de disponibilité professionnelle et familiale, parfois aussi après un événement douloureux, comme un licenciement ou une séparation qui engendre un sentiment d'échec »*.

Puis il y a toujours, dans la trajectoire de ces hommes, *« une personne-ressource qui revêt un rôle décisif, car elle encourage moralement au passage à l'acte tout en apportant un soutien logistique »*.

« Pris dans une spirale »

Les chercheurs attirent l'attention sur l'importance souvent cruciale du séjour à l'étranger, qui a pour effet une *« surradicalisation »*. *« Il est frappant de voir que beaucoup partent pour faire leur hijra* [émigration dans un pays musulman] *et/ou apprendre l'arabe*, relève Romain Sèze, *mais que finalement aucun ne se sédentarise ni n'apprend réellement l'arabe. Sur place, ils intègrent des réseaux terroristes. C'est aussi souvent à cette période qu'ils entrent dans la clandestinité, alors qu'en France ils étaient prosélytes. A partir de là, ils sont pris dans une spirale. Ils se mettent à chercher des opportunités de djihad, peu importe où et avec qui. Ils veulent d'abord agir. Leur engagement est bricolé, opportuniste, contingent, aléatoire. »*

Il y a, chez ces jeunes hommes, *« une dimension viriliste très marquée »*, avec la pratique de sports de combat. *« S'ils n'ont pas tous un passé délinquant, il y a une forme de banalisation de la violence, même en amont de leur engagement. Ils tiennent un discours véhément sur les mauviettes, les lâches, les homosexuels… Avec l'idée que si eux-mêmes ne partent pas, c'est qu'ils sont lâches ou faibles. »*

En revanche seraient moins révélateurs que ce qu'on a pu en dire l'échec scolaire et les mauvais traitements subis durant l'enfance, même si la déstructuration familiale est présente dans l'histoire de plusieurs d'entre eux. *« Les djihadistes ne sont pas des grands traumatisés dont l'engagement relèverait davantage de la psychiatrie ou de la pathologie »*, affirment les chercheurs. Autre élément battu en brèche : le passage par la prison n'est *« nullement un palier obligé pour une carrière djihadiste »*. Seuls trois d'entre eux (sur treize) ont un passé de délinquant.

Dimension géopolitique

Alors, parmi les thèses qui s'opposent pour expliquer l'engagement djihadiste, à laquelle l'enquête apporte-t-elle le plus de crédit ? *« A toutes, et en même temps aucune ne se suffit à elle-même »*, répond Romain Sèze.

Pour le sociologue, *« le salafisme comme paradigme explicatif, défendu par Gilles Kepel, n'est pas suffisant »* car tous ne sont pas passés par le salafisme et, parmi ceux qui y font référence (dix sur treize), *« tous n'ont pas intériorisé cette idéologie. Certains n'ont été intéressés que par le "style". Parmi ceux qui ont rejoint des groupes salafis, beaucoup les ont quittés assez rapidement. Le salafisme ne répondait pas à leur envie d'agir. »*

Romain Sèze relève *« une très forte résonance »* entre les conclusions de l'enquête et les théories de François Burgat sur la dimension géopolitique et post-coloniale du djihadisme, *« mais aussi des divergences »*.

*« Le registre politique est central dans les discours de nos interlocuteurs, mais cette dimension peut émerger tardivement et sans résumer leurs engagements. »*Contrairement aux nationalistes interrogés, les djihadistes font très peu référence à l'histoire.

« C'est finalement la thèse d'Olivier Roy qui a l'écho le plus pertinent avec nos observations, sur de nombreux points (révolte générationnelle, absence d'expérience de la discrimination, activisme, etc.), même si tous nos enquêtés ne sont pas "nihilistes" au sens où tous n'avaient pas envie de mourir – c'est aussi pour cela qu'on a pu les interroger. Sur treize, cinq avaient intériorisé une représentation du monde millénariste et, dans une certaine mesure, martyrologique », conclut Romain Sèze.

La méthodologie

Les enquêteurs ont interrogé treize hommes condamnés pour des faits de terrorisme de type djihadiste, mais aussi, dans une ambition comparatiste, sept autres condamnés pour des faits liés au nationalisme basque (cinq) et corse (deux). Tous étaient emprisonnés au moment de l'enquête. L'échantillon ne prétend pas être représentatif. Les enquêteurs ont choisi une analyse qualitative de la trajectoire de ces personnes. L'enquête a été conduite avec l'appui de la Mission de recherche droit et justice et la direction de l'administration pénitentiaire, dépendantes du ministère de la justice. Directement confrontée à ces profils, la chancellerie avait tout à gagner à mieux comprendre le phénomène de la radicalisation.

Cécile Chambraud

« Radicalisation de l'islam et islamisation de la radicalité sont des phénomènes complémentaires »

Marie-Anne Valfort

Economiste, Ecole d'économie de Paris-université Paris-I-Panthéon-Sorbonne-IZA

Marie-Anne Valfort (Economiste, Ecole d'économie de Paris-université Paris-I-Panthéon-Sorbonne-IZA)

Dans une tribune au « Monde », l'économiste Marie-Anne Valfort estime que l'on ne peut pas opposer ces deux tendances. Il faut les prendre en compte dans leur complémentarité afin de lutter contre la violence terroriste et l'exclusion sociale.

Publié le 01 juin 2018 à 10h41 - Mis à jour le 01 juin 2018 à 10h56

« L'islamisation de la radicalité aboutit au développement d'une frange radicale au sein de la population musulmane, donc à une radicalisation de l'islam, ces deux phénomènes finissant par se nourrir l'un l'autre. » (Photo : la police à Liège, le 30 mai.) YVES HERMAN / REUTERS

Tribune. Toutes les grandes religions sont traversées par des courants sectaires prônant une lecture littérale et absolutiste des textes sacrés. Dans l'histoire récente de notre pays cependant, comme dans celle de nombreux autres, c'est au sein de l'islam que ces tendances radicales ont pris le plus d'ampleur.

Depuis le 11 septembre 2001, les travaux de recherche se sont multipliés pour identifier les facteurs pouvant amener des individus à perpétrer au nom de l'islam des actes terroristes contre les pays mêmes qui les ont vu grandir.

En France, deux thèses s'affrontent : celle de Gilles Kepel, qui impute les attentats de 2015 et ceux qui ont suivi à la diffusion du salafisme djihadiste, et celle d'Olivier Roy, qui avance au contraire une explication extrareligieuse, le malaise d'une génération qui utilise le djihadisme comme vecteur de sa révolte.

En réalité, radicalisation de l'islam et islamisation de la radicalité décrivent deux phénomènes qui, loin d'être antagoniques, sont au contraire complémentaires. Quel que soit le phénomène qui préexiste, il finit en effet par entraîner le second, générant une dynamique délétère, où radicalisation de l'islam et islamisation de la radicalité se renforcent mutuellement.

Cercle vicieux

Supposons que la radicalisation de l'islam précède l'islamisation de la radicalité. Elle fera de tout musulman pratiquant, y compris du non-radicalisé, un suspect. Ce rejet engendrera à son tour un sentiment d'injustice et, chez certains, une volonté de rupture qui les amènera à amplifier les différences, en particulier religieuses, les séparant de ceux qui les rejettent.

Ce mécanisme a été bien identifié dans le contexte américain par les économistes Eric Gould et Esteban Klor. Les musulmans vivant dans les Etats où les actes islamophobes ont le plus augmenté à la suite des attentats contre le World Trade Center et le Pentagone ont adopté, dix ans plus tard, une pratique plus intransigeante de leur religion. Pourtant, cette tendance n'était pas à l'œuvre avant les attentats. Ce changement se traduit notamment par des mariages intracommunautaires plus nombreux et une moindre participation des femmes au marché du travail. Ce repli amplifie la mise à l'écart des musulmans.

Le même processus est à l'œuvre si c'est l'islamisation de la radicalité qui précède la radicalisation de l'islam. L'islamisation de la radicalité fait en effet référence à un processus par lequel des individus, principalement de culture musulmane, expriment leur frustration à l'égard du reste de la société en adhérant au salafisme djihadiste. En d'autres termes, l'islamisation de la radicalité aboutit au développement d'une frange radicale au sein de la population musulmane, donc à une radicalisation de l'islam, ces deux phénomènes finissant par se nourrir l'un l'autre.

Les résultats des travaux que je mène depuis une dizaine d'années sur l'intégration des immigrés de culture musulmane et leurs descendants en Franceillustrent ce cercle vicieux. Afin d'isoler l'effet de la religion, et non de l'origine ethnique, ces recherches comparent les trajectoires de populations immigrées chrétiennes et musulmanes issues du même pays d'origine. Une enquête menée auprès de 500 personnes d'origine sénégalaise vivant en France révèle ainsi que le sentiment d'exclusion des musulmans ainsi que l'importance qu'ils accordent à la religion s'exacerbent d'une génération d'immigrés à l'autre, alors qu'ils s'estompent chez leurs homologues chrétiens.

Candidats fictifs, tous issus du Liban

Mes recherches montrent aussi que le traitement inégal des musulmans ne relève pas du fantasme. C'est par exemple le cas sur le marché du travail où j'ai réalisé un *« testing sur CV »*. Cette méthode consiste à envoyer, en réponse à des offres d'emploi réelles, des CV et lettres de motivation de candidats fictifs dotés de parcours scolaires et professionnels équivalents, mais différant en fonction d'une ou plusieurs autres caractéristiques dont on veut savoir si elles influencent la décision d'embauche.

Dans mon expérience qui repose sur l'envoi de plus de 6 000 candidatures, les candidats fictifs, tous issus du Liban, se distinguent en fonction de deux critères : leur culture religieuse, c'est-à-dire la religion dans laquelle ils ont grandi, signalée par leur prénom et le collège confessionnel fréquenté à Beyrouth ; et leur religiosité à l'âge adulte, évoquée par le type, confessionnel ou non, de l'association de scoutisme dans laquelle ils encadrent des jeunes. Les conclusions sont éloquentes.

A CV identique, un candidat de culture musulmane issu du Liban (Mohammed) a autant de chance que son homologue chrétien (Michel) de trouver un emploi s'il souligne qu'il n'est pas pratiquant : la rubrique *« centres d'intérêt »* de son CV fait dans ce cas apparaître son engagement dans l'association non confessionnelle de scoutisme *« Eclaireuses éclaireurs de France »*.

Mais le résultat est très différent si Mohammed et Michel pratiquent leur religion, pourtant dans un esprit d'ouverture à l'autre. Le taux de réponse de Mohammed chute lorsqu'il précise qu'il encadre des jeunes à l'association musulmane de scoutisme *« Scouts musulmans de France »* (plutôt que chez les Eclaireuses éclaireurs de France), alors que

l'inverse se produit pour Michel s'il explique plutôt son engagement dans l'association catholique de scoutisme *« Scouts et guides de France »*. Résultat : il suffit à Michel d'envoyer quatre candidatures pour obtenir un entretien d'embauche alors que 20 sont nécessaires pour Mohammed.

Relégation économique et sociale

On pourrait penser que les recruteurs ne prêtent pas attention à ces signaux de religiosité. Une enquête de suivi auprès de 200 d'entre eux montre qu'il n'en est rien. Ils considèrent pertinent de mentionner les activités de scoutisme dans un CV. Par ailleurs, ils jugent les candidats investis aux Scouts musulmans de France et aux Scouts et guides de France plus religieux que les membres des Eclaireuses éclaireurs de France.

Il semble qu'on ne résistera au terrorisme islamiste à long terme qu'en luttant à la fois contre la radicalisation de l'islam et l'islamisation de la radicalité. Cette politique globale implique de mettre en œuvre au moins trois engagements du programme d'Emmanuel Macron. D'abord, la structuration de l'islam de France, afin de le soustraire aux influences rétrogrades et le réhabiliter aux yeux de l'opinion publique.

Ensuite, le développement d'un enseignement laïc du fait religieux à l'école. La coexistence apaisée des différentes convictions religieuses et areligieuses passe en effet par une meilleure connaissance de la laïcité et des religions. La diffusion des remarquables outils pédagogiques créés par l'association Enquête pourrait contribuer à ce que tout élève comprenne ce qu'est la laïcité, la garantie du droit de croire ou de ne pas croire, et accepte la pluralité des convictions.

Enfin, contrer la tentation radicale implique de libérer une large frange de la population musulmane de sa relégation économique, sociale, politique, culturelle et territoriale. A ce titre, le plan « Banlieues » de Jean-Louis Borloo couvrait des thèmes de première importance.

Marie-Anne Valfort (Economiste, Ecole d'économie de Paris-université Paris-I-Panthéon-Sorbonne-IZA) et **Marie-Anne Valfort (Economiste, Ecole d'économie de Paris-université Paris-I-Panthéon-Sorbonne-IZA)**

La déradicalisation des personnes radicalisées

Des débuts chaotiques dans l'urgence

Au procès de Sonia Imloul, les débuts chaotiques de la déradicalisation

La créatrice d'une des premières cellules d'aide aux familles a été condamnée à quatre mois de prison avec sursis pour détournement de fonds publics.

Par Elise Vincent et Myriam Mouly Publié le 15 mars 2017 à 06h39 - Mis à jour le 15 mars 2017 à 07h52

C'était, en creux, le procès des premiers pas hésitants de la politique de déradicalisation lancée en 2014 par le gouvernement. Sonia Imloul, l'ancienne présidente d'une des associations pionnières en la matière, comparaissait lundi 13 mars sous les boiseries de la 12e chambre du tribunal correctionnel de Paris.
En 2014, elle s'était vu confier la prise en charge de familles d'Ile-de-France dont les enfants avaient été signalés pour leur radicalisation religieuse. Icône médiatique d'une période révolue, Mme Imloul était jugée, près de trois ans plus tard, pour des faits de détournement de fonds publics et de travail dissimulé.

Créée au cours de l'été 2014, sa Maison de la prévention et de la famille, domiciliée dans un appartement d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), n'a fonctionné que le temps d'une année. Missionnée dans l'urgence mi-2014, à une époque où l'on comptait plusieurs dizaines de départs de djihadistes pour la zone irako-syrienne par semaine, ses failles sont vite apparues au grand jour. C'est à la suite de plusieurs dénonciations et d'un signalement de la préfecture de Paris auprès du procureur de la République qu'une

enquête préliminaire a été ouverte. Depuis, les contrôles sur les structures de ce type ont été nettement renforcés.

Au départ, la structure de Sonia Imloul avait pourtant obtenu le soutien affiché de la Place Beauvau. Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, y a notamment effectué un déplacement médiatisé, le 20 décembre 2014. Lundi 13 mars, devant le tribunal, c'est un tout autre visage qu'a présenté Mme Imloul. Au total, l'ancienne responsable associative a touché quelque 60 000 euros de subventions versés directement sur son compte personnel avec un RIB dont l'enquête a démontré que c'était un faux grossier. L'association n'avait pas de compte bancaire. La situation des salariés était également précaire. Au moins trois sur quatre n'ont jamais perçu de rémunération en bonne et due forme. Parmi eux, une mère de famille dont la fille est en Syrie depuis 2013.

« Elle est mythomane, elle croit ce qu'elle dit »

Mme Imloul avait aussi embauché deux étudiants, l'un pour assurer le rôle de « plume », l'autre la responsabilité de « psychologue ». Le premier, Julien Revial, 24 ans, avait à peine validé sa première année de droit à Paris-II et n'a touché en tout et pour tout que 200 euros. Il s'est vengé dans un livre, *Cellule de déradicalisation. Chronique d'une désillusion* (Michalon, septembre 2016). La seconde, inscrite en master, n'a pu se faire indemniser que de 440 euros.

L'enquête n'a toutefois pas permis de démontrer que Mme Imloul avait fait payer ses services aux familles auxquelles elle venait en aide. Certaines, présentes à l'audience, ont bruyamment protesté. *« Je ne sais pas gérer, je n'ai jamais su gérer »,* a seulement reconnu l'ex-responsable associative. Séparée et mère de deux enfants, elle a indiqué vivre chez sa mère et percevoir le RSA, y compris du temps de l'association. *« Mme Imloul n'est pas menteuse, elle est mythomane, elle croit ce qu'elle dit »,* a attaqué le procureur, qui a requis une peine de 100 jours-amendes à 200 euros, soit 20 000 euros.

L'avocate de Mme Imloul, Me Jacqueline Laffont, a préféré attaquer les carences, à ses yeux, des services de l'Etat. Les 60 000 euros de subventions étaient largement insuffisants pour faire fonctionner la structure avec sa masse salariale, a-t-elle tenté de démontrer. Le loyer aurait coûté plus de 25 000 euros à lui seul.*« On ne lui a pas donné les marges »,* a-t-elle plaidé.

Mme Imloul était par ailleurs interdite bancaire, ainsi que mise en cause ou victime dans plus d'une dizaine d'affaires d'escroqueries sur ces vingt dernières années. *« Pourquoi n'y a-t-il pas eu de recherche d'environnement ?* (…) *Ou cela a été fait et on a toutes les raisons d'être inquiets, ou alors on connaissait sa situation*[celle de Mme Imloul] *et quand cela n'est plus allé on l'a renvoyée devant un tribunal »,* a ajouté l'avocate.

Pour des raisons de confidentialité, la réalité du travail de Mme Imloul avec les familles, basé notamment sur l'intervention controversée d'un prédicateur salafiste, n'a pas été développée à l'audience. Le tribunal l'a condamnée à quatre mois de prison avec sursis.

Myriam Mouly et Elise Vincent

L'échec français de Pontourny

Dounia Bouzar renonce à sa mission sur la déradicalisation pour protester contre la déchéance

Le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam met fin au contrat qui le lie au gouvernement en raison du projet de loi sur la déchéance de la nationalité.

Publié le 11 février 2016 à 20h29 - Mis à jour le 11 février 2016 à 19h55

La mission de Dounia Bouzar sur la déradicalisation va prendre fin. Le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), dirigé par la trèsmédiatique chercheuse, a annoncé, jeudi 11 février, son intention de renoncer au contrat qui le lie avec le gouvernement.

« Le CPDSI a décidé de refuser son renouvellement tacite de mandat » qui arrive à son terme au mois d'avril 2016, écrit l'association dans un communiqué, justifiant sa décision par son opposition à la proposition de loi sur la déchéance de nationalité, qui, explique-t-elle, *« crée un contexte politique défavorable à l'entreprise pédagogique et scientifique pour prévenir la radicalisation »*.

Idéologie et calculs politiques

Le CPDSI déplore qu'avec cette proposition d'inscrire la déchéance de nationalité dans la Constitution, votée mercredi soir par l'Assemblée nationale, le ministère de l'intérieur ne construise plus sa politique sur des *« réalités de terrain »* mais*« sur de l'idéologie ou des calculs politiques électoralistes. »*

Le CPDSI est subventionné par l'Etat depuis le mois de mars 2014 afin de participer à l'analyse du phénomène de radicalisation chez des jeunes, sous la houlette du préfet Pierre N'Gahane, secrétaire général du Comité interministériel pour la prévention de la délinquance.

En avril 2015, l'association avait été missionnée par le ministère de l'intérieur, à la suite d'un appel d'offres, en tant qu'équipe mobile d'intervention auprès de familles ayant appelé le numéro vert de l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (Uclat). Sa mission s'achève en avril 2016.

Théorie de l'emprise sectaire

Dounia Bouzar, habituée des plateaux de télévision, défend la thèse selon laquelle les jeunes gens qui se radicalisent ne sont pas exclusivement issus de l'immigration ou *« sans espoir social »*.

« C'est un mensonge ou une grande incompétence que de faire croire aux Français qu'il ne s'agit que d'un problème d'immigration ou de musulmans », affirmait Dounia Bouzar dans une tribune au *Monde* à la fin de 2015. Elle y fustigeait déjà la proposition du gouvernement sur la déchéance de nationalité.

La chercheuse estime plutôt que les *« recruteurs »* usent, sur le Net, de*« techniques des dérives sectaires »* : isolement puis rupture avec les proches ; dépersonnalisation ; théories du complot.

Cette approche est critiquée. La théorie de l'emprise sectaire *« est un refus de comprendre*, selon Olivier Roy, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence. *C'est nier à quelqu'un la raison de son action. Ces jeunes sont volontaires. Ce sont eux qui vont chercher sur des sites. »*

« Construire une école de déradicalisation »

Sur son site, le CPDSI écrit que sur 711 jeunes *« en cours de suivi »* en 2015, 30 % sont *« en cours de désembrigadement »*. Un bilan que certains aimeraient plus transparent. La sénatrice centriste Nathalie Goulet, présidente de la commission d'enquête sur les réseaux djihadistes, a demandé au ministère de l'intérieur, en décembre 2015, de lui fournir un bilan circonstancié des résultats du CPDSI.

« Cette structure n'a pas de bureau et un très faible effectif, je souhaite juste comprendre comment on déradicalise dans de telles conditions », avait expliqué Mme Goulet au *Journal du dimanche*.

Le communiqué du CPDSI ajoute que Dounia Bouzar poursuivra son travail sur le sujet, commencé avant d'avoir été mandatée par l'Etat : *« Elle va reprendre ses recherches avec les familles au sein des réalités de terrain et construire une école de déradicalisation, afin que le plus de citoyens possible puissent se former et se perfectionner sur le sujet. »*

Un premier centre de déradicalisation ouvrira « avant l'été »

Il accueillera une trentaine de jeunes radicalisés. Le site choisi n'a pas été dévoilé.

Le Monde avec AFP Publié le 10 mars 2016 à 17h11 - Mis à jour le 10 mars 2016 à 15h47

Un premier centre *« de réinsertion et de citoyenneté »* ouvrira *« avant l'été »* pour accueillir une trentaine de jeunes radicalisés, a déclaré jeudi 10 mars le préfet Pierre N'Gahane. Mais, si des sites ont été identifiés et des discussions engagées avec des élus, *« la démarche est loin d'être aboutie »* pour l'heure.

Jeudi, i-Télé et *La Nouvelle République* ont annoncé que le premier centre national de déradicalisation ouvrirait à Beaumont-en-Véron, en Indre-et-Loire. Une information que le préfet, qui préside le groupement d'intérêt public chargé de la gestion de l'ensemble des centres de ce type, a refusé de commenter. *« Il y a des délais d'instruction de dossier, des procédures administratives, tout un cadre réglementaire »,* qui n'ont pas encore été respectés, a-t-il insisté.

Deux types de centres

En novembre, le premier ministre avait évoqué la création d'une nouvelle structure pour *« jeunes radicalisés »*, souhaitant une dizaine de centres à terme.*« Les financements sont prêts, le cadre juridique, et le projet pédagogique, en voie de finalisation »*, avait alors déclaré Manuel Valls, précisant qu'il serait hors de question d'accueillir dans ces structures des djihadistes français de retour de Syrie ou d'Irak.

Deux types de structures ont été définies, a précisé le préfet N'Gahane : les centres*« qui accueilleront un public de volontaires, dont on a pu constater leur rupture avec la République »,* et *« les centres pour des jeunes ayant eu affaire avec la justice parce qu'ils se sont rendus à l'étranger, parfois jusqu'en Turquie, mais n'ont jamais été en zones de conflit »*.

« Se reconstruire »

Dans le premier cas, les discussions sont menées avec *« les familles et l'autorité préfectorale pour choisir le public »* bénéficiaire, et dans le second, le choix des jeunes se fera *« avec l'autorité judiciaire »*, qui pourrait opter pour ce placement dans le cadre d'un *« aménagement de peine »* par exemple.

A chaque fois, *« une trentaine de candidats âgés de 18 à 30 ans »*, qui *« pourront rester sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre s'ils le souhaitent »*, seront accueillis et encadrés par *« 25, 27 personnes »*, a précisé le préfet. L'objectif de ces centres, qui coûtent en moyenne 1 million d'euros chacun en fonctionnement, est de *« permettre à des individus de se reconstruire, se restructurer, avoir de nouveaux projets et retrouver un travail »*, a-t-il ajouté.

Djihad en Syrie : un des pensionnaires du premier centre de déradicalisation interpellé

Embarrassé, le ministère de l'intérieur a refusé de commenter l'arrestation du jeune homme, auteur de deux tentatives de départs en Syrie.

Par Soren Seelow Publié le 20 janvier 2017 à 06h42 - Mis à jour le 20 janvier 2017 à 11h08

Article réservé aux abonnés

Le premier centre de « déradicalisation » de France, qui a ouvert en septembre 2016 dans le lieu-dit de Pontourny, en Indre-et-Loire, vient de connaître sa première déconvenue. Un de ses pensionnaires, Mustafa S., 24 ans, a été interpellé, mardi 17 janvier à Wissembourg (Bas-Rhin), où il profitait, selon les informations du *Monde*, d'une permission de sortie. Une perquisition s'est déroulée le même jour dans l'enceinte de l'internat, pourtant censé héberger des individus n'étant pas suivis par la justice antiterroriste.

Cette opération, menée par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), met à mal les premiers petits pas du gouvernement en matière de déradicalisation. A tel point que le ministère de l'intérieur a passé consigne, jeudi 19 janvier, jour de la révélation par les *Dernières nouvelles d'Alsace* de l'interpellation du jeune homme, de ne laisser filtrer aucune information sur son profil, et encore moins sur son admission dans le centre.

Embarras au ministère

Interrogé par *Le Monde*, le service de presse de la Place Beauvau explique ainsi ne pas pouvoir commenter une procédure judiciaire, une pratique pourtant courante. Visiblement briefé, le directeur du centre de Pontourny – qui compte cinq pensionnaires – affirme qu'il *« ne connaît pas »* Mustafa S. Un autre fonctionnaire du ministère assure à son tour que Mustafa S. n'a jamais transité par le centre, avant finalement d'admettre : *« Oui, d'accord, il y est depuis l'ouverture. »*

Si le déni des autorités est difficilement compréhensible, leur embarras est légitime. Le centre de Pontourny est présenté depuis son inauguration comme une structure expérimentale censée accueillir le *« bas du spectre »*, sur la base du volontariat. Des jeunes gens *« en voie de radicalisation »*, coupables pour la plupart de simples consultations de sites djihadistes, n'étant pas sous main de justice et n'ayant jamais tenté de se rendre en Syrie.

Ses pensionnaires répondent tous aux critères édictés par le ministère. Tous, sauf Mustafa S. S'il n'est pas encore techniquement poursuivi, le jeune homme a tenté à deux reprises de gagner la Syrie avant son admission dans l'établissement, en septembre 2016. Il avait été empêché de partir en décembre 2013 en compagnie de Foued Mohamed-Aggad, futur kamikaze du Bataclan, et pourrait être mis en examen, samedi 21 janvier, à l'issue de sa garde à vue, pour un deuxième projet de départ, datant de mai 2016.

Avis négatif de la DGSI

Comment Mustafa S. s'est-il retrouvé dans cette structure réservée aux profils les moins radicalisés ? La procédure d'admission est pourtant pointilleuse : les candidatures sont sélectionnées par les préfectures, puis soumises aux services compétents – DGSI et Renseignement territorial – qui évaluent leur degré de radicalité, avant de transmettre leur avis au Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), qui pilote l'expérimentation.

Selon les informations du *Monde*, la DGSI avait émis un avis négatif sur l'intégration de Mustafa S. au centre de Pontourny, convaincue que le jeune homme, auteur de deux tentatives de départ en moins de trois ans, était susceptible de récidiver. Le service n'a pas été entendu, et il a lui-même procédé à l'interpellation du jeune homme, mardi, dans le cadre d'une enquête préliminaire sur son deuxième projet de départ.

L'admission de ce pensionnaire plus radicalisé dans le centre s'explique en partie par le fait que les candidats s'y font rares

L'admission de Mustafa S. dans le centre s'explique en partie par le fait que les candidats s'y font rares : quatre mois après son ouverture, la structure n'accueille que cinq pensionnaires, pour une capacité totale de vingt-cinq places. *« En deux mots, ça ne marche pas »*, résume une source préfectorale. Si les autorités ont accepté un pensionnaire plus radicalisé que les autres, et ce contre l'avis de la DGSI, c'est parce qu'elles n'arrivaient pas à remplir le centre, souligne un autre interlocuteur.

« Je me suis fait pécho à Francfort »

Les deux projets de départs de Mustafa S. avaient pourtant suffi à faire tiquer les services de renseignement. En décembre 2013, le jeune homme avait tenté une première fois de gagner la Syrie en compagnie de dix amis strasbourgeois, partis par petits groupes. Son père, son frère et des amis l'avaient intercepté in extremis à l'aéroport de Francfort, tandis qu'il s'apprêtait à s'envoler pour Antalya, en Turquie, en compagnie de Foued Mohamed-Aggad, son *« meilleur ami »*.

Quelques heures après son interpellation, Mustafa S. échangeait par téléphone avec le frère de Foued, Karim : *« Je me suis fait pécho à Francfort… par mes parents… faites gaffe.* (…) *Moi, je suis foutu, les autres, ils n'ont pas de problèmes, ils vont vous rejoindre. » « T'inquiète, Mustafa, on ne va pas te laisser tomber, frérot, t'inquiète pas, Allah est avec nous… On est des frères »*, lui avait répondu Karim Mohamed-Aggad.

Mustafa S. n'a pas été mis en examen à la suite de cette première tentative de départ. Sept de ses dix compagnons de voyage – deux sont rapidement morts en Syrie, le troisième, Foued Mohamed-Aggad, s'est fait exploser à Paris le 13 novembre 2015 – ont en revanche été condamnés en juillet 2016 à des peines allant de six à neuf ans de prison.

Deux ans après ce premier échec, le jeune homme reprenait la route avec deux amis – également interpellés mardi dans les environs de Strasbourg –, vraisemblablement en direction de la Turquie. Contrôlés le 6 mai 2016 à la frontière germano-autrichienne, les trois comparses avaient finalement décidé de faire demi-tour. La DGSI les a surveillés pendant quelques mois, avant de les arrêter.

Si l'infraction peut sembler légère, elle s'inscrit dans un contexte : Mustafa S. était suivi en raison de sa première tentative de départ et de sa proximité avec Foued Mohamed-Aggad ; un de ses complices, âgé de 21 ans, parce qu'il est soupçonné d'avoir effectué un court séjour en Syrie fin 2014 ; quant au troisième, ancien adjoint de sécurité de 30 ans, il est également fiché « S ».

« Ce centre a été mal négocié avec les autorités locales, déplore un proche du dossier. *On leur a promis des profils* "*light*" *pour ne pas leur faire peur, et on manque de candidats. »* Plus philosophe, une source policière résume l'erreur de communication des autorités : *« Ce genre de dispositifs expérimentaux implique d'assumer quelques échecs. »*

Soren Seelow

Le pensionnaire d'un centre de déradicalisation mis en examen et écroué

Mustafa S., 24 ans, a été interpellé mardi dans le Bas-Rhin pour avoir tenté de se rendre en Syrie en mai 2016 en compagnie de deux autres hommes.

Le Monde avec AFP Publié le 21 janvier 2017 à 12h17 - Mis à jour le 21 janvier 2017 à 12h41

Le jeune homme mis en exman vendredi pour avoir tenté de partir en Syrie était interné dans le centre de « déradicalisation » de Pontourny. GUILLAUME SOUVANT / AFP

Mustafa S., un des pensionnaires du centre de « déradicalisation » de Pontourny, à Beaumont-en-Véron, en Indre-et-Loire, a été mis examen et écroué vendredi, a appris l'Agence France-Presse samedi 21 janvier de source judiciaire. Il

est soupçonné d'avoir voulu se rendre en Syrie en mai 2016 avec deux autres hommes, arrêtés avec lui mardi à Wissembourg dans le Bas-Rhin.

Tous les trois ont été mis en examen pour association de malfaiteurs terroriste délictuelle. Ils ont été placés en détention provisoire par un juge des libertés et de la détention, comme l'avait requis le parquet de Paris.

Mustafa S. a été interpellé alors qu'il profitait d'une permission de sortie, selon les informations du *Monde*. Une perquisition a eu lieu le même jour dans le centre, pourtant censé héberger des individus n'étant pas suivis par la justice antiterroriste.

Première tentative de départ en Syrie en 2013

Mais Mustafa S. était connu des services antiterroristes et de la justice car il avait fait partie d'une filière djihadiste de Strasbourg, un groupe d'hommes originaires du Bas-Rhin qui avaient rallié la zone irako-syrienne en décembre 2013. Parmi eux, Foued Mohamed-Aggad, un des kamikazes auteurs de l'attentat au Bataclan.

Mustafa S. n'était pas parti, rattrapé *in extremis* par sa famille à l'aéroport de Francfort. Et il n'avait pas été mis en examen à la suite de cette première tentative. Ainsi, son admission dans le centre de « déradicalisation » pose aujourd'hui question, car cette structure avait été présentée par le gouvernement comme devant accueillir des personnes en voie de radicalisation.

Selon les informations du *Monde*, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) avait même émis un avis négatif sur l'admission de l'homme de 24 ans au centre de Pontourny, un des premiers centres de « déradicalisation » en France.

Rapport sur la déradicalisation : « il n'y aura pas de miracle »

La prise en charge de la déradicalisation en France est un « échec », selon un bilan d'étape d'une mission d'information sénatoriale rendu public mercredi.

Par Cécile Bouanchaud Publié le 23 février 2017 à 06h43 - Mis à jour le 23 février 2017 à 12h01

Le centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, ouvert en septembre 2016, au lieu-dit de Pontourny, à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire). GUILLAUME SOUVANT / AFP

La prise en charge de la déradicalisation en France est un *« échec »* et les pouvoirs publics doivent changer de *« concept »*, selon un rapport des sénatrices Esther Benbassa et Catherine Troendlé. L'élue écologiste et sa collègue Les Républicains ont remis, mercredi 22 février, leur rapport d'étape de leur mission d'information baptisée *« Désendoctrinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe »*. Les travaux ont débuté au printemps 2016 et le rapport final devrait être publié en juin.

Dans ce point d'étape, les deux rapporteures dressent notamment un bilan global peu flatteur de la politique de déradicalisation et en particulier du centre dédié de Pontourny (Indre-et-Loire), où elles se sont rendues. *« C'est un fiasco complet, tout est à repenser, tout est à reconstruire »*, a commenté le président de la commission des Lois du Sénat, Philippe Bas.

Un rapport qui intervient alors que le gouvernement a depuis plusieurs mois amorcé un changement de politique sur ce sujet. Se défendant de réaliser un réquisitoire contre les autorités publiques, Mme Benbassa considère d'ailleurs que dans cette mission de déradicalisation *« il n'y aura pas de miracle »* et qu'il faudra rester *« modeste et patient »*.

Un climat d'urgence

Pour comprendre les raisons de cet *« échec »*, il faut remonter quelques années plus tôt, à l'automne 2014, période à laquelle l'exécutif a mis en place ses premières mesures pour endiguer le phénomène de radicalisation latent en France, et qui conduit déjà certains jeunes sur les terres de l'organisation Etat islamique (EI) en Syrie et en Irak.

Les mois suivants verront se succéder une série d'attentats (en janvier puis en novembre 2015) et de tentatives d'attentats, notamment l'attaque ratée du Thalys par Ayoub El Khazzani et celle de Villejuif par Sid Ahmed Ghlam.

C'est dans ce contexte de menace diffuse que le gouvernement s'attaque au dossier ardu de la « déradicalisation » – terme désormais décrié au profit du « désendoctrinement » ou du « désembrigadement ». Un contexte d'urgence, qui n'incite pas les autorités à prendre les bonnes décisions, selon Mme Benbassa.

« Le gouvernement était en panique à la suite des attentats. Et c'est la panique qui a guidé ses actions. Le temps du politique est court, il fallait rassurer la population », rappelle la sénatrice Europe Ecologie-Les Verts, qui se défend d'avoir réalisé un*« réquisitoire »* contre la politique de désendoctrinement mis en place par le gouvernement, mais qui revient point par point sur les différentes méthodes utilisées, soulignant à chaque fois leur limite.

« Business »

Mme Benbassa fustige d'abord les associations sollicitées par l'exécutif pour amorcer des programmes de déradicalisation partout en France. *« Ces associations ne connaissaient pas la question, elles se sont juste engouffrées dans la brèche, en menant des actions qui n'étaient pas à la hauteur des défis »*, estime la sénatrice, qui évoque à plusieurs reprises *« le business de la déradicalisation »* où*« ceux qui y croient sont ceux qui en vivent ».*

A ces associations se sont ajoutés *« des pseudos spécialistes »*, ajoute Mme Benbassa, qui cite notamment les méthodes de Dounia Bouzar. L'anthropologue a eu la confiance du gouvernement de 2014 à 2016, c'est elle qui a été la première à avoir la charge d'équipe mobile d'intervention auprès de familles en détresse et qui a formé les premiers personnels de l'Etat au sujet de la déradicalisation.

Aujourd'hui toutefois, Mme Bouzar fait l'objet de nombreuses critiques. Cette dernière a longtemps défendu l'idée que la radicalisation était une forme d'emprise sectaire, approche aujourd'hui remise en cause. La question des méthodes de désembrigadement fait toutefois l'objet de débats plus larges et de tâtonnements dans l'application des politiques publiques, au-delà même de Mme Bouzar.

Le volontariat controversé

Le rapport d'étape des deux sénatrices jette aussi l'opprobre sur le centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, ouvert en septembre 2016, au lieu-dit de Pontourny, à Beaumont-en-Véron, un village de 2 700 habitants d'Indre-et-Loire. Ce premier centre de « déradicalisation » en France est désormais vide. Il a vu partir son dernier pensionnaire en milieu de semaine après que ce dernier a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour des faits de violences familiales.

Concernant ce centre, qui devait accueillir jusqu'à vingt-cinq personnes, et qui en a totalisé neuf au plus fort du dispositif, Mme Benbassa déplore le manque de coopération des préfectures, censé faire remonter les cas de jeunes candidats potentiels : 40 % d'entre elles n'ont pas répondu à la circulaire ministérielle.

Le rapport remet également en cause *« la politique du volontariat »* qui explique en partie la difficulté pour les préfectures à faire remonter des candidats, ajouté à l'impératif d'un casier judiciaire vide. *« Comment croire que des gens déracinés, qui viennent dans ce lieu sur la base du volontariat, puissent changer ? »*, questionne la sénatrice, qui rappelle que le dispositif avait un coût annuel de 2,5 millions d'euros.

C'est aussi le regroupement des individus radicalisés qui pose question, aussi bien à Pontourny, que dans les prisons, où des détenus radicalisés avaient été réunis dans des unités dédiées, au sein de cinq établissements pénitentiaires situés en Ile-de-France et dans le Nord. L'agression d'un surveillant, le 4 septembre 2016, avait marqué un coup d'arrêt à ce dispositif. Là encore, les rapporteures évoquent un personnel qui n'était pas assez formé.

Des avancées

L'analyse apportée par le rapport des deux sénatrices arrive toutefois plusieurs mois après un revirement des politiques dites de déradicalisation en France. En octobre 2016, le ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, a par exemple annoncé un changement de cap dans la prise en charge des détenus radicalisés, en mettant fin au concept des unités dédiées. Ils seront désormais évalués dans six établissements durant quatre mois, avant d'être affectés dans vingt-sept prisons qui présenteront, des conditions de sécurité élevée et bénéficieront de renforts de personnels spécifiquement formés.

L'exécutif a donc tiré des enseignements de ces échecs passés. Mme Benbassa estime qu'il faudrait plus d'*« accompagnement individualisé »,* de *« travail sur la réinsertion » ou « développer la prévention »*. Mouvement déjà amorcé par les pouvoirs publics.

Cécile Bouanchaud

Vents contraires pour Dounia Bouzar, « Mme Déradicalisation »

Déradicalisation : le centre de Pontourny vide et en sursis

Désormais vide de tout pensionnaire, l'avenir de l'établissement pilote, situé en Indre-et-Loire, semble compromis.

Par Elise Vincent Publié le 11 février 2017 à 11h14 - Mis à jour le 12 février 2017 à 06h40

Le premier centre de « déradicalisation » en France est désormais vide. Situé au lieu-dit de Pontourny, dans un village de 2 700 habitants d'Indre-et-Loire – Beaumont-en-Véron –, le centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, ouvert en septembre 2016, a vu partir son dernier pensionnaire en milieu de semaine après que ce dernier a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour des faits de violences familiales. Critère rédhibitoire pour rester au centre, même si les faits étaient anciens.

Mort implicite de cette expérience pilote portée contre vents et marées par Manuel Valls quand il était à Matignon ? Fin de parcours d'une *« fausse bonne idée »,* comme le pensent beaucoup d'acteurs du monde policier ? Politiquement, non, en tout cas, comme l'a défendu le ministre de l'intérieur Bruno Le Roux, sur Europe 1, vendredi 10 février. *« Je peux vous dire que ce centre va rester ouvert »*, a-t-il martelé pour la seconde fois en quinze jours, alors que Pontourny a déjà connu une déconvenue de taille, le 17 janvier. Un autre de ses pensionnaires, Mustafa S., 24 ans, a été interpellé lors d'une opération antiterroriste dans le Bas-Rhin à l'occasion d'une permission de sortie. Il avait tenté par deux fois de rejoindre la Syrie.

Sauvetage d'emplois locaux

« De nouvelles instructions vont être envoyées aux préfets pour qu'ils proposent de nouvelles candidatures », insistait-on, vendredi 10 février, au cabinet du ministre, tout en précisant que *« le but n'est pas de remplir le centre absolument* ». M. Le Roux a promis que ce centre pilote fera l'objet d'une évaluation à la fin du semestre. En parallèle, les élus d'Indre-et-Loire, dont le député PS Laurent Baumel et la sénatrice PS Stéphanie Riocreux, appelaient, eux, à un *« moratoire d'au moins un mois »*. Autant de signes qui laissent entrevoir dans les faits, si ce n'est une fermeture, *a minima* une période de latence à durée indéterminée.

A l'origine, l'internat de Pontourny est une histoire de sauvetage d'emplois locaux appuyés par ses élus PS. Une jolie bâtisse à la campagne appartenant à la ville de Paris servant de centre d'accueil pour mineurs étrangers isolés. Une trentaine de personnes y travaillaient. Mais en 2015, la municipalité décide de se désengager de cet établissement jugé excentré. Les élus s'en vont sonner à toutes les portes pour chercher un repreneur. C'est en frappant à celles du ministère de l'intérieur et de la justice que la reconversion de l'établissement en centre de déradicalisation leur est suggérée.

Très vite, des tensions apparaissent cependant. Un collectif de riverains inquiets se crée. Il devait de nouveau manifester, samedi 11 février, aux abords de l'internat, pour réclamer sa *« fermeture pure et simple ».* Vu comme un avantage au départ, le fait que la plupart du personnel employé à Pontourny habite la région est finalement rapidement considéré comme une source d'ennuis en tous genres. Le cuisinier de l'établissement se trouve être membre du conseil municipal. Plusieurs employés se font invectiver à la sortie du travail. Les pensionnaires, eux, supportent mal d'être observés de près par un environnement aussi hostile. Le départ de certains a été motivé par ces raisons.

Beaucoup de tensions et quelques réussites

Pressentant ces tensions, les élus locaux avaient réagi avant même l'ouverture du centre, en demandant d'ajouter comme critère d'admission des candidats, qu'ils n'aient pas de *« condamnations »* pour des *« violences liées au terrorisme »*. Mais comment interpréter cette condition ? Fallait-il l'appliquer à toutes les formes de violences quand beaucoup des profils potentiels pour Pontourny viennent de milieux où il est courant de rencontrer de la violence intra-familiale ou de quartier ? En septembre, un pensionnaire maladroit avait avoué dans un entretien à *La Voix du Nord* qu'il avait commis des *« braquages ».* Pour éteindre la polémique, il a fallu l'exfiltrer.

De même, comment trouver des pensionnaires uniquement sur la base du*« volontariat »,* une qualité rare en pratique chez les personnes radicalisées ? Comment éviter aussi les personnes ayant des troubles psychiatriques, comme en a développé un pensionnaire après son arrivée ? Enfin, comment s'adapter aux évolutions de situation judiciaire, comme le dernier jeune parti ? Dans les faits, les préfectures ont eu beaucoup de difficultés à trouver les profils idoines.

Lors d'une réunion d'un comité de suivi, vendredi 10 février, à la préfecture d'Indre-et-Loire, il a été dévoilé que sur 66 préfectures consultées en 2016, 38 seulement avaient fait des propositions d'orientation vers Pontourny, selon la sénatrice Stéphanie Riocreux. *« C'était le mouton à cinq pattes »*, reconnaît une source proche du dossier. Envisagé pour accueillir jusqu'à 30 pensionnaires, Pontourny n'en a au final jamais hébergé plus de neuf.

Les ratés de Pontourny et l'imminence de l'élection présidentielle compromettent l'ambition affichée d'ouvrir des centres de déradicalisation dans les treize régions de France d'ici à fin 2017

Le centre a bien connu des réussites. La contribution de l'aumônier musulman aurait plutôt bien fonctionné, ainsi que le suivi psychologique du professeur Fethi Benslama. Même chose pour le travail avec les jeunes du sociologue Gérald Bronner, un travail axé sur le développement de*« l'esprit critique »*. Mais ces cinq mois d'expérimentation posent encore la question de l'amélioration de la *« troisième voie »*, comme le résume la secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), Muriel Domenach. Soit la prise en charge des personnes radicalisées considérées comme étant dans le « bas du spectre », en complément, de la prison et du milieu ouvert.

Lieu pilote

Dans la foulée de l'explosion du phénomène de la radicalisation en 2014, la tendance dans les ministères a été d'imaginer des dispositifs spécifiques en milieu ouvert comme à Pontourny, ou fermé en prison avec les unités dédiées. Mais les choses ont changé depuis l'automne 2016. *« On insiste sur une mobilisation du droit commun »*, analyse Mme Domenach. Sur les profils « amont », soit avant une éventuelle judiciarisation, la patronne du CIPDR consacre ainsi une grande part de son temps à *« former et structurer les réseaux de travailleurs sociaux : Maison des adolescents, éducateurs spécialisés, missions locales, fédération des psychologues etc. » « Ils sont la meilleure réponse »*, insiste-t-elle.

La réflexion est similaire au ministère de la justice pour les profils en « aval », soit des personnes déjà condamnées et dites « sous main de justice » : par exemple soumises à un contrôle judiciaire ou du sursis mise à l'épreuve. *« La logique de cohorte de Pontourny est compliquée pour ces profils qui peuvent avoir du sursis mise à l'épreuve de durées très variables »*, estime une autre source proche du dossier. Choix a donc été fait de privilégier le partenariat avec des associations agréées afin qu'elles assurent un suivi de ces individus de la façon la plus personnalisée possible. Le réseau est en phase de structuration suite à l'ouverture de cette possibilité juridique par la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le terrorisme.

Un lieu pilote de l'administration pénitentiaire – *« unique au monde »*, selon la place Vendôme – et situé en région parisienne, accueille par ailleurs depuis fin 2016, de façon très individualisée, certaines de ces personnes. Dit projet Rive, il permet de trouver là des conseils pour la réinsertion professionnelle ou l'écoute psy. Un projet de centre pour les femmes et les enfants revenants de Syrie est par ailleurs toujours à l'étude. Les ratés de Pontourny et l'imminence de l'élection présidentielle compromettent toutefois sérieusement l'ambition encore officiellement affichée, fin 2016, d'ouvrir des centres de déradicalisation dans les treize régions de France d'ici à fin 2017.

Elise Vincent

Un an après sa rupture avec le ministère de l'intérieur, l'anthropologue est contestée de tous côtés pour ses méthodes. Elle publie un ouvrage sur son travail.

Par Elise Vincent Publié le 23 février 2017 à 09h34 - Mis à jour le 24 février 2017 à 06h4

Dounia Bouzar à Paris en mars 2016. JOEL SAGET / AFP

Le phénomène se produit parfois lorsqu'un personnage est dépassé par les passions contradictoires qu'il suscite. Chez Dounia Bouzar, le détournement patronymique a fini par frapper comme chez d'autres en politique. On a vu fleurir « bouzarisme », « bouzarisation » et même « bouzarologie ».

Celle qui a été la « Mme Déradicalisation » du gouvernement, de 2014 à l'été 2016, mi-pompier volant auprès de familles en détresse, mi-formatrice des services de l'Etat, aurait pu y voir une consécration. Mais il s'agit plutôt là d'un retournement brutal des vents.

A 53 ans, Dounia Bouzar a toujours divisé. Elle le sait. Elle n'a même pas été entendue par la mission d'information sur la radicalisation des sénatrices Esther Benbassa (Europe Ecologie-Les Verts, EELV) et Catherine Troendlé (Les Républicains, LR), qui a rendu un rapport d'étape le 22 février. Mais pas sûr que

Elle accorde souvent ses entretiens dans des brasseries parisiennes, surveillée à distance raisonnable par ses officiers de protection aux aguets. Mais ses propos sans fard, tenus à haute voix, sur les pratiques de l'organisation Etat islamique (EI) ou les menaces dont elle est l'objet suscitent régulièrement les regards noirs de ses encadrants, quand ils ne se lèvent pas pour lui dire de s'exprimer moins fort.

Intuition innée

Face à la fronde, Dounia Bouzar devrait s'en sortir. Comme à chaque fois. Elle navigue depuis suffisamment longtemps dans les eaux politiques et médiatiques pour savoir louvoyer dans le ressac. Sous sa blondeur platine, sa voix d'apparence fragile, cette ex-éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), devenue anthropologue sur le tard, ne dédaigne pas les débats musclés. Le 22 février, pour la sortie de *Je rêvais d'un autre monde* (Stock, 250 pages, 18,50 euros), un nouvel ouvrage cosigné avec le psychiatre Serge Hefez, elle s'est préparée à toutes les attaques.

Le livre sera son vingt-troisième depuis 1994. Elle compte d'ailleurs sa vie en livres plutôt qu'en dates. En vingt ans, elle a écrit sur à peu près tout ce qui a pu agiter les plateaux télévisés en matière d'islam : les jeunes et la banlieue, le port du voile, la laïcité en entreprise, le djihad… Jusqu'à aujourd'hui se pencher sur le lien entre terrorisme et théories du complot.

Rien qui prétende à de la grande littérature. Mais, comme à chaque fois, elle mêle là une connaissance ancienne du terrain, ses talents de vulgarisatrice, le tout porté par une intuition innée des courants porteurs.

Dounia Bouzar, Excès de tempérament

Reproches légitimes, alors, derrière ce contre-mouvement à son égard, ou simple effet conjoncturel ? L'« anti-bouzarisme », s'il faut l'appeler ainsi, a toujours couvé dans les milieux concernés. Mais il a surtout éclos lorsque Dounia Bouzar a annoncé avec fracas vouloir quitter le giron de la Place Beauvau, en février 2016.

A l'époque, elle brandit sa honte de la déchéance de nationalité. Aujourd'hui, elle nuance en expliquant que c'est plutôt *« la goutte qui a fait déborder le vase »*. Elle craignait notamment, dit-elle, une *« essentialisation de l'islam »* du fait de la simplification, par le monde policier, de ses critères de détection de la radicalisation : changement alimentaire, port de la barbe…

Tout un maillage territorial de suivi des radicalisés était surtout en train de se mettre en place avec le recours à des associations avec qui elle ne se sentait pas en phase. Sa personnalité abrupte a fait le reste.

Difficile pour ce *« fort caractère »* – comme le disent les plus pudiques – de reconnaître qu'elle a pu pécher par ce qui l'avait paradoxalement portée jusqu'ici : ses excès de tempérament. Surtout enfin arrivée là où elle avait toujours rêvé d'être : décorée de l'étiquette d'« intellectuelle ».

Sa méthode raillée

Dounia Bouzar avant le « bouzarisme », c'est une petite Grenobloise déscolarisée à 15 ans, fille d'une prof athée communiste et d'un père maghrébin qui l'a toujours rejetée, palefrenière un moment, puis longtemps aux prises avec un mari violent. Pour rattraper son retard, elle a passé la moitié de sa vie en cours du soir. Et c'est à 40 ans, en 2004, dix ans avant l'apparition de l'EI, qu'elle a fini par avoir sa thèse en anthropologie du fait religieux, avec Olivier Roy comme président du jury.

« Elle est ciblée par ceux qui ne font rien. » Ahmed Miktar, président de l'Association des imams de France

Avec ce parcours, ses pairs universitaires rechignent évidemment à la considérer comme l'une des leurs. Mais ses plus féroces détracteurs l'attaquent surtout sous un autre angle : Dounia Bouzar a touché jusqu'à 833 000 euros en différentes tranches pour toutes ses missions.

Une somme confortable dont certains soupçonnent qu'elle a été un peu trop vite distribuée, même si elle a employé jusqu'à sept personnes et peu ménagé sa peine. On agite les cas de familles déçues, de jeunes filles reparties en Syrie après être passées entre ses mains. On raille sa méthode de la « madeleine de Proust », censée aider à ramener l'adolescent déviant au réel. Ses ennemis n'en démordent pas : il faut une*« évaluation »*, une vraie, *« indépendante »*.

Résultats imparfaits

Peu de chances qu'ils obtiennent gain de cause, néanmoins. Le travail de Dounia Bouzar a bien été contrôlé et effectif, défend-on au Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

La page Bouzar a de toute façon été tournée dans les cabinets ministériels. Ce sont aujourd'hui moins les associations que les grands réseaux de travailleurs sociaux qui sont mobilisés : missions locales, maisons des adolescents, etc. Et pour la formation des services, on passe désormais notamment par son rival Patrick Amoyel, le psychanalyste de l'association Entr'Autres.

Aujourd'hui, Dounia Bouzar ne cache plus que ses résultats n'ont pas été parfaits. C'est écrit en gros sur son site : 43 % des jeunes pris en charge en 2014 sont*« considérés par leur famille comme sortis de l'emprise du discours radical »*. Moins de la moitié donc.

Mais le *« désembrigadement »* est une science qui se cherche. Quand certains parlaient de *« nihilisme »* (Olivier Roy), d'autres de *« radicalisation de l'islam »*(Gilles Kepel), Dounia Bouzar avait choisi, elle, le créneau de *« l'emprise sectaire »*. Son tort est sans doute d'avoir su le monnayer mieux que d'autres.

Pris entre quatre yeux, certains experts reconnus du microcosme sur le djihadisme finissent d'ailleurs par l'admettre : en matière de « radicalisation », derrière les *punch lines,* les clivages sont moins évidents en coulisses que sur scène.

Seul le plus farouche opposant de Dounia Bouzar, le journaliste David Thomson, n'en démord pas. L'auteur des *Revenants* (Seuil, 2016) s'est retrouvé à échanger avec des jeunes filles en Syrie suivies par elle, et ne lui pardonne pas, notamment, l'assurance avec laquelle elle a critiqué, avec d'autres, ses alertes sur les éventuels projets d'attentats en France des djihadistes revenant de Syrie, un soir d'avril 2014, sur le plateau de « Ce soir (ou jamais !) », sur France 2.

Ascension par les marges

S'il est un défaut indéniable de Dounia Bouzar, c'est en tout cas son indécrottable tempérament d'apparatchik. Son goût pour l'ascension par les marges, la vie sur le fil, défaut classique des autodidactes.

Déjà, dans le nord de la France, entre Lille et Roubaix (Nord), où elle a passé quatorze ans de sa carrière comme éducatrice judiciaire entre 1991 et 2004, elle ne tient pas six mois dans le foyer où elle est censée travailler pour le ministère de la justice. Rapidement, elle monte un projet de théâtre pour la réinsertion des jeunes. Et l'impose comme son travail à plein temps en usant du soutien des juges et de la presse locale.

C'est comme cela que Nicolas Sarkozy la repère. Avec ses origines mi-corses mi-algéro-marocaines, sa religiosité de jeune convertie – son prénom d'état civil est Dominique et elle a choisi la religion musulmane à l'âge de 29 ans –, le tout teinté d'attaques contre les « radicaux » : le ministre de l'intérieur d'alors sent là le profil idéal *« pour faire aimer l'islam aux Français »*.

Capable de tout plaquer du jour au lendemain

En 2003, elle intègre le Conseil français du culte musulman (CFCM). Elle ne tient toutefois pas deux ans avant de claquer la porte. *« C'est le seul lieu où je n'ai jamais parlé d'islam »,* dit-elle. Depuis 2013, elle a rejoint l'Observatoire de la laïcité. Son travail satisfait pleinement, mais on sait qu'elle est capable de tout plaquer du jour au lendemain si elle juge l'herbe plus verte ailleurs.

Dounia Bouzar a en réalité une complexité qui échappe souvent. Son engagement contre les dérives terroristes fait oublier qu'elle est une vraie religieuse. Un temps, elle a cherché son chemin du côté des soufis, envoyant ses gamines chez les scouts musulmans.

Elle est surtout restée proche de figures de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), émanation des Frères musulmans. Dans cette tourmente, Ahmed Miktar, le président de l'Association des imams de France, et Tareq Oubrou, installé à Bordeaux, la soutiennent volontiers. C'est notamment avec le premier qu'elle s'est convertie. « *Elle est ciblée par ceux qui ne font rien »,* dit-il en prenant sa défense.

Retour à son cœur de métier

Dounia Bouzar a toutefois franchi un pas de trop aux yeux du monde policier avec l'embauche de Farid Benyettou (avec lequel elle a cosigné un livre), l'ancien mentor des frères Kouachi, auteurs de la tuerie de *Charlie Hebdo*. Tout a été fait pour la dissuader d'avoir recours aux services de ce repenti. Sans succès.

Farid Benyettou n'a été formellement au contact de jeunes radicalisés que durant un mois, à l'été 2016, assure-t-elle. Depuis, elle n'a plus de mandat officiel pour les suivre. Mais Farid Benyettou maintient un suivi informel avec une trentaine d'entre eux, selon elle. Travail pour lequel il pourrait publier ses résultats en ligne d'ici quelques semaines.

Pour gagner sa vie, Dounia Bouzar est donc aujourd'hui revenue à son cœur de métier. Celui pour lequel, pour le coup, elle n'a jamais été contestée : le consulting sur la gestion de l'islam et de la diversité en entreprise et plus largement le monde du travail.

Elle pilote cette activité avec son propre cabinet, créé en 2008 et géré avec deux de ses trois filles. Elle assure cependant qu'elle reçoit toujours des appels de familles éplorées par la radicalisation de leur enfant. Qu'elle les dirige pour l'heure systématiquement vers les préfectures. Mais qu'elle ne sait pas, au fond, jusqu'à quand elle va *« être sage »*.

Elise Vincent

Le gouvernement annonce la fermeture définitive du centre de « déradicalisation » de Pontourny

Une réflexion sur la création de « structures de petite taille » ailleurs sur le territoire est lancée.

Par Elise Vincent Publié le 29 juillet 2017 à 09h17 - Mis à jour le 29 juillet 2017 à 13h51

A Beaumont-en-Veron ((Indre-et-Loire), le premier centre de déradicalisation ferme ses portes. GUILLAUME SOUVANT / AFP

La décision était attendue depuis plusieurs mois. Le ministère de l'intérieur a confirmé, vendredi 28 juillet, la fermeture du centre de Pontourny, situé à Beaumont-en-Véron (Indre-et-Loire), le seul centre de « déradicalisation » français qui visait un public *« volontaire »* et *« sans condamnations pour faits de terrorisme »*. Un abandon compensé par l'annonce d'une réflexion sur la création de *« structures de petite taille »* pour des personnes, elles, déjà *« sous main de justice »* : c'est-à-dire sous contrôle judiciaire ou en aménagement de peine.

« Malgré la compétence, la détermination et l'investissement des personnels du centre […] *l'expérience ne s'est pas révélée concluante »*, a annoncé la Place Beauvau dans un communiqué. Une façon de mettre fin officiellement à un dispositif qui n'a jamais rencontré le public recherché et tournait à vide depuis février après le départ de son dernier pensionnaire. Conçu pour accueillir jusqu'à vingt-cinq personnes, il n'en a jamais compté plus de neuf. *« Aucun de ces jeunes n'a suivi le programme jusqu'à son terme »,* a précisé le ministère de l'intérieur.

Le cas qui avait suscité le plus de controverses était celui d'un jeune homme de 24 ans, interpellé dans le cadre d'une affaire d'association de malfaiteurs terroristes à l'occasion d'une permission de sortie. Avant son entrée dans le centre, sa situation avait fait l'objet d'avis divergents de la préfecture et des services de renseignement car par le passé, il avait tenté pa deux fois de se rendre en Syrie. Il avait malgré tout été décidé de lui donner sa chance.

Centre mère-enfant

L'annonce d'une réflexion sur la création de *« structures de petite taille »*correspond, sur le plan politique, à une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Le candidat annonçait vouloir créer des *« centres fermés »* de dimension limitée *« spécifiquement dédiés à recevoir des personnes radicalisées »*. La notion de « fermé » a toutefois été abandonnée dans la communication de la Place Beauvau, car elle ne correspondait pas à la réalité de terrain.

Sur le fond, cette annonce correspond en réalité à une réflexion en cours depuis de longs mois sur la prise en charge d'un public intermédiaire parmi les personnes « radicalisées ». Celles dites « sous main de justice » (mises en examen ou condamnées) mais non incarcérées faute de charges suffisantes à leur encontre ou bénéficiant d'un sursis avec mise à l'épreuve. Il n'existe pas de statistique officielle globale. Seul chiffre connu : il y avait, en juin, un peu plus d'une centaine de personnes sous contrôle judiciaire dans le cadre d'affaires de terrorisme. Soit libres, mais obligées de pointer à un rythme régulier au commissariat (de plusieurs fois par semaine à plusieurs fois par jour).

Reste à savoir quelle traduction concrète pourront avoir ces *« structures de petite taille »*. Pour les mineurs, il existe des centres éducatifs fermés (CEF), sortes d'internats privant leurs pensionnaires de liberté pendant quelques semaines avant d'organiser progressivement leur réinsertion familiale et professionnelle. Les places manquent, surtout pour les filles. Un schéma identique pourrait-il être développé pour les adultes ? Un lieu relais proposant suivi psychologique et aide à la réinsertion existe aussi, par exemple, en Ile-de-France, pour les personnes sortant de prison, mais sans logement sur place. L'expérimentation pourrait-elle être répétée ailleurs ?

Un projet dans les tuyaux de longue date pourrait toutefois rentrer facilement dans les critères annoncés : celui de centre mère-enfant. Même si toutes les femmes rentrant de Syrie sont actuellement incarcérées, plus de 400 mineurs français sont recensés dans la zone irako-syrienne. La question du lien avec leurs parents, s'ils reviennent, se pose.

Hostilité du voisinage

Pour affiner ces options, un comité interministériel devrait se tenir, *« à l'automne »,* sous l'égide du premier ministre, a-t-il été annoncé vendredi. Ces initiatives s'inscrivent dans l'idée plus globale d'abandonner l'étiquette de « déradicalisation » afin de favoriser la prise en charge de tous les publics « radicalisés » par les seuls professionnels du droit commun (travailleurs sociaux, psychologues, etc.). Un travail associé au développement plus sous-terrain d'un contre-discours via différents relais d'opinion et une lutte contre les contenus djihadistes sur la Toile. Combat auquel les Britanniques, après des années de frilosité, se sont récemment ralliés, à cause des attentats sur leur sol.

« La page des gourous proclamés est désormais tournée. L'évaluation de Pontourny a été faite. On ne prétend pas avoir la panacée, mais le travail invisible des professionnels progresse et c'est l'essentiel », estime Muriel Domenach, secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Reste, pour Pontourny, l'épineuse question du reclassement des salariés. Une*« vingtaine »* de personnels sont en attente d'une solution, selon la préfecture d'Indre-et-Loire. Initialement, c'est en effet pour sauver des emplois locaux que le conseil départemental avait proposé la création du centre de déradicalisation dans cette zone rurale, en remplacement d'un centre pour mineurs étrangers isolés (MIE) voué à la fermeture.

Plusieurs propositions sont sur la table, dont la réouverture d'un centre pour MIE, option soutenue par le conseil départemental. Avant de trancher, la préfecture a décidé de créer *« un groupe de travail »* rassemblant élus et riverains afin de s'assurer d'un *« consensus »*. En 2016, l'ouverture du centre avait provoqué de vives tensions à l'origine du départ de plusieurs pensionnaires, déstabilisés par l'hostilité du voisinage à leur encontre.

Elise Vincent

Fermeture de l'unique centre de « déradicalisation » de France

Le centre avait vu partir son dernier pensionnaire après que celui-ci avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour des faits de violences familiales.

Le Monde avec AFP Publié le 28 juillet 2017 à 09h54 - Mis à jour le 28 juillet 2017 à 21h55

L'unique centre de « déradicalisation » de France, au lieu-dit de Pontourny en Indre-et-Loire, d'une capacité de vingt-cinq personnes mais qui n'accueille plus aucun pensionnaire depuis février, va être fermé, a annoncé, vendredi 28 juillet, le ministère de l'intérieur.

« L'expérience ne s'est pas révélée concluante, a déclaré le ministère dans un communiqué. *L'expérimentation d'un centre d'accueil ouvert, fonctionnant sur la base du volontariat, a montré ses limites. Le gouvernement a ainsi décidé de mettre un terme à l'expérimentation conduite à Pontourny, sur la commune de Beaumont-en-Véron. »*

En septembre 2016, le gouvernement avait décidé d'ouvrir à titre expérimental ce centre, vite controversé, avec pour objectif de *« préparer, proposer et dispenser une offre et un programme pédagogique utilise à la réinsertion de jeunes radicalisés en voie de marginalisation »*. Mais le centre n'a, au total, accueilli que neuf pensionnaires, et aucun d'entre eux n'a suivi le programme jusqu'à son terme, souligne le ministère de l'intérieur.

Il avait vu partir son dernier pensionnaire après que celui-ci avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour des faits de violences familiales. Critère rédhibitoire pour rester au centre, même si les faits étaient anciens.

Le cas qui avait fait suscité le plus de controverse était celui d'un jeune homme de 24 ans, interpellé dans le cadre d'une affaire d'association de malfaiteurs terroriste à l'occasion d'une permission de sortie. Avant son entrée dans le centre, sa situation avait fait l'objet d'avis divergents de la préfecture et des services de renseignement car, par le passé, il avait tenté par deux fois de se rendre en Syrie. Il avait malgré tout été décidé de lui donner sa chance.

« Mobilisation du droit commun »

Cette fermeture ne signifie pas pour autant *« l'abandon d'une politique de prise en charge des publics en voie de radicalisation dans des structures adaptées »*, affirme le ministère. *« Le gouvernement étudiera la possibilité d'ouvrir des structures de petite taille »* pour y développer des solutions alternatives à l'incarcération, ajoute-t-il sans plus de détails.

En raison de l'explosion du phénomène de la radicalisation en 2014, la tendance dans les ministères a été d'imaginer des dispositifs spécifiques en milieu ouvert comme à Pontourny, ou fermé en prison avec les unités spécialement affectées. Mais les choses ont changé depuis l'automne 2016. *« On insiste sur une mobilisation du droit commun »*, expliquait, en février dernier au *Monde*, la secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), Muriel Domenach.

L'idée défendue était plutôt de *« former et structurer les réseaux de travailleurs sociaux : Maison des adolescents, éducateurs spécialisés, missions locales, Fédération des psychologues… »*

« Déchéance de rationalité » : Pontourny, l'expérience gâchée de déradicalisation

Le sociologue Gérald Bronner, spécialiste des croyances radicales, intervenant dans le seul Centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté, analyse l'échec de cette expérimentation dans son dernier essai.

Par Florent Georgesco Publié le 24 mai 2019 à 06h30

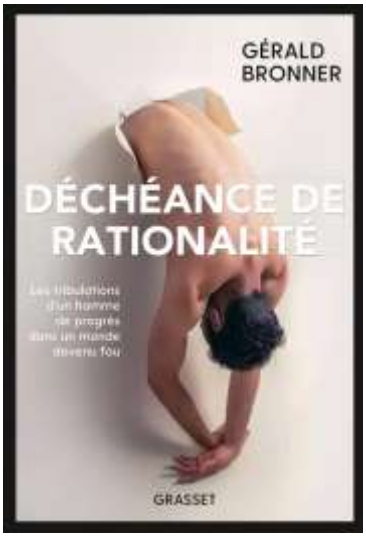

« Déchéance de rationalité », de Gérald Bronner, Grasset, 272 pages, 20 euros.

Le livre. En septembre 2016, au lieu-dit de Pontourny, en Indre-et-Loire, la France, sous le choc de la vague d'attentats qui la frappe depuis 2012, crée son premier centre de déradicalisation, bientôt nommé Centre de prévention, d'insertion et de citoyenneté (CPIC). D'une capacité d'une trentaine de personnes, il n'en accueillera jamais plus de neuf, chiffre ramené à zéro dès février 2017. En juillet, après un sursis de quelques mois sans doute dû

à la campagne présidentielle, le CPIC disparaît du paysage de la lutte contre l'islam radical. Soit cinq mois, sursis déduit, d'une expérience dont il est difficile de nier l'échec.

Mais que sait-on des causes de cette débâcle ? Pour s'en faire une idée, l'éclairage de Gérald Bronner est précieux. D'abord parce que le sociologue a été l'un des intervenants du centre, et que *Déchéance de rationalité*, l'essai qu'il consacre à cette brève tentative, jette une lumière crue sur les incohérences, les lâchetés, la valse-hésitation constante qui entachent l'action publique et, sur des sujets aussi complexes, finissent par la rendre impossible.

A cet égard, la description du rôle joué par les politiques est ravageuse. Ainsi, et avant tout, de la décision prise par le premier ministre, Manuel Valls, alors que Pontourny s'apprêtait à ouvrir : aucun individu ayant servi l'organisation Etat islamique ne pourrait y être accueilli – cela aurait pu apparaître comme une douce échappatoire à la prison – et tous les pensionnaires devraient être volontaires. Commentaire : *« C'est là que les choses commencèrent à devenir un peu surréalistes. »* On voulait bien déradicaliser tout le monde, à l'exception des plus radicaux.

Des élus locaux réussiront d'ailleurs, peu après l'ouverture du centre, à faire exclure l'un des pensionnaires, Lailoken, pour la raison même qui rendait le jeune homme intéressant aux yeux de Gérald Bronner : parce qu'il était, parmi les petits délinquants aux tentations radicales qui avaient accepté de jouer le jeu, le plus *« abîmé »,* et par là le plus dangereux, soit, dans un monde à l'endroit, le plus destiné à être déradicalisé. Sauf que, *« souvent, en démocratie, ce que la peur exige, elle l'obtient »*.

Frémissement du doute

Mais, au-delà de ce constat d'absurdité, *Déchéance de rationalité*, livre hybride, entre témoignage, théorie, satire, pamphlet et étude sociologique d'un terrain éphémère, offre une réflexion acérée sur ce qui est, ou devrait être, l'objet du débat : les convictions des « clients » de Pontourny. Car c'est en tant que spécialiste des croyances radicales que Bronner a été embarqué dans l'expérience. Il évoque au début du livre son travail sur une secte bouddhiste où l'*« on croyait que le gourou était capable de faire léviter les éléphants »*, enquête qui a abouti, entre autres, aux thèses développées dans *La Pensée extrême* (PUF, 2016), où il analyse la *« rationalité paradoxale »* des fanatiques et esquisse des méthodes de désintoxication mentale.

Ce livre hybride offre une réflexion acérée sur ce qui est, ou devrait être, l'objet du débat : les convictions des « clients » de Pontourny

A y regarder de près, les raisons pour lesquelles les éléphants doivent léviter foisonnent et, toutes baroques qu'elles sont, se révèlent cohérentes, de sorte qu'un membre de la secte ne manquera pas de répondant si vous lui riez au nez. En revanche, peut-être y a-t-il moyen d'attaquer son *« système de représentation »* à la racine, et de *« l'éveiller à quelques points de méthode et de pensée analytique qui lui ont fait défaut lors de l'adhésion à ces croyances »*. C'est en partant de cette hypothèse que Gérald Bronner a mis en place à Pontourny une série d'exercices, de jeux, de récits destinés à éveiller l'*« autonomie cognitive »* des pensionnaires.

Là où le sujet croit percevoir le réel sans médiation – il lui semble *voir*, par exemple, la France persécuter les musulmans –, mettre au jour avec lui les mécanismes mentaux par lesquels il façonne ses représentations peut l'aider à comprendre qu'il n'est pas mené par l'évidence mais par lui-même, à ceci près qu'il ne le sait pas, maître et esclave à la fois, esclave qui ignore être maître. De fait, un frémissement de doute a commencé à apparaître chez les pensionnaires. Rien ne dit jusqu'où il serait allé si l'expérience avait été poursuivie. Mais comment ne pas penser qu'elle méritait de l'être ?

Comment, surtout, ne pas voir que l'enjeu dépasse le cas du CPIC, et même la question de la radicalisation ? En élargissant le propos, dans le dernier tiers du livre, au bruit de fond complotiste, irrationnel, de notre société, sans lequel on ne peut pas comprendre grand-chose à ce qui se passe dans l'esprit des hôtes de Pontourny, l'auteur de *La Démocratie des crédules* (PUF, 2013) fait de ces jeunes gens à la dérive, ou des politiques inconséquents qui ont créé et bazardé le centre, et de lui-même bataillant avec des armes qu'il fallait bricoler à mesure, les personnages d'une fable dont on aimerait, au bout du compte, qu'elle ait pris fin en juillet 2017. Mais non, et *Déchéance de rationalité* est bien ce que son auteur a voulu qu'il soit : un mode d'emploi pour la vie en France au XXIe siècle.

« Déchéance de rationalité », de Gérald Bronner, Grasset, 272 pages, 20 euros.
Florent Georgesco

Réussites d'opérations de radicalisation chez des personnes en état de liberté

« Non, la déradicalisation n'est pas un échec »

Fethi Benslama

Psychanalyste, professeur à l'université Paris-Diderot

Le centre de Pontourny, créé en septembre 2016 en Indre-et-Loire, fait l'objet d'un dénigrement infondé, juge le psychanalyste Fethi Benslama.

Publié le 27 février 2017 à 11h01 - Mis à jour le 27 février 2017 à 15h49 Temps deLecture 6 min.

Sergio Aquindo

On conviendra aisément qu'il importe au plus haut point de savoir ce que nous faisons lorsque nous entreprenons des actions qui ont pour enjeu l'avenir de notre société. Les traitements de ce qu'on appelle « radicalisation » relèvent certainement de cette portée et de cette exigence. Il n'est pas étonnant, dès lors, que les sénatrices Esther Benbassa et Catherine Troendlé aient voulu, le 21 février, à la fin de la session parlementaire, introduire dans le débat de l'élection présidentielle la question de l'évaluation des dispositifs de prise en charge de la radicalisation. C'est ainsi, du moins, que je comprends leur initiative de présenter une *« note »* qui a pour objet *« un bilan d'étape »*concernant la mission d'information dont elles sont les rapporteures.

Je ne m'attarderai pas sur les limites intentionnelles et réelles de ce rapport, tout en restant dans l'attente de la suite. En revanche, j'engagerai la discussion sur un point majeur concernant l'expérience la plus importante que le gouvernement ait lancé à travers l'ouverture du centre de Pontourny, en Indre-et-Loire, en septembre 2016. Ce centre a fait l'objet d'un dénigrement déchaîné par les acteurs politiques locaux et par certains médias. Le bilan d'étape n'en a pas atténué les charges, injustes de mon point de vue.

On n'a pas besoin de disserter longuement sur l'inquiétude de la population après les attentats sanglants que nous avons connus pour expliquer les craintes qui se sont exprimées dans la commune de Beaumont-en-Véron à propos de ce centre. Le contexte de désillusion, voire de désespoir, de la politique fragilise les idées, les acteurs, les projets et promeut la délectation de leur décomposition. La hâte de conclure, sans le temps de voir ni de comprendre une

expérience qui avait à peine trois mois lorsque le déchaînement des détracteurs a commencé, fait partie du climat émeutier que nous vivons.

« Si je défends ici cette expérience, c'est parce qu'il y va des présupposés de l'ensemble des dispositifs non coercitifs du traitement de la radicalisation. »

Le projet du centre de Pontourny a fait l'objet d'un travail de conception collective structurée qui a impliqué des professionnels de plusieurs disciplines et auquel j'ai personnellement participé. Sa mise en œuvre a mobilisé une équipe consistante, parmi laquelle un groupe que j'anime, composé de chercheurs et de cliniciens de l'université Paris-Diderot. Si je défends ici cette expérience, c'est parce qu'à travers son cas spécifique, il y va des présupposés de l'ensemble des dispositifs non coercitifs du traitement de la radicalisation.

Soulignons d'abord la carence du vocabulaire que nous utilisons aujourd'hui pour parler de la dite « radicalisation ». Le hiatus structurel entre le langage et le réel a donné lieu, devant un phénomène menaçant, inédit, multiforme et étendu, à une confusion aiguë des mots et des choses. On fait semblant que le terme de « radicalisation » recouvre une réalité bien cernée, qu'il suffit d'ajouter le préfixe « dé » à des mots tels qu'« embrigadement » ou « endoctrinement » pour s'assurer que l'on peut arrêter ou renverser un cours néfaste. Le vocable « déradicalisation » est le plus inapproprié, il conjoint l'assonance avec l'extermination ratière et la bêtise de la présomption.

Aucune expérience conduite en France où à l'étranger ne peut se prévaloir actuellement de prémices claires, de résultats assurés et de rapports risque/réussite satisfaisants dans ce domaine. Les cas de sortie de la radicalisation à la suite de quelques expériences sont en nombre limité, souvent sans que l'on sache vraiment pourquoi cela a eu lieu pour telle personne et pas pour telle autre. Toute affirmation contraire est mensongère.

Un protocole clair

Si on se garde de croire que nommer suffit à connaître, si on se rappelle que la radicalisation est une prénotion indispensable mais que l'on doit placer sous une forte vigilance épistémologique, alors je propose de désigner la tâche à laquelle nous sommes appelés dans les différents dispositifs non coercitifs par l'expression de « traitement civil de la radicalisation », par opposition à son traitement policier et militaire. En l'état actuel des savoirs et des savoir-faire, ce traitement ne doit pas prétendre à quoi que ce soit d'autre qu'à des expériences qui mettent en œuvre le concept de « civilité » dans son opposition à celui de « violence », sans être assuré ni de la bonne technique, ni de l'issue.

Néanmoins, la condition indispensable de toute expérience dans ce domaine est un protocole clair, limité dans le temps et dans son champ opératoire, mais patient, accessible à l'appréciation en termes de résultats, et surtout qui ne doit pas méconnaître sa visée fondamentalement politique. Car le présupposé de base de tout ce que nous pouvons faire face à des personnes souvent jeunes, animées par des idées hostiles et vengeresses, par une révolte identitaire et religieuse n'est rien d'autre que le principe du politique moderne, et spécialement du type démocratique, celui de *la conversion de la violence*. Les procédés éducatifs, pédagogiques, psychologiques, d'insertion sociale et civique n'ont d'autre fondement philosophique que cette option différente de l'hypothèse répressive, à savoir la convertibilité possible de la violence, sans méconnaître l'existence d'une violence inconvertible qui nécessite d'autres traitements.

Quelles que soient les caractérisations de l'idéologie et des pratiques inspirées de l'islamisme radical et du djihadisme, son offre captivante pour tant de jeunes repose sur la volonté de détruire le politique tel que l'a pensé et mis en œuvre l'invention moderne et démocratique. Parmi les multiples causes de l'émergence de cette destructivité et de ses potentialités adhésives – dont la guerre et la déstructuration anthropologique contemporaine des références –, il ne faut pas méconnaître, dans nos espaces urbains, la défaillance de l'organisation sociale que le politique démocratique a laissé faire et le consentement à sa propre fragilisation par des forces de ségrégation impitoyables.

« Le démocratique ne peut se reconstruire uniquement sur la base de l'hypothèse répressive, au risque de s'abolir. »

Or, le démocratique ne peut se reconstruire uniquement sur la base de l'hypothèse répressive, au risque de s'abolir, mais par la connaissance intime de ce qui vise à le détruire et par l'intelligibilité des processus individuels et transindividuels enclenchés depuis des années, dont il y a lieu de penser que leur persistance sera de long cours. Il faut

avoir conscience que la révolte inspirée par l'idéologie islamiste radicale et le djihadisme ne s'arrêtera pas avec la fin de l'organisation Etat islamique.

Ce qui a commencé à être mis en œuvre à Pontourny repose sur un projet réfléchi, un protocole rigoureux, avec des moyens conséquents, inspiré de l'expérience réussie d'insertion sociale des Epide *[établissements pour l'insertion dans l'emploi]*, dont le but est le raccrochage de jeunes en échec et à la dérive. Il propose à des candidats majeurs, captivés par la radicalisation mais sans passage à l'acte violent, un contrat de métabolisation qui repose sur la distanciation critique, sur une réinitialisation de l'inclusion citoyenne, sur l'insertion professionnelle et sur l'aide psychologique et thérapeutique.

L'atout, sans pareil, de la parole

Ce dernier volet, central mais bénéficiant d'une grande autonomie, correspond à une recherche-action, menée par l'équipe que je dirige, visant à comprendre les processus subjectifs de la radicalisation et à offrir la possibilité d'un décrochage du sujet de son adhérence idéologique, précisément à travers la prise de conscience des ressorts intimes qui l'ont conduit à cette adhérence. Cette recherche-action orientée par la psychanalyse a retenu récemment l'attention de l'Agence nationale pour la recherche (ANR), en vue de son instruction pour un financement important.

« Un nombre important d'individus enveloppent leurs symptômes dans l'idéologie islamiste radicale et djihadiste. »

Sur les neuf cas pris en charge, nous avons pu déterminer que quatre d'entre eux souffrent de troubles psychopathologiques importants. Cela ne signifie pas que la radicalisation est un phénomène pathologique, mais qu'un nombre important d'individus, que j'estime à 40 % de l'ensemble des jeunes radicalisés, enveloppent leurs symptômes dans l'idéologie islamiste radicale et djihadiste. Or, nous avons été surpris par l'accrochage des candidats au dispositif thérapeutique, ce qui indique que la conversion de la violence dispose de l'atout, sans pareil, de la parole.

Toute action conduite aujourd'hui en vue de mettre en œuvre l'hypothèse d'une conversion de la violence de la radicalisation ne peut se fonder que sur des hypothèses, au sein d'une expérience risquée, et pour des résultats incertains. Interrompre l'expérience de Pontourny serait une lâcheté politique qui aboutirait à entraîner le savoir dans le retard qu'accuse le politique sur l'une des volontés de sa destruction.

Fethi Benslama (Psychanalyste, professeur à l'université Paris-Diderot)

Des résultats jugés « positifs » pour un programme de déradicalisation expérimenté en Alsace

Pour les neuf personnes qui sont allées au bout de ce programme « très peu coûteux » selon la sénatrice du Haut-Rhin, des « indicateurs d'évolution positifs » ont été notés.

Le Monde avec AFP Publié le 24 novembre 2017 à 23h39 - Mis à jour le 24 novembre 2017 à 23h39

Vingt-trois délinquants considérés comme étant en voie de radicalisation islamiste, mais non soupçonnés d'actes de terrorisme, ont été pris en charge avec succès dans le cadre d'un programme judiciaire de déradicalisation expérimenté dans le Haut-Rhin, ont annoncé les promoteurs de cette initiative vendredi 24 novembre.

Deux ans après le lancement de ce projet, on note des *« indicateurs d'évolution positifs »*, en tout cas pour les neuf personnes qui sont allées au bout du programme individuel élaboré à leur intention, a expliqué le procureur général près la cour d'appel de Colmar, Jean-François Thony, lors d'une conférence de presse. Pour les quatorze autres, le suivi n'est pas terminé. Aucun des participants n'est en détention.

« Prise en charge exigeante »

Les individus concernés sont pris en charge pendant au moins six mois par une équipe pluridisciplinaire d'éducateurs, de psychologues ou de psychiatres. Chaque parcours est individualisé : l'un peut être amené à suivre des cours sur les théories du complot, un autre à faire un *« séjour de rupture »* avec des éducateurs…

« On ne peut jamais dire d'une manière ferme et définitive qu'une personne est déradicalisée, mais on peut dire "il y a des signes de réinsertion" », a précisé M. Thony, évoquant une *« prise de distance avec les théories du complot »* ou une*« reconstruction des liens familiaux »*.

« C'est une prise en charge exigeante : la personne doit honorer trois ou quatre rendez-vous et démarches par semaine, et cela peut durer un an », a souligné le procureur de Mulhouse, Dominique Alzeari.

A ceux qui douteraient de la sincérité des *« déradicalisés »*, *« je réponds que pour dissimuler* [ses idées] *pendant un an, toutes les semaines, il faut vraiment être un bon comédien »*, a commenté son homologue de Colmar, Christian de Rocquigny.

Quant à la question de savoir si une telle initiative peut être efficace alors qu'elle est imposée, le magistrat a estimé que *« la contrainte permet d'amorcer la pompe, d'établir un contact, ensuite elle s'estompe »*.

« Transposable à l'ensemble du territoire »

Le programme s'adresse à des personnes ayant commis une infraction pénale. Dans certains cas, il peut s'agir de faits d'incitation à la haine ou d'apologie du terrorisme. Dans d'autres, de faits n'ayant aucun rapport avec cette problématique – comme des violences conjugales ou des dégradations – mais dont les auteurs sont *« repérés »* pour leurs propos extrémistes.

« On peut proposer à la personne d'échapper aux poursuites si elle se soumet au programme. On peut aussi lui imposer ce programme dans le cadre d'un contrôle judiciaire, ou bien encore dans le cadre d'une condamnation avec sursis et mise à l'épreuve », a détaillé M. Thony.

Le programme mulhousien *« est immédiatement transposable à l'ensemble du territoire français »*, a assuré la sénatrice Les Républicains du Haut-Rhin, Catherine Troendlé, co-auteur en juillet dernier d'un rapport parlementaire sur la politique de déradicalisation menée en France.

Cette initiative est très peu coûteuse – de l'ordre de quelques milliers d'euros par personne suivie et par an –, loin de la *« gabegie financière »* qu'a représenté, selon elle, le centre controversé de Pontourny, en Indre-et-Loire. Il a fermé cet été faute de résultat.

Ce projet est très similaire au dispositif Rive (*« Recherche et intervention sur les violences extrémistes »*), dévoilé début novembre par la ministre de la Justice Nicole Belloubet. Expérimenté depuis un an dans le plus grand secret, il concerne actuellement 14 personnes alors que le gouvernement doit présenter d'ici à début janvier *« une quinzaine de plans de lutte contre la radicalisation »*, a précisé mi-novembre le président Emmanuel Macron.

Au Niger, début d'une nouvelle vie pour une centaine de repentis de Boko Haram

Le camp de Goudoumaria accueille depuis 2017 d'anciens combattants, mais aussi des femmes et des enfants. Tous apprennent à revivre normalement.

Le Monde avec AFP Publié le 18 décembre 2019 à 10h26

Un repenti de Boko Haram dans le camp de Goudoumaria, au Niger, le 7 décembre 2019. BOUREIMA HAMA/AFP

En plein milieu des dunes du désert nigérien surgit le camp de Goudoumaria, entouré de murs, de barbelés et de sacs de sable. Des soldats lourdement armés sur des miradors sont aux aguets. Pourtant, airs de musique, éclats de rires et cris d'enfants joyeux fusent.

Depuis 2017, le camp accueille d'anciens membres repentis du groupe islamiste Boko Haram, dont l'insurrection qui a débuté en 2009 au Nigeria s'étend aujourd'hui dans les pays voisins. Ce jour-là, à la mi-décembre, on y fête la première promotion d'anciens djihadistes à être libérés.

Quelque 110 personnes, dont 47 Nigérians, s'apprêtent à quitter le camp après avoir suivi un programme de déradicalisation et une formation professionnelle ouvrant la voie à leur réinsertion sociale. Chefs traditionnels, officiels nigériens, diplomates occidentaux, personnel de l'ONU, qui soutient financièrement l'initiative, ont fait le déplacement pour cet événement, jugé exemplaire, et qui se veut une des solutions à la progression des groupes djihadistes dans la région.

« Regarder ma famille dans les yeux »

Le Sahel subit des attaques de plus en plus fréquentes et meurtrières, liées à l'organisation Etat islamique (EI) ou aux différentes factions de Boko Haram. Au Niger, 71 soldats ont péri le 10 décembre, dans une attaque sanglante à Inates, près de la frontière malienne, la plus meurtrière de l'histoire du pays, qui a été revendiquée par l'EI.

Les repentis de la secte islamiste nigériane, qui expriment bruyamment leur joie, arborent des tee-shirts blancs portant les armoiries du Niger et la mention « Je m'engage pour la paix ».

Au pied des imposants murs du camp, d'anciens miliciens démontrent leur nouveau savoir-faire acquis en quelques mois : mécanique, plomberie, menuiserie, couture ou soudure.

« La musique me manque trop, j'ai presque oublié comment danser », témoigne en se trémoussant Madou Ari, 25 ans, qui a passé trois années au sein de Boko Haram. *« Avec Boko Haram, nous avions vécu l'enfer. A présent, nous ne rêvons que d'un avenir meilleur »*, renchérit son voisin.

Casque noir de soudeur sur la tête, Ibrahim Maïna a troqué sa kalachnikov contre un chalumeau. Il souhaite ouvrir son atelier de soudure. *« Je demande pardon à toute ma famille, à tout le Niger et à tous les gens d'Afrique. Je désire à présent vivre en paix. Boko Haram m'a induit en erreur. Ils m'ont dit que c'était le djihad, mais ils ne faisaient en réalité rien de tout cela »*, avoue-t-il.

Assise devant une machine à coudre flambant neuve, Boussam Chétima, une adolescente de 17 ans, est toujours traumatisée, après avoir été *« enlevée »* et avoir*« passé une année en captivité ». « Nuit et jour, je cherchais un moyen de m'évader. Quand l'occasion s'est offerte, j'ai pris la poudre d'escampette »*, assure-t-elle. Réajustant le voile rouge qui recouvre sa mince silhouette, Boussam Chétima peut à nouveau se projeter dans l'avenir : *« Je désire vivre en paix, fonder un foyer et me nourrir grâce à la couture que j'ai apprise ici au centre. »*

Mara, 22 ans, est tiraillé entre rentrer chez lui ou aller refaire sa vie ailleurs.*« Comment regarder ma famille dans les yeux ? Les gens m'avaient bien dissuadé d'aller avec Boko Haram »*, avoue-t-il.

Pour prouver qu'ils ont vraiment tourné le dos à Boko Haram, les repentis ont collectivement prêté serment sur le Coran. Pendant leur séjour à Goudoumaria, ils ont reçu une *« formation religieuse »* de six mois avec des prêches sur *« la pratique de l'islam modéré ». « A partir de cet instant (...), ils sont désormais totalement libres de leurs mouvements »*, a expliqué à l'AFP Chaïbou Samna, le procureur de la République à Niamey, présent à la cérémonie.

Accélérer le rythme des redditions

Pour faciliter leur retour dans leur famille, *« nous avons lancé un appel aux communautés où ils vont être réinsérés pour qu'elles les acceptent »*, a assuré le ministre nigérien de l'intérieur Mohamed Bazoum. *« Ils doivent être considérés comme des gens normaux et ne doivent pas souffrir de leur passé »*, plaide Issa Lémine, le gouverneur de la région de Diffa.

Les 110 repentis recevront des outils de travail pour monter leur propre atelier, puis seront acheminés dans leur village d'origine, a indiqué Mohamed Bazoum, qui a exhorté *« ceux qui sont encore dans l'aventure »* à se rendre.

Un appel relayé par Baba Gana Adam, le visage caché par un turban violet. *« Que ceux de nos camarades qui sont encore en brousse sachent que Boko Haram prône le mauvais islam. Ils doivent vite déserter »*, lance ce repenti, qui a bénéficié d'une formation de mécanicien.

Au total, plus de 240 anciens éléments de Boko Haram, dont des femmes et des enfants, sont hébergés à Goudoumaria après s'être rendus aux autorités.

Ce mouvement de reddition avait débuté fin décembre 2016. Les autorités de Diffa, qui espèrent accélérer le rythme des redditions, ont mis à la disposition des détenus *« des moyens de communication »* notamment le téléphone, pour qu'ils puissent *« appeler leurs camarades »*.

« Nous sommes prêts à leur garantir la vie sauve et à créer les conditions de leur réinsertion socio-économique », a promis le président nigérien Mahamadou Issoufou.

En Chine, l'internement massif de Ouïgours pour « rééducation » confirmé par une étude

Une multitude de sources officielles montre l'existence, dans la province du Xinjiang, de camps chargés d'une mission de « déradicalisation »

Par Brice Pedroletti Publié le 25 mai 2018 à 18h14 - Mis à jour le 25 mai 2018 à 18h14

A la sortie de la mosquée Id Kah, dans la ville de Kashgar, située dans la Région autonome ouïgoure, en juin 2017. JOHANNES EISELE / AFP

L'existence de camps d'internement pour la population ouïgoure du Xinjiang, révélée depuis septembre 2017 au gré de témoignages recueillis d'abord par la radio américaine en ouïgour Radio Free Asia puis par les médias occidentaux, est corroborée par une multitude d'informations officielles chinoises. C'est ce que montre une étude du chercheur allemand Adrian Zenz, spécialiste des politiques ethniques chinoises, publiée mi-mai par la Jamestown Foundation.

En auscultant les marchés publics, les offres de recrutement, les comptes rendus de presse locale et les déclarations officielles, M. Zenz dévoile l'ampleur du réseau de camps de rééducation sorti de terre il y a un peu plus d'un an dans la région autonome ouïgoure, dans l'extrême ouest de la Chine. Celle-ci fut le théâtre d'une rébellion larvée de 2012 à 2014 et d'attentats djihadistes. Les Ouïgours, qui ont des racines turques, sont musulmans sunnites.

Ces camps sont chargés d'une mission de « déradicalisation » et de « transformation par l'éducation » largement assumée dans nombre de documents officiels et publics, même si le gouvernement chinois reste évasif quand il est confronté à la question. L'arbitraire des critères d'envoi en camp, l'absence de processus légal et le caractère forcé de la détention rendent difficile toute transparence. *« Les éléments que l'on apporte indiquent clairement qu'il s'agit de rééducation, et que celle-ci a évolué dans le temps et s'est institutionnalisée pour avoir lieu dans un environnement fermé et sécurisé »,* explique Adrian Zenz dans un entretien téléphonique.

Nombre des appels d'offres pour la construction des centres de rééducation sont lancés par les départements de justice locaux. Or ces annonces *« rendent obligatoire l'installation de systèmes de sécurité intégraux »* avec *« murs d'enceinte, barrières de sécurité, barbelés, portes et fenêtres renforcées, systèmes de surveillance, miradors »*, révèle le rapport, qui liste 68 appels d'offres entre 2016 et 2018.

« Classes d'étude »

La plupart des offres de recrutement pour ces camps, appelés parfois *« centres de formation et d'acquisition de compétences »,* recherchent du personnel non qualifié, si possible avec des expériences dans la police ou l'armée.

Le nombre de personnes actuellement en cours de « rééducation » varie, selon les estimations d'Adrian Zenz, entre plusieurs centaines de milliers et un peu plus d'un million (les Ouïgours sont 10,5 millions). Son hypothèse est que de 5 % à 10 % de la population ouïgoure des villes et de 10 % à 20 % de celle des campagnes est envoyée en rééducation.

La *« transformation par l'éducation »*, credo de la Chine maoïste, a une longue histoire, des camps de *« rééducation par le travail »*, abolis en 2013, aux sessions spéciales de *« déradicalisation »* réservées aux membres du mouvement religieux Falun Gong, en passant par les *« classes d'étude »* où les moines tibétains étudient le « *patriotisme* ».

« Lavage de cerveau »

Au Xinjiang, différentes *« classes d'étude »* ont été lancées dans les années 2014-2015 lors d'efforts ciblés de *« déradicalisation »*. Les *« élèves »* sont regroupés par sections selon leur exposition supposée aux « idées extrémistes », pour des sessions comme « *internes* » ou *« externes »* de quelques jours, plusieurs semaines ou plusieurs mois. Ils apprennent le mandarin, les lois et l'idéologie communiste – des cours de *« lavage de cerveau »*, selon les Ouïgours en exil,contactés par *Le Monde*, qui en ont suivis à l'époque.

La nomination, en 2016, d'un secrétaire du parti à poigne pour la région autonome du Xinjiang, Chen Quanguo, transféré du Tibet, change la donne. La « guerre contre le terrorisme » menée depuis 2014 à l'appel du président chinois, Xi Jinping, redouble d'intensité. Le gouvernement local publie en mars 2017 de nouvelles directives de « déradicalisation » qui préconisent des opérations tous azimuts de *« transformation par l'éducation »*. Les expériences pilotes menées jusqu'alors sont célébrées pour leur taux de succès. Le boom de construction des camps démarre.

Les détentions sont justifiées par un système complexe et opaque d'évaluations, qu'a documenté l'ONG Human Rights Watch. Les notes les plus basses sont attribuées aux jeunes Ouïgours qui changent souvent d'emploi dans les villes, prient cinq fois par jour, ont téléchargé des messages religieux ou « séparatistes » durant les dernières années. A ceux aussi qui ont voyagé dans l'un des « 26 pays sensibles » (d'une liste tenue secrète) et ont appris l'arabe. Plusieurs milliers de Ouïgours combattent avec les organisations djihadistes en Syrie.

Les autorités font assaut de pédagogie : une notice de la préfecture de Hotan d'avril 2017 explique ainsi que *« participer aux classes de transformation par l'éducation doit être vu comme un traitement hospitalier gratuit pour les masses dotées de pensées empoisonnées »*. Mais, pour M. Zenz, *« il y a beaucoup d'arbitraire et d'intimidation, l'envoi en camp est utilisé comme une menace »*. Plusieurs décès et des violences ont déjà été rapportés par des familles, qui souvent ne savent pas où ont été envoyés leurs proches.

Brice Pedroletti (Pékin, correspondant)

En Chine, l'intelligentsia ouïgoure ciblée par une purge sans précédent

Dans la région autonome du Xinjiang, des professeurs, des présidents d'universités, des entrepreneurs proches du Parti, et des écrivains sont arrêtés et maintenus au secret.

Par Brice Pedroletti Publié le 09 novembre 2018 à 11h57 - Mis à jour le 09 novembre 2018 à 12h11

Kachgar, le 29 septembre 2018 Une femme ouïgoure marche devant un mur peint. La vieille ville de Kashgar a été vidée d'une grande part de ses habitants et transformée en un décor pour touristes. GILLES SABRIE POUR LE MONDE

Président de l'université du Xinjiang, en Chine, et spécialiste des zones arides, le professeur ouïgour Tashpolat Tiyip a « disparu » à l'aéroport de Pékin, en mai 2017, alors qu'il se rendait en Allemagne avec des étudiants. Ses confrères en Europe – M. Tiyip est docteur honoris causa de l'Ecole pratique des hautes études (EPHE) en France – sont restés sans nouvelles jusqu'au mois d'octobre, quand la radio américaine Radio Free Asia (RFA) a révélé qu'un film d'éducation politique, diffusé auprès de publics-cibles par les autorités, le montrait aux côtés de cinq autres personnalités ouïgoures condamnées pour « séparatisme » – dans son cas, à la peine de mort avec deux ans de sursis (la peine capitale est en général commuée en prison à vie au bout de deux ans, pour bonne conduite).

L'information a produit un choc. *« Tashpolat est ultracompétent dans son domaine. Il travaillait sur les innovations apportées par la télédétection satellitaire, dans l'objectif, notamment, de réduire la salinisation des terres »,* nous confie sa consœur française de l'EPHE Marie-Françoise Courel, qui a coorganisé avec lui quatre rencontres

internationales. Sur la vidéo, M. Tiyip et ses codétenus, dont l'ancien président de l'hôpital universitairedu Xinjiang, Halmurat Ghopur, ont tous longtemps exercé de hautes responsabilités au sein des institutions et du parti. Il leur est reproché leur *« double visage »* et de *« nourrir des pensées séparatistes* ».

« Une élite progouvernementale »

Leur condamnation au terme de procès secrets représente un versant méconnu de la campagne massive d'envoi en « camp de rééducation » d'une partie de la population ouïgoure ordinaire pour « déradicalisation » : jamais l'intelligentsia ouïgoure, laïque et souvent communiste, n'avait été décimée de la sorte depuis la folie maoïste.

« M. Ghopur a fait toute sa scolarité en mandarin, ce qui est en général mal vu chez les Ouïgours. [Les autorités chinoises] *s'attaquent à une élite progouvernementale, des recteurs, des présidents de grande université, qui ont été au service du parti »,*constate Dilnur Reyhan, une chercheuse franco-ouïgoure de l'Institut national des langues et civilisations orientales, spécialiste de l'identité et des nationalismes au sein de la diaspora ouïgoure.

Les informations manquent pour déterminer quelle proportion de personnalités « disparues » a été envoyée en camp ou en prison. L'internement de Ouïgours à grande échelle aurait-il suscité un malaise jusque dans les rangs de ces loyaux serviteurs du parti ? *« Ils arrêtent toute personne qui pourrait être utile dans une contestation, même à l'intérieur du système. Cela confirme que la Chine n'en a pas tant après les Ouïgours supposément radicalisés qu'après l'identité ethnique*, poursuit Mme Reyhan. *L'islam n'est pas le premier ni le seul marqueur de l'identité des Ouïgours. »*

Un délit de « séparatisme » « tiré par les cheveux »

Le délit de « séparatisme »*,* l'un des trois grands maux que Pékin prétend combattre au Xinjiang avec l'« extrémisme » et le « terrorisme », est *« tiré par les cheveux quand il est invoqué pour des fonctionnaires qui ont fait leur maximum durant leur carrière pour être efficaces dans les limites imposées par l'Etat-parti chinois, ce qui les obligeait souvent à prendre des mesures impopulaires auprès des Ouïgours »,* explique un expert occidental de la culture ouïgoure, préférant garder l'anonymat.

Une telle vague d'arrestations est inédite depuis la Révolution culturelle, ou encore depuis les purges, au mitan des années 1950, après la création de la région autonome ouïgoure, à l'encontre de cadres dirigeants ouïgours soupçonnés de « révisionnisme » et de « soviétisme ».

Le linguiste ouïgour Abduweli Ayup, en exil en Turquie, s'efforce de compiler des listes de personnalités récemment arrêtées. Il a compté cinquante-six professeurs portés disparus, dont dix-huit rien qu'à l'université du Xinjiang. Parmi eux, une ethnologue de renom, Rahile Dawut, spécialiste du folklore ouïgour, dont la disparition a déclenché une vague d'indignation au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les présidents des cinq plus prestigieuses institutions d'éducation supérieure du Xinjiang sont incarcérés.

Imams « communistes »

D'après les calculs de M. Ayup, dix-huit millionnaires ouïgours sont aussi détenus. *« Ces gens très riches travaillaient en étroite collaboration avec des officiels du parti. Le fait qu'ils aient eu un certain pouvoir économique et employaient des Ouïgours les a-t-il rendus suspects ?,* s'interroge le linguiste. *Toute figure publique est ciblée. »* Plusieurs dizaines de personnalités religieuses auraient été arrêtées, dont sept de l'Institut islamique du Xinjiang, que M. Ayup qualifie d'imams *« communistes »* tant ils sont loyaux au régime.

Rien n'illustre mieux le caractère aveugle de ces purges dans l'intelligentsia que l'arrestation des écrivains Yalqun Rozi et Perhat Tursun. Le premier, visible dans le film évoqué par RFA, défendait un islam traditionnel tout en ayant le soutien de l'establishment communiste local pour son « patriotisme ».

Le second, dont les proches n'ont plus de nouvelles depuis début 2018, incarnait une avant-garde perçue comme politiquement libérale et impertinente vis-à-vis de l'islam – ce qui lui valait d'être comparé à Salman Rushdie.

« Yalqun Rozi et Perhat Tursun se situaient à des extrémités opposées sur les questions culturelles, socialeset religieuses ouïgoures », note l'expert occidental. Ce qui rend difficilement crédibles les allégations chinoises d'extrémisme ou de séparatisme. *« Le seul constat valable, c'est qu'ils sont en train d'arrêter à peu près tous les intellectuels ouïgours. »*

Brice Pedroletti

Au Xinjiang, en Chine, sur la trace des Ouïgours disparus

Par Simon Leplâtre

Publié le 09 novembre 2018 à 12h06 - Mis à jour le 12 novembre 2018 à 07h51

Un million de Ouïgours seraient internés de manière arbitraire dans des centres d'endoctrinement que le pouvoir justifie au nom de la lutte contre « le terrorisme ».

C'est un complexe d'immeubles rose et ocre de cinq étages, à Ghulja (ou Yining, l'appellation de la ville en chinois), dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang située dans l'extrême-ouest de la Chine. Une femme nous agrippe. *« Vous connaissez Minawar Tursun ? »*, demande-t-elle, à bout de souffle. La quarantaine passée, elle porte un chemisier en dentelle noire et une veste rouge vif. Saliha, comme nous l'appellerons, est une proche de Mme Tursun, internée dans un des centres de « déradicalisation » pour Ouïgours, ouverts par les autorités chinoises au printemps 2017 à travers la région.

Devant des photos que nous a confiées le fils de Mme Tursun, installé aux Etats-Unis, Saliha éclate en sanglots et embrasse le téléphone. Les nouvelles sont rares. Avoir des contacts avec de la famille vivant à l'étranger peut vous envoyer en camp. Tous les proches du fils exilé ont supprimé son contact sur WeChat, le réseau social le plus utilisé en Chine.

Après les départs de ses trois enfants et de leur père, entre 2006 et 2011, Mme Tursun était restée seule à Ghulja, faute d'un passeport jamais octroyé par les autorités locales. Aujourd'hui, le foyer est désert. Une plante desséchée apparaît derrière les rideaux entrouverts. L'appartement est fermé par une porte métallique, elle-même protégée d'une grille, toutes deux cadenassées.

Collé sur la porte de l'appartement, un code QR (code-barres en deux dimensions) permet à la police de tout savoir sur la famille, grâce à une simple application. Mme Tursun était femme au foyer. Selon son fils, la famille n'était pas plus religieuse que cela : *« Mais mes parents allaient en général à la mosquée pour la prière du vendredi, c'est tout. »* Depuis le départ de son mari, elle vivait grâce aux transferts de devises envoyés depuis les Etats-Unis.

« Des gens très bien »

Deux étages plus haut, un vieux monsieur chinois han, l'ethnie majoritaire en Chine, connaît la famille Tursun. *« Des gens très bien*, dit-il. *La mère est partie* "*étudier*" *il y a des mois »,* précise-t-il, employant la terminologie officielle pour désigner les centres de « rééducation ». *« Quelle tristesse… »,* ajoute-t-il. Cet ancien ingénieur du nucléaire, originaire du centre de la Chine a été envoyé au Xinjiang dans les années 1950, comme beaucoup de Han, pour peupler et développer cette région riche en matières premières. Ils représentent aujourd'hui un peu moins de la moitié de la population de la région, peuplée de 24 millions d'habitants.

Au rez-de-chaussée, des voisins ouïgours sont moins causants, conscients des risques qu'ils encourent. Une vieille dame aux dents en or acquiesce quand on lui demande si Mme Tursun est internée. Un homme plus jeune coupe court à la conversation : Mme Tursun ? *« Elle n'est plus chez elle »,* confirme-t-il, d'un regard entendu. Sur le mur d'en face, une affiche rouge et blanc, illustrée de danseurs en habits traditionnels d'Asie centrale, porte ce slogan : *« Les minorités chinoises forment une seule famille. Elles accomplissent ensemble le rêve chinois. »*

Saliha risque gros en nous parlant. Elle raconte son inquiétude depuis l'internement de Minawar Tursun. Les seules nouvelles qu'elle a reçues du camp ne sont pas bonnes. Mme Tursun, 51 ans, est en mauvaise santé depuis des années, elle a besoin de médicaments coûteux que le camp n'entend pas payer. Des policiers locaux l'ont contactée pour rassembler la somme nécessaire. Mais la plupart des hommes de la famille qui travaillaient ont eux aussi été envoyés en « rééducation ».

De simples suspicions

Les quelque onze millions de Ouïgours, turcophones et de tradition musulmane, ont un long passé de résistance face aux politiques assimilatrices de Pékin. Les tensions ont culminé en 2009, lors d'affrontements interethniques qui ont fait des centaines de morts parmi les Han, suivies d'une répression tout aussi sanglante par les autorités chinoises. Les violences ont ressurgi régulièrement : actes de vengeance ou plasticages en réaction à la brutalité policière et, plus rarement, de véritables attentats terroristes.

Le 1er mars 2014, huit kamikazes masqués se déchaînent à l'arme blanche en pleine gare de Kunming, dans la province du Yunnan. Ils se révèlent être ouïgours. Bilan : trente et un morts et près de cent cinquante blessés. C'est à la suite de la *« guerre contre le terrorisme »* déclarée par le président chinois, Xi Jinping, cette année-là, que les premières expériences de déradicalisation ont vu le jour.

« Les internements ont débuté à partir de 2014, selon une approche très ciblée : il s'agissait de rassembler toutes sortes d'informations pour établir des profils de personnes dangereuses. Cela concernait peut-être 1 % de la population locale », explique James Leibold, spécialiste des politiques ethniques en Chine à l'université La Trobe, à Melbourne. *« En avril 2017*, poursuit-il, *les autorités se sont mises à arrêter un grand nombre de Ouïgours, passant à une stratégie d'internement de masse. Cela signifie que beaucoup – surtout les générations nées après les années 1960 – l'ont été pour des actes superficiels, comme de la désobéissance politique, qui n'ont rien à voir avec l'extrémisme. »*

Un million de Ouïgours seraient ainsi internés actuellement sur de simples suspicions, sans procès, en camp de déradicalisation. Soit près d'un dixième de la population ouïgoure au Xinjiang. Ces estimations proviennent de chercheurs et d'organisations de défense des droits de l'homme ayant scruté des documents officiels et des images satellites. Des Kazakhs, autre minorité musulmane beaucoup plus petite de la région autonome, seraient également détenus.

« Carte blanche pour nettoyer le Xinjiang »

Selon M. Leibold, le président Xi n'était pas satisfait du précédent secrétaire du parti de la région autonome, Zhang Chunxian, jugé trop « mou » sur la question sécuritaire. En août 2016, il l'a donc remplacé par Chen Quanguo, qui avait déjà officié cinq ans au Tibet, où il s'était illustré par une politique de pacification très agressive, mêlant quadrillage sécuritaire serré et programmes d'endoctrinement politiques. Le chef de l'Etat-parti lui aurait*« donné carte blanche pour nettoyer le Xinjiang, le sécuriser de fond en comble et développer de nouvelles politiques,*

radicales », estime M. Leibold, selon qui *« de telles mesures ne se déploient pas sans un certain degré de supervision du centre politique, particulièrement dans l'ère actuelle où Xi Jinping semble impliqué dans tout ».*

Le programme a d'abord été tenu secret. Et Pékin a d'abord nié l'existence des camps, en août, face aux accusations du Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale. Pour justifier finalement, mi-octobre, sa politique de déradicalisation au nom de *« mesures préventives »* adoptées pour *« contrer le terrorisme et l'extrémisme ».*

Ces centres seraient destinés à *« l'apprentissage de compétences professionnelles et du mandarin »* pour des populations souvent peu éduquées, en proie à *« la pensée religieuse* [musulmane]*extrémiste »,* a expliqué le président de la région autonome, Shohrat Zakir, le 16 octobre, à l'agence de presse officielle, Chine nouvelle.

« Aucune attaque terroriste violente n'a eu lieu en vingt et un mois », s'est réjoui l'officiel. L'un des centres a fait l'objet d'un long reportage de la télévision nationale chinoise, CCTV. Les sourires sont un peu crispés, mais les conditions paraissent correctes dans les scènes présentées aux téléspectateurs chinois, dont l'immense majorité n'avait jamais entendu parler de ce système d'internement forcé.

Lavage de cerveau

La réalité est plus brutale. Si certains camps seraient bien « ouverts », avec des « étudiants » – comme les appellent les autorités – qui rentrent chez eux le soir, la plupart sont des prisons. Les rares témoins à en être sortis, des Kazakhs notamment, ont décrit des conditions spartiates, similaires aux geôles chinoises, auxquelles vient s'ajouter ce qui s'apparente à du lavage de cerveau : les détenus doivent réciter des slogans, déclamer des chants communistes, dénoncer leur religion, leurs erreurs et leurs proches. Ceux qui résistent sont isolés, privés de sommeil, parfois battus. Certains sont morts dans les camps, a-t-il été rapporté par plusieurs familles, citées par Radio Free Asia, et dans un rapport de Human Rights Watch.

Selon des documents officiels rendus publics grâce à une enquête de l'Agence France-Presse, les centres doivent*« enseigner comme une école, être gérés comme une caserne et gardés comme une prison »*– expression attribuée au chef du Parti communiste au Xinjiang, Chen Quanguo. Pour réformer les *« étudiants »,* il faut *« couper le renouvellement des générations* [de terroristes]*, leurs racines, leurs contacts, leurs ressources ».*

Pour leurs proches, les « étudiants » disparaissent quand ils sont envoyés dans les camps. Ferkat Jawdat, le fils de Minawar Tursun, n'a plus de nouvelles de sa mère depuis le 6 février. Lors d'un appel vidéo, elle lui avait annoncé qu'elle allait être internée pour une durée indéterminée. *« Elle nous disait de ne pas nous inquiéter, mais elle pleurait »,* raconte le jeune homme, rencontré dans un restaurant ouïgour de Washington.

Bienfaits célébrés par la propagande

A 26 ans, Ferkat est aujourd'hui un citoyen américain bien intégré. Il a fait la plonge dans des restaurants chinois, puis a été chauffeur pour Uber, avant d'apprendre la programmation et de devenir informaticien. *« J'ai réussi le rêve américain, mais toutes les nuits je rêve de ma mère et je me réveille. Le matin, je suis comme un zombie au travail »,* dit-il. Après avoir gardé le silence sur la détention de sa mère, il a décidé de parler, à l'instar d'autres Ouïgours réfugiés à l'étranger, de plus en plus nombreux à juger que leur discrétion fait le jeu de la Chine.

Au Xinjiang, pas question de visiter un de ces centres*« d'apprentissage »,* dont la propagande chinoise célèbre les bienfaits. Leur localisation est maintenue confidentielle. Sur la route qui mène à l'un des camps, identifié en périphérie de Ghulja, grâce à l'imagerie satellite par des militants à l'étranger, il faut s'arrêter à un barrage. Tout le monde doit descendre de voiture. Les sacs passent aux rayons X, les personnes scannent leur carte d'identité et leur visage dans un système de reconnaissance faciale pour ouvrir un portillon automatique. L'opération se déroule sous l'œil de policiers en uniforme noir, casqués et fusil d'assaut en bandoulière.

La plupart des passants ont des téléphones simples plutôt que des smartphones. Plus sûrs, quand ceux-là peuvent être fouillés à tout moment par la police en quête de contenus « illégaux »

Les locaux qui rentrent dans leur village en fin d'après-midi semblent rompus à cette routine quotidienne. Certains osent une boutade qui fait rire les policiers, dont une bonne moitié est ouïgoure. La plupart des passants, même les jeunes au style branché, ont des téléphones simples plutôt que des smartphones. Plus sûrs, quand ceux-là peuvent être fouillés à tout moment par la police en quête de contenus *« illégaux »* : vidéos religieuses, logiciels permettant de contourner la censure ou applications de messagerie sécurisées, comme WhatsApp.

Les agents alertent leurs supérieurs de la présence de journalistes étrangers. Un policier en civil, la cinquantaine, costaud et borgne, interroge d'un ton agressif. *« Ils viennent voir le centre d'apprentissage »,* confie-t-il à son collègue, avant de pester :*« Nous avons des contrôles partout en ville, comment se fait-il qu'on ne les ait pas repérés plus tôt ? »*

Le lendemain, nous serons flanqués d'une responsable du bureau de la propagande de Ghulja. Au sujet des camps, la jeune femme admet que les informations sont rares, tout en suggérant la patience : *« Il faut attendre que les premiers étudiants sortent des centres pour avoir des informations. Je pense que le gouvernement ne vous laisse pas visiter parce que le système n'est pas assez mature. »* Pour elle, la fin justifie les moyens : *« Ici, il y a des gens tentés par des idéologies et des actes extrémistes. Même si cela ne concernait qu'une seule personne sur dix mille, les conséquences en seraient dramatiques ! C'est pour cela que la sécurité a été renforcée. » « Après près de deux ans de contrôle serré, les habitants du Xinjiang vivent très bien, dans l'unité et la stabilité »,* assure-t-elle.

« Déviants aux yeux de l'Etat-parti »

La Chine communiste a une longue tradition de *« réforme de la pensée »,* rappelle James Leibold. Dès leur installation dans la base de Yan'an dans les années 1940, les dirigeants maoïstes ont tenté de réformer l'esprit de leurs opposants en interne, grâce à un processus de « lavage de cerveau »*,* incluant punitions, tortures et séances collectives de glorification du parti. Ont ensuite été ciblés les *« parasites sociaux urbains »* – prostituées et mendiants –, puis les intellectuels, les contre-révolutionnaires pendant la Révolution culturelle, et, plus récemment, contre les membres du mouvement spirituel Falun Gong, considéré comme une secte par la Chine. *« Les Ouïgours sont les derniers d'une liste de groupes de déviants aux yeux de l'Etat-parti*, explique James Leibold. *Ils doivent être réformés politiquement. »*

Dans une ruelle presque déserte, à l'écart du centre touristique, nos accompagnateurs ordonnent à deux vieilles femmes qui jouaient avec un enfant de rentrer chez elles

Si la Chine déploie d'importants moyens de propagande pour justifier les camps, elle ne ménage aucun effort pour empêcher les journalistes de mettre en doute la version officielle. A Kachgar, haut lieu de l'histoire ouïgoure, dans le sud du Xinjiang, où les Ouïgours sont majoritaires, un comité d'accueil policier nous attend dès l'aéroport et ne nous lâchera plus. Ils interrogent ceux à qui nous parlons, ou interrompent la conversation.

Dans une ruelle presque déserte, à l'écart du centre touristique, nos accompagnateurs ordonnent à deux vieilles femmes qui jouaient avec un enfant de rentrer chez elles. Les maisons sont hautes d'un étage ou deux, avec des portes colorées en rouge, jaune ou bleu ciel. Beaucoup sont à louer. D'autres sont fermées par des scellés. Celles qui sont occupées sont surmontées du code QR et parfois de l'inscription *« pingan jiating »* (« famille pacifique »).

Le harcèlement des journalistes travaillant sur des sujets sensibles n'est pas nouveau en Chine, mais la présence policière est plus visible qu'à l'accoutumée, peut-être en réaction à l'attention accrue dont sont l'objet, à l'étranger, les camps au Xinjiang. La délégation chinoise présente à Genève, mardi 6 novembre, pour l'examen périodique universel, au Conseil de droits de l'homme de l'ONU, a été longuement interrogée sur le sujet. Ils seront jusqu'à quinze, policiers et civils, Ouïgours et Han, à nous entourer, se plaçant parfois volontairement devant l'objectif du photographe.

Tout est fait pour nous empêcher de quitter la vieille ville touristique : rendez-vous avec un entrepreneur local déprogrammé à la dernière minute, taxis qui s'arrêtent après un appel de la police… Sur le chemin du retour, ils nous raccompagnent jusqu'à l'aéroport d'Urumqi, la capitale de la région autonome. A l'atterrissage, à Shanghaï, des

touristes han, en imperméable fluo et portant casquette, bavardent de leur expérience au Xinjiang : *« C'est la province la plus sûre de Chine »,*se félicite l'un d'entre eux. *« La plus sûre du monde ! »,* renchérit un autre.

Simon Leplâtre Envoyé spécial, région autonome ouïgoure du Xinjiang

En Chine, le nouvel archipel du goulag des Ouïgours

Plus d'une centaine de camps ont été géolocalisés, et les estimations de 1 million de personnes internées, sur 11 millions de Ouïgours du Xinjiang, sont réalistes.

Par Brice Pedroletti Publié le 14 novembre 2018 à 06h00 - Mis à jour le 14 novembre 2018 à 06h00

Contrôle d'identité à Kachgar (Xinjiang), le 24 mars 2017. THOMAS PETER / REUTERS

Analyse. Par un long exposé de Shohrat Zakir, président de la Région autonome ouïgoure du Xinjiang, les autorités chinoises ont confirmé mi-octobre ce que la télédétection satellitaire, les appels d'offres publics de matériel de sécurité et d'innombrables témoignages suggéraient en pointillé : un nouvel archipel du goulag, high-tech et entièrement réservé à une seule population, en raison de son ethnicité.

Le dirigeant y décrit les *« institutions d'éducation et de formation professionnelle »*dans lesquelles sont envoyés les individus *« influencés par le terrorisme et l'extrémisme ou soupçonnés de délits mineurs ».* Un documentaire d'une heure de la télévision centrale CCTV a donné de ces institutions une vision idyllique, où des hommes et des femmes issus de ce peuple turcophone, de tradition musulmane et autochtone de cette Asie centrale sinisée, se félicitent de recevoir un enseignement linguistique et technique gratuit, et même un salaire dans des*« ateliers de fabrication ».*

Des dizaines de confessions forcées

Cette mise en scène ne doit tromper personne : CCTV a diffusé ces cinq dernières années, en étroite collaboration avec la police, des dizaines de confessions forcées de dissidents chinois. Ces institutions sont bien des camps d'internement arbitraire, régentés par une discipline ubuesque et un degré rare de coercition et d'atteinte aux libertés fondamentales. Il n'y a pas de procès, pas de date de sortie, et comme épée de Damoclès, la perspective d'être mal soigné, brutalisé ou condamné à la prison. En bref, une production à gros moyens des désastreuses et criminelles campagnes maoïstes de rééducation. L'échelle de l'expérience est alarmante : plus d'une centaine de camps construits et sans cesse agrandis ces dix-huit derniers mois ont été géolocalisés, et les estimations de 1 million de personnes internées (sur 11 millions de Ouïgours du Xinjiang) sont réalistes.

Le magistère de la Chine communiste sur le Xinjiang depuis 1955, naissance officielle de la Région autonome ouïgoure du Xinjiang, s'est certes accompagné de revendications récurrentes, souvent pacifiques et indirectes, de leurs droits à plus d'autonomie par les Ouïgours, ainsi que de violences islamo-nationalistes qui ont adopté ces dernières années le modus operandi des opérations terroristes kamikazes. En réponse, les autorités communistes ont usé et abusé

des prétextes d'« extrémisme », de « séparatisme » et de « terrorisme » pour élargir au-delà de toute rationalité et considération éthique le cercle des Ouïgours visés par la répression.

Le traitement pour *« déradicalisation »* est au moins équivalent à la prison, sinon pire

En réalisant le fantasme des extrêmes droites européennes (ficher « S » une grande partie d'une population musulmane et l'interner), la Chine communiste nous tend ainsi un miroir déformant de nos débats. Pékin s'est inspiré, comme l'a candidement expliqué la porte-parole du ministère des affaires étrangères chinois le 26 octobre, du projet français de 2016 de créer une dizaine de centres de « déradicalisation » dans l'Hexagone.

Mais la Chine a poussé le modèle à l'extrême. Les motifs d'internement, flous et grotesques, sont appliqués sans supervision. Le traitement pour*« déradicalisation »* est au moins équivalent à la prison, sinon pire : toute pratique religieuse est interdite. Même mimer en secret le geste des ablutions avant une prière mentale ou prononcer en rêve des paroles équivoques peut entraîner des sanctions. Parler en ouïgour à ses codétenus à son arrivée en camp a valu à l'un des rares internés à en être sorti, et dont *Le Monde* a eu accès au témoignage, à passer trois jours à l'isolement, alors qu'était diffusé ce qu'il soupçonne être des enregistrements audio de personnes torturées.

Les forces chinoises déployées à Urumqi, la capitale de la Région autonome ouïgoure du Xinjiang, en Chine, en 2009. AFP/PHILIPPE LOPEZ

Des citoyens sinophones et « patriotes »

L'expérience menée au Xinjiang sert le vieux rêve impérial de siniser ces territoires frontaliers turbulents, en faisant des Ouïgours des citoyens sinophones et *« patriotes »* au moyen de techniques d'endoctrinement puisant dans la longue pratique communiste du lavage de cerveau. On « confesse » ses erreurs, il faut ânonner sa gratitude au Parti communiste pour les succès de la Chine avant chaque repas… Il s'agit, sous prétexte de déradicalisation, de camps d'assimilation forcée, aboutissement des concepts de *« sécurisation à outrance »*et de *« fusion ethnique »* de Hu Lianhe, le théoricien placé par Xi Jinping à des postes clés au sein du Front uni – la branche du Parti chargée des politiques ethniques –, et de divers groupes dirigeants. Aux antipodes de l'approche progressiste de Hu Yaobang, le dirigeant qui, au sortir de la folie maoïste au début des années 1980, voulait donner plus d'autonomie aux minorités ethniques et pourfendait le chauvinisme han.

Pour l'universitaire australien James Leibold, spécialiste des politiques ethniques chinoises, cette *« sécurisation et cette fusion interethnique »* sont *« profondément inadéquates ». « La surveillance préemptive et le remodelage social coercitif érodent la confiance et la sociabilité requise pour une cohésion sociale et une construction nationale authentiques »,* écrit-il dans une analyse de la Jamestown Foundation. Pour lui, les camps de rééducation sont plutôt *« le signe d'un régime qui perd patience et cherche à utiliser sa puissance nouvellement acquise pour faire disparaître les minorités non han par "mélange et uniformisation" ».*

Le *« rêve chinois »* de Xi Jinping justifie tous les moyens, au nom de la mission sacrée de prémunir le Parti communiste chinois d'un délitement à la soviétique. Tandis que la suppression en Chine des débats sur les crimes du maoïsme a induit un extraordinaire sentiment d'impunité. Or, cette terreur d'Etat, en laissant de profonds traumatismes humains, mais aussi historiques, malgré l'absence apparente de sang versé, dit justement combien est fragile la légitimité de Pékin à gouverner le Xinjiang sans lui accorder d'autonomie – pas même celle qu'énoncent les lois chinoises.

Brice Pedroletti

Internement des Ouïgours : l'impunité chinoise

Editorial. Au Xinjiang, sous couvert de « déradicalisation » religieuse, au moins un million de personnes issues des minorités turcophones et musulmanes sont détenues arbitrairement.

Publié le 28 décembre 2018 à 11h15 - Mis à jour le 28 décembre 2018 à 11h15

Basitova Guzel et ses enfants, à Almaty (Kazakhstan), le 4 décembre. Mounissa (à gauche), tient le portrait de son père, détenu en Chine depuis un an. .

Editorial du « Monde ». Les témoignages directs de détenus, les récits de familles à l'extérieur de Chine et les rapports d'ONG offrent un tableau alarmant du programme de détention à grande échelle des minorités turcophones et musulmanes du Xinjiang, en premier lieu les Ouïgours (11 millions) et les Kazakhs (1,5 million). Les estimations relayées par les experts du Comité contre la discrimination des Nations unies d'au moins 1 million de personnes internées semblent excessivement prudentes. Il existerait au moins 220 lieux d'internement de tailles variées.

Pékin a une longue histoire de la détention forcée : les droitiers ou autres ennemis de classe envoyés dans des camps tout au long de la période maoïste, dont beaucoup ne sont jamais revenus, les intellectuels enfermés dans des « étables » sous la révolution culturelle – n'importe quel local convertible en prison –, les pétitionnaires ou les membres de la secte Falun Gong brutalisés dans des camps de rééducation (abolis en 2013), mais aussi des asiles, des prisons « noires » (lieux de détention illégaux)…

Au Xinjiang, des puissances inquisitrices font feu de tout bois pour déporter et interner, sous couvert de *« déradicalisation »* religieuse et de *« formation professionnelle »*, au mépris de toute logique : cette détention assimilable ailleurs à de la préventive, mais sans garde-fou, pour d'absurdes prétextes, peut s'étirer en longueur dans des conditions inhumaines, souvent pour une durée indéterminée, sous la menace permanente d'être envoyé dans des camps de formatage ethnique et idéologique. Elle conduit aussi à des condamnations à de la prison ferme, parfois à perpétuité. Faire apprendre de force le mandarin, chanter des chansons « rouges » et proclamer son allégeance au Parti communiste est vu comme la recette, nationaliste et antireligieuse, permettant de fabriquer des citoyens chinois loyaux et obéissants – d'*« unifier les ethnies »*, selon les mots de la propagande –, en réalité de fondre les minorités dans la grande masse chinoise du groupe ethnique dominant, les Han (96 % de la population).

La crainte de déplaire à Pékin

Le succès de la Chine, et l'idéologie de sinisation et de recentrage du pouvoir politique autour du Parti communiste proclamée lors du 19e congrès, en 2017, y ont renforcé le sentiment d'impunité totale qui règne au sommet de l'Etat. L'exploration des versants les plus sombres de l'histoire du régime communiste, de la folie maoïste aux événements de Tiananmen, il y a trente ans, est encore moins d'actualité qu'elle ne l'était avant Xi Jinping. La notion défendue par le pouvoir est que la Chine, si grande, si variée, ne peut fonctionner qu'avec un pouvoir autoritaire. Elle fait oublier qu'il n'y a qu'un pas de l'usage de l'autorité à son abus, et de là, au crime.

Le sort des Ouïgours reçoit certes une place croissante dans les médias étrangers depuis cet été, mais l'attention diplomatique est loin d'être proportionnelle aux enjeux. Les pays musulmans sont pour la plupart muets, par crainte de

déplaire à Pékin. A l'ONU, Michelle Bachelet, la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HDCH), a demandé *« un accès direct à la région pour pouvoir vérifier les informations préoccupantes »* sur le traitement des minorités. Une quinzaine d'ambassadeurs occidentaux ont écrit en novembre à Chen Quanguo, le secrétaire du Parti du Xinjiang, pour lui demander poliment des comptes. Une loi sur les droits humains des Ouïgours (Uyghur Human Rights Policy Act) a été proposée au Congrès américain le 13 novembre, avec un soutien bipartisan. Pour le moment, Pékin, qui se veut comme toujours insensible aux pressions étrangères sur les droits humains, fait la sourde oreille.

La Chine défend sa politique répressive au Xinjiang

Accusé de maintenir en détention environ un million de musulmans ouïgours dans la province autonome du Xinjiang, Pékin a publié un document pour justifier ses mesures.

Par Frédéric Lemaître Publié le 18 mars 2019 à 16h10 - Mis à jour le 18 mars 2019 à 19h12

L'entrée d'un centre de rééducation chinois en construction, à Dabancheng, dans la Région autonome ouïgoure du Xinjiang, le 4 septembre 2018. Thomas Peter / REUTERS

Après des mois de silence puis de dénégation, la Chine n'en finit plus de justifier la politique qu'elle mène au Xinjiang. Elle est en effet accusée, notamment par les Occidentaux, de maintenir en détention environ un million de musulmans, essentiellement des Ouïgours d'origine turque, dans cette région située au nord-ouest du pays.

Internement des Ouïgours : l'impunité chinoise

Lundi 18 mars, le gouvernement a publié un livre blanc de vingt pages expliquant*« le combat contre le terrorisme et l'extrémisme et la protection des droits de l'homme au Xinjiang ».* Une publication qui intervient quelques jours après la publication par le département d'Etat américain de son rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde. Le document consacré à la Chine fait 126 pages.

Pour Mike Pompeo, le secrétaire d'Etat américain, la Chine est *« hors catégorie »*en matière de violations des droits de l'homme – c'est-à-dire que les abus y sont systématiques. M. Pompeo ne s'est d'ailleurs pas privé de noter, lors de la présentation, *« l'intensification par la Chine de sa campagne de détention des minorités musulmanes à des niveaux records ».*

Les huit premières pages du document officiel chinois sont consacrées à l'histoire du Xinjiang, une *« région multi-ethnique depuis les temps anciens »* où *« le séparatisme a fait le lit du terrorisme et de l'extrémisme »* depuis le début du XXe siècle. *« Les statistiques montrent que de 1990 à la fin de 2016, des forces séparatistes, terroristes et extrémistes ont lancé des milliers d'attaques terroristes au Xinjiang, tuant un grand nombre de personnes innocentes et des centaines d'officiers de police »,* peut-on lire. Le document en énumère une trentaine.

Face à cette situation *« grave et complexe »,* le gouvernement a toujours, avance le rapport, réagi *« conformément à la loi ».* Le terme apparaît à 96 reprises - dans la droite ligne de la pratique chinoise de justifier toute répression par son « caractère légal ». *« Depuis 2014, les autorités du Xinjiang ont détruit 1 588 gangs violents et terroristes, arrêté 12 995 terroristes, saisi 2 052 engins explosifs, puni 30 645 personnes pour 4 858 activités religieuses illégales et saisi 345 229 exemplaires de documents religieux illégaux »,* affirme le document, qui décrit une politique de *« juste équilibre entre compassion et sévérité »* et accordant la*« priorité à une approche préventive »* de la lutte antiterroriste.

C'est dans le cadre de celle-ci que le gouvernement évoque, à la page 14, des*« centres d'éducation et de formation mis en place avec l'objectif d'éduquer et de réhabiliter des personnes coupables de délits mineurs ou contrevenant à la loi, et d'éradiquer l'influence du terrorisme et de l'extrémisme »* – les deux « fléaux » qui, avec le fondamentalisme, sont systématiquement avancés pour justifier la répression tous azimuts dans la région autonome.

« Prisons », « camps de concentration »

Là où des organisations comme Human Right Watch dénoncent des *« prisons »*voire, comme la Turquie, des *« camps de concentration »,* les autorités chinoises affirment que ces centres *« adoptent un système de management d'internat ».*

Aucun chiffre n'est donné, ni sur les centres ni sur les personnes s'y trouvant actuellement – alors que, ont noté les observateurs du Xinjiang, la Chine n'est pas avare justement, dans son rapport, de statistiques précises.
Les *« stagiaires »* qui reçoivent une *« formation sur mesure »,* notamment au chinois, *« peuvent demander à partir pour motifs personnels ».*

Cette présentation officielle et aseptisée des politiques chinoises au Xinjiang fait fi des témoignages ayant fait surface à l'étranger d'arrestations arbitraires, de sévices et de cœrcition extrême pour les personnes qui bénéficient de ce genre de « *formation* » – des témoignages que la Chine dénonce systématiquement comme des « *fake news* ».

Pour la Chine, la politique actuellement menée porte ses fruits. *« Depuis plus de deux ans, aucun acte violent ou terroriste ne s'est produit au Xinjiang »,* affirme le rapport, qui précise qu'au niveau mondial, *« 1 127 attaques terroristes ont causé 13 000 morts ».*

Alors que jeudi 14 mars, à Pékin, un responsable du Xinjiang avait expliqué qu'*« un jour »,* ces centres auraient vocation à disparaître, le livre blanc est beaucoup plus prudent. D'un côté, il n'y a *« pas de doute »* que la politique menée au Xinjiang est une *« composante importante »* de la lutte globale contre le terrorisme. De l'autre côté, reconnaît le document *« le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme n'ont pas disparu. Leur influence peut encore se faire sentir ».* Pas question, donc, de baisser la garde ou de mener une autre politique.

« Le but réel de cette prétendue "déradicalisation" est [...] de mener à bien la sinisation. »

Peu après la publication du document, Dilxat Raxit, porte-parole du Congrès mondial des Ouïgours, une organisation de la diaspora dont le siège est en Allemagne, a estimé que *« la lutte antiterroriste*[était] *une excuse politique pour réprimer les Ouïgours. Le but réel de cette prétendue "déradicalisation" est d'éradiquer la foi et de mener à bien la sinisation ».*

Un représentant ouïgour peu avant une session de l'Assemblée populaire nationale se tenant à Pékin, le 12 mars 2019. GREG BAKER / AFP Andy Wong / AP

Un « génocide culturel »

L'expert allemand Adrian Zenz évoque quant à lui *« un génocide culturel ».* Ses recherches, notamment l'étude systématique des appels d'offres publics lancés au Xinjiang, ont largement contribué à démontrer la création de nombreux camps depuis 2017. Lors d'une nouvelle estimation donnée en marge du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève mercredi 13 mars, M. Zenz a estimé à 1,5 million de personnes le nombre de personnes détenues depuis 2017, le début de la vaste opération d'internement arbitraires dans des camps et divers centres de détention.

La semaine dernière, alors que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies étudiait à Genève le cas de la Chine – comme il le fait tous les quatre ans –, Pékin a mis en avant les témoignages des diplomates de pays amis (Russie, Venezuela, Pakistan, Sénégal, Grèce, Hongrie…) invités depuis janvier à se rendre au Xinjiang dans le cadre de visites très encadrées. Les ONG des droits de l'homme dénoncent de complètes « *mises en scène* ».

Certes plus discrets que les Américains sur le Xinjiang, les Européens ont demandé à la Chine d'accepter une visite de Michelle Bachelet, haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme

Frédéric Lemaître (Pékin, correspondant)

Le dissident ouïgour Ilham Tohti a reçu le Prix Vaclav Havel

L'universitaire ouïgour purge une peine à perpétuité au Xinjiang pour délit d'opinion.

Par Brice Pedroletti Publié le 02 octobre 2019 à 14h09 - Mis à jour le 02 octobre 2019 à 17h04

Le dissident ouïgour Ilham Tohti le 12 juin 2010 alors qu'il enseignait à l'université. FREDERIC J. BROWN / AFP

Le dissident ouïgour emprisonné Ilham Tohti, 49 ans, s'est vu décerner, lundi 30 septembre, le prix Vaclav Havel par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE). Il est le premier Chinois à recevoir ce prix nommé en hommage à l'ancien président et dissident tchèque. Ilham Tohti avait été honoré en 2016 par le prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits de l'homme. Et il fait partie des nominés pour le prix Sakharov 2019.

Ces marques de reconnaissance internationales sont précieuses : son épouse, qui vit à Pékin avec deux de ses fils, n'a pas pu le rencontrer depuis 2017. *« C'est la dernière fois où nous avons des nouvelles de mon père, nous n'avons aucune idée de sa condition physique ni s'il est toujours dans la même prison »,* écrit au *Monde* par courriel Jewher Ilham, la fille du dissident en exil aux Etats-Unis.

Les avocats pékinois qui l'ont défendu n'ont pas été retenus par la famille après le procès – sous pression des autorités. *« Rien ne filtre , on ne sait rien. Les frères d'Ilham Tohti au Xinjiang sont sans aucun doute soumis à une pression intense pour ne rien dire, sous peine de ne plus le voir. C'est une stratégie volontaire des autorités : faire comme s'il n'existait pas »,* explique la sinologue Marie Holzman, qui sonne régulièrement l'alerte sur son cas.

En outre, les onze millions de Ouïgours, qui constituent la population autochtone de la Région autonome ouïgoure du Xinjiang, l'immense territoire frontalier de l'Asie centrale, sont la cible depuis 2017 d'une politique d'internement forcé massif.

« Ilham Tohti est, comme le fut Vaclav Havel, le symbole du dialogue », rappelle Sophie Richardson, directrice Asie de Human Rights Watch. *« Or, toute reconnaissance des efforts des Ouïgours pour remédier à la discrimination et aux inégalités dont ils sont l'objet par le dialogue est particulièrement bienvenue à présent, à un moment où les autorités chinoises criminalisent et répriment de tels efforts et ont arrêté arbitrairement au moins un million de musulmans turcophones du Xinjiang sur la seule base de leur identité ethnique »,* poursuit-elle.*« Vaclav Havel a toujours inspiré les personnalités critiques en Chine, c'était le cas de la Charte 08* [un manifeste pour la

démocratisation de la Chine], *inspirée de la Charte 77, et de son principal auteur, Liu Xiaobo, lui aussi un universitaire comme Tohti* ». Le prix Nobel de la paix chinois est mort en 2017 d'un cancer alors qu'il purgeait une peine de onze ans de prison.

Perpétuité pour séparatisme

Professeur de géographie à Pékin, où il enseignait à l'université centrale des nationalités, Ilham Tohti a été arrêté chez lui en janvier 2014 puis jugé et condamné à perpétuité en septembre de la même année, pour séparatisme, auXinjiang, dont il est originaire. Sous surveillance rapprochée au début des années 2010, Ilham Tohti a longtemps incarné, depuis sa base pékinoise, le fragile reliquat d'une société civile ouïgoure soumis à une répression brutale dans le sillage des clashs interethniques de 2009 à Urumqi. Il continuait d'animer un site d'informations sur le Xinjiang en chinois et en ouïgour, *Uyghur-Biz,* certes bloqué en Chine, mais où il s'efforçait de promouvoir le dialogue et une analyse équilibrée des problèmes politiques et sociaux du Xinjiang. Laïque et modéré, le professeur Ilham veillait aussi à insuffler à ses étudiants ouïgours, issus de l'élite du système scolaire chinois, une culture du questionnement, de l'enquête et de la relativité entièrement absente du dogme du Parti communiste chinois sur « l'unité des nationalités ».

Cette relative liberté a vite disparu après l'arrivée au pouvoir de Xi Jinping en 2012-2013, qui a coïncidé avec un pic de tensions au Xinjiang et une tentative d'attentat spectaculaire sur la place Tiananmen en octobre 2013. Plusieurs attentats perpétrés par des Ouigours ont eu lieu en Chine et au Xinjiang au cours de l'année 2014. Lors de son procès, l'accusation a retenu contre l'universitaire les points de vue qu'il avait exprimés sur les politiques ethniques chinoises et l'identité ouïgoure dans ses cours, qui étaient filmés, et sur son site. Certains de ses étudiants qui avaient été arrêtés durent témoigner contre lui. M. Tohti fut également accusé de vouloir « internationaliser » la question ouïgoure en donnant régulièrement des interviews aux journalistes étrangers.

Longue histoire de dissidence

Après un relâchement relatif en 2015, la répression chinoise s'est ensuite intensifiée à partir de 2016, avec l'arrivée d'un nouveau chef du parti au Xinjiang, Chen Quanguo**,** et la mise en œuvre d'une politique d'internement systématique dans des camps de détention, sous prétexte de déradicalisation. Outre les détentions en camps, des centaines de personnalités ouïgoures, dont plusieurs anciens doyens d'université, ont été condamnées à des peines extrêmement lourdes.

Ilham Tohti a une longue histoire de dissidence : en 1985, à 17 ans, il manifesta à Urumqi puis place Tiananmen à Pékin avec d'autres lycéens ouïgours contre les essais nucléaires chinois dans le désert du Xinjiang. Dans les années 1990, il tint des salons d'écrivains. A partir de 1995, il se retrouve dans le collimateur de la sécurité d'Etat, et change de nom pour protéger sa famille à Atush. Ses cours seront suspendus pendant dix ans. Il lance en 2005 le site d'informations *Uyghur-Biz.*

Brice Pedroletti

Répression des Ouïgours : les députés américains appellent à sanctionner Pékin

La Chambre des représentants a adopté à une large majorité un texte réclamant des sanctions contre la Chine, accusée d'avoir interné des centaines de milliers de musulmans de cette ethnie minoritaire.

Le Monde avec AFP Publié le 04 décembre 2019 à 05h44 - Mis à jour le 04 décembre 2019 à 09h21

Face à la répression des Ouïgours, les députés américains souhaitent briser le silence et passer à l'action. La Chambre des représentants a en effet approuvé à une écrasante majorité un projet de loi appelant à imposer des sanctions contre la Chine. Le texte, voté mardi, doit encore être validé par le Sénat, où il devrait aussi rencontrer un grand soutien, avant d'être envoyé au président Donald Trump pour qu'il accepte ou non de le promulguer.

« Aujourd'hui, la dignité et les droits de l'homme des Ouïghours sont menacés par les actes barbares de Pékin, qui sont une insulte à la conscience collective mondiale », a déclaré, avant ce vote, la présidente démocrate de la

Chambre, Nancy Pelosi. *« Nous envoyons un message à Pékin : l'Amérique observe et ne restera pas silencieuse »*, a-t-elle ajouté.

En pleine guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, les relations bilatérales s'étaient déjà tendues la semaine dernière avec la promulgation, par Donald Trump, d'une loi de soutien aux manifestations prodémocratie qui secouent le territoire chinois autonome de Hongkong depuis juin.

Camps de « rééducation politique »

Le texte approuvé mardi à la Chambre appelle le président américain à imposer des sanctions à de hauts responsables du Xinjiang, la région du nord-ouest de la Chine qui a été placée sous haute sécurité après avoir été longtemps frappée par des attentats sanglants. Des organisations de défense des droits de l'homme, des experts et Washington accusent Pékin d'avoir interné dans ce territoire jusqu'à un million de musulmans, notamment ouïgours, dans des camps de rééducation politique.

Pékin dément ce chiffre et parle de *« centres de formation professionnelle »*, destinés à aider la population locale à trouver un emploi et ainsi à l'éloigner de la tentation de l'islamisme et du terrorisme. Des attentats attribués à des militants ouïgours ont endeuillé la Chine pendant de nombreuses années. Le gouvernement, qui accuse des *« séparatistes »* et des *« djihadistes »*, a répondu en imposant une sécurité draconienne au Xinjiang – grand comme trois fois l'Espagne et frontalier, entre autres, avec le Pakistan et l'Afghanistan.

« Vive indignation » de Pékin

Pékin a exprimé mercredi sa *« vive indignation »* après le vote de la Chambre des représentants, l'appelant à *« corriger son erreur »* et ne pas *« s'immiscer dans les affaires intérieures chinoises »*. Le projet de loi américain *« calomnie de façon arbitraire les efforts de la Chine en matière de déradicalisation et de lutte antiterroriste »*, a indiqué Hua Chunying, une porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères. *« La Chine répliquera en fonction de l'évolution de la situation »*, a-t-elle souligné dans un communiqué, sans donner plus de précisions.

Les Ouïgours constituent l'une des 56 ethnies recensées en Chine. Principalement musulmans, parlant pour la plupart une langue turcique, ils constituent un peu moins de la moitié des 25 millions de personnes vivant au Xinjiang.

La proposition de loi américaine exhorte également le département d'Etat à établir un rapport sous un an sur la situation dans la région, et le ministère du commerce à interdire certaines exportations, notamment de matériels pouvant aider aux systèmes de reconnaissance faciale.

Probable adoption au Sénat

Le Sénat, à majorité républicaine, avait adopté à l'unanimité, en septembre, une version différente de cette proposition de loi, présentée par le républicain Marco Rubio. Mardi soir, il a salué le vote de la Chambre et déclaré avoir *« hâte »* de travailler avec les sénateurs pour que cette proposition *« soit adoptée et envoyée au président »*.

Le démocrate Bob Menendez, numéro deux de la commission des affaires étrangères, est allé dans le même sens, laissant augurer d'une adoption au Sénat.*« Le gouvernement chinois et le Parti communiste travaillent pour éradiquer systématiquement les identités culturelles et ethniques des Ouïgours et d'autres minorités musulmanes dans le Xinjiang »*, a déclaré M. Rubio.

En octobre, les Etats-Unis avaient déjà placé 28 organisations gouvernementales et commerciales chinoises sur liste noire, dont des sociétés de vidéosurveillance, leur reprochant d'être impliquées dans la campagne de répression policière dans cette région autonome.

« Ne montrer absolument aucune pitié » : des documents secrets chinois éclairent la répression contre les Ouïgours

Les 403 pages fournissent des éléments inédits sur la politique d'internement massif de la minorité musulmane ouïgoure dans la région autonome de l'ouest du pays.

Par Brice Pedroletti Publié le 18 novembre 2019 à 01h43 - Mis à jour le 18 novembre 2019 à 09h59

Des Ouïgours marchent sur un portrait du secrétaire du parti du Xinjiang, Chen Quanguo, lors d'une manifestation, le 1er octobre à Istanbul. YASIN AKGUL / AFP

C'est l'une des plus grosses fuites de l'histoire de la Chine contemporaine depuis les « Tiananmen Papers » en 2001 : dans une série d'articles publiés samedi 16 novembre, le *New York Times* livre le compte rendu de quelque 403 pages de documents internes au Parti communiste chinois. Ils fournissent des éléments inédits sur la politique d'internement massif de la minorité musulmane ouïgouredans la région autonome du Xinjiang, dans l'ouest de la Chine. La fuite est attribuée à une personnalité de *« l'establishment chinois »,* qui *« espère que ces révélations empêcheront les dirigeants du Parti communiste, dont le président chinois, Xi Jinping, d'échapper à leurs responsabilités ».*

Lancée début 2017, cette politique n'a jamais été reconnue par l'Etat chinois. Mais elle est attestée par de nombreux travaux de chercheurs et un nombre croissant de témoignages. Les documents exfiltrés comportent des discours de Xi Jinping au sein du parti jamais rendus publics dans lesquels il exprime son exaspération après la série d'attentats de 2013-2014 attribués à des djihadistes ouïgours, et le lancement, cette année-là, de la *« guerre contre le terrorisme ».* M. Xi se plaint des méthodes *« trop primitives »* des cadres du parti jusqu'à aujourd'hui, et encourage à *« être beaucoup plus durs »* et à *« ne montrer absolument aucune pitié ».*

Ce sera la mission du nouveau chef du parti de la région autonome, intronisé à l'été 2016, Chen Quanguo, désigné exécuteur en chef d'un programme de*« déradicalisation »,* qui va remplir les prisons ainsi que de nouveaux camps d'internement, que la Chine continue de décrire aujourd'hui comme des centres de formation professionnelle. De un à trois millions de personnes y seraient enfermées.

« Arrêtez tous ceux qui doivent l'être », déclare à plusieurs reprises Chen Quanguo dans ses discours début 2017. Parmi les documents récupérés, l'un d'entre eux jette une lumière particulièrement crue sur le double langage des officiels chinois : un pense-bête donné aux cadres de la ville de Tourfan prépare les réponses à donner aux étudiants ouïgours des provinces de l'intérieur de la Chine qui reviennent en vacances dans leur famille et découvrent que plusieurs proches sont internés.

Les responsables sont encouragés à prendre un maximum de précaution avec ces jeunes qui pourraient *« envoyer des messages incorrects sur les réseaux sociaux ».*Il faut donc les rassurer, mais aussi leur faire comprendre que tout écart risque de peser dans la notation des membres de leur famille. L'officiel est incité à expliquer les subtilités de la déradicalisation à laquelle sont soumis les proches : *« Ils n'ont commis aucun crime et ne seront pas reconnus*

coupables. C'est juste que leur pensée a été infectée par des pensées malsaines, propose le pense-bête. *Comme quand une personne insouciante a attrapé un virus dangereux. »*

Le quotidien américain livre également l'histoire inattendue d'un cadre communiste chinois travaillé par sa conscience, à travers la retranscription de la longue enquête menée par le parti sur son compte. Ses « aveux » de quinze pages, probablement obtenus sous la contrainte, ont été distribués en interne pour montrer l'exemple.

Nommé à la tête du parti du district de Yarkand, une ville près de Kachgar qui a été le théâtre d'incidents violents en 2013 et en 2014, Wang Yongzhi semble d'abord appliquer avec zèle les directives, faisant construire deux centres d'internement de 20 000 places. Mais, en privé, comme il s'en explique dans sa confession, il se défie de ses supérieurs. Les mesures prises en haut lieu *« ne sont pas compatibles avec les réalités du terrain »,* constate-t-il. Quand 62 cadres sont dépêchés en renfort à Yarkand, il se plaint *« qu'ils ne comprennent pas comment travailler avec les officiels locaux et les habitants ».*

Dans la suite de sa confession, il explique s'être mis à boire et décrit un épisode lors duquel il s'est écroulé ivre, lors d'une réunion sur les questions de sécurité.*« J'étais devenu la risée de toute la préfecture »,* dit-il. Il finira par signer l'ordre de libérer 7 000 détenus – avant de disparaître dans les rets de la justice du parti. L'enquête interne, révèle le *New York Times,* déplore qu'il *« ait refusé d'arrêter tous ceux qui devaient l'être ».*

La Chine s'indigne du vote américain sur les musulmans ouïgours

Le Congrès des Etats-Unis a adopté un texte condamnant la politique d'internement menée par les autorités chinoises envers la minorité de la province du Xinjiang.

Par Frédéric Lemaître et Gilles Paris Publié le 05 décembre 2019 à 11h46

Des femmes Ouigour quittant un centre d'éducation politique à Kashgar, dans la province chinoise du Xinjiang , en septembre 2018. Thomas Peter / REUTERS

Le Congrès des Etats-Unis a une nouvelle fois mis en demeure Donald Trump de durcir le ton sur la Chine, mardi 3 décembre. Une semaine après avoir exprimé son soutien aux manifestants pro démocratie de Hongkong, la Chambre des représentants a adopté, à une écrasante majorité, un texte du Sénat incitant l'administration américaine à imposer des sanctions contre de hauts responsables chinois en réponse aux *« détentions arbitraires de masse »* des musulmans ouïgours dans la province du Xinjiang.

Une seule voix, républicaine, s'y est opposée. Le texte défendu par un élu démocrate et un autre républicain avait été adopté à l'unanimité au Sénat. Parce qu'il a subi des modifications à la Chambre, il devra être à

nouveau soumis à la haute assemblée avant de parvenir sur le bureau du président. Ce dernier ne sera pas en mesure de le bloquer puisque, comme pour le texte visant Hongkong, il dispose d'un soutien suffisant au Congrès pour passer outre un éventuel veto. Le président des Etats-Unis a d'ailleurs ratifié la première loi, au grand dam de Pékin.

« Lavages de cerveau »

Donald Trump est pourtant resté jusqu'à présent silencieux sur le sort des Ouïgours, au contraire de son vice-président, Mike Pence, qui avait dénoncé, en octobre 2018, la situation du *« million de Ouïgours »* musulmans soumis dans des camps à *« des lavages de cerveau »*.

Le président des Etats-Unis sera d'autant plus incité à ratifier le texte que les âpres négociations relatives aux différends commerciaux entre les deux pays semblent durablement bloquées. Son impact éventuel devrait donc être limité. Mardi, Donald Trump a écarté la perspective d'un accord proche.

« *A certains égards, je pense qu'il est préférable d'attendre après les élections* [de novembre 2020]*, si vous voulez connaître la vérité* », a-t-il indiqué soudainement en marge du sommet de l'OTAN à Londres, provoquant immédiatement un décrochage sur les places financières. *« Je ne ferai pas un accord qui ne va pas être bon pour notre pays »,* a ajouté un peu plus tard le président des Etats-Unis.

Cet accord américano-chinois avait été initialement annoncé pour le sommet du G20 organisé en Argentine, en novembre 2018, avant d'être repoussé à de nombreuses reprises. En octobre, Donald Trump avait redonné confiance en assurant être parvenu à un accord partiel, sans plus de détails, à l'issue de discussions avec le vice-président chinois Liu He, venu à Washington. Cette sorte d'armistice avait eu pour conséquence de geler une hausse de droits de douane sur des produits chinois prévue au cours du même mois.

Mardi, à Londres, Donald Trump n'a rien dit des nouvelles hausses attendues en décembre, annoncées au cours d'une phase de tensions, en août. Elles visent des produits de grande consommation et qui pourraient donc avoir un effet sur le pouvoir d'achat des consommateurs américains.

« Mascarade malintentionnée »

La Chine a réagi avec prudence aux déclarations de Donald Trump sur les négociations commerciales. « *Nous ne fixerons aucune date limite pour arriver à un accord. Cet accord, ces négociations doivent être fondés sur l'égalité et le respect mutuel* », a déclaré, mercredi 4 décembre, lors d'un point presse, Hua Chunying, la porte-parole de la diplomatie chinoise. En revanche, elle a violemment critiqué, dès mardi, le projet de loi sur sa politique au Xinjiang. Un texte qui *« calomnie de façon arbitraire les efforts de la Chine en matière de déradicalisation et de lutte antiterroriste »*.

« Si vous vous en prenez aux intérêts de la Chine, vous serez frappés en retour », prévient la porte-parole de la diplomatie chinoise

L'agence de presse Chine nouvelle parle de « *la mascarade malintentionnée et interventionniste de Washington sur le Xinjiang* ». Selon cette agence officielle, ce projet de loi *« regorge d'arrogance, de mensonges et de préjugés* ». *« La diffamation et l'ingérence de Washington ne terniront pas les progrès antiterroristes au Xinjiang et n'atténueront pas la détermination de Pékin à maintenir la stabilité dans la région, préserver sa souveraineté nationale et protéger les droits légitimes du pays à la sécurité et au développement »,* conclut le texte. *« Si vous vous en prenez aux intérêts de la Chine, vous serez frappés en retour »,* a ajouté Hua Chunying, mercredi. Elle n'a pas été plus précise, mais le *Global TImes*, quotidien nationaliste qui sert souvent de poisson pilote à Pékin, a envisagé que les Chinois pourraient interdire l'accès de diplomates américains au Xinjiang.

Comme le constate l'allemand Adrien Zens, dont les travaux ont mis en évidence l'importance de la répression des Ouïghours, les sanctions américaines constituent un *« changement tectonique »* de la part

de Washington, provoqué à la fois par les événements de Hongkong et par les récentes révélations de la presse occidentale sur le Xinjiang.

Face à ce changement, les Chinois semblent avoir adopté une communication plus agressive. Il y a quelques jours, l'ambassadeur chinois en Suède, Gui Congyou, expliquait qu'il « *traitait ses amis avec du bon vin et ses ennemis avec des fusils de chasse* ». Plus généralement, le ministère des affaires chinois utilise depuis quelques jours le même canal de communication que Donald Trump : Twitter, par ailleurs interdit en Chine. *« Ce qui se passe aux Xinjiang n'a rien à voir avec les droits de l'homme, les ethnies ou la religion mais avec le combat contre le terrorisme et le séparatisme »,* explique ainsi Hua Chunying, qui poursuit : *« Des millions d'innocents ont perdu la vie en Afghanistan, Irak et Syrie à cause des actions militaires américaines. »*

Quant à Nancy Pelosi, présidente de la Chambre des Représentants, en pointe sur les droits de l'homme, elle fait, selon Hua Chunying, preuve *« d'ignorance et d'hypocrisie »*. A-t-elle oublié la politique menée envers les Indiens d'Amérique ? s'interroge la Chine qui, à son habitude, prend bien soin de ne pas critiquer nommément Donald Trump.

Frédéric Lemaître (Pékin, correspondant) et **Gilles Paris** (Washington, correspondant)

La déradicalisation chez des personnes contrôlées par la justice

La déradicalisation dans les prisons

la quatrième réforme : non seulement traiter à part les affaires de terrorisme, mais aussi contrôler le prosélytisme. Donc organiser, pour ceux qui le souhaitent, l'accueil d'hommes et de femmes de toutes les religions, qui délivrent les messages de paix de leurs religions. Et, surtout, mettre en place un programme scientifique de déradicalisation.

La Belgique confrontée à la radicalisation en prison

Le ministre de la justice est sous pression après l'attentat de Liège, mené par un détenu islamiste en permission.

Par Jean-Pierre Stroobants Publié le 05 juin 2018 à 10h51 - Mis à jour le 05 juin 2018 à 10h51

Le ministre belge de la justice, Koen Geens, le 4 juin à Bruxelles. ERIC LALMAND / AFP

La polémique sur la libération conditionnelle de Benjamin Herman, l'auteur de la tuerie de Liège, mardi 29 mai, est loin d'être éteinte en Belgique. Si le premier ministre, Charles Michel, est parvenu à calmer le jeu en indiquant qu'il fallait attendre les résultats des enquêtes sur les conditions exactes qui ont conduit à la mort de deux policières et d'un étudiant, tués par ce détenu radicalisé derrière les barreaux, le ministre

de la justice, Koen Geens, est l'objet de vives critiques. Herman avait fait l'objet de huit condamnations pour vols, violences et trafics et il purgeait une peine de douze ans de réclusion. Il était en permission ce jour-là pour préparer sa sortie de prison d'ici à la fin de l'année.

M. Geens est ciblé, car divers engagements pris par le gouvernement pour lutter contre la radicalisation en prison, notamment après les attentats du 22 mars 2016, à Bruxelles et Zaventem – 32 tués, des centaines de blessés –, n'ont été que très partiellement tenus. Ces attentats, pourtant, avaient déjà mis en évidence le danger du glissement vers l'islam terroriste d'anciens truands – les frères Ibrahim et Khalid El Bakraoui. L'un de ceux qui ont favorisé la conversion d'Herman était d'ailleurs identifié : Yassine Dibi, ami des Bakraoui, qui purge actuellement une peine de trente-deux ans de prison pour vols et prise d'otage, et a été sanctionné pour avoir organisé des prières collectives.

Les contacts d'Herman avec des radicaux étaient connus des services de renseignement depuis 2016. Un rapport de police détaillait ses fréquentations au préau ou ses participations à des prières de groupe. Et quarante-huit heures avant sa dernière sortie, un gardien aurait attiré l'attention sur sa dangerosité. L'administration semble s'être plutôt fondée sur une enquête sociale établie en mars qui évoquait une *« évolution positive »* du jeune homme, susceptible de bénéficier *« d'un encadrement et d'un soutien familial nécessaires »*. M. Geens maintient, quant à lui, que la radicalisation du prisonnier n'avait pas été détectée, qu'il n'était qu'*« un type pas très spécial »*. Il n'y avait donc pas lieu, selon lui, de l'incorporer dans les fichiers de l'antiterrorisme.

« Je suis triste, fâchée, indignée, découragée »

La question de l'exploitation des informations des différents services et de leur transmission à l'administration pénitentiaire est de nouveau posée. Les directeurs des établissements où fut écroué Herman n'avaient, par exemple, pas accès aux données le concernant. *« Les rapports sur Herman étaient-ils, oui ou non, connus ? Dans les deux cas, il y a un problème »*, estime l'élu Vert flamand Stefaan Van Hecke.

Des voix critiques s'élèvent aussi au sein des partis soutenant la coalition gouvernementale. *« Je suis triste, fâchée, indignée, découragée »,* a lancé au ministre Sophie De Wit (Alliance néo-flamande, N-VA), tandis que sa collègue libérale flamande Carina Van Cauter déplorait l'absence de réponses *« sur le fond »* de M. Geens et se demandait si des libérations conditionnelles n'étaient pas, en réalité, accordées pour lutter contre la surpopulation ou éviter des grèves des agents pénitentiaires.

M. Geens était à nouveau convoqué au Parlement, lundi 4 juin, et il a maintenu que les différents services de l'Etat ont *« bien travaillé »*. *S*'il a décidé de rester en place, c'est pour *« les défendre »,* dit-il. Lors de ses auditions, le chrétien-démocrate flamand a écarté les questions les plus embarrassantes mais a évoqué, par exemple, l'idée d'imposer aux détenus radicalisés un *« traitement »*, à base de consultations psychologiques et de formations, qui conditionnerait en particulier l'octroi des congés pénitentiaires.

« La situation est temporaire »

Un projet qui laisse sceptique, tout comme le bilan antérieur des autorités publiques en matière de déradicalisation. Une universitaire irlandaise enquêtant pour les Nations unies s'est étonnée récemment de l'absence de programme systématique dans les prisons belges. Alors, pourtant, que des premiers projets – non appliqués – datent de 2005 et prévoyaient un suivi individuel. Alors, aussi, que 450 prisonniers sont désormais considérés comme radicalisés. Deux cent trente-sept d'entre eux font l'objet d'un suivi par les renseignements, une quinzaine (recruteurs et idéologues) sont placés dans des ailes spéciales au sein des établissements pénitentiaires. Hans Bonte, maire socialiste de Vilvorde, se demande, au passage, si ces chiffres ne sont pas volontairement sous-évalués. Seule certitude : une partie de ces prisonniers seront bientôt « libérables », ce qui pose la question de leur suivi – il devrait, en principe, être assuré par les autorités locales.

Les plans projetés par le gouvernement ou réclamés par la commission d'enquête sur les attentats de 2016 évoquaient la formation du personnel pénitentiaire (*« On en est très loin »*, dit Didier Breulheid, du syndicat CSC), la création d'une « banque carrefour du renseignement », une « plate-forme police fédérale - service de renseignement ». L'action est restée très limitée : *« Certaines prisons ne sont plus aux mains des caïds, mais des islamistes »,* juge une gardienne. *« Tout va trop lentement »*, déplore le député centriste Georges Dallemagne.

M. Geens, lui, veut croire que *« la situation est temporaire »* et que *« la violence de l'islamisme va changer »*, comme il l'affirmait, samedi 2 juin, au journal *L'Écho*.

Jean-Pierre Stroobants (Bruxelles, Correspondant)

Prison d'Osny : le djihad derrière les barreaux

Une enquête sur l'attaque terroriste perpétrée le 4 septembre 2016 souligne l'échec des unités spécialisées dans la prise en charge des détenus « radicalisés ».

Par Elise Vincent Publié le 28 juin 2017 à 06h40 - Mis à jour le 29 juin 2017 à 09h28

Il pleuvait ce jour-là, mais la première promenade a eu lieu comme toujours, à 10 heures exactement. Comme c'était dimanche, il y en a eu une deuxième, dite de « l'après-midi ». Une heure de bouffée d'air frais en plus, et quelques pas dans la cour centrale.

Le matin, plusieurs détenus avaient refusé d'être extraits de leur cellule. Mais on s'était contenté d'inscrire leur nom sur un fichier Excel. A 15 heures, ce 4 septembre, à la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise), l'ouverture des lourdes portes rouges de l'unité consacrée aux individus radicalisés a donc été opérée selon le rituel habituel. Le fallait-il ?

Le surveillant Bala a commencé par le fond du couloir (du fait de l'extrême sensibilité du dossier, tous les noms et numéros de cellules ont été modifiés) : bâtiment A1, aile ouest, cellule 140. Comme à chaque fois, il a veillé à sa *« distance de sécurité »,* soit *« une largeur de porte et de bras »*, à laisser entre détenu et surveillant. Gestes millimétrés pour univers confiné. Trois fois les mêmes réflexes avant d'arriver à la porte d'Abdel T. Et que soudain les murs résonnent d'un grand cri. Le début d'une attaque terroriste inédite dans une prison française.

Ultrarapide, ultraviolente, la scène a été entièrement filmée par les neuf caméras de surveillance rivées sur les vingt-cinq cellules individuelles concernées. Située au cœur de la maison d'arrêt, l'« unité dédiée » (UD) – l'une des cinq alors en France – avait été pensée pour empêcher toute évasion et traquer la moindre oscillation de comportement. On avait même pensé à intégrer un « facilitateur » parmi les détenus, sorte de référent, mi-mentor, mi-balance.

Un cas d'école

L'enquête confiée à la sous-direction antiterroriste (SDAT), que *Le Monde* a pu consulter, n'a toutefois en rien été simplifiée. Après plus de neuf mois d'instruction, elle a abouti à l'exact contraire : épaissir malgré elle le voile des soupçons, tout en jetant une lumière crue sur les difficultés des méthodes de déradicalisation.

Qui voulait tuer le surveillant Bala, ce 4 septembre ? Abdel T., seul ? Ou d'autres avec lui pour un plus grand carnage ? Comment ? Qui savait ? Après coup, plusieurs détenus l'ont admis : il leur arrivait de s'amuser à hurler, eux aussi, lors de l'ouverture des portes. Sorte de défiance provocatrice pour mieux faire tressaillir leurs gardiens. Mais cette fois, le jeu n'en était pas un.

Dans ce huis clos, les enquêteurs ont d'abord vite réalisé que l'absence de son dans les vidéos était une plaie. Que la lumière manquait sur les images pour distinguer tous les visages. Et que d'irrémédiables angles morts demeuraient dans les couloirs. Même dans cette UD d'Osny, certains détenus avaient réussi à cacher une carte SIM dans leur élastique de jogging, un téléphone dans la raie des fesses. Enfer pour détective au royaume de la loi du silence.

L'enquête sur l'attaque terroriste d'Osny est en fait un cas d'école. Une plongée dans la complexité de la lutte contre la radicalisation en prison, à l'heure où les peines ont été considérablement alourdies pour tous les condamnés dans des dossiers terroristes. Un livre ouvert sur les défis de long terme pour toute cette nouvelle population carcérale, alors que plus de 400 dossiers sont en cours au parquet de Paris, avec plus de 1 300 personnes mises en cause à des degrés divers. L'accès rare, surtout, à la psychologie torturée de ceux qui y étaient enfermés.

« Mon but était de les tuer, point »

A commencer par celle d'Abdel T., 25 ans, seul mis en examen du dossier, et celui qui suscite le plus d'interrogations. Sa violence éruptive sommeillait jusque-là sous des airs de grand costaud finaud. Ce charmeur aux traits ronds faisait partie des meilleurs éléments à Osny. *« Tranquille »*, *« qui ne prend pas la tête »*, ont juré ses camarades de détention interrogés à tour de rôle. Sensible aussi : *« Un jour, je l'avais aidé à faire une lettre d'amour à sa femme »*, a rapporté l'un d'eux. Deux jours avant l'attaque, il rigolait encore en jouant aux échecs avec les surveillants.

Quand le gardien Bala est arrivé dans sa cellule, ce 4 septembre 2016, il ne s'est douté de rien. Le jeune homme a d'abord feint la nonchalance. Le gardien a juste été surpris qu'il veuille sortir avec une serviette de sport blanche. Il a ensuite cru que le jeune homme dissimulait de la nourriture – du *« saucisson halal »*. Petite contorsion ordinaire avec le règlement pour « cantinage » en cours de promenade. Incorruptible, le gardien lui a demandé de ne pas l'emmener. Abdel T. s'est alors brutalement retourné. Muni d'une longue lame artisanale d'une quinzaine de centimètres, il a sauvagement tenté de l'assassiner.

Abdel T. avait fabriqué cette arme en démontant une poignée de sa fenêtre. Il l'avait ensuite aiguisée pendant une semaine en la frottant minutieusement à ses barreaux. Son premier coup de lame rate de peu le surveillant, mais le deuxième lui transperce la gorge. La carotide est épargnée de justesse. Si le gardien s'était retourné plus vite pour ouvrir la cellule d'en face, *« je l'aurais "gobé" »*, a-t-il juré, glacial, aux enquêteurs.

Le jeune homme avait en plus caché un canif et une cordelette dans *« sa marge anale »*, comme l'écrivent prosaïquement les rapports pénitentiaires. Il envisageait d'utiliser le cordon pour attacher un deuxième gardien qui n'aurait pas manqué d'intervenir. Dans son projet parfait, Abdel T. les aurait ensuite tous les deux assassinés, juste devant les équipes d'assaut : *« Mon but n'était pas de les décapiter.* (…) *Mon but était de les tuer, point »,* a-t-il assumé après son passage à l'acte.

Des individus tous censés avoir été « évalués »

Le surveillant Bala a finalement réussi à s'enfuir. Dans la bagarre, la lame d'Abdel T. est venue, par chance, se plier contre un mur. Il y a eu ensuite une course-poursuite dans les coursives. Le gardien n'a eu la vie sauve que grâce à un collègue qui s'est interposé in extremis. *« Il avait le regard noir, on aurait dit une bête sur sa proie »*, a-t-il confié plus tard.

Ensemble, les deux gardiens parviennent à s'échapper, sauvés par un détenu qui s'interpose à son tour. Retranchés derrière une grille, ils vont toutefois attendre près de trois heures l'arrivée des ERIS, les équipes régionales d'intervention et de sécurité.

Durant ces deux heures cinquante interminables, les détenus errent devant eux. Abdel T., lui, les nargue en riant : *« Toi, tu es le prochain ! »* Le jeune homme prend le temps de graver, sur un long pan de couloir,

l'intégralité de la *shahada,* la profession de foi présente notamment sur le drapeau de l'organisation Etat islamique (EI) : *« Il n'y a de dieu qu'Allah et Mohamed est son messager »*. La même inscription que sur sa lame ensanglantée. A l'issue de cet après-midi étouffant, Abdel T. finit par tremper son doigt dans de l'hémoglobine, et dessine sous leurs yeux ahuris, un grand cœur dégoulinant sur un Plexiglas. *« C'était pour leur dire que moi aussi je les aimais… »*

Que faisait Abdel T. dans l'unité dédiée d'Osny ? Sur la base de quels critères avait-il été décidé d'expérimenter pour lui, comme pour ses dix-huit codétenus, un passage par ce quartier si particulier ? L'UD réunissait des individus aux profils très divers, tous censés avoir été « évalués » pour leur dangerosité avant d'y être placés. Ce n'était toutefois pas le cas d'Abdel T. Il avait été transféré là, dans des conditions floues, à peine quatre mois avant l'attaque : le 4 mai 2016, à l'issue d'un an déjà passé en détention pour cause de tentative de départ raté pour la Syrie.

« J'ai décidé de mener mon djihad »

Avant de basculer, ce gamin de Trappes aux yeux rieurs avait un casier à peine amoché par une condamnation de huit mois avec sursis pour un vol aggravé dans le RER. Ses lunettes de vue à verres ronds lui donnaient volontiers des airs de gaillard trop bavard.

Mais comme d'autres de son quartier, la radicalisation avait fini par le rattraper autour des années 2013-2014. Maladie de l'époque. D'aimables prédicateurs encourageaient alors discrètement à la *hijra* (l'émigration en terre d'islam) dans un fast-food. Lui traînait sa vie de petits boulots en intérim.

Après le départ de deux de ses frères, Abdel T. finit par être tenté à son tour. En janvier 2015, en pleine onde de choc *Charlie Hebdo,* il choisit l'option traversée de l'Europe par la route. Faute de permis, sa femme tient le volant. Ils emmènent avec eux sur la banquette arrière, leur nourrisson âgé de moins de deux mois. L'aventure s'interrompt à cause d'un grave accident de la route et de plusieurs tonneaux. Repéré tout près du but, à quelques kilomètres seulement de la frontière syrienne, le jeune couple est renvoyé illico vers la France.

De retour à Paris, Abdel T. est condamné à cinq ans de prison. Il s'attendait à moitié moins. Il en garde une rancœur indélébile. *« J'ai tenté de quitter la France, comme l'a dit Sarkozy,* (…) *mais apparemment, la France m'aime plus que je ne l'aime.* (…) *Au départ je voulais attendre la fin de ma peine et repartir en Syrie,* (…)*mais je n'ai pas su attendre jusque-là. J'ai décidé de mener mon djihad en tuant un surveillant »*, a-t-il justifié auprès des enquêteurs.

Un projet planifié autant qu'un coup de sang

Abdel T. aurait pu être cuisinier. Il était titulaire d'un CAP. Plutôt doué, il avait même travaillé aux fourneaux du Fouquet's et dans la brigade du chef étoilé Jean-François Piège. Mais sa détention semble avoir tout emporté.

Son projet d'attaque, a-t-il détaillé après coup, il le mûrissait depuis le début de son incarcération, en mars 2015. *« Je vais faire une dinguerie »*, avait-il d'ailleurs juré un jour à un codétenu de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines), où il était incarcéré avant son transfert à l'UD d'Osny. « *Si je vais le faire, tu verras, on en reparlera ! »,* avait-il ajouté, bravache.

Avant ce 4 septembre, l'administration pénitentiaire avait bien noté quelques excès verbaux de la part d'Abdel T., dans ses rapports où, pour chaque détenu, tout est minutieusement compté : parloirs, fouilles, rixes, nombre de prières, complicités de promenade, etc.

Après l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), fin juillet 2016, Abdel T. avait ainsi été de ceux qui, pendant deux heures, avaient fait vibrer les murs de la prison de cris de joie : *« Allah est grand, Allah est le meilleur ! »* Mais qui vraiment, pour en être surpris, ici ?

C'est finalement lors de son passage devant le juge d'instruction, au détour de sa mise en examen, qu'il va détailler le plus longuement ses motivations. Abdel T. développe d'abord les griefs habituels des mis en cause dans les dossiers terroristes : haine de ce que représente le personnel pénitentiaire, colère contre*« les bombardements en Syrie »*. Il ajoute même, sous les regards consternés : *« Et puis il y a eu cette affaire de burkini… »* Un projet planifié autant qu'un coup de sang, en somme. Des confessions toutefois anodines au regard de celles qu'il va livrer dans la foulée.

« Tout ça ne sert à rien »

Il se lance en effet dans un véritable réquisitoire contre les unités dédiées. *« Dans le fond, je vais vous dire* (…), démarre-t-il. *J'ai fait de la relaxation, du dessin, des cours de français et de maths, franchement c'était nul. Ça n'a pas de sens. On a des séances de sport. Je ne veux pas me plaindre. Mais malgré l'existence de psychologues, des SPIP* [agents du service d'insertion et de probation], *etc., je suis passé au travers. C'est bien que tout ça ne sert à rien. »*

A tort ou à raison, Abdel T. sait que son audition est un porte-voix, il en profite. Dans la population carcérale, il est de ceux qui parlent bien et aiment à jouer avec le trouble de leurs interlocuteurs. *« Quand j'étais à l'extérieur, je n'avais jamais envisagé d'attaquer la France,* ajoute-t-il donc. *En gros, je ne dis pas que la prison ce n'est pas la solution, mais il faut voir les conditions pour les jeunes qui y rentrent.*(…) *J'espère que mon acte va faire évoluer les avis dans les unités dédiées. »* Les confessions d'Abdel T. ont beau être teintées d'insolence, le message remonte illico Place Vendôme.

Un mois plus tard, en octobre 2016, moins d'un an après le lancement des unités dédiées – rebaptisées entre-temps « unités de prévention de la radicalisation » (UPRA) –, le ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, met fin à l'expérimentation.

L'attaque d'Osny sert de détonateur, même s'il ne s'agit pas de la seule raison. Un autre dispositif est annoncé en remplacement. On parle désormais de « quartier d'évaluation de la radicalisation » *:* six en France au total, dont un à Osny, de nouveau.

Cocotte-Minute

L'idée, cette fois, n'est plus de regrouper les détenus, mais de les observer durant quatre mois, avant de les disperser en fonction de leur dangerosité. Les plus durs sont envoyés vers des quartiers spécifiques pour détenus violents, dits QVD. Les autres sont répartis dans vingt-sept établissements. Quelles meilleures chances de succès, toutefois, à long terme ? L'impact reste dur à mesurer sur un sujet, la radicalisation, aux confins du religieux, du sociologique, du politique et du psychologique.

Les craintes profondes des services pénitentiaires, en réalité à l'origine des nouvelles orientations, c'est l'éventualité que le projet d'Abdel T. puisse avoir été fomenté à plusieurs. En clair, que l'UD ait plus servi de Cocotte-Minute que de catalyseur.

En observant de près les images, en perquisitionnant les cellules, les enquêteurs sont en effet tombés sur plusieurs éléments troublants. Détails corroborés par les auditions de codétenus, toutes plus ambiguës les unes que les autres.

Que penser, par exemple, de Mickaël, 27 ans, cellule 143 ? Un vrai *« revenant »* de Syrie, lui. Converti, Albigeois d'origine, toujours en attente de son jugement un an après avoir passé quatre mois sur zone. En 2014, il a rejoint les rangs djihadistes*« sur un coup de tête »* pour *« vivre* [sa] *religion »* avant de rentrer, parce qu'*« ensuite, ce n'était plus trop sympathique »*. Ce 4 septembre, Mickaël est resté coincé dans sa chambre entre ses cabinets et son lavabo.

Or s'il n'a pas eu le temps de sortir, c'est parce que le surveillant a commencé par ouvrir les portes du fond du couloir. Les enquêteurs ont cependant pu établir que, durant les minutes suivant l'attaque, Abdel T.

s'était arrêté un instant devant sa cellule, ainsi que celle d'un autre *« revenant »,* sans doute pour leur parler. Mickaël a nié, bien sûr. Prétendu qu'il pouvait juste distinguer les ombres des pieds sous sa porte. Il a brandi un alibi même : il avait demandé un rapprochement familial, jamais il n'aurait pris autant de risques… Le son des vidéos est resté insondable.

Une fausse « oumma »

Qu'en est-il aussi d'Othmane, 33 ans, son voisin, cellule 144 ? Parce qu'il était*« musulman modéré »,* il était considéré comme l'intello de l'UD. Il restait souvent, dans son coin, avec ses mots fléchés. Dans une prison précédente, il avait même été moqué parce qu'il avait osé dire lors d'un débat avec des journalistes du *Bondy Blog,* qu'il aimerait *« faire appel »* de sa mise en examen pour entreprise individuelle terroriste. Pas assez digne, avaient jugé ses colistiers.

Fumeur invétéré, transféré contre son gré à Osny, il y détestait *« l'ambiance »*, trop rigoriste à son goût. Une fausse *« oumma »* [communauté des musulmans], selon lui, *« où l'on se bat juste pour d'autres raisons que d'habitude : un tel a déserté, un tel soutient Al-Qaida, un tel l'Etat islamique »,* a-t-il confié aux enquêteurs.

Les captures d'écran, encore elles, ont toutefois démontré que, ce 4 septembre après-midi, alors qu'il était comme d'autres coincé dans sa cellule, un détenu avait sans succès tenté de lui faire passer un téléphone sous sa porte. Lors de la perquisition de sa chambre, plusieurs objets intrigants ont aussi été retrouvés : une demi-baguette avec à l'intérieur une lame plate à bout rond de dix centimètres, un long morceau de bois grossièrement taillé, ainsi que deux bouts de tôles légèrement saillants… C'était pour ses *« activités artistiques* », a-t-il justifié : un tableau fabriqué avec des lamelles de bois, effectivement.

Le cas d'Abdelhamid, cellule 147, a aussi sérieusement intrigué. Peut-être parce que son profil est l'un des plus durs. Deux mois seulement qu'il était à l'UD. Membre d'une des premières filières djihadistes démantelées en France, celle de Champigny-sur-Marne, c'était un des rares « condamnés » du quartier : sept ans pour un séjour de deux ans en Syrie en 2014, pas libérable avant 2021. Plombier de métier, installateur de piscines à ses heures, c'est lui qui a tenté de glisser le téléphone sous la porte d'Othmane. L'exploitation de ce mini-portable n'a rien donné. Mais les enquêteurs ont imaginé qu'il aurait parfaitement pu servir à diffuser une revendication.

De zones grises en trous noirs

D'autant que les vidéos de surveillance ont, là aussi, prouvé qu'avant même le début de l'attaque, Abdelhamid était sorti prestement de sa cellule ouverte par le surveillant, un sac-poubelle à la main. Un plastique dans lequel, au lendemain du drame, les enquêteurs ont retrouvé une lame de rasoir et un jean taché de sang. Vieille blessure au football, a-t-il justifié. La lame, elle, servait à *« couper des draps »* et des *« fils de vêtements »*. Invérifiable.

De zones grises en trous noirs, l'enquête s'est ainsi poursuivie. On s'est encore interrogé sur le rôle de Sofiane, *« émir »* supposé du groupe. Si l'attaque avait été*« concertée »,* cet homme âgé de presque 40 ans aurait forcément *« été avisé du projet »,* ont estimé les experts de la science pénitentiaire.

Un détenu a aussi fait part de cette étrange scène, le mardi précédent. A l'heure de la prière, il s'était retrouvé seul. Un codétenu aurait crié : *« On n'y va pas, faut pas y aller ! »* Une stratégie, selon lui, pour rester à discuter en cellule.

On a même hésité sur le sens à donner à deux SMS restés en brouillon, retrouvés dans un téléphone de la cellule de Mehdi, membre de la filière de Strasbourg et proche d'un des kamikazes du Bataclan : *« T prete a en decoudre ? mdr »*. Mais rien n'a pu être recoupé.

Au terme de neuf mois d'instruction, les procès-verbaux se sont accumulés. En vain. Les dix-huit détenus de l'UD d'Osny ont tous officiellement condamné la violence de leur camarade. Aucun n'a craqué. Personne n'a rien lâché.

« Dangerosité manifeste »

Le gardien Bala, entré dans la pénitentiaire en 1991, a depuis préféré *« quitter le contact avec les détenus »*. Quand il avait postulé pour intégrer l'UD, il se pensait pourtant *« ni trop laxiste ni trop rigide »,* sûr de son expérience : il avait déjà été confronté à des détenus du *« Groupe islamique armé et du Front islamique du salut »,* et avait fait une formation de quinze jours pour détecter *« la radicalisation et le prosélytisme »*

Côté institutions, le 3 mai, un « conseil scientifique sur les processus de radicalisation » a notamment été créé sous tutelle du premier ministre, à l'initiative de l'ancien hôte de Matignon, Bernard Cazeneuve. Son but : réunir des chercheurs et des représentants des administrations concernées dans l'hypothèse où les échanges permettraient de découvrir une éventuelle martingale.

Abdel T., lui, n'a en rien renié son geste. Au contraire. Lors de son interpellation, il avait déjà lâché, provocateur, à un surveillant *: « Est-ce que tu kiffes ?* (...) *Parce que moi je kiffe, oui je kiffe grave. »* Une semaine après l'attaque, on l'entendait discuter par la fenêtre de sa cellule : *« Les gens, les chrétiens, ils ont pleuré lors des attentats du Bataclan, mais c'était rien. Quand on sera rodé, ce sera pire.* (...) *Là, je fais mes débuts en prison, mais bientôt ce sera dehors.* (...) *Tous les musulmans vont se réveiller et, crois-moi, on va se venger de tout ça, la guerre en Algérie, l'esclavagisme. »*

Dans l'espoir de comprendre un peu mieux, une expertise psychiatrique a été diligentée, comme c'est toujours le cas dans une instruction judiciaire. Sans surprise, elle n'a révélé aucune folie. A peine une *« tendance narcissique »*. Juste un constat sans appel : *« Dangerosité manifeste. »* Le tout s'est terminé par un rapport à la conclusion sans ambages : *« Monsieur T. paraît déterminé à repasser à l'acte, tout en étant encore plus déterminé et préparé. »*

Elise Vincent

Prévention de la radicalisation : un virage à 180 degrés de la doctrine pénitentiaire

Après une stratégie d'éparpillement, les détenus radicalisés vont être regroupés. Le plan de prévention dévoilé vendredi annonce le confinement de 450 d'entre eux d'ici fin 2018.

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 23 février 2018 à 12h00 - Mis à jour le 23 février 2018 à 12h00

La France s'apprête à changer radicalement de philosophie en matière de prise en charge de la radicalisation islamiste en prison. Après une politique qui prônait plutôt la dispersion en détention des personnes incarcérées pour une affaire liée au terrorisme islamiste ou pour une affaire de droit commun mais identifiées comme radicalisées, une stratégie de regroupement et de confinement va être désormais mise en place. C'est l'une des conséquences du conflit des surveillants de janvier.

Edouard Philippe a annoncé, vendredi 23 février, dans son plan de prévention de la radicalisation, la création d'un régime spécifique de détention pour personnes radicalisées. Il s'agit de pouvoir confiner d'ici à la fin de l'année 450 détenus « radicalisés ». Cet objectif a été couché noir sur blanc dans le protocole signé le 29 janvier par le principal syndicat de surveillant, l'UFAP, qui a mis fin au conflit le plus dur depuis 1992.

L'engagement de Nicole Belloubet, la garde des sceaux, va même beaucoup plus loin : il prévoit « à terme » que 1 500 détenus soient incarcérés dans des quartiers spécifiques et étanches par rapport au reste de la détention.

Alors que l'administration pénitentiaire recense, au 19 février, 512 personnes maintenues derrière les barreaux pour un délit ou un crime lié au terrorisme islamiste et 1 139 détenus de droit commun radicalisés, c'est donc la totalité de cette population qui a vocation à être cantonnée. Aujourd'hui, seuls quelques dizaines de prévenus et de condamnés considérés comme de dangereux meneurs ou des prosélytes sont disséminés dans des quartiers à l'isolement du parc pénitentiaire ou regroupés, pour dix-neuf d'entre eux, au quartier pour détenus violents (QDV) de la prison de Lille-Annœullin. Tous les autres sont répartis dans 78 prisons ordinaires et croisent le tout-venant en cour de promenade.

Les seuls instruments conservés du dispositif actuel sont les quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) créés en septembre 2016 par Jean-Jacques Urvoas, quand il s'agissait d'enterrer l'expérience des « unités dédiées ». Au nombre de trois (Fresnes, Fleury-Mérogis et Osny), ces QER ont permis en deux ans d'évaluer l'enracinement dans l'idéologie terroriste et la « dangerosité » de seulement 180 détenus à l'issue de sessions de quatre mois.

Le premier ministre doit confirmer la création de trois nouveaux QER dès 2018, dont un qui permettra de faire entrer dans le dispositif les droits communs radicalisés. Surtout, ils seront installés en région, à Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais) et Condé-sur-Sarthe (Orne). De quoi soulager les maisons d'arrêt franciliennes, qui souffrent à la fois d'une concentration de détenus « terroristes » et d'un manque de places.

Véritable casse-tête

Par ailleurs, le QDV de Lille-Annœullin va être rebaptisé quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR) et deux autres QPR devraient être créés sur le même modèle hypersécurisé et hyperenfermant dans des quartiers maison centrale de Vendin et Condé.

Mais, pour arriver à l'objectif gouvernemental de 450, l'administration pénitentiaire va devoir trouver dans les prochains mois quelque 200 places susceptibles d'être aménagées dans des prisons pour constituer des quartiers étanches. Un véritable casse-tête. Sans compter les surveillants supplémentaires que nécessiteront ces quartiers et surtout les QPR, importants consommateurs d'effectifs. Ces moyens en plus devront être précisés dans le plan pénitentiaire global qui doit être présenté à l'Elysée dans les prochaines semaines.

Sur le plan juridique, il restera à définir ce qu'est la radicalisation. Elle n'est pas, en tant que telle, une infraction figurant au code pénal, mais elle justifiera un régime pénitentiaire à part.

Jean-Baptiste Jacquin

« 70 % des détenus radicalisés que nous avons traités se sont distanciés du djihadisme »

Directeur d'un programme pilote de déradicalisation de djihadistes détenus en France, Jean-Luc Marret, maître de recherche à la FRS, pointe du doigt les retards français en matière de standards de sécurité carcérale.

Propos recueillis par Gaïdz Minassian Publié le 23 décembre 2016 à 06h39 - Mis à jour le 23 décembre 2016 à 11h36

Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS), Jean-Luc Marret a dirigé, en 2016, un programme pilote de prévention de la récidive djihadiste en milieu carcéral dans deux maisons d'arrêt de la région parisienne.

Les détenus sélectionnés étaient le plus souvent condamnés ou en détention provisoire pour des affaires de terrorisme liées à la Syrie. La direction de l'administration pénitentiaire a financé ce programme avec l'objectif d'avoir, à terme, un impact mesurable sur les personnes détenues, un outil d'évaluation robuste et des éléments reproductibles pour des programmes à venir.

L'équipe d'intervenants comprenait moins de dix personnes (religieux, travailleurs sociaux, psychologues et psychiatres cliniciens). Le programme a été réalisé pendant quatre-vingt-dix jours complets cumulés de détention, de février à fin juin.

Selon les services de renseignements, près de 700 djihadistes français sont encore dans les rangs de l'organisation Etat islamique. Que préconisez-vous pour lutter contre cette menace potentielle ?

Jean-Luc Marret.- On sait que c'est difficile d'avoir une idée précise et judiciarisable de ce que ces personnes ont fait sur place. Cela conditionne pourtant le cadre de ce qui peut être fait. Pour autant, le passage à l'acte violent n'est pas forcément une question de profil de personnalité, mais d'opportunité.

La question des femmes et des enfants est aussi un sérieux défi. Il faudrait peut-être à l'avenir prendre garde aux conséquences d'un certain aventurisme diplomatique : après l'Irak, l'Afghanistan et la Syrie, on devrait mieux évaluer les effets sécuritaires et humains d'un activisme susceptible de cristalliser une nouvelle terre de djihad ici ou là.

Parler de « radicalisation » et de « déradicalisation » est-il approprié ?

C'est devenu un label obligatoire pour les politiques et les commentateurs. C'est aussi un raccourci faussé. Les opérationnels, les chercheurs et l'administration pénitentiaire parlent de « prévention ». Parce que les personnes détenues ne se voient pas comme radicales et qu'on passe parfois un temps précieux à justifier ce label lors de nos interventions en face-à-face ou en groupe. Ou alors car cela renvoie à une sorte d'imprégnation religieuse déviante, tandis que l'engagement peut relever d'abord de problèmes de structuration individuelle psychologique ou sociale.

Nous avons donc préféré contre-communiquer en disant que nous voulions aider les personnes détenues à ne jamais récidiver en vertu du principe que la place d'un bon mari, fils, père, croyant et citoyen n'est pas d'être en prison. Notre approche a mêlé des bonnes pratiques employées en Europe, en Amérique et dans le monde arabe et a associé dialogue interreligieux, résolution des conflits, face-à-face psy, justice restaurative, travail en groupe, méthode de réinsertion socio-professionnelle. Nous avons associé le corpus islamique de gestion de la colère et les méthodes comportementalistes-cognitivistes.

Nous avons travaillé, y compris avec un imam et un théologien musulman, sur ce que j'appelle le « chemin individuel de distanciation » des personnes détenues, pratiquantes et conservatrices. Nous avons débattu interreligieusement du danger de se perdre dans la religiosité en oubliant Dieu, de l'humilité et de l'arrogance dans la foi, de l'interprétation.

Nous avons aussi travaillé sur l'adoption de pratiques argumentaires non agressives dans leur vie quotidienne avec le personnel surveillant et sur d'autres sujets : la fonction d'une organisation comme Daech [acronyme arabe de l'organisation Etat islamique] ou un parti démocratique, les caractéristiques ethnico-tribales du conflit syrien, l'hégire intérieure, le devenir de la crise syrienne après Daech, l'islam français, la sensibilité de la question du takfir [anathème], le malékisme – l'une des quatre écoles classiques du droit musulman sunnite fondé sur l'enseignement de l'imam Malik ibn Anas (711-795).

En quoi votre mission est-elle différente des autres programmes de déradicalisation dont les autorités ont annoncé l'arrêt ?

C'est le plus long jamais entrepris et avec possiblement des détenus plus « difficiles » en théorie que dans les autres programmes pilotes mis en place dans les unités spécialisées. Tout s'est bien passé avec les détenus et les personnels surveillants. Notre programme ne s'est pas fait malgré les surveillants, mais avec eux, et plusieurs ont une connaissance très fine de nos sujets. Pour le reste, nous estimons que tout programme avec des détenus djihadistes prend du temps et doit être interdisciplinaire. Voir des experts qui passent deux heures en détention et qui se survendent médiatiquement n'est pas sérieux.

Idem pour un programme de déradicalisation d'une semaine. Dans toute cette affaire, il est d'autant plus facile de faire semblant que la déradicalisation est devenue un fromage et une politique publique. J'ai quelques craintes de ce point de vue sur le développement à venir des programmes locaux. Les collectivités locales vont peut-être prendre des gens qu'elles connaissent, qui dans le pire des cas vont relabelliser leur travail habituel pour s'adapter au marché.

Une de nos recommandations est qu'il est vital de travailler avec les personnes détenues pendant et après la détention, à leur sortie, y compris avec leur entourage. De même, il faut au départ un fort ratio détenus/intervenants, quitte à ce que cela s'allège ensuite. Je suis aussi un peu circonspect sur une sensibilisation générale aux signes de radicalisation : plus on forme de monde, plus il y a des erreurs, voire des dénonciations calomnieuses. De même, il y a un excès de volontarisme étatique et technocratique.

Après n'avoir rien fait pendant dix ans, tout un tas de choses se mettent en place, dont une partie aussi un peu pour affichage, puisque la radicalisation et le terrorisme sont des enjeux sociétaux. Mais à vouloir aller trop vite, on met parfois la pression sur les opérationnels, qui peuvent du coup commettre des erreurs par impréparation. En outre, il y a un peu une sur-création de structures de « déradicalisation », mais je n'ai pas l'impression qu'on se pose beaucoup la question de l'évaluation à la sortie des programmes, quels qu'ils soient. Or, cet aspect-là est complexe.

Le principal espace d'endoctrinement est-il la prison ou Internet ?

Les travaux de recherche en Europe définissent la radicalisation comme un processus multivariable et non linéaire, qui peut amener toute personne à recourir à la violence physique. En l'espèce, le discours djihadiste, c'est la pointe de l'iceberg. Les variables décisives et actionnables sont plus profondes dans les individus et leur existence.

L'explication « sociale » unique me paraît très limitative, non scientifique et militante. Idem pour l'explication uniquement religieuse. Plusieurs des personnes détenues considèrent de surcroît que l'explication sociale revient à déconsidérer l'indépendance rationnelle de leur engagement. Ils souhaitent que j'évoque ici comme facteur polarisant la durée de l'instruction judiciaire – dans les faits, nous avons passé des heures aux côtés des surveillants à gérer le ressentiment profond induit par ce problème chez certains détenus.

Les conditions de détention ont aussi un impact sur la radicalisation : manque de sommeil, bruit. Mais je ne suis pas naïf : ce que nous avons fait a pour but légitime d'alléger le travail de la police en faisant sortir des personnes du circuit djihadiste. Nous n'opposons pas prévention et sécurité. Un facteur fondamental est la difficulté de gérer la frustration et la colère.

Il y a aussi une dimension démographique diasporique décisive, avec des identités hybrides, et possiblement aussi une dimension psychologique liée au surinvestissement maternel du garçon dans certaines cultures. Sans oublier que certaines positions de politique étrangère ont un impact direct sur la radicalisation djihadiste – dire qu'aller combattre Assad est un devoir, par exemple.

Quel était le profil de vos interlocuteurs actuellement détenus ?

Dans la maison d'arrêt A, 29 % des personnes détenues avaient un niveau bac, 29 % un niveau licence/BTS ; les niveaux 5e, 3e et 2de représentaient chacun 14 %. Dans la maison d'arrêt B, 50 % avaient un niveau 2de, 25 % un niveau 3e et 25 % un niveau bac.

Comment peut-on identifier un cas « difficile » ?

Un cas difficile peut-être celui d'un détenu qui ne sait pas canaliser son comportement violent, physique ou verbal, ou qui serait inapte à travailler en groupe. Nous avons dû sortir un ou deux détenus pour les aider à se contrôler. Il y a aussi la violence physique, mais pas avec nous. A notre avis, plus un détenu est détecté/évalué comme radicalisé, plus il faut individualiser l'approche. La France a d'ailleurs des standards de sécurité carcérale très inférieurs à ceux en vigueur dans les prisons néerlandaises, par exemple.

Ces programmes de déradicalisation sont-ils efficaces ?

Notre évaluation conclut que 70 % de nos détenus se sont distanciés du djihadisme, avec in fine une adhésion active à notre prise en charge, une capacité autocritique accrue à se contenir, une exclusion de recourir à la violence, voire une légitimation de l'interlocuteur institutionnel. Mais, en particulier pour les plus jeunes, la question de la stabilisation se pose. D'où l'intérêt vital d'un suivi systématique post-détention, prenant en compte leur famille. En fin de parcours, nous leur avons fait rédiger une charte, moins pour leur faire adopter à tout prix un discours qui nous convient à tous que pour voir jusqu'où ils voulaient aller.

Comment peut-on être sûr que des individus, une fois évalués comme déradicalisés, peuvent retrouver leur place dans la société sans menacer la sécurité publique ?

Il n'y a pas une méthode universelle. L'approche « atelier de citoyenneté », dix détenus par dix détenus, a des limites évidentes. Il ne s'agit pas de les « civiliser », ce qui est à mon avis une approche « républicaine ». Il s'agit de partir de ce qu'ils expriment pour les aider à se distancier. Il faut passer beaucoup de temps opérationnel et c'est du travail en face-à-face, individualisé, interpersonnel, interdisciplinaire ; partir de la colère, de la rage, de la violence et distancier, relativiser, confronter, proposer.

Il y a toujours une possibilité de récidive, même si, d'un point de vue criminologique, l'évolution de certaines personnalités les éloigne de la récidive. Il n'y a pas de risque zéro. Cela dit, le suivi post-détention est vital, car une « rechute » est envisageable si des influences négatives surviennent avec des déclencheurs psychosociologiques.

Que préconisez-vous pour améliorer ce travail de distanciation à l'égard du djihadisme ?

Pour ce type de détenus, une durée un peu plus longue – huit mois, deux jours par semaine au moins et un suivi post-détention de plusieurs mois. C'est aussi leur souhait, d'ailleurs. Je pense que nous avons une bonne méthode d'évaluation avec plusieurs outils « semi-actuariels », qualitatifs et quantitatifs, bilans socioprofessionnels, autoperception des détenus, bilan clinique, sensibilité à l'évolution judiciaire.

Il y a un intérêt évident et des possibilités pour la standardisation d'un certain nombre de pratiques. Le défi, c'est la distanciation envers la théologie djihadiste, mais encore une fois, cet aspect est la pointe de l'iceberg qui repose sur des variables plus profondes, lourdes et existentielles, sur lesquelles il faut travailler d'une manière interdisciplinaire, avec une équipe obligatoirement adaptative.

Gaïdz Minassian

«Sans suivi, la sortie de détention des djihadistes peut être catastrophique»

Romain Sèze, coauteur d'une étude menée auprès de treize hommes condamnés pour des faits de terrorisme de type djihadiste, a tenté de comprendre ce qui les a conduits au passage à l'acte.

Propos recueillis par Cécile Chambraud Publié le 18 août 2017 à 10h13 - Mis à jour le 18 août 2017 à 10h13

-

Sociologue, spécialiste de l'islam contemporain, chargé de recherche à l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, Romain Sèze explique les enjeux de la recherche sur la radicalisation.

Comment définissez-vous la radicalisation ? En quoi est-ce une notion utile ?

La « radicalisation » n'est pas à l'origine une catégorie du discours scientifique, mais de l'action publique. Lorsque l'on parle de terrorisme, on désigne une infraction qu'on réprime. Mais quand on décide de s'investir dans la prévention, on s'interroge sur ce qui se joue avant le passage à l'acte. C'est à ce moment qu'émerge le discours sur la radicalisation, auquel les chercheurs peuvent donner une épaisseur conceptuelle. Nous avons suivi cette voie. Nous la

définissons comme l'adoption progressive et évolutive d'une pensée rigide, d'une vérité absolue et non négociable, qui structure la vision du monde des acteurs, lesquels usent de la violence pour la faire prévaloir.

Vous avez travaillé à partir des récits de ces hommes. Comment fait-on la part des choses entre les faits et leur reconstruction ?
Nous les avons rencontrés pendant le moment particulier de la détention. Ils ont eu le temps de reconstruire leur parcours de vie, au gré des procès, des plaidoiries, de l'enfermement. Nous nous sommes efforcés de faire la part des choses avec méthode, mais aussi grâce à des informations complémentaires de la presse et du ministère de la justice. Cela nous a par exemple amenés à remarquer que certains, qui se présentent à nous comme des militants aguerris, sont pourtant partis sans rien connaître des différents idéologues du djihad. Ils ont tendance à rejeter les explications pathologisantes (problème psychologique, échec social) pour hyper-rationnaliser des engagements (se dévouer à une cause) qu'ils intellectualisent aussi après coup. Le djihadisme se donne à voir comme une entreprise politico-religieuse sans que cela résume les engagements des acteurs.
Vos interlocuteurs, appréhendés il y a un certain temps, sont plus nombreux à être liés à Al-Qaida qu'à l'organisation Etat islamique (EI). Est-ce un problème ?
Six sont liés à Al-Qaida, quatre à l'EI et deux à Forsane Alizza, le dernier étant condamné pour outrage et apologie du terrorisme. Ceux qui sont liés à l'EI ne sont pas de ceux partis le plus récemment. Il y a donc un biais méthodologique, dont nous avons essayé de prendre la mesure. Mais chaque objet a ses propres limites et nous ne prétendons pas à la représentativité. Les profils de ceux qui partent aujourd'hui sont un peu différents, mais les logiques de l'engagement restent probablement assez proches.
Vous écrivez que le caractère religieux du djihadisme légitime un niveau de violence supérieur à celui des radicaux politiques. De quelle façon ?
La religion confère une forme d'absolutisation que l'on ne retrouve pas dans d'autres luttes politiques. Les nationalistes peuvent justifier l'assassinat. Mais chez les djihadistes, ça va beaucoup plus loin. Ils sont prêts à tuer, parfois aveuglément, mais aussi à tout abandonner, à quitter femme et enfants, à mourir.
Leur « déradicalisation », pour employer un terme controversé, est-elle possible ?

Que vont-ils faire et devenir au sortir de la détention ? C'est une vraie préoccupation. Certains se présentent comme repentis, d'autres déclarent ouvertement qu'ils envisagent de commettre un attentat. Il est difficile de faire la part des choses et ce n'était pas notre travail. On constate cependant que la détention est parfois aussi un moment propice à la structuration d'un capital militant. Ils lisent, font des rencontres, s'affirment en militants aguerris. Leur radicalité mûrit et je n'imagine pas qu'ils soient moins dangereux. Sans suivi ni réinsertion, la sortie de détention peut être catastrophique. Ils seront nombreux à sortir de prison dans quelques années. Et ça, c'est potentiellement plus dangereux que les retours de Syrie.

Cécile Chambraud

Terrorisme : la France met en place des quartiers pour détenus radicalisés

Le programme de déradicalisation dans les prisons est officiellement lancé lundi, avec l'ouverture de deux unités spécifiques à Osny et à Lille-Annœullin.

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 14 janvier 2016 à 10h16 - Mis à jour le 25 janvier 2016 à 11h11

Le signal de départ du programme de déradicalisation dans les prisons sera donné lundi 25 janvier avec l'ouverture de deux quartiers spécifiques dans les prisons d'Osny (Val-d'Oise) et de Lille-Annœullin (Nord). Ils accueilleront chacun une vingtaine de personnes condamnées ou en détention provisoire pour des faits de terrorisme.

Avec deux autres unités, qui ouvriront à la fin de mars à Fleury-Mérogis (Essonne), et l'unité de Fresnes (Val-de-Marne), ouverte en 2014, mais dont le fonctionnement est en cours de transformation, la France disposera de cinq unités capables d'accueillir une grosse centaine de détenus.

- **Pourquoi met-on en place ces quartiers spécifiques ?**

Ce programme, lancé avant les attentats de janvier 2015, a été accéléré après que le parcours de certains auteurs de ces crimes eut révélé la porosité entre détenus de droit commun et pour terrorisme et le lieu de rencontre qu'a pu constituer la prison.

Un renforcement du renseignement en prison a été décidé, avec un important recrutement de personnel spécialisé. Les prisons françaises comptent aujourd'hui cent cinquante-neuf officiers de renseignement contre soixante-dix agents en 2012. Ils seront cent quatre-vingt-cinq dans les prochains mois.

Mais tout ne repose pas sur leurs épaules. Le travail quotidien d'observation des surveillants doit permettre de détecter les détenus, condamnés ou prévenus, qui présentent un risque de tentation terroriste.

- **Quels sont les détenus visés ?**

L'objectif est ambitieux, mais la méthode est totalement empirique. Au risque de rater la cible initiale. Ces quartiers devaient accueillir également des détenus de droit commun identifiés comme ayant été radicalisés ou en voie de l'être, ce qui ne sera pas le cas au début.

« L'outil d'évaluation n'est pas encore stabilisé », justifie Géraldine Blin, qui vient d'être nommée à la fonction nouvellement créée dans l'administration pénitentiaire de directrice du projet de lutte contre la radicalisation.

Tout le monde n'est pas encore d'accord sur la définition de la « radicalisation » et encore moins sur les critères et les méthodes de détection des détenus susceptibles d'entrer dans un processus de conviction terroriste au nom d'une idéologie destructrice, portée par l'organisation Etat islamique, Al-Qaida ou autres, et risquant d'entraîner d'autres détenus avec eux.

« Il ne suffit pas d'avoir un tapis de prière et un coran dans sa cellule pour être un dangereux prosélyte », résume le directeur d'une prison francilienne.

Comment ces unités fonctionneront-t-elles ?

Les détenus concernés seront séparés des autres. Incarcérés dans des cellules individuelles, ils auront obligation de suivre quatre demi-journées par semaine, voire plus, pendant six mois, un programme « intensif » composé d'enseignement général et de séances de travail en groupe avec des intervenants extérieurs (victimes de terrorisme, terroristes repentis, politologues, psychologues, etc.).

L'unité de Fresnes et l'une de celles de Fleury-Mérogis seront spécifiquement chargées de l'évaluation de ces détenus, un travail d'une durée de deux à six semaines, qui permettra un tri en fonction de la dangerosité et du stade de radicalisation.

Les plus endurcis, que certains n'hésitent pas à qualifier d'« irrécupérables dans les circonstances actuelles », seront maintenus à l'isolement.

Ceux qui sont considérés comme radicalisés ou en voie de radicalisation et susceptibles d'avoir une influence néfaste sur les autres détenus seront pris en charge dans ces unités spéciales.

Les autres resteront dans le régime ordinaire de détention et pourront participer au programme de déradicalisation « engagement citoyen » expérimenté en 2015. Un programme auquel a travaillé Mme Blin, alors directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val-d'Oise.

Tout ce dispositif, entre prévention et correction, est expérimental. La centaine de surveillants volontaires ou conseillers de probation qui seront affectés à ces quartiers ont commencé leur formation de trois semaines le 7 janvier. Un début modeste alors que, selon certaines estimations, la radicalisation pourrait concerner entre sept cents et deux mille détenus.

Jean-Baptiste Jacquin

A la prison d'Osny, les petits pas de la déradicalisation

La maison d'arrêt du Val-d'Oise expérimente un programme sur deux groupes de quinze détenus volontaires.

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 28 novembre 2015 à 05h13 - Mis à jour le 29 novembre 2015 à 12h07

Après avoir assisté à la messe dominicale, des détenus de confession catholique déroulent le tapis de prière destiné aux détenus musulmans, à la maison d'arrêt d'Osny le 06 février 2005. MEHDI FEDOUACH / AFP

C'était quelques semaines avant les attentats de *Charlie Hebdo*, Montrouge et l'Hyper Cacher. L'administration pénitentiaire lançait un programme expérimental pour tenter de briser la spirale islamiste dans laquelle certains détenus s'engouffrent. Ce qu'on appelle – improprement, assurent les professionnels – la radicalisation. L'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) et l'Association dialogues citoyens (ADC), chargées fin 2014 de piloter ce programme, s'apprêtent à rendre, un an après, dans un contexte bien différent alors que le pays est ébranlé par un deuxième épisode terroriste majeur, leur rapport de mission.

Ils se montrent d'autant plus prudents qu'ils savent que l'attente des politiques comme de l'opinion sur ce sujet est énorme. Aussi la direction de l'administration pénitentiaire ne souhaitait-elle pas communiquer, à ce stade, sur ces expériences. Mais jeudi 26 novembre, *Le Monde* a pu accompagner Sébastien Pietrasanta, député PS des Hauts-de-Seine, qui avait demandé, comme le lui autorise depuis peu la loi, à visiter l'une des prisons pilotes de ce programme.

La maison d'arrêt du Val-d'Oise, à Osny, a organisé cette année deux sessions de six semaines, pour quinze détenus volontaires chaque fois. *« Ce n'est pas gagné, mais nous avons quelques indices positifs »,* assure Renaud Seveyras, le directeur de cet établissement, qui accueille 815 détenus pour 580 places. Les groupes comprenaient des prisonniers condamnés ou poursuivis pour terrorisme (dont certains de retour de Syrie), des détenus de droits communs mais

identifiés comme étant engagés dans un processus de radicalisation et une poignée *de « leaders positifs »* susceptibles de produire un effet d'entraînement.

« Nous faisons un gros travail sur la violence, il ne s'agit pas de changer l'opinion religieuse des gens », explique Géraldine Blin, la directrice du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val-d'Oise. Le terme de *« déradicalisation »* est banni de son vocabulaire et les sessions sont baptisées *« engagement citoyen »*. Les mots sont importants, alors que les sessions s'ouvrent par une phase de *« mise en confiance et déstigmatisation »,* détaille M. Seveyras. Libérer la parole, aussi violente soit-elle, est le prérequis pour permettre la confrontation, l'interrogation ou la contradiction. *« Pour cela, il faut des lieux d'échange qui ne soient pas la cour de promenade »,* observe Mme Blin.

La seconde phase est consacrée à l'ouverture sur le monde, avec des intervenants extérieurs (géopolitologue, théologiens, magistrats, etc.). Puis vient *« le retour sur soi et le travail sur un projet d'avenir qui passe par une confrontation avec des victimes du terrorisme et des repentis »,* explique celui qui fait tourner l'établissement avec 130 surveillants (compte tenu des postes vacants et des arrêts maladie) pour un effectif théorique de 170.

Mme Blin et M. Seveyras sont à l'unisson : *« Cela a fait bouger des choses, chez certains détenus. »* Pas tous. *« Chez d'autres, nous les sentons plus fragiles, ils peuvent basculer d'un côté ou de l'autre »,* reconnaît le directeur d'Osny. *« Ceux-là, on ne les lâche pas »,* prévient-il, ambitieux et combatif. Restent ceux *« pour lesquels il n'y a pas d'espoir… on se dit qu'il ne faut pas qu'ils sortent ».*

Un imam supplémentaire

Stéphane Lacombe, directeur adjoint de l'Association française des victimes du terrorisme, absent d'Osny lors de la visite de M. Pietrasanta, confirme, lors d'un entretien téléphonique, le but du programme : *« Il y a peu de chance d'arriver à faire quelque chose avec ceux qui sont totalement fanatisés, car nous ne faisons pas de lavage de cerveau. En revanche, notre objectif est d'assécher le vivier potentiel de recrues. » « Nous devons travailler sur le bas de la pyramide »,* précise Mme Blin, un travail de longue haleine. Ces deux sessions de six semaines n'y suffisent pas.

*« Nous avons confronté au terrain nos outils académiques pour les faire évoluer »,*explique M. Lacombe. Cette expérience devrait permettre à l'administration pénitentiaire d'écrire une méthodologie, pour étendre en 2016 à d'autres établissements ce type de travail, et surtout le maintenir dans la durée avec des personnels qualifiés.

D'autres leçons seront tirées pour définir le régime qui sera appliqué aux cinq quartiers (Fleury-Mérogis, Osny, Lille-Annœullin et deux à Fresnes) qui sont consacrés aux personnes identifiées radicalisées. A la maison d'arrêt d'Osny, les derniers travaux sont en cours pour accueillir fin janvier 2016 vingt détenus, qui, cette fois, ne seront pas volontaires. Ils seront regroupés pour six mois dans une aile du bâtiment, en cellule individuelle et avec une cour de promenade qui leur sera spécifique. Le programme s'inspirera de ce qui a été fait cette année, mais en plus intense et élargi, avec notamment des cours d'alphabétisation et d'autres sur les valeurs républicaines.

Un aumônier musulman supplémentaire devrait être recruté pour ce quartier. Osny n'en comptait qu'un jusqu'au mois dernier. Il assure la prière du vendredi dans la salle polyculturelle, qui est mosquée le vendredi, temple le samedi, église le dimanche, et synagogue plus épisodiquement. Un second, un imam, est arrivé récemment : il se consacre aux rencontres individuelles avec les prisonniers qui le souhaitent…

Ces programmes seront-ils suffisants compte tenu de l'ampleur du phénomène et de la fulgurance de certaines vocations ultraviolentes ? Ce n'est pas sûr. Le rapport de visite du contrôleur général des lieux de privation de liberté, établi au printemps, faisait état*« avec certitude »* de contacts maintenus par certains détenus d'Osny avec le Yémen ou la Syrie. Il notait également que le fond d'écran à la mode, observé sur les téléphones portables récupérés lors des fouilles, est le drapeau de l'organisation Etat islamique.

Jean-Baptiste Jacquin

« J'ai encore cet espoir que les hommes peuvent changer » : au procès du djihadiste des prisons, les convictions et les colères du surveillant agressé

Bilal Taghi est jugé pour avoir tenté de tuer en septembre 2016 deux surveillants de la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise), dont Philippe H., qui a témoigné mercredi.

Par Yann Bouchez Publié le 21 novembre 2019 à 05h39 - Mis à jour le 21 novembre 2019 à 07h21

Dessin d'audience lors du procès de Bilal Taghi, à la cour d'assises spéciale de Paris. BENOIT PEYRUCQ / AFP

Avec son cou épais, ses épaules carrées et ses gros bras, Philippe H. ne passe pas inaperçu. S'il l'avait voulu, sans doute aurait-il pu faire un bon déménageur, un bûcheron efficace ou un redoutable pilier de rugby. Il a opté pour une carrière de surveillant pénitentiaire. Un choix professionnel a priori moins dangereux pour son intégrité physique.

Sauf que Philippe H. a failli mourir au travail. Le 4 septembre 2016, dans la prison d'Osny (Val-d'Oise), Bilal Taghi, un détenu islamiste, l'a attaqué avec une lame artisanale, parvenant à l'atteindre à la gorge et au flanc.

Appelé à la barre, mercredi 20 novembre, Philippe H., 51 ans, prend toute la place face à la cour d'assises spéciale de Paris. La veille, il a écouté en silence les experts, l'accusé et sa famille éclairer le parcours du jeune homme de 27 ans qui a tenté de le tuer ainsi que son collègue Jean-Christophe L., il y a trois ans.

Le surveillant parle d'une voix posée, douce et forte à la fois. A propos de son métier, découvert au début des années 1990 à Villepinte (Seine-Saint-Denis), il résume : *« Nous surveillons une population qui est la plus exposée aux difficultés de notre société. »* A l'époque, il *« assiste les jeunes, les mineurs »*, puis *« les hommes du GIA* [Groupe islamiste armé] *»*, des détenus *« qui se lèvent tôt »*, respectent les règles de la prison. *« Nous avions affaire à une population beaucoup plus adulte qu'aujourd'hui. »*

« Il faut se relever. Choisissez l'homme que vous voulez être »

Après une mise en disponibilité entre 1998 et 2014, durant laquelle il travaille dans un aéroport, Philippe H. revient à la maison d'arrêt de Villepinte. A partir de janvier 2016, il rejoint l'unité dédiée du centre d'Osny. Pas seulement pour les horaires et l'absence de travail de nuit. *« Je pensais*, explique-t-il, *que tout mon passé pouvait aider des jeunes en difficulté, dans la radicalisation. Il était de mon devoir d'aider, selon mes capacités, ceux qui en avaient besoin. Je pense que certains ont pu s'en sortir. »*

A l'entendre parler calmement, on s'imagine un surveillant avec du répondant. A Osny, certains détenus le surnommaient « Ti man », un surnom évoquant ses origines antillaises. Malgré quelques différends avec lui, Bilal Taghi a toujours affirmé que l'identité du surveillant attaqué importait peu : il voulait tuer un représentant de l'Etat français.

« C'est dommage que nous en soyons arrivés là, dit le surveillant. *Mais tout n'est pas perdu. Cet homme est en vie. Je n'ai pas laissé le mal agir, j'ai fait en sorte de le contenir, pour ne pas être animé par la vengeance.* (…) *Même si j'ai encore de la douleur, j'ai encore cet espoir que les hommes peuvent changer. »*

Voilà déjà cinq minutes que Philippe H. parle et que la salle écoute. Ses pieds, solidement ancrés dans le sol, se tournent alors sur sa gauche. Il ne s'adresse plus à la présidente de la cour, mais fait face à l'accusé assis sur son banc, tête baissée :*« Il faut se relever. Choisissez l'homme que vous voulez être. Vos enfants, c'est votre patrie. Ne restez pas tourné vers le passé.* (…) *Ne pensez plus à l'idéologie, pensez à vos enfants. Ils sont encore petits, ont beaucoup à apprendre. »*

Le sentiment que « l'existence n'a plus de valeur »

Depuis l'attaque, Philippe H. n'a pas vraiment repris le travail. Il a bien tenté, *« fin 2017 »*. Un mi-temps thérapeutique, un poste aménagé, dans l'administratif. « *Et puis il s'est passé un autre incident avec un détenu djihadiste »*, dans une autre prison que la sienne. Ça l'a mis en colère : *« J'ai eu l'impression qu'on n'avait pas appris de nos erreurs. »* Les unités dédiées ont depuis été remplacées par des quartiers de déradicalisation, aux conditions de détention encore plus strictes. Sans dire ce qu'il s'imagine faire à l'avenir, Philippe H. aimerait *« clore la page »*, même s'il gardera ce jour de septembre 2016 *« dans la peau »*.

Quelques minutes avant sa déposition à la barre, le surveillant n'a pas assisté au visionnage de l'attaque. Des images vidéos montrant Bilal Taghi souriant après l'agression, mimant un égorgement et se prosternant dans la coursive. Trop dur à regarder.

L'avocat de Philippe H., Pascal Winter, l'interroge sur les mois d'après, quand il a fallu, après deux semaines d'hôpital, rentrer à la maison avec le sentiment que*« l'existence n'a plus de valeur ». « J'ai eu des désirs de vengeance. Mais je savais qu'il ne fallait pas laisser cette partie de moi gagner. Vis-à-vis de ma famille, c'est un combat perpétuel, je suis moins tolérant. »*

Les séances chez le psychologue, depuis trois ans, aident, même s'il y a parfois ces colères, qui montent aussi vite qu'elles redescendent. *« Nous sommes vivants, Jean-Christophe et moi, tant mieux pour* [l'accusé]*, mais ça n'enlèvera pas la douleur. Je veux juste qu'on me laisse le temps de redevenir celui que j'étais, celui que je suis. »*

L'avocat général n'a pas de question à poser. Matthieu Chavanne, l'un des avocats de Bilal Taghi, prend la parole : *« Monsieur, on est impressionné par votre sagesse et votre courage. »* Il n'a pas de question non plus. Philippe H. est retourné s'asseoir au deuxième rang de la salle, d'où il suivra les deux derniers jours d'audience.

Yann Bouchez

Au procès du « djihadiste des prisons », l'espoir et le doute

La cour d'assises spéciale de Paris a condamné, vendredi, le djihadiste à vingt-huit ans de réclusion criminelle pour avoir tenté de tuer deux surveillants pénitentiaires en 2016.

Par Yann Bouchez Publié le 23 novembre 2019 à 03h22 - Mis à jour le 23 novembre 2019 à 09h18

Devant la prison d'Osny (Val-d'Oise), le 19 septembre 2016. Alexandre Sargos / Hans Lucas

La décision n'a pas tardé. Après moins de trois heures de délibéré, déjeuner compris, la cour d'assises spéciale de Paris a rendu son verdict, vendredi 22 novembre. Les cinq magistrates professionnelles ont condamné Bilal Taghi à vingt-huit ans de réclusion criminelle pour avoir tenté de tuer deux surveillants de la prison d'Osny (Val-d'Oise) en 2016, une peine assortie d'une période de sûreté des deux tiers.

Debout dans son box vitré, le jeune homme de 27 ans ne verse pas une larme, loin de cette *« attitude pleurnicharde »* qu'avait raillée la veille une avocate des parties civiles. Il serre les mains de ses conseils, Mes Xavier Nogueras et Matthieu Chavanne. Puis s'assied et écoute les derniers mots que vient lui glisser Philippe H., l'un des deux surveillants qui lui a donné, mercredi, *« une leçon de vie, d'humanité »*.

Entre parties civiles et avocats de la défense, on se dit au revoir, avec respect. Malgré la gravité des faits jugés durant quatre jours règne désormais une forme d'apaisement dans la salle Georges-Vedel. L'issue du procès satisfait tout le monde.

« Message de grande fermeté »

L'avocat de Philippe H., Me Pascal Winter, salue une *« bonne décision »*. *« C'est à la fois un message de grande fermeté face à un acte d'une violence extrême, et une note d'espoir face à ce début de positionnement, de prise de conscience »*, estime pour sa part Me Nogueras. En ne suivant pas l'intégralité des réquisitions du ministère public, les juges ont rallumé cette *« note d'espoir »* que l'avocat général avait voulu éteindre en fin de matinée.

« Ce qui est terrible, c'est de requérir la peine maximale, avait dit Guillaume Michelin en demandant la perpétuité assortie de vingt-deux ans de sûreté. *Ce qui est terrible, c'est de dire qu'on est convaincu que M. Taghi ne changera pas et qu'il est impératif de protéger la société. »* L'avocat général avait toutefois requis l'acquittement du chef d'« association de malfaiteurs terroriste » : Bilal Taghi a agi seul, assure-t-il. La cour en a jugé de même.

Du procès du « djihadiste des prisons » restent quelques certitudes et un doute majeur. Au rayon des évidences, les faits : le détenu voulait tuer les deux surveillants. A l'audience comme durant l'instruction, il n'a jamais nié cet objectif final, contrarié par le courage des victimes et *« un concours de circonstances absolument inespéré »*, selon les mots de l'avocat général. Il n'avait pas non plus contesté la préméditation de l'attaque qu'il avait *« dans un coin de la tête »* depuis sa condamnation en mars 2016 pour une tentative de fuite en Syrie.

Le doute majeur concerne la métamorphose de Bilal Taghi et sa sincérité, qui ont aimanté toutes les interrogations. Un islamiste radicalisé peut-il changer ? Doit-on croire la parole de quelqu'un qui n'a cessé de mentir ? Aux deux questions, l'avocat général a estimé que, dans le cas de l'accusé, la réponse était non. Il a rappelé que, lors de son premier procès, le jeune homme avait assuré, en pleurant, qu'il avait compris et ne recommencerait plus.

Père violent

Après avoir longtemps revendiqué l'attaque des surveillants de prison, sans éprouver de regrets, Bilal Taghi a changé de position. Il a fini par demander pardon. *« Aujourd'hui, il se rétracte sous l'influence d'un travail thérapeutique avec un psychologue et un imam. Mais quand on lui demande en quoi il a changé, il ne dit rien,* a souligné Guillaume Michelin. *A chaque fois qu'on lui demande de parler de lui, il s'agit pour lui de ne pas commettre de gaffe.* (…) *Ce qui est d'une tristesse infinie, c'est qu'il s'acharne à mentir, surtout à ceux qui veulent l'aider. »*

A propos de ce cheminement personnel que le détenu dit avoir entamé, une scène, jeudi, sembla illustrer toutes ses limites. *« Pensez-vous que vos grands frères ont réussi leur vie ? »*, demanda l'avocat général. Question piège. La famille est un sujet presque tabou. Il y a ce père violent puis absent, cette mère dépassée, ces deux frères morts au combat en Syrie, autant d'aspects sur lesquels l'accusé ne voudrait pas être

interrogé. Silence. Certains dans la salle croient entendre un faible *« oui »*. Silence à nouveau. Puis : *« Je n'ai pas de réponse. »* Soudain, Bilal Taghi s'assied, effondré.

Me Nogueras revient à la charge, afin que son client s'ouvre : *« On n'est pas en train de vous demander si vos frères sont au paradis ou en enfer, mais la question de l'avocat général est intéressante. »* Un mur. *« J'apprends à marcher et on me demande de courir »*, lâche l'accusé.

Zones d'ombre

« Le discours qu'on nous a servi est de circonstance », estime Me Marion Ménage, avocate du deuxième surveillant. Jean-Christophe L. avait affiché le même scepticisme : *« C'est une facette, ce qu'il montre ici. » « Il est tout de même préférable d'avoir un procès avec quelqu'un qui dit : "Je regrette ce que j'ai fait" »*, nuance Me Winter, sans être *« dupe »*.

Conscient des difficultés de son client à convaincre, Me Chavanne s'est fait pédagogue : *« La déradicalisation est un processus complexe, long. Une période faite de doutes. Le travail n'en est qu'à ses balbutiements. »* Et d'ajouter, prudent :*« Je ne suis l'arbitre de la sincérité de personne. »* Vendredi, Bilal Taghi est reparti menotté, avec ses zones d'ombre. Il a souvent répété qu'il n'attendait rien de ce procès. Seul le temps dira, peut-être, s'il en a retenu quelque chose.

Yann Bouchez

La déradicalisation des personnes sous main de justice

La justice tente la déradicalisation en dehors des prisons

Mené dans la plus grande discrétion depuis un an, l'accompagnement intensif de personnes sous main de justice en milieu ouvert donne des premiers résultats.

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 10 novembre 2017 à 10h10 - Mis à jour le 11 novembre 2017 à 06h31

SEVERIN MILLET

Cette fois, le ministère de la justice a préféré attendre de voir avant de dévoiler l'expérimentation de déradicalisation mise en place à l'été 2016. Il faut dire que l'échec des précédentes initiatives menées par la chancellerie – les « unités dédiées » – ou par le ministère de l'intérieur – le centre de Pontourny (Indre-et-Loire) – avait été d'autant plus cuisant que celles-ci avaient été lancées à grand renfort de publicité.

Quatorze personnes (huit hommes et six femmes) condamnées ou mises en examen pour association de malfaiteurs terroriste ou dans des affaires de droit commun, mais identifiées comme radicalisées par l'administration pénitentiaire, sont actuellement prises en charge de façon intensive par une équipe pluridisciplinaire en « milieu ouvert ». C'est-à-dire en dehors de la prison. Ces personnes font l'objet d'un contrôle judiciaire, avant ou après jugement. Certaines sont assignées à résidence avec bracelet électronique.

Un dispositif de « mentorat » a été mis en place pour que chacun soit *« suivi de très près par un référent social »*, explique Frédéric Lauféron, directeur général de l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (Apcars), chargé de l'expérimentation. Educateur spécialisé, psychologue, psychiatre, aumônier musulman, l'équipe est disponible six jours sur sept de 9 heures à 19 heures, afin de *« ne jamais les lâcher »*.

La différence avec les expériences précédentes est le caractère strictement individuel de la prise en charge. Aucun regroupement, aucune réunion collective. Les rendez-vous se font au domicile, dans un lieu public ou à une adresse tenue secrète pour des raisons de sécurité.

« L'objectif est de faire émerger une adhésion de la personne, malgré le contexte contraint d'une démarche imposée par la justice », précise M. Lauféron. Avec des grilles d'analyse psychologique et des modèles d'évaluation de l'extrémisme violent, l'équipe cherche à recenser les facteurs de risque de chaque personne pour identifier ceux auprès desquels un travail est possible. L'administration pénitentiaire et les juges concernés ont un rapport d'étape tous les trois mois.

Retour en prison

La deuxième particularité du processus, baptisé « RIVE » (recherche et intervention sur les violences extrémistes), est que les personnes concernées ne sont pas volontaires. C'est un juge, généralement du pôle antiterroriste de Paris, qui leur a imposé d'entrer dans ce dispositif pour une durée d'un an minimum. La menace d'un retour en prison pèse si la mesure n'est pas respectée. La montée en puissance de RIVE se poursuit et pourra atteindre jusqu'à cinquante personnes prises en charge.

Les premiers résultats du dispositif, confié dans le cadre d'un marché public à l'Apcars, sont jugés encourageants, au moins d'un point de vue méthodologique. Au point que sa duplication devrait faire partie du plan de prévention de la radicalisation qu'Emmanuel Macron a promis pour la fin de l'année. Un comité interministériel devrait se tenir à ce sujet sous l'égide du premier ministreprochainement.

L'administration pénitentiaire était extrêmement réticente à l'idée d'ébruiter cette expérience, de peur qu'elle soit mal comprise par l'opinion publique. De fait, il peut paraître surprenant que des personnes poursuivies dans des affaires liées au terrorisme ou soupçonnées de radicalisation islamiste ne soient pas en prison. Il ne s'agit bien évidemment pas d'auteurs d'attentat ni même de personnes ayant participé à la préparation de tels actes.

Désengagement de la violence

Pour comprendre la démarche, il faut remonter au 26 juillet 2016. Le choc de l'attentat de Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Maritime) s'était doublé d'un vent de panique à la chancellerie alors que l'un des auteurs, Adel Kermiche, était au moment des faits soumis à un contrôle judiciaire avec notamment un bracelet électronique.

Jean-Jacques Urvoas, alors garde des sceaux, avait demandé à l'administration pénitentiaire d'expérimenter au plus vite un programme de déradicalisation destiné au milieu ouvert. Car le sujet n'est pas marginal. Le nombre de personnes suivies par les services pénitentiaires en dehors des prisons et poursuivies ou condamnées pour des faits liés au terrorisme atteint aujourd'hui 135 sur l'ensemble de territoire.

Alors que Nicole Belloubet, ministre de la justice, a visité le dispositif, jeudi 9 novembre, l'idée est désormais de « modéliser » l'expérience RIVE, limitée à l'Ile-de-France, afin de l'étendre au reste du territoire. L'un des objectifs du marché confié à l'Apcars était d'ailleurs de valider scientifiquement les concepts et leur mise en œuvre.

« Les quatorze ont tous pris conscience que leur radicalisation est un problème », assure Géraldine Blin, qui pilote le projet à la direction de l'administration pénitentiaire. C'est la première étape d'un processus de désengagement de la violence qui peu prendre plusieurs années. Au début, ils étaient dans le déni, estimant que le problème était davantage le regard de la société sur leur idéologie. *« Le but est de leur donner envie de se réinsérer »,* explique l'un des travailleurs sociaux de l'équipe. Ils sont accompagnés dans leur démarche de formation. Les signes sont modestes, mais existent, comme la reprise de la scolarité d'un des jeunes (tous majeurs) pris en charge.

L'expérience, conduite avec l'Apcars pour deux ans renouvelables une fois, sert également de laboratoire pour nourrir la réflexion sur les futures sorties de prison des personnes condamnées. La préoccupation du ministère de la justice est d'éviter des sorties sèches, sans accompagnement, pour des personnes condamnées à cinq ou sept ans de prison, pour des délits secondaires liés au terrorisme. Pour l'heure, alors que l'échéance approche, aucune solution n'existe.

Jean-Baptiste Jacquin

Les retours

Rapatrier les djihadistes français, un défi pour le gouvernement

Editorial. Le retour des Français détenus en Syrie est un casse-tête judiciaire et carcéral inédit, mais aussi politique, car nombreux sont ceux qui, à droite comme à l'extrême droite, accuseront l'exécutif de laxisme.

Publié le 05 février 2019 à 11h40 - Mis à jour le 05 février 2019 à 11h40

Contrôle d'identité effectué auprès de civils par des troupes kurdes syriennes, à Baghouz (Syrie), le 26 janvier. DELIL SOULEIMAN / AFP

Editorial du « Monde ». C'est une hantise pour le gouvernement, un casse-tête sécuritaire, juridique et politique : que faire de ces Français – car ils restent français – qui, au nom du djihad, ont rejoint ces dernières années l'organisation Etat islamique en Syrie et en Irak, ont pris les armes contre leur propre pays et se trouvent actuellement détenus dans la région ?

Longtemps, les autorités françaises ont cherché à gagner du temps. Elles défendaient le principe selon lequel tous les adultes, hommes et femmes, détenus devaient être jugés sur place, seuls leurs enfants pouvant être rapatriés. Mais elles

laissaient aussi clairement entendre que, moins il y aurait de retours, mieux l'on se porterait, soit que ces djihadistes soient éliminés par des frappes, soit qu'ils périssent dans les combats.

Le cas des Français emprisonnés en Irak est relativement simple : c'est un pays allié et souverain, c'est donc à la justice locale de s'occuper d'eux, même si Paris reste vigilant sur d'éventuelles condamnations à mort et si personne n'ignore la limite des droits de la défense et la dureté des geôles irakiennes.

La situation en Syrie est beaucoup plus épineuse, pour trois raisons. D'une part, la France n'a plus de relations diplomatiques avec Damas. D'autre part, la plupart des djihadistes détenus le sont par les Forces démocratiques syriennes (FDS), à dominante kurde (alliées de la coalition contre l'Etat islamique), qui contrôlent le nord-est de la Syrie mais ne constituent pas un Etat reconnu. Il est donc impossible que soient jugés sur place les quelque 800 combattants étrangers – parmi lesquels 130 Français, dont une grande majorité d'enfants de moins de 7 ans.

Terrain propice au prosélytisme

Enfin, les événements sur le terrain se précipitent : l'annonce du retrait américain du nord-est de la Syrie et celui des forces françaises qui suivra inévitablement, les menaces exercées par la Turquie sur ces territoires sous contrôle kurde et la poussée des forces du régime de Damas vers le nord du pays changent totalement la donne. Les FDS ont ainsi fait savoir qu'elles n'étaient plus en mesure de garantir la détention des combattants étrangers.

La France n'a donc plus le choix. Si elle veut éviter que ces djihadistes s'échappent, se dispersent dans la nature et constituent un risque pour la sécurité nationale, elle n'a d'autre solution que de les rapatrier pour les juger et, probablement, les incarcérer. Le défi n'est pas mince. Sur le plan judiciaire, il faudra prouver que ces « revenants » ont bien commis des crimes justifiant condamnation ; si les services français disposent souvent d'éléments permettant d'incriminer les combattants, ce sera en général nettement plus difficile pour les femmes qui les ont accompagnés. Quant aux enfants, nombreux, ils devront être placés dans des familles d'accueil, à condition d'en trouver.

Les difficultés ne sont pas moindres sur le plan carcéral, avant ou après condamnation. Mêler ces djihadistes aux autres détenus leur offrirait un terrain propice au prosélytisme. Mais les isoler dans des quartiers carcéraux ad hoc risquerait, à la fois, de favoriser la création de véritables « universités » de l'islam radical derrière les barreaux et d'alimenter le martyrologe djihadiste. Quant aux thérapies de déradicalisation, elles n'ont jamais vraiment prouvé leur efficacité.

Enfin, quoi qu'il fasse, le gouvernement est assuré d'être la cible de tous ceux, à droite et à l'extrême droite, qui l'accuseront de coupable laxisme au motif qu'il applique l'Etat de droit à des terroristes qui l'ont bafoué.

Les politiques préventives de déradicalisation

Ce qui est fait

Macron annonce un nouveau « plan » de prévention de la radicalisation d'ici à la fin de l'année

Centres spécialisés, accueil des mineurs, renseignement pénitentiaire : le chef de l'Etat a dévoilé, mardi, les grandes lignes d'un plan de prévention.

Par Elise Vincent Publié le 06 septembre 2017 à 12h07 - Mis à jour le 06 septembre 2017 à 12h28

Un nouveau « plan » de prévention de la radicalisation doit voir le jour d'ici à la fin de l'année, a annoncé le président de la République Emmanuel Macron, mardi 5 septembre, lors d'une réunion avec l'ensemble des préfets à l'Elysée. Il devra être arrêté à l'occasion d'un *« comité interministériel »* dont le principe avait déjà été acté fin juillet après la

fermeture définitive du centre de « déradicalisation » de Pontourny (Indre-et-Loire). Un plan dont le chef de l'Etat a néanmoins pris l'initiative de dévoiler les grandes lignes, mardi.

Celui-ci sera *« inspiré de plans d'actions établis par les préfets qui dans les départements sont confrontés à des processus de radicalisation qui gangrènent certains territoires »,* a expliqué M. Macron. *« Je souhaite que, pour chacun des territoires identifiés comme sensibles, vous puissiez conduire ce travail très fin et très précis avec un plan spécifique »,* a-t-il ajouté. Une démarche qui s'inscrit dans un plan plus large de lutte contre le terrorisme et de renforcement notamment des effectifs du renseignement, au programme de la feuille de route du ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, rendue publique mercredi 6 septembre.

L'une des principales annonces du chef de l'Etat est l'expérimentation d'un centre pour « *personnes radicalisées sous main de justice »*. Une idée dans les tuyaux depuis plusieurs mois, fruit des leçons de l'échec de Pontourny. Celui-ci avait été prévu pour des personnes *« volontaires »* et *« sans condamnations pour faits de terrorisme »*. Autant dire une gageure. Le futur centre viserait donc la prise en charge d'un public intermédiaire : des mis en examen ou des condamnés, mais non incarcérés faute de charges suffisantes ou bénéficiant d'un sursis avec mise à l'épreuve.

Une expérimentation similaire est déjà menée, depuis début 2017, en Ile-de-France, sous tutelle du ministère de la justice. Appelée « projet Rive », elle a concerné jusqu'à présent une quinzaine de personnes et a été très peu médiatisée afin d'éviter l'écueil de Pontourny. S'agira-t-il d'une transposition de ce projet ? L'Elysée a donné assez peu de précisions à ce stade. Si les résultats sont probants, cela concrétiserait en tout cas une promesse de campagne de M. Macron : multiplier sur le territoire *« les petites structures »* destinées aux personnes*« radicalisées »*. Chose qu'espérait déjà, fin 2016, l'ancien ministre de la justice, Jean-Jacques Urvoas, avec le projet Rive.

Accompagnement psychologique

Cette révision de la stratégie de prévention de la radicalisation vient prolonger la politique engagée ces dernières années. Deux plans de lutte contre le terrorisme avec chacun des volets prévention ont été déclinés depuis 2014. Le premier avait acté la création d'un numéro vert pour les familles ayant un proche radicalisé, mis en place leur accompagnement par le biais d'associations – dont la pertinence a depuis été remise en cause – et lancé tout le suivi des individus repérés sous l'égide des préfectures. Le second, lancé en mai 2016, avait renforcé ce maillage territorial et vu se développer la formation des professions exposées (travailleurs sociaux, enseignants, etc.).

En ce sens, M. Macron a annoncé vouloir travailler avec les agences régionales de santé (ARS) – qui disposent déjà de « référents » radicalisation dans toute la France – afin d'améliorer les possibilités d'accompagnement psychologique. En août, le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, avait déjà annoncé vouloir*« mobiliser l'ensemble des hôpitaux psychiatriques* [et] *des psychiatres libéraux ».*Sa déclaration avait toutefois suscité une levée de boucliers de certaines figures du milieu médical, secteur autant divisé que méfiant vis-à-vis de sa contribution à la gestion du phénomène terroriste. Des négociations sont toutefois engagées depuis un an avec les professionnels les plus ouverts.

Une nouvelle stratégie pour les prisons

A l'inverse, M. Macron s'est positionné en rupture avec le dispositif à peine lancé concernant les mineurs rentrant de la zone irako-syrienne. Il a notamment déclaré vouloir revenir sur le placement de ces enfants auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ils *« ne peuvent pas continuer à relever de la prise en charge de droit commun dans le cadre de l'ASE »,* a-t-il souligné. Un dispositif pourtant mis sur pied en mars, par voie de circulaire, au terme de longues négociations, le tout chapeauté par un comité de suivi installé, en avril, place Vendôme.

Reste le domaine carcéral. Le président a annoncé qu'il avait chargé le directeur de l'administration pénitentiaire de lui présenter *« dans les prochaines semaines une nouvelle stratégie de prise en compte des personnes radicalisées en prison »*avec notamment *« un renforcement du renseignement pénitentiaire ».*Actuellement, environ 500 détenus (dont la majorité n'a pas encore été jugée) sont incarcérés dans le cadre de procédures pour associations de malfaiteurs terroristes. Depuis la fin des « unités dédiées » fin 2016, ces détenus sont évalués dans des quartiers spécifiques pendant quatre mois puis, selon leur profil, placés en régime ordinaire, à l'isolement, ou regroupés dans un quartier pour détenus violent (dit « QDV »).

Il n'existe cependant qu'un seul QDV en France. Situé à la maison d'arrêt de Lille-Sequedin, il ne compte que 28 places, toutes occupées par des détenus « terros ». L'administration pénitentiaire doit aussi gérer une importante population carcérale qui n'est pas sous le coup de procédures pour terrorisme mais est susceptible d'être radicalisée. L'un des gros enjeux, enfin, est le suivi des individus qui purgent leur peine en milieu ouvert, comme c'était le cas de Karim Cheurfi, le tueur d'un policier sur les Champs-Elysées, le 20 avril. Avant son passage à l'acte, il était en sursis mise à l'épreuve.

Elise Vincent

Ce que contient le plan pour identifier et prendre en charge la radicalisation

Education, justice et recherche font partie des secteurs mobilisés dans le plan, baptisé « Prévenir pour protéger », dévoilé vendredi par le premier ministre.

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 23 février 2018 à 12h00 - Mis à jour le 24 février 2018 à 06h35

Lutter contre la théorie du complot à l'école, sensibiliser les entreprises avec une mallette pédagogique, permettre aux chercheurs d'avoir accès à des données extraites du fichier des personnes radicalisées, regrouper les détenus radicalisés en prison, créer des centres de prises en charge pour personnes sous main de justice…

Voici la liste des principales mesures du plan national de prévention de la radicalisation, baptisé « Prévenir pour protéger », qui a été dévoilée, vendredi 23 février, par Edouard Philippe lors d'un déplacement à Lille.

- ### La prévention à l'école

Développer les dispositifs de soutien à la laïcité et renforcer la formation des enseignants. Fluidifier la détection dans les établissements et former les gendarmes et policiers intervenant à leur proximité. Faire évoluer la loi pour mieux encadrer l'ouverture des établissements privés hors contrat et leur affecter des équipes d'inspecteurs académiques spécialisés. Améliorer la circulation de l'information avec les préfets, les maires et l'inspection académique au sujet de l'enseignement à domicile. Développer l'éducation aux médias, notamment pour prémunir les élèves des théories du complot.

- ### Impliquer les acteurs de l'Internet

Enrayer efficacement la diffusion en ligne de la propagande terroriste en collaborant avec les grandes plates-formes pour développer des outils automatiques d'identification et de retrait de contenus. Soutenir les travaux de recherche sur les processus d'enfermement algorithmiques. Développer un contre-discours en soutenant les associations et organisations impliquées. Encourager le signalement des jeunes radicalisés (grâce au numéro vert) et les contenus illicites (sur la plate-forme Pharos).

- ### Compléter le maillage de la détection

Publication rapide des décrets permettant d'écarter les fonctionnaires « radicalisés » des postes de souveraineté et de sécurité. Ouvrir une réflexion sur une éventuelle extension de ce dispositif aux autres agents publics, en particulier ceux en contacts avec des mineurs. Inciter les collectivités locales à nommer des référents sur la prévention de la radicalisation et élaborer des formations pour les élus et les agents territoriaux. Mener des actions dans le domaine du sport avec les fédérations et intégrer la prévention de la radicalisation à la formation des éducateurs sportifs. Renforcer le contrôle des préfets sur les disciplines et les territoires les plus touchés. Amplifier la sensibilisation des entreprises et des fédérations d'entreprises avec une mallette pédagogique pour uniformiser les repérages et modalités de signalement. Systématiser les « référents radicalisation » dans l'enseignement supérieur.

- ### Anticiper l'évolution de la radicalisation

Mettre en place un réseau des cellules de prospective des ministères des affaires étrangères en Europe et avec les pays voisins des territoires ultramarins concernés. Permettre à certains chercheurs d'accéder à des données extraites du fichier des personnes radicalisées. Financer des thèses sur la prévention de la radicalisation. Organiser à l'automne des états généraux de la recherche en psychologie et psychiatrie sur le phénomène.

- **Professionnaliser les acteurs locaux**

Renforcer l'articulation entre santé mentale et prévention de la radicalisation au moyen de conventions-cadres entre les préfets et les agences régionales de santé. Réaliser un guide des pratiques professionnelles pour les grands réseaux associatifs de travail social. Associer les équipes territoriales au droit des femmes et à l'égalité. Etablir un cahier des charges pour les dispositifs de prise en charge de personnes et d'accompagnement des familles, et évaluer les actions mises en œuvre. Mettre en place un centre de ressources européen sur la prévention de la radicalisation.

- **Adapter le désengagement**

Professionnaliser la prise en charge pluridisciplinaire des mineurs de retour de la zone irako-syrienne. Organiser un suivi dans la durée afin de faciliter leur réinsertion, en transparence avec le parquet antiterroriste de Paris. En prison, création de quatre quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER). Créer des quartiers de prise en charge des personnes radicalisés (QPR) sur le modèle du quartier pour détenus violents. Créer un régime de détention spécifique afin de pouvoir regrouper les détenus radicalisés dans des quartiers étanches du reste de la prison. Créer trois centres de prise en charge pour les personnes sous main de justice en milieu ouvert.

Jean-Baptiste Jacquin

Les expulsions

Débat houleux à l'Assemblée sur l'expulsion des étrangers fichés pour radicalisation

La droite et le Front national se sont opposés aux députés de La France insoumise et de la majorité.

Le Monde avec AFP Publié le 28 septembre 2017 à 19h46 - Mis à jour le 28 septembre 2017 à 19h46

Des membres du Front national dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, dont Marine Le Pen à gauche, le 12 juillet 2017. ALAIN JOCARD / AFP

Des amendements de la droite et du Front national pour expulser les étrangers fichés pour radicalisation ont envenimé les débats à l'Assemblée nationale, jeudi 28 septembre, lors de l'examen du projet de loi antiterroriste.

Le ton a monté quand la ministre Jacqueline Gourault, en réponse à une question d'Eric Ciotti (Les Républicains), a précisé que *« 15 % »* des 16 à 18 000 personnes inscrites sur le fichier de traitement des signalés pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) sont de nationalité étrangère.

« Question de bon sens »

« Pourquoi ces personnes restent-elles sur le territoire français ? », a lancé Valérie Boyer (LR). *« Leur expulsion est une évidence »*, pour l'UDI Mayer Habib, *« une question de bon sens dans le contexte actuel »* pour Eric Ciotti. Pour le FN Sébastien Chenu, il faut expulser ces étrangers *« au nom du principe de précaution »*.

Mme Gourault, qui supplée le ministre de l'intérieur Gérard Collomb, a appelé la droite et le FN *« à ne pas tout mélanger »*. Ce fichier *« de renseignement »*extrêmement large est *« constitué à partir d'un numéro vert »* à l'attention des proches de personnes radicalisées, ainsi que par les signalements des services de l'Etat (police, éducation nationale, hôpitaux...), a-t-elle rappelé.

« Vous proposez d'expulser quelqu'un sans jugement, c'est une logique folle, une victoire idéologique de Daech, on sort de l'Etat de droit », s'est indigné Eric Coquerel (LFI). L'ancien premier ministre socialiste Manuel Valls, apparenté LRM, a soutenu la même argumentation : *« Dans les fichiers, ce sont des informations, pas des jugements, alors oui ce serait la République des suspects »* si une telle disposition était votée.

« Islamo-gauchistes »

Le FN Bruno Bilde s'en est alors pris aux *« islamo-gauchistes de la France si soumise »*, se faisant traiter de *« pagano-fasciste »* en retour par Alexis Corbière (LFI). Sébastien Chenu (FN) a qualifié de *« Bisounours »* le MoDem Erwan Balanant.

La communauté de pensée entre les Insoumis et Manuel Valls n'a pas duré longtemps. Alexis Corbière a reproché à l'ex-premier ministre de *« parler comme le FN quand il s'agit de taper sur La France insoumise dans les médias »*. Manuel Valls a alors dénoncé des *« liens »* selon lui entre LFI et *« ceux qui représentent un danger dans les quartiers »*.

Les députés ont par ailleurs rejeté un amendement de Marine Brenier (Constructifs) sur l'information des maires de la présence de fichés S sur leur commune. *« Ce renseignement, qu'est-ce qu'un maire en fera ? Il va le porter lourdement tout seul »*, a jugé Joaquim Pueyo (Nouvelle Gauche), disant s'être posé la question lorsqu'il était maire d'Alençon (Orne).

Ils ont également rejeté des amendements de droite pour interdire le retour en France de Français partis combattre en Syrie, jugés par le rapporteur Raphaël Gauvain (LREM) contraires à la Convention européenne des droits de l'Homme.

Marine Le Pen a également suggéré, en vain, d'autoriser les anciens policiers et gendarmes à porter une arme. En réponse au FN, Mme Gourault a par ailleurs assuré que *« plus aucune personne »* fichée n'avait un permis de port d'arme.

Radicalisation : vingt étrangers expulsés de France en 2017

Les expulsions d'étrangers radicalisés sont réclamées par la droite et par l'extrême droite après les attentats djihadistes qui ont fait quatre morts dans l'Aude, le 23 mars.

Le Monde avec AFP Publié le 31 mars 2018 à 14h19 - Mis à jour le 31 mars 2018 à 23h43

Le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, lors d'une session de questions à l'Assemblée nationale, mercredi 28 mars. BERTRAND GUAY / AFP

Vingt étrangers radicalisés en situation régulière ont été expulsés du territoire français en 2017, a affirmé Gérard Collomb à *Ouest-France* dans un entretien paru samedi 31 mars, un chiffre *« jamais atteint auparavant »*, selon le ministre de l'intérieur.

M. Collomb était interrogé sur les expulsions d'étrangers radicalisés, à nouveau réclamées par la droite et par l'extrême droite après les attentats djihadistes qui ont fait quatre morts dans l'Aude, le 23 mars. *« Déjà le cas ! »*, a-t-il aussi répondu sur Twitter samedi, qualifiant le chiffre de vingt expulsions de *« record »*, sans donner plus de détails notamment sur la nationalité des intéressés.

- Incarcérer les 26 000 fichés S ? ☛ L'inscription n'est pas une preuve de culpabilité !

Frédéric Péchenard (élu LR… https://t.co/RW7GIgUzup

— gerardcollomb (@Gérard Collomb)

Les attentats de l'Aude « difficilement prévisibles »

Dans son entretien à *Ouest-France*, le ministre de l'intérieur a aussi dit que les attaques à Trèbes et à Carcassonne étaient *« difficilement prévisibles »*.

Leur auteur, Radouane Lakdim, était inscrit au FSPRT (fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste) depuis novembre 2015, mais les investigations n'avaient montré *« aucun signe laissant présager un passage à l'acte »*.

La direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) lui avait envoyé en mars une lettre de convocation pour un entretien d'évaluation :

« Elle souhaitait s'assurer qu'il ne présentait plus de signe de radicalisation avant que son dossier ne soit éventuellement mis en veille. »

Aux demandes de l'opposition de mesures plus sévères à l'encontre des individus fichés, M. Collomb a répondu que *« mettre en prison les 26 000 fichés S, ou ceux qu'on jugerait dangereux »* était *« impossible »*.

Manuel Valls annonce la création d'une structure de « déradicalisation »

Le premier ministre a dévoilé lundi son plan d'action contre la radicalisation djihadiste.

Publié le 09 mai 2016 à 20h05 - Mis à jour le 09 mai 2016 à 18h09

Le premier ministre a ainsi annoncé qu'un centre de réinsertion pour *« personnes radicalisées »* ou susceptibles de basculer dans le djihadisme serait créé dans*« chaque région »* d'ici à la fin de 2017.

Le gouvernement lance un plan tous azimuts de prévention de la radicalisation

Edouard Philippe dévoile 60 mesures pour mieux identifier, signaler et prendre en charge les signes avant-coureurs d'une rupture avec les principes républicains.

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 23 février 2018 à 12h00 - Mis à jour le 23 février 2018 à 13h25

PASCAL GROS

C'est une autre envergure que le gouvernement souhaite donner à la politique de prévention de la radicalisation. Le plan national promis en septembre 2017 par le président de la République arrive avec plusieurs mois de retard, mais est plus vaste qu'imaginé au départ. Alors que la menace terroriste est toujours présente sur le territoire national, il ne s'agit pas ici de rechercher une énième recette miracle pour *« déradicaliser »* des personnes qui auraient basculé dans le terrorisme islamiste, mais plutôt de déployer tous azimuts une stratégie de prévention de ce phénomène.

Le premier ministre, Edouard Philippe, a réuni, vendredi 23 février, à la préfecture de Lille, un Comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) avec une dizaine de ministres dont Gérard Collomb (intérieur), Nicole Belloubet (justice), Jean-Michel Blanquer (éducation nationale) et annoncé à la mi-journée soixante mesures qui constituent ce plan national de prévention de la radicalisation baptisé « Prévenir pour protéger ».

Alors que près de 11 000 personnes sont actuellement *« prises en compte »* par les services sur les 19 745 inscrites au 20 février dans le fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste, le gouvernement souhaite identifier le plus tôt possible les signes de dérives personnelles. Pour définir une grille d'analyse qui ne vire pas à la suspicion généralisée, les services de Matignon se réfèrent à la décision du Conseil constitutionnel du 6 octobre 2010 qui avait validé la loi sur le voile intégral en introduisant la notion d'*« exigences minimales de la vie en société »*.

On est très loin de velléités terroristes. Plutôt dans des comportements qui mettent au défi la société, par exemple dans la place dévolue aux femmes, qui mettent en balance les principes de la République avec des préceptes religieux ou qui mettent en cause des enseignements de l'histoire ou des sciences au nom de croyances.

Renforcement des contrôles des écoles hors contrat

L'école, le collège et le lycée figurent ainsi au premier rang de ce plan gouvernemental. D'abord avec un renforcement des contrôles des écoles hors contrat. Certaines mesures se retrouvent d'ailleurs dans une proposition de loi qui a été examinée mercredi au Sénat et à laquelle le ministre de l'éducation a apporté son soutien.

Il ne s'agit pas de reprendre l'idée d'une autorisation préalable d'ouverture pour ce type d'établissements, que le Conseil constitutionnel avait retoquée dans la loi de Najat Vallaud-Belkacem, en janvier 2017. L'idée est plutôt de clarifier la procédure de déclaration et de porter d'un à quatre mois le délai d'opposition pour l'administration, lui offrant davantage de latitude. Surtout, le gouvernement prévoit des équipes d'inspecteurs spécialisées sur les établissements hors contrat et sur l'enseignement dans les familles.

Pour les établissements publics, il s'agit d'améliorer les processus de détection en renforçant la formation des personnels et en diffusant les bonnes pratiques.

Nouveau modèle de prise en charge

Une autre mesure-phare de ce projet a été inspirée par celle que le ministre de l'intérieur, Gérard Collomb, avait introduite dans la loi sur la sécurité intérieure du 30 octobre 2017 qui faisait suite à l'état d'urgence. Il s'agissait de pouvoir muter ou radier un fonctionnaire radicalisé lorsqu'il exerce une mission dans un domaine de souveraineté ou de sécurité. Le gouvernement va examiner la possibilité d'étendre le dispositif aux agents publics, en particulier ceux qui sont en contact avec les mineurs.

Quant au volet « prise en charge » des personnes à risque, le gouvernement devait inventer un nouveau modèle après le fiasco du centre de Pontourny, ce projet lancé par Manuel Valls. Le centre de « déradicalisation » ouvert dans l'Indre-et-Loire en septembre 2016 par le ministère de l'intérieur pour accueillir vingt-cinq *« volontaires »* n'a finalement accueilli que neuf personnes, toutes parties avant la fin du programme. Un centre de ce type devait ouvrir dans chaque région. L'idée a été abandonnée, alors que Pontourny n'accueillait déjà plus personne cinq mois après son ouverture.

Le ministère de la justice va se voir confier la création de trois centres de prise en charge des personnes en voie de radicalisation sous main de justice à Marseille, Lyon et Lille. Sur la base de l'expérimentation menée à Paris depuis quatorze mois par l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale, et baptisée RIVE, des équipes pluridisciplinaires (éducateur, psychologue, psychiatre, référent religieux) feront un suivi personnalisé. Un dispositif onéreux dont les premiers résultats semblent encourageants. Les publics concernés seront des personnes sous contrôle judiciaire avant un jugement, ou après condamnation dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve ou comme aménagement de fin de peine.

Orchestré par Muriel Domenach, secrétaire général du CIPDR depuis septembre 2016, ce plan tire les leçons des échecs passés mais reconnaît que le phénomène de la radicalisation, complexe et évolutif, reste mal maîtrisé. Ainsi, le plan gouvernemental met l'accent sur la recherche scientifique appliquée et le partage des connaissances avec les pays confrontés au même sujet. L'accès aux données du fichier des personnes radicalisées pourrait ainsi être ouvert sous certaines conditions, à certains chercheurs.

Ce plan de prévention ne comporte en revanche pas de volet social ou économique en faveur des cités défavorisées identifiées comme des terrains fertiles à la radicalisation.

Jean-Baptiste Jacquin

La lutte contre les sectes dissoute dans celle contre la radicalisation

Par décision de l'exécutif, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) sera rattachée au ministère de l'intérieur, avec des moyens diminués.

Par Elise Vincent et Samuel Laurent Publié le 01 octobre 2019 à 19h18 - Mis à jour le 02 octobre 2019 à 10h45

« Ce n'est pas une réorganisation, c'est une disparition. » L'ancien député du Rhône Georges Fenech, président de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) de 2008 à 2012, ne décolère pas.

Selon le ministère de l'intérieur, qui a confirmé, mardi 1er octobre, une information de France Inter, la Miviludes, jusqu'ici directement gérée par Matignon, va en effet être absorbée par la Place Beauvau, d'ici au début de 2020. Un rapprochement qui marque un changement d'époque, et le primat accordé à la lutte contre la radicalisation djihadiste plutôt qu'à l'emprise sectaire dans un contexte budgétaire serré.

Créée en 2002 dans l'*« unanimité politique »*, rappelle M. Fenech, la mission a pour rôle de surveiller, coordonner, former et informer autour des mouvements et dérives sectaires. Un travail multiple et pluriel, qui impliquait *« un maillage territorial »* complet, avec un correspondant Miviludes dans chaque préfecture, rappelle son ancien président, qui voit dans la réorganisation décidée par le gouvernement une décision *« irresponsable »*.

A Matignon, on justifie ce choix par la nécessité de *« moderniser l'organisation administrative pour tenir compte des évolutions les plus récentes »*, en premier lieu la question de la radicalisation djihadiste. Les services du premier ministre renvoient également aux critiques de la Cour des comptes. Dans un rapport publié en mai 2017, la juridiction s'interrogeait déjà sur *« le positionnement institutionnel de la Miviludes, dont le caractère opérationnel pourrait être renforcé par un rattachement au ministre de l'intérieur »*.

« On n'aura plus que le volet policier »

Une erreur, estiment les associations qui travaillent avec cet organisme. Charline Delporte, présidente du Centre national d'accompagnement familial face à l'emprise sectaire (Cafes), fustige un recentrage qui laisse de côté la pluralité de la Miviludes : *« On avait le volet éducation, le volet judiciaire, le volet formation, et là on n'aura plus que le volet policier, ce n'est pas possible. »* Elle promet une mobilisation nationale : *« La Miviludes doit vivre ! »*

Les acteurs de la lutte antisectes étaient déjà inquiets du fait que le précédent président de la Miviludes, Serge Blisko, n'ait pas été remplacé à l'issue de son départ, en octobre 2018. Ils sont aujourd'hui nombreux à s'interroger sur l'influence d'un « lobby » au sein de la haute administration, favorable notamment à l'anthroposophie – courant philosophique et éducatif porté par l'Autrichien Rudolf Steiner au début du XXe siècle, à la base notamment de l'agriculture biodynamique –, accusé par la Miviludes d'être un objet de dérives sectaires. En 2018, la Mission a perdu un procès au tribunal administratif contre une association de médecins anthroposophiques. Elle a fait appel.

L'absorption de la Miviludes par le ministère de l'intérieur s'inscrit en tout cas dans le cadre d'une réflexion plus large sur la politique à mener en matière de prévention des nouvelles formes de radicalité. La Miviludes continuera de travailler avec le comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), l'organisme chargé de ces politiques en France. Le CIPDR a toutefois perdu sa chef durant l'été, Muriel Domenach. En poste depuis trois ans, cette diplomate de formation a été nommée ambassadrice de la France auprès de l'OTAN.

Le CIPDR en quête d'un nouveau numéro un

Depuis, le CIPDR est un peu en jachère. Il est à la fois dépendant d'une feuille de route sur la prévention de la délinquance promise par Matignon depuis avril et suspendu à la nomination d'un nouveau numéro un. Une désignation sensible pour l'exécutif. Selon le profil choisi, l'approche des sujets radicalisation, délinquance et lutte contre les sectes, pourrait s'avérer très différente. Deux pistes étaient en réflexion ces dernières semaines : celle d'un profil plutôt issu de la société civile, ou à l'opposé venant du monde préfectoral.

La première hypothèse poursuivrait l'approche très *« sociale »* de ces questions, notamment ancrée sur le contre-discours, les liens avec le monde associatif, les élus, et la sensibilisation de nombreux corps de métier (santé, éducation nationale, etc.) ; mais la seconde hypothèse, plus sécuritaire et centrée sur la lutte contre l'islam radical, pourrait l'emporter.

Selon nos informations, un nom revient souvent ces derniers temps, et fait consensus chez les spécialistes du sujet : celui du préfet Frédéric Rose, actuellement chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, Laurent Nunez.

M. Rose, fin connaisseur de la matière, est particulièrement chargé du dossier des « quartiers de reconquête républicaine » au cabinet de M. Nunez. Un dossier lié au déploiement de la police de sécurité du quotidien. Ce portefeuille recouvre notamment la coordination des « plans » de lutte contre la radicalisation à l'échelle nationale.

Un sujet sur lequel le ministère de l'intérieur communique peu, mais qui consiste, en substance, à lutter contre les dérives salafistes, en travaillant de façon très opérationnelle avec notamment les services de renseignement.

Elise Vincent et **Samuel Laurent**

Contre la radicalisation, trois plans et une culture du « criblage »

Depuis 2014, les programmes et les structures se sont succédé pour construire un « maillage » de prévention national appuyé sur des fichiers.

Par Samuel Laurent Publié le 25 octobre 2019 à 11h08 - Mis à jour le 25 octobre 2019 à 11h22

Temps deLecture 3 min.

Il existe, depuis 2014 et le premier plan de lutte antiterroriste, une coordination des services de l'Etat sur la question de la radicalisation. Au niveau national, elle consiste en un comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) et un centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), qui gère le numéro vert « stop djihadisme » permettant de signaler un cas de radicalisation, ainsi que le fichier des personnes radicalisées.

La « société de la vigilance » voulue par Emmanuel Macron est avant tout une société de la détection, et de la formation à cette détection. Concrètement, ces dispositifs impliquent de fait des centaines de milliers d'agents de l'Etat, qu'ils soient chefs d'établissement, éducateurs sportifs, membres de l'administration pénitentiaire ou de la fonction publique hospitalière ; mais aussi des acteurs associatifs, devenus autant de vigies de la radicalisation.

Mais qu'implique ce concept ? Depuis 2014, le CIDPR a tenté d'élaborer une définition à partir des travaux du sociologue Farhad Khosrokhavar : *« Processus par lequel un individu ou un groupe adopte une forme violente d'action, directement liée à une idéologie extrémiste à contenu politique, social ou religieux, qui conteste l'ordre établi. »*

Signalements

Localement, un réseau de « référents radicalisation » a été mis en place tant au sein des préfectures que dans l'éducation nationale, le sport ou la santé. Ils sont chargés de faire remonter des cas et des soupçons dans leur domaine, auprès des préfectures. Celles-ci ont un double dispositif : le signalement est reçu par un groupe d'évaluation départemental, composé du préfet, du procureur, mais aussi des renseignements territoriaux, de référents des forces de l'ordre, des services sociaux et de l'administration pénitentiaire. Il est chargé d'évaluer la « dangerosité » des individus signalés, et d'ordonner les mesures adéquates : suivi, mise sous surveillance électronique… Cette évaluation est révisée régulièrement.

En outre, chaque préfecture dispose, là encore depuis 2014, d'une cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles, où se retrouvent acteurs institutionnels (communes, conseils départementaux) et de santé (agences régionales, psychologues ou psychiatres…), et jusqu'à des responsables religieux. Elle est chargée de mener des actions de formation, de prévention et d'information (la prévention dite « primaire ») ; mais aussi de prendre en charge les personnes radicalisées, notamment les mineurs, d'un point de vue social et psychiatrique le cas échéant, selon deux échelons : la prévention « secondaire », qui cible des groupes à risque et déjà signalés, et la « tertiaire », qui cible des individus déjà suivis par la justice.

Méthode « un peu hypocrite »

En novembre 2018, le CNAPR indiquait avoir reçu depuis avril 2014 plus de 68 000 signalements par l'intermédiaire du numéro vert ou sur Internet. A peine un dixième (7 300) a fait l'objet d'une transmission aux services spécialisés. Sur ces 7 300 signalements, 5 379 ont fait l'objet d'un suivi, toujours actif dans la moitié des cas environ. C'est moins que les 9 516 cas détectés par les états-majors de sécurité, qui réunissent forces de l'ordre, justice et acteurs de l'éducation nationale ou de l'administration, à la suite à de « remontées » de terrain.

Sur ces 9 500 cas, 5 800 faisaient toujours l'objet d'un suivi. Si l'on fait un ratio entre nombre de signalements et nombre de cas toujours suivis, l'écart est spectaculaire : 3,77 % dans le cas des signalements « spontanés » sur la plate-forme du CNAPR contre 61,6 % dans les cas détectés par les états-majors de sécurité.

En pratique, au-delà des signalements, il est souvent complexe d'agir. *« On ne peut pas créer de délit de radicalisation »*, rappelle le député LR des Bouches-du-Rhône, Eric Diard, coauteur d'un rapport parlementaire sur les services publics face à la radicalisation, qui déplore le manque de *« criblage »* à l'embauche, mais aussi en cours de carrière, dans la fonction publique.

Autre question, celle de l'action possible une fois un cas détecté. Bien souvent, faute de pouvoir justifier de la radicalisation, on utilise des biais extérieurs pour procéder à une fermeture de salle de sport ou à une révocation de fonctionnaire. Une méthode *« un peu hypocrite »* pour le député, qui plaide pour une*« prestation de serment républicain »* chez les fonctionnaires régaliens (police, armée, pénitentiaire), dont la rupture pourrait être invoquée comme motif de révocation en cas de radicalisation.

La prévention de la radicalisation au quotidien

« Le Monde » a assisté à un entretien entre un médiateur et un adolescent. Un exemple du travail de terrain mené auprès de 2 600 jeunes signalés pour radicalisation.

Par Soren Seelow Publié le 14 février 2018 à 11h25 - Mis à jour le 14 février 2018 à 11h25

AUREL

Après avoir ôté ses chaussures, Redouane (tous les prénoms ont été modifiés) est invité à passer au salon. Il vient voir Nabil, 16 ans, qui est assis, bras croisés et le regard sombre, à la table à manger. La mère de l'adolescent, verres fumés et cheveux défaits, et sa grand-mère maternelle, le visage encadré par un beau voile turquoise, sont sur le canapé. La conversation s'engage. Elle tourne immédiatement au pugilat : Nabil crie sur sa mère, qui hurle sur la sienne, cette dernière prenant fait et cause pour son petit-fils.

La famille est fissurée autour d'une double fracture générationnelle. Nabil accuse sa mère d'avoir un comportement *« déshonorant »* et de coucher avec des hommes au lieu de s'occuper de ses enfants. Un portrait de mère indigne qu'il brosse d'un trait : *« Elle n'est pas musulmane. »* L'adolescent a trouvé un cadre rassurant chez sa grand-mère algérienne, qui pratique un islam traditionnel plus strict : elle a elle-même cessé de faire la bise à sa fille depuis que cette dernière*« boit de l'alcool »*. Soutenu par son aïeule, Nabil n'a pas de mots assez durs pour accabler sa mère, perçue comme défaillante et occidentalisée.

Ce règlement de compte intergénérationnel n'est pas une thérapie familiale comme les autres. Redouane, le visiteur du jour, est médiateur pour l'association Artémis (un établissement du groupe SOS), qui accompagne 77 jeunes en voie de radicalisation âgés de 14 à 21 ans. Il rencontre chaque mois Nabil depuis que ce dernier a été signalé par son lycée au numéro vert mis en place en 2014 pour lutter contre

l'embrigadement islamiste. En juin 2017, le jeune homme, décrit comme un *« musulman tordu »* par un proche, avait violemment insulté deux lycéennes au motif qu'elles mangeaient du porc.

« Jeter des anathèmes et poser des interdits »

Ce mercredi de fin janvier, Redouane rencontre Nabil pour son cinquième entretien. C'est la première fois que la séance se déroule au domicile de la grand-mère, chez qui l'adolescent a trouvé refuge pour échapper au chaos de son foyer. Sa mère, qui s'est émancipée de son éducation religieuse, peine à élever seule ses trois enfants depuis son divorce, sa dépression et la perte de son emploi. En mal d'autorité, elle subit les diktats de son fils qui la somme de porter le voile, de ne plus sortir ni boire de l'alcool.

L'adolescent n'a plus aucun repère structurant : il appelle sa grand-mère*« maman »*, son grand-père *« papa »*, méprise son propre père issu d'une famille de harki, et qualifie volontiers sa mère et sa sœur de *« putes »* eu égard à leur vie sexuelle et à leur garde-robe. Il semble chercher une contenance dans le rigorisme moral de ses grands-parents et fantasme leur pays d'origine, l'Algérie. Sa description binaire de ses affres familiales (*« normal »*, *« pas normal »*) trouve un prolongement dans sa vision du monde à travers le prisme *« musulman »*,*« pas musulman »*.

Nabil contient mal la violence qui l'habite. Décrit comme *« tyrannique »* et*« manichéen »*, il *« semble habité par un sentiment de toute-puissance et paraît utiliser l'islam comme un véhicule pour légitimer ses actes et ses idées*, explique Redouane, qui travaille en binôme avec un psychologue clinicien. *Son usage rudimentaire de la religion ne lui sert qu'à jeter des anathèmes et à poser des interdits. Il pourrait correspondre au profil de "suiveur", susceptible de s'approprier un discours religieux préformaté et de verser dans l'extrémisme pour donner un sens à sa violence »*.

« Identités multiples »

Redouane, le médiateur, se décrit comme un enfant de la génération « Black-blanc-beur » depuis qu'il a vu le portrait de Zidane projeté sur l'Arc de triomphe un soir de finale de Coupe du monde. Il mesure la dégradation du sentiment d'appartenance chez les jeunes qu'il suit :

> *« La problématique de Nabil tourne autour des appartenances rigides. Il se sent Algérien, pas Français, musulman, pas occidental… Mon travail consiste à développer son sens critique et à travailler autour des identités multiples. Beaucoup de ces jeunes voient aujourd'hui l'islam comme une religion de l'extérieur : ils ne se laissent dès lors plus d'autres choix que d'importer des coutumes étrangères ou émigrer eux-mêmes. »*

Nabil ne constitue pas un danger immédiat pour lui-même ou pour la société. Il présente en revanche un terrain favorable (rupture familiale, absence du père, fragilité psychologique) et quelques signes avant-coureurs (vision binaire du monde, violence physique, propos radicaux) justifiant un accompagnement socio-éducatif. Depuis 2014, 13 100 jeunes comme lui ont été signalés aux autorités : 5 200 par le numéro vert, le reste par le biais des états-majors de sécurité préfectoraux.

Près de 6 000 ont été pris en charge depuis quatre ans, dont 2 500 sont actuellement suivis par les 90 associations mandatées par le gouvernement en lien avec les services sociaux. Le profil psychologique de ces jeunes diffère de celui des terroristes « confirmés », chez qui la dimension idéologique est souvent plus structurée, mais ils constituent des proies potentielles pour les recruteurs. Leur prise en charge vise précisément à prévenir la rupture totale avec leur environnement, qui précède souvent l'embrigadement.

Cet accompagnement ne nécessite généralement pas de surveillance policière : sur les 77 jeunes suivis par Artémis, seuls quatre sont sous main de justice (un pour apologie du terrorisme, trois pour leur implication dans des filières de départ vers la Syrie). Tous font en revanche l'objet d'une évaluation au sein des cellules

de suivi qui réunissent chaque mois les associations locales, l'aide sociale à l'enfance, les services de l'Etat et le renseignement territorial au sein des préfectures.

Le « chiffre noir » de la radicalisation

Ce dispositif de détection et de prévention a empêché plusieurs jeunes de basculer dans l'islam radical ou de partir en Syrie. Mais quatre ans après sa mise en place, le numéro vert commence à s'essouffler, avec une stagnation du nombre de signalements. Ce plafonnement peut être interprété comme une bonne nouvelle, si l'on considère que le plus grand nombre a été identifié. Il souligne néanmoins les biais inhérents au dispositif : les convertis et les filles sont surreprésentés parmi les signalements, indiquant l'existence d'angles morts dans certaines catégories de la population.

« Nous sommes dans un état de semi-cécité concernant l'état réel de la radicalisation, alerte le président d'Artémis, Jules Boyadjian. Le numéro vert ne suffit plus. »

Cet ancien conseiller parlementaire du ministère de l'intérieur entre 2014 et 2016, puis de Matignon jusqu'en 2017, a été un témoin privilégié de la mise en place, parfois laborieuse, de la politique de prévention de la radicalisation avant d'en devenir un acteur de terrain. S'il estime que beaucoup a été fait en quatre ans, il plaide aujourd'hui pour une plus grande implication de la société civile, et notamment des imams.

Selon lui, l'approche verticale et sécuritaire découragent certains acteurs de terrain de faire remonter des signalements, et aboutit à un *« chiffre noir »* de la radicalisation. *« Un imam, un manager d'entreprise, un animateur de quartier doivent pouvoir faire appel directement aux associations sans passer par la police. Ils restent aujourd'hui silencieux, parce que la logique de renseignement les expose à des problèmes déontologiques. Si la France veut faire la démonstration de sa capacité de résilience, elle doit mobiliser l'ensemble de la société civile. C'est ce que nous espérons du prochain plan de prévention de la radicalisation du gouvernement »*, qui doit être annoncé dans les prochaines semaines.

Soren Seelow

Le ministère de l'enseignement supérieur va financer des thèses sur la radicalisation

Cinq doctorants mèneront des recherches interdisciplinaires sur ces problématiques et commenceront leurs travaux à la rentrée 2019, a indiqué mardi le ministère.

Cinq postes de doctorants vont être financés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour travailler sur les sujets liés à la radicalisation. Les chercheurs commenceront leurs travaux à la rentrée 2019, a indiqué mardi 2 avril le ministère, à l'issue de l'installation du comité scientifique de prévention de la radicalisation (Cosprad).

Mis en place par la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, et le secrétaire d'Etat à l'intérieur, Laurent Nuñez, le Cosprad vise notamment à*« faciliter les interactions entre les administrations publiques et les chercheurs en sciences humaines et sociales »*, *« proposer des axes de recherche prioritaires sur les questions de radicalisation »*, *« favoriser l'accès aux données à caractère sensible en matière de radicalisation »* et *« contribuer à la valorisation des résultats de la recherche »* et *« à leur réutilisation au bénéfice des politiques publiques »*.

La création de ce comité scientifique entre dans le cadre du plan national de la prévention de la radicalisation présenté par le premier ministre, Edouard Philippe, en février 2018. Le ministère va également ouvrir à la recherche scientifique le fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). Créé en 2015, ce fichier compile les fiches de plusieurs milliers de personnes qui seront *« rendues accessibles à une équipe de chercheurs accrédités »*, des données utiles *« à la compréhension des phénomènes de radicalisation »*, indique le communiqué du minstère.

La parole des victimes contre le terrorisme

La Foule innocente, de Denis Salas, Ed. Desclée de Brouwer, 312 pages, 18,90 €

Par Jean-Baptiste Jacquin Publié le 07 juillet 2018 à 06h30 - Mis à jour le 10 juillet 2018 à 11h44

« La Foule innocente », de Denis Salas, Ed. Desclée de Brouwer, 312 pages, 18,90 €.

Livre. Comment un homme ou une femme, une foule, une ville, un Etat, un peuple ou un pays peut vivre avec le trauma d'un attentat meurtrier qui l'a touché ? Comment se relever, continuer, résister, vivre malgré l'horreur vécue ? Comment respecter la mémoire des disparus, accompagner les survivants, écrire un récit à hauteur d'homme, humanisé sans nier la réalité guerrière de l'attaque ?

Ce livre de Denis Salas constitue sans doute l'une des plus belles définitions de la résilience. Pourtant ce mot à la mode n'y est pas écrit. Comme si l'auteur voulait conjurer le risque d'une formule toute faite pour mieux s'en affranchir et explorer le champ en toute liberté. Il le fait de façon forte et personnelle. De fait, le magistrat était à Nice le 14 juillet 2016 quand l'inimaginable s'est produit sur la promenade des Anglais.

Opposer le droit à la barbarie est, bien sûr, la première des réponses. Plaider le contraire eût été déroutant de la part du directeur de la revue *Les Cahiers de la justice*, éditée par l'Ecole nationale de la magistrature, et président de l'Association française pour l'histoire de la justice. Mais, selon lui, cette réponse n'est pas suffisante.

L'onde de choc de la répétition d'attentats qui fauchent au hasard dans les foules, est amplifiée par les médias et l'instantanéité de la diffusion d'images d'horreur sur les réseaux sociaux. La stratégie de la peur et *« l'abjection sublimée »* par le djihad médiatique mettent en péril le pacte social par lequel le citoyen a mis sa sécurité entre les mains de l'Etat.

Mais cette confrontation entre l'Etat défié et l'ennemi invisible est une double impasse. D'abord, parce que la réponse guerrière se fait au prix de législations qui menacent les acquis démocratiques sans pour autant garantir la sécurité. Surtout, car les victimes sont exclues de ce tête-à-tête. Dans cette « guerre » au terrorisme, la victime officielle est l'Etat et c'est ce qui légitime sa riposte.

« Littérature de la terreur »

Denis Salas remarque ainsi que le musée du Mémorial du 11-Septembre, bâti à côté du monument de Ground Zero, magnifie l'Amérique combattante au travers des comportements héroïques de pompiers ou de policiers disparus dans la tragédie. Il scénarise également en détail la riposte militaire jusqu'à l'épilogue qu'est censé avoir été la mort de Ben Laden. Mais des victimes « ordinaires », il n'est guère question dans ce musée.

Or, c'est le récit des victimes et leur parole restituée qui permettent à la société de tenir et d'avancer. Puisant des exemples historiques dans les tragédies de natures différentes de la seconde moitié du XXe siècle qu'ont été la guerre d'Algérie ou les dictatures argentine ou chilienne, l'auteur montre le rôle puissant que joue la reconnaissance des victimes et de leur légitimité à parler de leur histoire ou de celle de leur proche. Sans nécessairement passer par la sanction judiciaire des responsables de crimes contre des innocents.

Toutes les voies sont bonnes à prendre, en particulier la littérature. Denis Salas évoque ainsi l'émergence d'une *« littérature de la terreur »*, comme il y a eu une littérature des tranchées ou des camps. *« La force de sa narration absorbe l'obscénité de la violence. Elle forge une mémoire* (…)*. Le mal n'est plus subi dès lors qu'il est narré, monumentalisé, chanté. C'est peut-être la réponse la plus puissante à la provocation violente. »*

Une porte pour sortir du chaos

Si le droit, la justice et sa procédure sont un socle sur lequel une reconstruction peut commencer, ils offrent d'abord une porte pour sortir du chaos. Avec l'ouverture d'une enquête et les premières informations livrées par un procureur, la tragédie devient un crime, l'ennemi n'est plus informe, mais est un (ou des) individu(s), avec un nom, un passé et un parcours. L'inénarrable se structure,*« l'ordre des choses se recompose »*.

Le fait que les victimes peuvent se constituer partie civile permet, au-delà de l'émotion que cela fait jaillir dans les procès, de soulever des questions parfois devenues taboues *« quand la raison d'Etat impose le silence »*. Car demander, par exemple, si le dispositif de sécurité était adapté ici où là est une question légitime. L'auteur du *« Courage de juger »* aimerait que les choses aillent plus loin encore sur ce moment de vérité que la justice doit aux parties au procès comme à la société tout entière.

Selon M. Salas, la justice restaurative est ce levier qui permettrait de déboucher vers une vérité réparatrice, à même de permettre la guérison, sans laquelle la réconciliation n'est pas envisageable. *« Au lieu de chercher la solution dans d'hypothétiques centres de déradicalisation »*, il plaide pour une diversification des réponses. Y compris sur le modèle des « commissions vérités » qui, en Italie ou au Pays basque, ont permis *« une humanisation réciproque de groupes familiaux »* que le sang versé avait opposés.

Clairvoyance et sagesse

La commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud en est un exemple. La vérité narrative, incarnée, a une puissance et des facultés que la vérité factuelle d'un dossier judiciaire ne pourra jamais égaler. Certains témoignages de victimes de Mohamed Merah au procès de son frère fin 2017 ou de victimes du 13-Novembre au procès du « logeur » du commando en janvier ont eu cette vertu.

Cette *« foule innocente »* exprime finalement davantage de clairvoyance et de sagesse que les responsables politiques et même que la machine judiciaire obnubilés par la volonté de prévenir et détruire le mal djihadiste. *« Le volontarisme punitif à lui seul ruinerait la démocratie sous prétexte de la défendre »,* écrit M. Salas en mettant en garde nos sociétés sur le risque de perpétuer le cycle des violences ! Il fait davantage confiance aux mots et aux*« clairières lumineuses »* ouvertes par les témoins qu'à la guerre pour faire reculer le mal.

« La Foule innocente », de Denis Salas, Ed. Desclée de Brouwer, 312 pages, 18,90 €.
Jean-Baptiste Jacquin
Samuel Laurent

Ce qu'on pourrait faire

A Fallouja, les soufis veulent être une alternative au salafisme

Dans un ancien bastion djihadiste de l'ouest de l'Irak, une confrérie proche des autorités veut reprendre pied après la défaite de l'EI.

Par Hélène Sallon Publié le 01 mars 2018 à 10h55 - Mis à jour le 01 mars 2018 à 10h55

Temps deLecture 4 min.

A Fallouja, en juin 2016, après la reprise de la ville aux djihadistes de l'organisation Etat islamique. Ahmed Saad / REUTERS

Qassem Abdali désigne l'affiche avec le thème de discussion du jour. Le formateur invite la vingtaine de participants à l'atelier, des hommes de 20 à 50 ans, à proposer leurs idées pour lutter contre *« le virus du confessionnalisme et de l'extrémisme »*. L'éducation ? L'emploi ? L'exclusion des femmes ? Chacun a son idée sur les causes du mal qui ronge Fallouja, et l'Irak, depuis l'invasion américaine de 2003. Après s'être illustrée dans la résistance aux Américains, cette ville de la province sunnite de l'Anbar, dans l'ouest de l'Irak, est devenue, d'Al-Qaida à l'organisation Etat islamique (EI), un bastion djihadiste.

Depuis la libération de Fallouja en 2016 des mains de l'EI, le « Conseil des cheikhs Al-Mohammedi » est parti à la reconquête des cœurs et des esprits. Son président, le sayyed Abdelkader Al-Aloussi, qui a pris la suite de son père à la tête de la confrérie soufie de tradition chaféite, fondée à Fallouja dans les années 1950, juge le moment *« propice »* pour *« réenraciner la culture locale »*. Pour le quinquagénaire, vêtu d'une toge en satin bleue et d'un turban vert prairie, *« les gens sont plus disposés à accepter le discours soufi de tolérance, même s'il existe encore des personnes sous influence salafiste »*.

Créé en 2007 en réponse à la guerre civile, qui a mis dos à dos les communautés sunnite et chiite d'Irak, le Conseil a eu beaucoup de mal à imposer son corpus de textes épurés de références extrémistes et haineuses. *« De 2003 à 2014, on n'était pas vraiment libres de pratiquer notre "voie", car les mosquées de la ville étaient contrôlées par des imams wahhabites et des hommes politiques qui ne voyaient pas nos activités d'un bon œil »*, raconte Ibrahim Al-Alboussi, le frère du sayyed, énumérant les tentatives d'assassinats qui les ont visés.

« Un nouveau discours et de nouveaux visages »

Leur ennemi déclaré est le salafisme. Imposé à Fallouja dès les années 1990 avec l'expansion du wahhabisme saoudien, ce courant intégriste a balayé des siècles de tradition soufie dans la ville et préparé les esprits à l'idéologie rigoriste imposée par les djihadistes. Le Conseil veut aussi empêcher le retour au pouvoir du Parti islamique, lié au courant des Frères musulmans, aujourd'hui en désaffection au sein de la population pour sa gestion de la ville et de la province jusqu'à 2014. *« Le Parti islamique est responsable de l'arrivée des salafistes. Il utilise l'islam à des fins politiques et veut diviser l'Irak. Notre projet peut contrer ses ambitions de contrôle avec un nouveau discours et de nouveaux visages »*, assure le sayyed Aloussi.

Cette feuille de route vaut au Conseil des cheikhs Al-Mohammedi de nombreux détracteurs à Fallouja, au sein du Parti islamique comme des élites locales, qui perçoivent ses membres comme des obligés des partis chiites. *« L'apparition du Conseil sert la volonté des autorités chiites de diviser le front sunnite. La proximité du sayyed Aloussi avec la Mobilisation populaire* [MP, une force paramilitaire composée en

majorité de volontaires chiites] *signifie qu'ils sont proches de l'Iran, ce qui les rend peu crédibles aux yeux de la population. Mais ils utilisent ces liens pour trouver du travail aux jeunes dans les forces de sécurité »*, critique Abdelkader Al-Joumaili, un homme politique local qui se présente comme laïc.

Le sayyed Aloussi ne nie aucunement ses liens avec la *marjaya* (le clergé) chiite, ni même avec la MP, tissés lors de son exil à Haditha, une ville à 160 kilomètres plus au nord sur l'Euphrate. Lorsque l'organisation Etat islamique (EI) s'est emparée de Fallouja en janvier 2014, les cheikhs du mouvement et leurs familles s'y sont réfugiés, bientôt encerclés par les djihadistes. *« La Mobilisation populaire nous a fourni les armes et les munitions pour combattre. Des combattants du sud* [chiite]*de l'Irak se sont battus à nos côtés. Ils sont devenus nos frères de sang »,* assure le sayyed Aloussi. Désormais intégrés à la MP, ses hommes se déplacent dans des véhicules frappés de son logo et clament à chaque barrage de sécurité leur proximité avec le chef de la MP et proche de l'Iran, Abou Mahdi Al-Mohandes.

Ateliers théologiques

Le Conseil a installé ses bureaux dans le quartier d'Al-Jolan, l'un des plus anciens et des plus populaires de la ville, au contact des communautés les plus défavorisées. Plutôt que de développer un programme de « déradicalisation » limité à quelques séances par mois fréquentés par une élite éduquée, le mouvement multiplie avec son association Al-Racheed les ateliers théologiques, les activités culturelles et sportives, notamment à destination des femmes et des jeunes. Le sayyed Al-Aloussi a ouvert une école secondaire religieuse. Mais sa véritable priorité est le contrôle des mosquées de cette ville très pieuse. Le Conseil des cheikhs Al-Mohammedi a réussi à intégrer la commission qui nomme les imams et gère les mosquées de Fallouja – 33 dans la ville, 318 dans la sous-préfecture. *« Nos imams sont présents dans deux tiers des mosquées »*, assure Ibrahim Al-Aloussi.

A l'approche des élections législatives et provinciales du 12 mai, les soufis se défendent de toute ambition politique. *« Nous pourrions soutenir des candidats individuels s'ils sont en compatibles avec nos idées »*, précise le sayyed Aloussi : l'unité de l'Irak, le combat contre le sectarisme et la corruption, et la coexistence pacifique. Le mouvement soufi cherche à présent à s'étendre au-delà de Fallouja.*« Des pas ont été faits pour ouvrir des branches dans les villes de Khaldiyyé et Ramadi dans l'Anbar, et dans les provinces de Salahaddin et Ninive* [la province de Mossoul], indique le cheikh Mohamed Al-Nouri, qui dirige leur bureau de Bagdad.*Le gouvernement nous aide sur le plan moral à étendre nos efforts de réconciliation et notre culture de tolérance. Mais pas sur le plan matériel. La communauté internationale devrait soutenir nos efforts. »*

Hélène Sallon (Fallouja, envoyée spéciale)

« Il faut impliquer à nouveau les militaires dans la déradicalisation »

Patrice Huiban
haut-fonctionnaire
Amaury de Barbeyrac

haut-fonctionnaire et ancien cadre des Jeunesses en équipes de travail (JET)

Patrice Huiban (haut-fonctionnaire) et Amaury de Barbeyrac (haut-fonctionnaire et ancien cadre des Jeunesses en équipes de travail (JET))

Reprendre l'expérience de l'association « Jeunesse en équipes de travail » serait moins coûteux et plus efficace que le milieu carcéral pour mener à bien la déradicalisation

Publié le 09 août 2016 à 14h53 - Mis à jour le 10 août 2016 à 09h38 Temps deLecture 2 min.

Après les terribles attentats du 13 novembre 2015 qui ont, une fois de plus, endeuillé notre pays, après le salutaire sursaut républicain qui a suivi et, plus largement, face à l'exacerbation de violences interconfessionnelles mondiales relayées sur notre territoire, il convient de se pencher plus que jamais sur la prévention et la gestion dans la durée du phénomène de radicalisation qui touche une part non négligeable de la jeunesse française.

Se pencher sur ce phénomène, c'est réfléchir aux mesures qui, au-delà de la communication politique de court terme et en complément de l'action de nos remarquables forces de sécurité et forces armées à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, seraient en mesure de contribuer à endiguer sur notre territoire et dans la durée ce nouvel adversaire.

En effet, cette menace est d'autant plus difficile à contenir qu'elle est non seulement protéiforme, mais imbriquée à notre société. Les combattants de ce nouveau totalitarisme se distinguent non seulement par leur degré de violence, mais aussi par leur caractère « endogène » en étant très majoritairement issus de notre corps social qu'ils connaissent parfaitement tout en refusant tout compromis avec ce dernier qu'ils ne veulent pas transformer, mais détruire.

Dans ce contexte, face aux limites du tout carcéral peu rédempteur, le premier ministre a annoncé il y a plusieurs mois la création de « centres de déradicalisation ». Si on peut saluer une mesure qui va au-delà du « coup de menton » pour s'attaquer aux racines du problème, on peut légitimement se poser la question du comment, notamment qui va pouvoir gérer cette population aussi spécifique que difficile.

Un précédent concluant

Or, ici, un dispositif a déjà fait ses preuves en matière de gestion de jeunes sous main de justice. Il s'agit de l'association « Jeunesse en équipes de travail » (JET) qui, de 1986 à 2003, a montré un excellent rapport coût-efficacité. Sous couvert du juge d'instruction, ce dispositif alternatif à la prison a mêlé encadrement militaire strict, formation générale et travaux d'entretien du patrimoine en prélude à une formation professionnelle. Deux ans après la libération conditionnelle, le taux de récidive à l'issue d'un JET était de 25 % contre 46 % pour ceux sortant du milieu carcéral pour un coût journalier de 36 euros contre 90 euros à 200 euros selon le type d'incarcération.

Ce ne sont donc pas les performances du dispositif qui ont entraîné sa remise en cause, mais la volonté de recentrer les militaires sur « leur cœur de métier » dans le contexte de la construction d'une armée professionnelle. Si cette décision pouvait faire sens dans une époque marquée par la dichotomie sécurité et défense, elle est aujourd'hui remise en cause par un *continuum* entre les menaces internes et externes. Les militaires eux-mêmes, d'abord réticents à s'engager dans un champ considéré comme social, évoluent sur cette question dans une logique d'approche globale, la gestion préventive comme curative du terreau de la radicalité islamiste pouvant leur permettre d'endiguer une menace pour nos troupes, et ce, autant sur les théâtres d'opérations extérieurs que sur le territoire national où nos armées sont de plus en plus engagées.

Dans ce travail de reconquête d'une partie de notre jeunesse actuellement perdue pour la patrie, nos armées apparaissent les plus aptes à y faire renaître les valeurs communes incarnées par la nation et la République.

Patrice Huiban (haut-fonctionnaire) **, Amaury de Barbeyrac** (haut-fonctionnaire et ancien cadre des Jeunesses en équipes de travail (JET)) et **Patrice Huiban (haut-fonctionnaire) et Amaury de Barbeyrac (haut-fonctionnaire et ancien cadre des Jeunesses en équipes de travail (JET))**

Pour réussir la lutte contre la radicalisation

Prévenir la délinquance pour éviter la radicalisation : la nouvelle stratégie du gouvernement

Cette approche est censée aider à lutter contre les profils terroristes « hybrides » mêlant antécédents judiciaires et fragilités sociales.

Par Elise Vincent Publié le 10 avril 2019 à 22h56 - Mis à jour le 11 avril 2019 à 11h16

Edouard Philippe, à l'Elysée, mercredi 10 avril. JACQUES DEMARTHON / AFP

L'annonce devait avoir lieu symboliquement à Strasbourg, quatre mois jour pour jour après l'attentat qui a causé la mort de cinq personnes sur le marché de Noël,au soir du 11 décembre 2018. A l'occasion d'un déplacement dans la métropole strasbourgeoise, jeudi 11 avril, le premier ministre, Edouard Philippe, devait dévoiler une nouvelle stratégie de prévention de la délinquance, censée s'adosser aux dispositifs de lutte contre la radicalisation déployés ces dernières années.

Cette nouvelle stratégie, qui sera soumise à concertation avec les élus locaux et les acteurs de terrain d'ici l'été, se veut une réponse à la multiplication des terroristes au profil « hybride ». Avant de se réclamer du djihad, Cherif Chekatt, l'auteur de la tuerie de Strasbourg, avait en effet eu un long parcours de délinquant, fait-on valoir à Matignon.

A l'âge de 8 ans, il était déjà signalé pour des troubles psychopathologiques ; à 14 ans, il était condamné une première fois ; et à 16 ans, il effectuait son premier séjour en prison. Au total, Cherif Chekatt n'avait pas moins de vingt-sept mentions à son casier judiciaire lorsqu'il a été abattu par les forces de l'ordre, le 13 décembre 2018.

Détecter de façon précoce

« La prévention de la délinquance est actuellement concentrée sur les 12-25 ans, il faut pouvoir remonter plus en amont », détaille-t-on dans l'entourage du premier ministre. Concrètement, cette nouvelle stratégie devrait donc rappeler l'importance des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces instances, pilotées par les maires, réunissent régulièrement associations, préfet, policiers, représentants de la justice, et peuvent permettre de détecter de façon précoce les cas de dérive sociale ou de radicalisation. Des mesures de soutien psychologique, scolaire ou à la parentalité, peuvent y être décidées.

Cette nouvelle stratégie devrait en outre avoir un volet santé mentale, alors que cette dimension est l'un des parents pauvres des politiques publiques en France. Le premier ministre devrait acter le développement du réseau de « psychiatres coordonnateurs » dans les agences régionales de santé afin d'assurer un suivi précoce des personnes prises en charge. *« Nous ne voulons ni psychiatriser la radicalisation ni criminaliser la maladie mentale, mais mieux éviter l'essor de profils mixtes »*, tient à rassurer Muriel Domenach, la secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

Enfin, une quarantaine de postes d'éducateurs de rue devraient être créés. Et ce, prioritairement dans les quartiers de reconquête républicaine, où doit se développer la police de sécurité du quotidien. Une mesure qui s'inscrit dans le« plan pauvreté » présenté en septembre 2018. De même, Edouard Philippe devait insister sur l'importance du futur service national universel comme levier de lutte contre la délinquance.

Les associations sportives sollicitées

Un bilan du travail du CIPDR – l'organisme qui met en musique tous ces dispositifs – devait être présenté pour l'occasion. L'année écoulée, une attention particulière a notamment été portée en matière de prévention de la radicalisation dans le secteur du sport : un des derniers endroits qui échappaient à la vigilance alors que les associations sportives ont très souvent été sur les radars des services de renseignement. Les contrôles ont ainsi été

multipliés et des « référents » ont été nommés dans de nombreux services de l'Etat en région ou dans des établissements de formation.

Ces annonces s'inscrivent dans le prolongement des actions engagées en matière de lutte contre la radicalisation ces dernières années, avec tous leurs tâtonnements. Après avoir longtemps parlé de « déradicalisation », dans les années 2014-2015, alors qu'émergeait le phénomène djihadiste, les gouvernements successifs se sont progressivement orientés vers la « prévention de la radicalisation » et le « désengagement » de la violence, notamment en prison.

Entre-temps, le sujet est toutefois devenu sensible dans beaucoup de quartiers et les experts considèrent qu'il recouvre des dimensions politiques autant que sociales (sentiment de discrimination notamment). Un certain nombre d'initiatives soutenues par l'Etat sont donc désormais simplement étiquetées « soutien à la citoyenneté ».

Elise Vincent

Farhad Khosrokhavar : « A quand une prison décente en France ? »

Farhad Khosrokhavar

Sociologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales

Farhad Khosrokhavar (Sociologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales)

Dans une tribune au « Monde », le sociologue estime que faute de moyens, l'administration pénitentiaire est incapable de gérer les détenus radicalisés.

Publié le 23 janvier 2018 à 06h39 - Mis à jour le 24 janvier 2018 à 13h39 Temps deLecture 5 min.

Des surveillants manifestent devant la prison des Baumettes, à Marseille, le 22 janvier. JEAN-PAUL PELISSIER / REUTERS

Tribune. La France a un système carcéral complexe, mais dont le nœud gordien est la maison d'arrêt. Celles qui sont proches des villes posent problème. Elles sont indignes de la patrie des droits humains. Quelques maux y sont devenus structurels : la pénurie en personnel pénitentiaire, notamment en surveillants, la gestion des détenus « radicalisés » et la surpopulation carcérale.

Dans des cellules de 9 mètres carrés où sont entassés deux, trois, voire quatre détenus, l'agressivité de ceux-ci est légitime ; leurs conditions de vie sont inhumaines ; ils se comportent en « bêtes sauvages » parce qu'ils sont traités comme des bêtes sauvages.

Ils font subir leur agressivité en premier lieu aux autres détenus, ensuite aux surveillants, ces derniers étant perçus comme les complices de l'administration pénitentiaire et, plus généralement, de l'Etat. Ils en sont plutôt les victimes que les complices, mais un détenu a face à lui le gardien faisant figure de bourreau, alors que celui-ci ne fait qu'exercer un métier difficile, ingrat, la société ne lui reconnaissant aucune dignité proportionnelle à la difficulté de sa tâche.

Etablissements déshumanisant

Dans les maisons d'arrêt à proximité des grandes villes, un surveillant doit s'occuper d'une centaine de détenus, parfois plus. C'est à proprement parler inhumain, pour les incarcérés comme pour ceux qui les gardent. Il faudrait un surveillant pour trente à cinquante détenus, afin qu'il puisse non seulement s'acquitter de sa tâche routinière, mais être aussi à l'écoute des détenus et leur faciliter la vie carcérale.

Faute de compréhension de cette réalité élémentaire, le détenu a une image monstrueuse du surveillant, et ce dernier, par ricochet, se fait une image inhumaine du premier, conséquence, en grande partie, de leur incompréhension mutuelle, voire de leurs antagonismes, dans des établissements déshumanisant du fait de leur vétusté et de leur surpopulation.

Dans les maisons d'arrêt à proximité des grandes villes, un surveillant doit s'occuper d'une centaine de détenus, parfois plus

D'autre part, la France est le premier pays européen en nombre de djihadistes partis pour la Syrie et l'Irak ; quelques centaines d'entre eux sont de retour ou le seront bientôt. Nous n'avons pas de politique unifiée à ce sujet, et les projets de « déradicalisation » sont malheureusement dans un état de coma prolongé, contrairement à des pays comme le Danemark, le Royaume-Uni, voire l'Allemagne et la Norvège, où l'on tente de mettre en place des procédures qui ne soient pas uniquement répressives. La France est en retard sur ce plan, et rien n'est fait pour y parer concrètement.

De son côté, l'administration pénitentiaire assimile les fondamentalistes aux « radicalisés », les considère comme radicalisés à partir de « signes ostentatoires » et multiplie les brimades à leur égard. Les vrais radicalisés (ceux qui sont condamnés pour *« association de malfaiteurs en vue d'une action terroriste »*) ou ceux qui se sont radicalisés en prison constituent une catégorie distincte, mais, faute de moyens et en raison d'une vision réductrice identifiant fondamentalisme et djihadisme, on met tout le monde dans le même sac, ce qui devient comme une prophétie autoréalisatrice : à force de les traiter de radicalisés, on les radicalise. La prison, en soi, est propice à la radicalisation, cette attitude en accroît le nombre et les vocations.

Personnel sous tension

L'administration pénitentiaire, faute d'effectifs suffisants, est obligée de parer au plus pressé, et les surveillants surchargés suspectent les « barbus », ou ceux qui ont coupé leur barbe récemment, de radicalisation, alors que la perception des phénomènes de radicalisation en prison nécessite un personnel nombreux et expérimenté, qui tienne compte d'un nombre important de données et passe à l'observation fine. Autant d'exigences que l'on ne peut attendre d'un personnel sous tension et sans moyens adéquats.

Bref, la prison française subit une crise structurelle, et le djihadisme est l'un des aspects de ce problème général qui en accentue les autres.

Une prison décente, où les détenus seraient traités humainement, où ceux qui le désirent disposeraient d'une cellule individuelle (certains sont angoissés à l'idée d'être seuls, mais ils représentent une minorité) et où les surveillants auraient l'occasion de communiquer avec eux (un surveillant pour une trentaine de prisonniers) dans un cadre digne de la France (les prisons vétustes sont à rénover), serait beaucoup moins vectrice de radicalisation.

Quant aux radicalisés, il faudrait donner leur chance à ceux susceptibles de changer de perspective (et ils sont nombreux), et se concentrer sur les endurcis, qui n'en changeront pas et représentent un grave danger pour la population, en sévissant légalement. Pour cela, il faudrait « dépénitentiariser » une partie des détenus et leur offrir une chance de se désendoctriner sur des modèles s'inspirant de ceux du Danemark et du Royaume-Uni, tout en en créant un autre, correspondant aux besoins et aux orientations culturelles de la France.

Une société traumatisée par le djihadisme

Par ailleurs, une grande part de la surpopulation carcérale est due au fait que bien des personnes n'y ont pas leur place : d'abord celles qui souffrent de problèmes psychopathologiques et qui devraient être admises en hôpital psychiatrique (création impérative de lits supplémentaires dans ces établissements qui en manquent cruellement) ; puis celles ayant commis des délits certes punissables par la loi, mais qui devraient se trouver dans d'autres institutions que la prison (délits liés à la conduite en état d'ivresse, récidiviste de l'excès de vitesse…).

Si on retirait ces gens de la prison, il y aurait de 20 % à 30 % de détenus en moins, ce qui réduirait la nécessité d'embaucher du personnel ou de construire de nouvelles prisons. Mais il est difficile de faire entendre ce message à une société traumatisée par le djihadisme et confrontée à de nombreux autres problèmes sociétaux.

Reste le problème des jeunes des banlieues : ils constituent entre le tiers et la moitié de la population carcérale, et c'est parmi eux que se trouve la majeure partie des radicalisés.

Comme la société n'arrive pas à s'en occuper, il faudrait accorder aux prisons les moyens de les socialiser en leur apprenant un métier et en leur donnant le goût du travail décemment rémunéré. Tâche urgente mais très difficile, notamment compte tenu du caractère dérisoire des moyens mis à la disposition des services pénitentiaires d'insertion et de probation, et de l'institution carcérale en général.

Peut-être qu'un service militaire en collaboration avec la prison pourrait les aider à se construire un avenir qui ne soit pas uniquement celui de la délinquance ou de la radicalisation, comme moyens de tirer vengeance d'une société semblant, à leurs yeux, leur dénier un avenir décent.

Sans aborder frontalement ces problèmes, les solutions ad hoc ne feront que reculer les problèmes structurels sans changer fondamentalement la nature indécente d'une partie notable des établissements pénitentiaires indignes d'une France soucieuse de son avenir.

Farhad Khosrokhavar (Sociologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales) et **Farhad Khosrokhavar (Sociologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales)**

« Il est urgent de mettre en place des actions de prévention de la radicalisation »

Ouisa Kies

Sociologue

La sociologue Ouisa Kies préconise, dans une tribune au « Monde », de mettre en œuvre des mesures pour agir en amont, avant que le basculement vers la radicalité ne se fasse.

Publié le 12 octobre 2019 à 01h32 - Mis à jour le 12 octobre 2019 à 07h04 Temps deLecture 4 min.

Lors de la cérémonie en hommage aux victimes de l'attentat de la Préfecture de police, à Paris, le 8 octobre. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE POUR « LE MONDE »

Tribune. C'est la première fois qu'une attaque présumée terroriste liée à l'islam radical intervient dans une administration publique et pas des moindres – la section du renseignement de la Préfecture de police de Paris.

A la différence de phénomènes similaires observés durant les décennies précédentes, celui auquel sont confrontées les institutions et la société civile apparaît aujourd'hui plus inquiétant de par l'ampleur du nombre de personnes impliquées, l'hétérogénéité de leur profil et, de manière plus générale, la fascination que le discours de l'islamisme radical exerce sur une minorité significative de la société.

Le risque de passage à l'acte dans des actes de terrorisme est un risque sociétal majeur, de sécurité, certes, mais également de cohésion sociale. Le terreau dans lequel peuvent agir les recruteurs et autres réseaux radicaux, avec une offre de salut dans laquelle se reconnaître, se projeter ou être tout simplement manipulés, se trouve également au sein des entreprises et des institutions publiques.

Aujourd'hui plus qu'hier, il est urgent de mettre en place des actions de prévention de la radicalisation et d'arriver à détecter des individus dits « dangereux » pour mieux enrayer le phénomène. J'entends par là la création d'espaces d'écoute et de dialogue entre les agents entre eux et leur hiérarchie. Ces moments d'échange peuvent permettre d'identifier un agent en difficulté et l'aider à ne pas sombrer. L'objectif n'est donc pas que sécuritaire : cette prévention a aussi des visées plus larges, accompagner les agents pour qu'ils s'approprient le sens de leurs missions et des contraintes liées à celles-ci.

Quête d'identité et violence

Etudier la façon dont se construit l'acteur radical permet ainsi d'interroger les formes éventuelles de stigmatisation et d'exclusion (réelles ou imaginaires) que peut générer la société, notamment lorsqu'elle est confrontée à des situations qu'elle peine à comprendre et sur lesquelles elle a du mal à agir.

Il s'agit aussi de mettre en perspective les configurations de l'engagement politique d'une génération qui peine à trouver sa place dans les formes d'action sociale et d'engagement ou à s'identifier dans les partis politiques traditionnels.

Enfin, il s'agit également d'analyser la relation entre quête d'identité et violence.« Ils sont décidément partout, ces islamistes radicaux qui refusent de serrer la main aux femmes et s'écartent des autres, considérés comme des "mécréants" capables de salir leur foi », rappellent nos politiques, et c'est un fait incontestable.

Or, cela ne date pas de 2015. On assiste ainsi depuis trente ans à l'explosion du salafisme, qu'il soit « quiétiste » ou « violent », et les gouvernements successifs n'ont pas pris la mesure de ce « signifiant » religieux. Les frustrations ressenties par une multitude de jeunes souvent issus de l'immigration, le ressentiment vis-à-vis de la société occidentale, transmis aux futurs convertis.

Malgré de nombreuses recherches dès le début des années 2000, les politiques ont préféré se focaliser sur les prisons, alors que le phénomène est bien plus largement implanté dans le reste de la société (la famille, le travail et tous les lieux de socialisation).

Indicateurs de risque

J'entends par le terme « radicalisation » le processus de rupture – dans le discours et/ou le comportement – d'un individu avec la société pouvant ou non conduire à la violence : d'ailleurs la réalisation de l'acte violent par un individu n'est pas une condition de sa radicalisation. Les discours basés sur des certitudes idéologiques ou des

préjugés, souvent peu maîtrisés, deviennent source de radicalisation quand ils sont accompagnés d'autres causes, telles que les antécédents de violence, les frustrations, les griefs, l'action prosélyte, l'isolement et le sentiment d'injustice alimenté par des faits.

Autrement dit, ces discours, qu'on peut définir d'« antirépublicains » à eux seuls, ne suffisent pas à faire d'un individu un radical.

Les renseignements français ont réussi à déjouer plusieurs attentats – la détection n'est ainsi pas une difficulté en soi. Leurs hypothèses concernant les personnes dites « radicalisées » sont dans la plupart des cas justes. Ils arrivent à faire la distinction entre une personne « en colère » et une personne ancrée dans la mouvance radicale, ce qui n'est pas toujours le cas des autres services, notamment au sein des collectivités territoriales par exemple.

Cependant si une cellule de renseignement, dont les agents sont particulièrement triés sur le volet, contrôlés, formés, auxquels on donne une habilitation secret-défense n'arrive pas à signaler à sa hiérarchie un doute sur la radicalité d'un collègue, comment voulez-vous que le reste des différents services publics puissent lutter contre la radicalisation ? Comment des citoyens lambda éloignés de la compréhension de ce phénomène pourraient signaler un individu radicalisé ? Quels sont les indicateurs de risque ?

Attitudes suspectes

Par ailleurs, sans compromettre le travail des renseignements, l'information doit pouvoir circuler entre les différents professionnels (travailleurs sociaux, institutions publiques, etc.), autant que faire se peut, de façon à permettre une meilleure prise en charge des personnes détectées lorsqu'il n'y pas de danger imminent qui requiert une mise à l'écart.

Enfin, il n'est pas nécessaire de réfléchir à un énième plan de lutte contre la radicalisation, contrairement à l'annonce du premier ministre Edouard Philippe puisque, suite à la nouvelle loi sur le renseignement, les échanges ont été « fluidifiés », ainsi des instances de dialogue entre les renseignements et les autres corps professionnels se développent, notamment au sein des préfectures de département.

Le renseignement peut bénéficier des approches complémentaires et également donner des indices pour orienter des meilleures prises en charge par les professionnels compétents.

En ce qui concerne l'assaillant présumé terroriste, il soulève un tout autre débat, celui de la difficulté dans les services publics de signaler à la hiérarchie des attitudes suspectes, certains agents, inquiets face aux comportements de leurs collègues, n'osant pas « signaler » de peur d'être taxés « d'islamophobes » ou de subir des représailles.

Ce terrible épisode doit provoquer une prise de conscience des pouvoirs publics à cesser de regarder ces « signaux faibles » comme des signes religieux alors qu'ils sont en fait des signes politico-religieux.

Ouisa Kies dirige l'association Dialogues citoyens, une structure pour l'accompagnement d'institutions publiques dans des moments de transformation.

Cannes 2018 : « Weldi », des parents face à la radicalisation d'un fils

A la Quinzaine, le deuxième long-métrage de Mohamed Ben Attia met en scène des personnages d'une belle densité.

Par Mathieu Macheret Publié le 15 mai 2018 à 15h33 - Mis à jour le 17 mai 2018 à 15h43

Mohamed Ben Attia sur la plage de la Quinzaine à Cannes, le 13 mai 2018. STEPHAN VANFLETEREN POUR « LE MONDE »

Quinzaine des réalisateurs

A Tunis, Riadh, agent portuaire à deux doigts de la retraite, se fait un sang d'encre pour son fils de 19 ans, Sami, rongé par de violentes migraines. Du jour au lendemain, Sami disparaît du domicile, parti en Syrie faire le djihad. Démarche que ses parents, humbles représentants de la classe moyenne tunisienne, n'avaient pas vu venir. Sonne alors l'heure des questions qui fâchent : comment un fils peut-il rejeter à ce point le mode de vie de ses parents ?Comment la radicalisation de Sami a-t-elle ainsi pu passer sous le radar des institutions scolaires ou médicales ? Et la plus importante : que faire désormais ?

Mohamed Dhrif et Zakaria Ben Ayyed dans « Weldi », de Mohamed Ben Attia. BAC FILMS
Une linéarité quelque peu didactique

Weldi (*Mon cher enfant/Dear Son*), deuxième long-métrage du Tunisien Mohamed Ben Attia (*Hedi, un vent de liberté*, 2016), projeté à la Quinzaine (pendant qu'un orage, à l'extérieur, décoiffait la Croisette), scrute le parcours moral d'un père plongé dans le désarroi, dont l'existence entière se délite dans l'onde de choc de ce départ. Sa quête le confronte à l'implicite social de la réussite : obtenir un diplôme, se marier, travailler, suffisent-ils encore à définir une vie qui mérite d'être vécue ?

Mohamed Ben Attia sur la plage de la Quinzaine à Cannes, le 13 mai 2018. STEPHAN VANFLETEREN POUR « LE MONDE »

Weldi aborde ces questions importantes selon une une conception minimale de la mise en scène et un régime réaliste de base, la caméra restant la plupart du temps vissée au point de vue de son protagoniste. Entièrement voué à l'exposition de son sujet, le film fait preuve d'une linéarité quelque peu didactique, toutefois éclaircie par la belle densité de ses personnages.

Film tunisien, belge et français de Mohamed Ben Attia. Avec Imene Cherif, Mohamed Dhrif, Mouna Mejri, Tarik Copti (1 h 44). Sortie en salle le 21 novembre. Sur le Web : www.bacfilms.com/distribution/fr/films/mon-cher-enfant-dear-son

Mathieu Macheret

Festival de Cannes 2019 : « Le Jeune Ahmed », un adolescent pris dans les rets de la radicalisation

« Le Jeune Ahmed », le nouveau long-métrage de Jean-Pierre et Luc Dardenne, déjà lauréats de deux Palmes d'or, est sans doute le plus pessimiste de leur filmographie.

Par Véronique Cauhapé Publié le 21 mai 2019 à 03h48 - Mis à jour le 21 mai 2019 à 11h43

Jean-Pierre (à gauche) et Luc Dardenne sur la plage du Majestic à Cannes, le 20 mai. PAOLO VERZONE / AGENCE VU POUR « LE MONDE »

Sélection officielle – En compétition
L'avis du « Monde » – A ne pas manquer

Depuis *La Promesse*, présenté en 1996 à la Quinzaine des réalisateurs, tous les films de Jean-Pierre et Luc Dardenne ont été sélectionnés au Festival de Cannes, pour la compétition officielle. Cette présence répétée, couronnée de surcroît par de nombreuses récompenses dont deux Palmes d'or (pour *Rosetta* en 1999 et pour *L'Enfant* en 2005), n'a cependant pas réussi à altérer l'excitation et la fierté qu'ils éprouvent à figurer parmi les heureux élus. Les voilà donc à nouveau sur les marches du Palais, avec pour escorte la même euphorie et un nouveau long-métrage, *Le Jeune Ahmed*, le plus pessimiste sans doute, de leur filmographie.

La force de résistance dont les frères Dardenne ont toujours gratifié leurs personnages, et par laquelle ces derniers parvenaient à s'élever contre la désagrégation, la déshumanisation et la perversion de nos sociétés, agit en effet, cette fois, en peine perdue. Ou plus précisément contre, et non plus pour, le sursaut qu'il faudrait à Ahmed (Idir Ben Addi) pour se sortir de l'endoctrinement religieux auquel l'a soumis son imam de quartier. Ce changement opéré par les Dardenne sur leur personnage souligne une forme de fatalisme que le film assoit à mesure qu'il avance. En insistant notamment sur l'impuissance à laquelle se confrontent les différentes structures (familiale, éducative) susceptibles de pouvoir ramener le préadolescent à cette part d'enfance qui lui a été arrachée.

Emmuré dans ce qu'il croit être le meilleur pour lui et tous les hommes, Ahmed a choisi le camp du bien et de la pureté tels qu'on les lui a enseignés

Car Ahmed, 13 ans, ne sourit pas. Ne s'amuse plus. Sérieux et appliqué, à l'école, il l'est désormais à toutes les heures de la journée, soucieux de respecter les préceptes d'un islam radical qui le conduit à ne plus serrer la main à sa professeure, à quitter sa classe pour la prière ou pour se rendre à la mosquée. Emmuré dans ce qu'il croit être le meilleur pour lui et tous les hommes, Ahmed a choisi le camp du bien et de la pureté tels qu'on les lui a enseignés. Il décide de l'affirmer en attaquant son enseignante, considérée comme une « apostate » par l'imam.

Idir Ben Addi dans « Le Jeune Ahmed », de Jean-Pierre et Luc Dardenne. CHRISTINE PLENUS / DIAPHANA DISTRIBUTION

L'agression lui vaut d'être envoyé dans un centre de déradicalisation qui lui offre le suivi d'une psychologue et des ateliers d'activité qu'il ne goûte guère. Particulièrement celui qui consiste à l'envoyer dans une ferme où il ne supporte pas le contact avec les animaux. Une fille de son âge, en revanche, saura lui faire lever les yeux et entrouvrir les lèvres. L'instant est aussi furtif que perturbant pour le jeune garçon. Il s'en détournera, la culpabilité vissée au corps.

Visage aux rondeurs enfantines

Ahmed fera front avec douceur et fermeté à toutes les personnes qui l'entourent de leur bienveillance. A sa mère qui se désespère de ne pas le *« retrouver comme avant »* et à qui il reproche de boire de l'alcool et de ne pas porter le hijab. A ses éducateurs et à sa professeure qui respectent sa religion mais pas comme il l'entend. Têtu, Ahmed émeut par cet air de détermination qu'il applique, comme tout bon élève, à chacun de ses gestes et à chacune de ses pensées. Il émeut aussi par les naïvetés de son âge qui lui font bricoler une « arme » avec une brosse à dents, et enfin par ce corps et ce visage aux rondeurs enfantines qui ne collent pas avec ce qu'ils renferment.

Les cinéastes renouent avec leur habitude de filmer tout près des acteurs, au plus vif des situations et de l'urgence

Cette empathie éprouvée à l'égard du personnage d'Ahmed, on la doit bien sûr au talent des frères Dardenne à trouver puis à faire travailler des débutants, tout en leur demandant ce qu'on exige des grands acteurs. Idir Ben Addi en est la démonstration dont la présence, dense, compacte, accapare tout le film. Mais cette corde sensible que parviennent toujours à faire vibrer en nous les cinéastes tient aussi à l'attention qu'ils portent à leurs personnages, en ne les lâchant pas du regard, agrippés à leur nuque, ce point troublant du corps, à la fois droit et vulnérable.

Après leurs trois précédents longs-métrages (*Le Gamin au vélo*, 2011 ; *Deux jours, une nuit*, 2014 ; *La Fille inconnue*, 2016) où ils s'étaient aventurés vers d'autres formes de récit, les cinéastes renouent, ici, avec leur habitude de filmer tout près des acteurs, au plus vif des situations et de l'urgence. Dans la ville de Seraing, en Belgique, décor de tous leurs films, ils suivent la course au précipice d'un enfant dirigé trop jeune vers la nuit. Une course que personne, pas plus que l'humanité des deux réalisateurs, ne parvient à interrompre.

Film belge et français de Jean-Pierre et Luc Dardenne. Avec Idir Ben Addi, Olivier Bonnaud, Myriem Akheddiou (1 h 24). Sortie en salle le 22 mai.diaphana.fr/film/le-jeune-ahmed et www.facebook.com/diaphana
Véronique Cauhapé

Les causes des échecs ou de l'inefficacité de ces politiques

Causes générales

Terrorisme : les défis de la future « task force » de l'Elysée

Viviane Seigneur

Chercheur, consultante pour le ministère de la défense, membre du conseil scientifique du Centre de la formation et de la recherche stratégiques, officier spécialiste de réserve active

Viviane Seigneur (Chercheur, consultante pour le ministère de la défense, membre du conseil scientifique du Centre de la formation et de la recherc...

Dans une tribune au « Monde », Viviane Seigneur, chercheuse et consultante pour le ministère de la défense, prévient que sans le partage d'informations vraiment pertinentes et la prise en compte des multiples réalités du djihad, le dispositif envisagé par Emmanuel Macron risque d'être peu productif.

Publié le 29 mai 2017 à 10h26 - Mis à jour le 29 mai 2017 à 10h26

Le président Macron a annoncé la création d'un groupe de travail fort d'une centaine de personnes à l'Elysée pour lutter contre le djihadisme. Pour que cette « *task force » [« force opérationnelle »]* relève efficacement les grands défis de l'antiterrorisme, un bilan des expériences et un état de l'art sont requis. Deux enjeux prioritaires se présentent pour la *« task force »* : la coordination du dispositif et le partage d'informations pertinentes.

Actuellement, les points forts de la coordination sont les groupes départementaux d'évaluation (GED) animés par les préfets et qui rassemblent l'ensemble des acteurs du dispositif au plan départemental. Il s'agit d'une courroie de transmission précieuse car elle organise une sorte « d'obligation de partage » de l'information là où la culture du renseignement est cloisonnée par le « droit d'en connaître ».

Indépendamment des compétitions souvent mises en avant, les services de renseignement sont conçus pour capter de l'information, pas pour la partager. De ce fait, l'aménagement formel « d'obligation de partage » dans le dispositif est vital pour contrebalancer l'effet de silo induit par une culture du secret.

Une « task force » anti-Etat islamique

La « task force anti-Daech » dont Emmanuel Macron avait annoncé la création pendant la campagne électorale devrait être rapidement mise sur pied. Selon le communiqué diffusé à l'issue du Conseil de défense, mercredi 24 mai, le chef de l'Etat a « donné des instructions pour la mise en place du centre de coordination des services engagés dans la lutte contre le terrorisme, dont l'organisation sera arrêtée, sous son autorité, par le Conseil de défense et de sécurité d'ici au 7 juin ». Cette task force rattachée à l'Elysée comprendra « 50 à 60 personnes » qui, « jour et nuit, collecteront toutes les informations avec un accès direct aux plus hauts responsables » pour que « des décisions puissent être prises dans la demi-heure », selon le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner.

Les informations traitées par les GED sont en principe rassemblées dans une base de données créée par l'état-major opérationnel de la prévention du terrorisme (Emopt). Cependant, cette mise en commun nécessite de sérieux réaménagements. D'une part, pour éviter le risque important d'informations erronées (par exemple, ne pas mettre l'âge de l'individu, mais sa date de naissance car, au bout de six mois, la moitié des données sont fausses) et d'autre part, pour optimiser le traitement des données en sélectionnant des critères moins nombreux et plus pertinents.

L'écueil des préjugés

La pertinence des informations est un important défi. Les préjugés, les biais cognitifs prolifèrent toujours en temps de crise, et la faible rigueur due aux nécessités de réponses rapides explique des errements de l'état d'urgence. Il est néanmoins regrettable que de hauts responsables aient agi en fonction de leurs présupposés et se soient souvent entourés de conseillers flattant ces présupposés, par incompétence ou par opportunisme.

Ainsi, l'imam de Brest fut présenté comme « marchand de haine », et on a déclaré la fermeture de sa mosquée, alors que celle-ci n'a jamais connu de procédure de fermeture et que l'imam en question a, depuis lors, renoncé à ses activités après que le groupe Etat islamique l'a menacé de mort.

Clarifier ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas est un b.a.-ba qu'il est urgent de réaliser.

Cet exemple illustre le risque majeur d'agir en fonction d'informations erronées et met en garde les décideurs contre les biais de confirmation qui les amènent à écouter les experts qui vont dans leur sens, indépendamment du sérieux des arguments.

S'appuyer sur la recherche scientifique

Un appui scientifique reposant sur des travaux et non pas sur des arguments d'autorité est à ce titre salvateur pour se prémunir contre ces dérives. Il serait fructueux que les institutions en charge de la recherche scientifique poursuivent leur effort en produisant un état de l'art par discipline plutôt que de s'en tenir à un simple catalogue de chercheurs de qualité scientifique très variable. Clarifier ce que l'on sait et ce que l'on ne sait pas est un b.a.-ba qu'il est urgent de réaliser.

D'ores et déjà, trois points peuvent être précisés : les amalgames entre fondamentalistes et terroristes, les initiatives hasardeuses de « psychologisation » et de « déradicalisation » ou encore le rôle réel des réseaux sociaux.

Premièrement, la politique de lutte contre le terrorisme ne peut s'élaborer sur des préjugés, sous peine de mettre à mal nos principes démocratiques autant que notre machine judiciaire. A ce titre, la faible judiciarisation des perquisitions administratives des milieux fondamentalistes montre les limites de celles-ci et atteste des différences notables entre salafistes quiétistes et salafistes djihadistes.

Ils possèdent un socle commun, mais sont des frères ennemis. Le rapport à la violence et à la clandestinité ne concerne que les terroristes. Dans le bas du spectre, ceux-ci développent une tolérance passive à la violence et des comportements pour échapper à la vigilance de leur entourage. Dans le haut du spectre, ils ont des savoir-faire similaires à ceux du grand banditisme, à cela près qu'ils sont convaincus de participer à une cause politique sacrée.

Initiatives hasardeuses de « psychologisation »

Deuxièmement, la psychopathologie occupe un espace inédit dans la lutte contre le terrorisme. Les pathologies mentales d'un certain nombre d'individus amènent à penser que la propagande de masse des djihadistes touche aujourd'hui tout le monde, y compris des personnes souffrant de maladie mentale.

Cependant, commettre un attentat n'a pas grand-chose à voir avec la violence pathologique, qui a un caractère impulsif, non planifié. Le (faible) risque d'agression d'un malade mental concerne surtout son entourage ou une personne rencontrée par hasard plutôt que les cibles du djihadisme. Faire des terroristes des malades mentaux est un écueil tout autant que le fait de traiter des activistes comme des personnes fragiles sous emprise.

Nous construisons tous nos opinions sous l'influence de notre entourage, cela n'est pas le propre de personnes psychologiquement fragiles. Qui plus est, rappelons que la « fragilité psychologique » si souvent invoquée ne désigne rien en psychopathologie.

De ce fait, un traitement psychiatrique de ce qui relève principalement d'une idéologie est absurde. D'autant que la plupart des terroristes qui « raccrochent les gants » le font par usure ou déception et gardent généralement une idéologie radicale. La plupart des ex-terroristes ne se déradicalisent pas, ils se désaffilient.

Le rôle d'Internet doit être clarifié

Troisièmement, le rôle d'Internet et des réseaux sociaux doit également être clarifié. Si Internet est un élément majeur de la propagande de masse, son rôle doit être précisé : un individu qui serait démarché par un illustre inconnu via les réseaux sociaux aurait peu de chance d'adhérer spontanément à la cause du propagandiste.

L'adhésion à une cause terroriste requiert le plus souvent qu'un proche initie la personne

En effet, l'adhésion à une cause terroriste requiert le plus souvent qu'un proche initie la personne, d'où l'importance des fratries et des amis dans ces réseaux. Lorsque les liens ne sont pas aussi forts, il faut alors une multiplicité de contacts pour qu'un individu se rallie.

De ce fait, Internet potentialise surtout des réseaux physiques existants faits de liens forts ou d'une multiplicité de liens faibles. La cartographie de la radicalisation illustre parfaitement cet ancrage territorial, qui n'évolue guère au cours du temps, avec des zones très actives et d'autres non.

Détailler et hiérarchiser les critères de radicalisation

Ces trois exemples pointent l'absolue nécessité de recadrer et d'affiner les critères utilisés dans la lutte contre le djihadisme. Le fichier des signalements autant que les organismes en charge de la diffusion des critères de radicalisation doivent approfondir leur approche et entrer dans le détail des multiples réalités du djihad.

Par exemple, les recruteurs sont souvent extravertis, ce qui n'est pas le cas des assaillants. Or, tant que nous travaillons sur une base de données générale, ce type de connaissance reste hors champ.

Mais cela va bien au-delà d'un simple approfondissement. Il s'agit, aussi et surtout, de hiérarchiser la pertinence des critères. Au cœur du dispositif se situent des informations critiques : la sympathie pour le djihad, la faisabilité du projet djihadiste ou encore un entourage favorable (bien loin du cliché du loup solitaire).

In fine, la hiérarchisation des critères renforce la rigueur des investigations, mais elle offre également une méthodologie et un langage communs aux acteurs si hétérogènes du dispositif. C'est par une approche structurée, apportant des références et des modes opératoires communs, que l'on pourra raisonnablement renforcer la coordination des services.

Viviane Seigneur (Chercheur, consultante pour le ministère de la défense, membre du conseil scientifique du Centre de la formation et de la recherche stratégiques, officier spécialiste de réserve active) et **Viviane Seigneur (Chercheur, consultante pour le ministère de la défense, membre du conseil scientifique du Centre de la formation**

« Une politique antiterroriste émotionnelle est inacceptable »

Viviane Seigneur

Chercheuse, consultante pour le ministère des armées et de grandes entreprises et ancienne officier spécialiste de la réserve opérationnelle

Viviane Seigneur (Chercheuse, consultante pour le ministère des armées et de grandes entreprises et ancienne officier spécialiste de la réserve opé...

Dans une tribune au « Monde », Viviane Seigneur, experte pour les questions de défense, déplore l'importance que prend l'opinion publique dans les mesures antiterroristes.

Publié le 06 septembre 2017 à 10h26 - Mis à jour le 06 septembre 2017 à 10h36 Temps deLecture 3 min.

Patrouille de soldats de l'opération « Sentinelle » devant la pyramide du Louvre, à Paris, le 4 février 2017. Kamil Zihnioglu / AP

TRIBUNE. A l'heure où le gouvernement envisage de réviser l'opération « Sentinelle », certains observateurs plaident le bien-fondé de cette mesure parce que les Français y sont attachés, indépendamment d'arguments plus concrets avancés par d'autres (coût financier et humain, absence de prérogatives juridiques autorisant les militaires à « surveiller », tirer ou interpeller).

Cette dangereuse confusion entre opinion des Français et évaluation des dispositifs s'observe régulièrement dans la politique antiterroriste, qui s'accorde régulièrement avec les sondages au détriment d'arguments plus tangibles. Il ne s'agit pas pour autant d'accuser les politiques de s'adonner à un antiterrorisme démagogique, mais de constater que nombre de nos élus partagent les mêmes clichés et réactions épidermiques que la plupart des Français. Or cette position n'est pas tenable lorsqu'on est aux affaires.

Arbitrages piégés

L'épisode de la déchéance de nationalité a été l'illustration la plus criante de cette dérive. Les Français, sous le coup de l'émotion, ont été tentés par une idée stérile sur le plan opérationnel et contre-productive sur le plan idéologique. Le gouvernement de l'époque, sans doute mu par la même émotion, n'a pas vu l'écueil. Dans la même veine, le premier ministre affirmait qu'il n'était pas approprié de comprendre le djihadisme, oubliant que pour éradiquer un phénomène, il faut savoir comment il fonctionne.

Aujourd'hui, certains arbitrages présentent les mêmes pièges : doit-on figer l'opération « Sentinelle « ou prolonger des mesures issues de l'état d'urgence simplement au vu de sondages ? Les Français sont attachés à l'état d'urgence et, dans le même temps, ils jugent son efficacité discutable. Une telle position montre à quel point l'opinion est épidermique.

Doit-on alors conforter l'opinion dans son « épidermisme » ou l'éclairer par des arguments plus sensés ? La réalité nous rattrapant toujours, il est judicieux de rappeler quelques éléments du bilan de l'état d'urgence : seules 1,5 % des perquisitions administratives ont débouché sur des faits de terrorisme et aucun des 400 assignés à résidence n'a fait l'objet d'une mise en examen pour des faits de terrorisme.

Une politique antiterroriste émotionnelle est inacceptable, parce qu'elle renonce à la clairvoyance et favorise la prolifération de « solutions » qui n'en sont pas, mais qui flattent les idées préconçues les plus hasardeuses : la politique de « déradicalisation » atteste de cette dérive. De même, lorsque les responsables politiques s'apprêtent aujourd'hui à généraliser le port du bracelet électronique sur simple suspicion, on peut s'interroger sur les fondements d'une telle mesure.

Ecrans de fumée

Là aussi, les Français y sont plutôt favorables, et le fait d'aller dans le sens de l'opinion va sans aucun doute conforter le pays dans les pouvoirs bien illusoires dudit bracelet. L'assassinat du père Hamel par un individu portant un bracelet électronique rappelle cruellement que cet objet n'a aucun pouvoir d'entrave pour un terroriste qui s'apprête à mourir.

En revanche, cet attentat soulève la question de l'évaluation de la dangerosité, qui doit être renforcée auprès des services de police et de justice par des expertises validées et non pas au doigt mouillé comme c'est le cas aujourd'hui. Rater cet enjeu présenterait un double risque : l'inflation du soupçon, d'un côté, et la sous-estimation de la dangerosité de certains profils de l'autre. La « solution » bracelet électronique ne changera en rien ce problème, bien au contraire.

In fine, toutes ces pseudo-solutions agissent comme des écrans de fumée qui affectent profondément l'efficacité de notre politique antiterroriste. Elles occultent notamment les véritables points forts et les avancées de la lutte contre le djihadisme, qui sont à encourager, et réduisent les arbitrages à « pour » ou « contre », là où la nuance et la complexité nous feront gagner des points dans la lutte contre le terrorisme.

Mardi 5 septembre, devant les préfets, Emmanuel Macron a indiqué que la future loi antiterroriste ferait *« l'objet d'une évaluation en 2020 »*. *« Si certaines mesures s'avèrent inutiles ou inadaptées elles seront supprimées. En revanche, si des changements technologiques, si des stratégies nouvelles des terroristes l'imposent, cette loi sera complétée »,* a précisé le président de la République. Ce sont bien ces critères qui doivent être déterminants. Force est de constater que, jusqu'à présent, ce ne sont pourtant pas toujours ceux-ci qui ont prévalu.

Viviane Seigneur (Chercheuse, consultante pour le ministère des armées et de grandes entreprises et ancienne officier spécialiste de la réserve opérationnelle) et **Viviane Seigneur (Chercheuse, consultante pour le ministère des armées et de grandes entreprises et ancienne officier spécialiste de la réserve**

Radicalisation : l'école avance à tâtons sur le terrain du « contre-discours »

Un colloque mêlant professionnels, chercheurs et politiques se tient jeudi à l'Assemblée nationale pour interroger la « place de l'éducation » dans la prévention de la radicalisation.

Par Mattea Battaglia , Elise Vincent et Camille Stromboni Publié le 12 juillet 2018 à 06h37 - Mis à jour le 16 juillet 2018 à 10h02

AUREL

En apparence, c'est une sortie scolaire tout ce qu'il y a de plus banal. Sauf que ce vendredi de juin, au Théâtre du Rond-Point, à Paris, avec une centaine d'élèves issus d'établissements d'Ile-de-France, on rit tout en parlant de *Djihad.* Une pièce du metteur en scène Ismaël Saidi, applaudie par dix mille élèves au cours de l'année écoulée, et qui compte parmi les initiatives soutenues par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR). Objectif : développer un « contre-discours » sur l'enfermement religieux et ses potentielles dérives violentes, tout en respectant les convictions et en faisant émerger distance et esprit critique.

Le défi est tout sauf neutre pour le ministère de l'éducation nationale. Dans cette pièce de théâtre, on parle terrorisme, haine, discriminations, mais aussi interdits religieux, halal et foi. *« Un mécréant, c'est comme un flic en civil ! »,* se moque ainsi un des acteurs. *« Mais toi tu as un détecteur de mécréants ? »,* lui rétorque un autre dans ce scénario qui raconte les aventures de trois jeunes attirés par le front irako-syrien avant qu'ils ne déchantent. Les réactions à l'issue

de la pièce, ce jour-là, diffèrent selon la religiosité des adolescents : des plus enthousiastes – majoritaires – aux plus offensés, chez les plus pratiquants.

« Il n'y a pas de formule magique, dit Muriel Domenach, la patronne du CIPDR. On ne va pas déradicaliser des jeunes comme on déprogrammerait un logiciel. L'objectif est d'articuler les démarches éducatives, sociales et sécuritaires en encourageant un contre-discours en amont. »

Une articulation inscrite au cœur du plan national de prévention de la radicalisation, adopté le 23 février, qui consacre dix de ses soixante mesures au champ de l'école : il y est notamment question de *« défendre les valeurs de la République »,* de renforcer le contrôle du privé hors contrat ou encore de systématiser l'éducation aux réseaux sociaux et aux médias. Le sujet devait à son tour être abordé, jeudi 12 juillet, lors d'un colloque à l'Assemblée nationale mêlant professionnels de terrain, chercheurs et politiques, pour interroger *« la place de l'éducation, de la culture et du sport dans la prévention de la radicalisation ».*

Malgré un relatif consensus sur les besoins parmi les jeunes, il demeure difficile de recenser, précisément, les initiatives menées à bien au sein des établissements. Au ministère de l'intérieur, on fait état de six *« conventions nationales »* qui irrigueraient des *« dizaines »* de collèges et de lycées. Du côté du ministère de l'éducation, on parle d'une *« montée en puissance »* qui s'est*« accélérée »* depuis les attentats de 2015. L'action des professeurs ou documentalistes est toutefois surtout axée sur l'éducation aux médias ou le vivre-ensemble.

« Chez les enseignants s'exprime clairement la volonté de se saisir de la problématique, estime la députée (La République en marche) de Haute-Garonne, Sandrine Mörch, qui compte parmi les organisateurs du colloque à l'Assemblée*. Mais beaucoup ont peur de ne pas être assez outillés pour répondre aux jeunes ; d'autres invoquent le manque de temps, de valorisation… Il leur faut du soutien et de la visibilité. Cela choque parfois quand je le dis, mais c'est dès la maternelle qu'il faut pouvoir mener ce travail de prévention. »*

Distinguer « l'info de l'intox »

A Taninges (Haute-Savoie), Rose-Marie Farinella a par exemple choisi d'initier ses élèves à la *« chasse aux fausses infos »* dès le CM2 : *« Cela peut sembler tôt,*reconnaît cette ex-journaliste, *mais, à cet âge, les enfants sont pleins de questions et s'investissent à fond… Je trouve utile d'agir avant la période critique de l'adolescence. »* Huit de ses élèves formés en atelier à distinguer *« l'info de l'intox »*ont reçu, fin juin, leur diplôme d'*« apprentis hoaxbuster ». « Même à 10 ans, pour cette génération Internet, les théories complotistes sont déjà ancrées chez certains,*dit l'enseignante*. Il est impératif de leur donner la parole. »*

« Créer un espace de dialogue » : c'est aussi l'objectif de Sophie Mazet, enseignante en lycée à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Dans ses ateliers d'*« autodéfense intellectuelle »* lancés en 2010, les lycéens volontaires débattent de tout – racisme, antisémitisme, homophobie… – et développent une *« boîte à outils »* contre les théories du complot. *« Face à la complexité du monde, quoi de plus tentant pour nos jeunes qu'un discours manichéen qui donne, de surcroît, le sentiment d'être les plus malins ? »,* interroge-t-elle.

Comme une partie du corps enseignant, Sophie Mazet n'est pas cependant tout à fait à l'aise avec les signalements d'élèves pour *« suspicion de radicalisation »,*encouragés par l'institution : *« L'enseignant est là pour expliquer, mettre en perspective, dialoguer… On ne peut pas faire peser sur lui la responsabilité du repérage. »* Et elle n'est pas la seule à le penser.

« Dès le collège, on peut avoir face à nous des élèves déjà ancrés dans des pratiques religieuses, mais ils n'en sont pas moins capables de réfléchir sur leurs croyances », témoigne Antoine Combes, enseignant à Toulouse. Avec ses 3e, il a lui aussi relevé le *« pari de questionner les sources d'information »* qui *« se résument »* souvent à YouTube. *« Les sujets abordés ne sont pas simples. Il y a encore, chez quelques-uns de mes élèves, l'idée que Mohamed Merah, un "gamin du quartier", a fait une "grosse bêtise"… Mais on peut en débattre ; je n'ai jamais vécu de séquence crispante ou bloquée. »*

Eléonore Ward porte, elle, pour le compte de la Ligue de l'enseignement, à Paris, un concours pédagogique – Alter Ego Ratio – autour des valeurs républicaines. Une quarantaine de lycées franciliens y ont pris part cette année. *« Ce type d'initiative ne peut être imposé de manière verticale,* observe-t-elle. *On sent les enseignants à l'aise avec des projets sur l'égalité, la tolérance, l'antiracisme… Mais ils le sont moins dès lors qu'il s'agit d'aborder la radicalisation, surtout quand la religion s'en mêle. »*

D'autant qu'un certain flou existe aujourd'hui sur la définition même de « radicalisation » et le type de « radicalités » à prévenir. Religieuses ? Politiques ? Les enquêtes les plus récentes mêlent souvent ces différentes dimensions. *« C'est la position de la recherche internationale,* défend Séraphin Alava, professeur en sciences de l'éducation à Toulouse. *Le défi dépasse la seule montée de l'islamisme radical ; il nous faut trouver des outils et réponses communs aux formes de pensées et d'actions violentes qui se développent. »*

Franchir une étape supplémentaire

A l'université, le « contre-discours » fait en revanche l'objet de peu d'initiatives étiquetées « prévention de la radicalisation ». Les enseignants-chercheurs font état d'un grand nombre d'actions en direction des étudiants, mais avec des facettes très diverses : semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ateliers sur l'interculturalité, la société inclusive… Sans compter le*« développement de l'esprit critique »*, perçu comme la première promesse de l'enseignement universitaire.

La *« systématisation »* récente d'un *« référent radicalisation »* dans les facs pose par ailleurs question. Son rôle pourrait s'orienter vers les signalements, mission que nombre d'universitaires se refusent à remplir. *« Nous en sommes à un stade balbutiant pour définir cette fonction »,* prévient Emmanuel Roux, de la Conférence des présidents d'université. *« Nous n'avons pas les moyens de suivre cet émiettement des "référents" »,* estime par ailleurs Christine Rivalan-Guégo, vice-présidente à Rennes-II, qui va endosser cette *« casquette »* en plus de celles sur la laïcité, le racisme et l'antisémitisme, ou encore les violences sexuelles…

Pour Jérôme Ferret, sociologue à Toulouse, franchir une étape supplémentaire s'impose néanmoins. *« La question* [du contre-discours] *doit être abordée de manière frontale en première année avec un enseignement sur les radicalités, les théories du complot,* plaide le chercheur. *Nous avons changé d'époque. On sent bien une contestation nouvelle de nos étudiants envers le savoir institué et une attirance de la jeunesse pour toutes les formes de radicalité. »*

Mattea Battaglia , **Elise Vincent** et **Camille Stromboni**

« Un marché opaque de la déradicalisation est en train d'apparaître en France »

Asiem El Difraoui, politologue et spécialiste du djihadisme, estime que le dispositif de déradicalisation à l'étude en France « n'est pas encore assez fonctionnel ».

Propos recueillis par Cécile Hennion Publié le 30 décembre 2015 à 15h51 - Mis à jour le 14 janvier 2016 à 18h41

Après les attentats de janvier et de novembre 2015, la lutte contre la radicalisation islamiste est affichée comme une priorité par le gouvernement. La France prépare la création de plusieurs centres pour accueillir djihadistes de retour de Syrie et jeunes radicalisés, et des programmes de déradicalisation devraient se mettre en place à partir du 25 janvier dans deux quartiers des prisons d'Osny (Val-d'Oise) et Lille-Annœullin (Nord). Pourtant, dans les domaines de la prévention et de la déradicalisation, la France est moins expérimentée que ses voisins européens, argumente le politologue et spécialiste du djihadisme Asiem El Difraoui, coauteur d'une étude comparative sur les modèles allemand, britannique et danois pour le Comité interministériel de la prévention de la délinquance (CIPD).

Frappée par des attentats dans les années 1990, la France devrait avoir une longue expérience en matière de lutte contre le djihadisme…

Asiem El Difraoui : La France a cru pouvoir endiguer le phénomène par des mesures sécuritaires plutôt que par la prévention, notamment dans l'éducation. Cela s'explique en partie parce que cette question touche au fait religieux,

délicat à aborder en raison du principe de laïcité. Le tout sécuritaire a créé l'illusion de fonctionner pendant quinze ans. Après Mohamed Merah (mars 2012) et le départ de combattants en Syrie, le gouvernement a mis en place des mesures préventives, mais aucune stratégie globale n'a été développée.

« On peut tuer le Calife de Bagdad et bombarder Rakka. Cela ne résoudra rien si l'on n'intègre pas le volet de la lutte consistant à décoder cette idéologie et à s'en prémunir. »

Comment détecter les signes de radicalisation ? Comment réfuter les arguments de jeunes qui pensent que l'Etat islamique a raison de parler de société islamophobe ? Il existe des argumentaires pour casser les concepts-clés du djihadisme, mais ils ne sont pas disponibles pour les personnes concernées. A-t-on vu un manuel destiné aux travailleurs sociaux ? Ben Laden est mort, on peut tuer le Calife de Bagdad et bombarder Rakka. Cela ne résoudra rien si l'on n'intègre pas le volet de la lutte consistant à décoder cette idéologie et à s'en prémunir.

Quel doit être le rôle de la société ?

Le djihadisme est un phénomène idéologique complexe avec des éléments de justification religieuse mêlés de fantasmes. S'y greffent des facteurs géopolitiques, l'injustice en Syrie, des facteurs psychologiques. Le problème est aussi sociétal. Ces jeunes ont rompu avec la société française qui n'arrive plus à les atteindre. Celle-ci doit donc être partie prenante de la solution. Elle doit comprendre les racines du mal. Beaucoup ne font pas la différence entre une conversion à l'islam légitime et une radicalisation violente. Islam, islamisme, djihadisme… Rien n'a été expliqué. Les gens ont peur car ils font des amalgames.

L'Allemagne et la Grande-Bretagne font d'énormes efforts d'explication, en partenariat avec des chercheurs et la société civile. Ils prennent en compte le contexte social, sans se focaliser sur les communautés musulmanes. Bandes dessinées, films, projets interactifs sur Internet, kits éducatifs pour les écoles, etc. ont été créés. Hormis quelques îlots d'efficacité, le plan français de prévention et de déradicalisation n'est pas encore assez fonctionnel.

Quels sont les « îlots d'efficacité » et les dysfonctionnements ?

L'école nationale de la magistrature forme des élèves, des films de sensibilisation ont été conçus pour l'administration pénitentiaire. Le service d'information du gouvernement fait ce qu'il peut. Cela reste insuffisant. Ceux qui ont pris la mesure du problème se heurtent à l'inertie de l'appareil administratif. La société civile n'a pas été assez intégrée alors qu'elle dispose d'acteurs dynamiques et innovateurs.

« Il est urgent de créer des organismes indépendants qui puissent servir d'intermédiaires entre la société et l'Etat. »

En France, les dispositifs de signalement passent par les préfectures. Dans des quartiers comme ceux du nord de Marseille, qui va appeler la préfecture ? Personne, ou presque, parce que le lien est cassé avec une partie de la population. Des instituteurs et des éducateurs m'ont expliqué de ne pas vouloir signaler de jeunes, par crainte de les stigmatiser. Il est urgent de créer des organismes indépendants qui puissent servir d'intermédiaires entre la société et l'Etat.

Cela a été fait en Allemagne, avec Hayat, une initiative lancée par le Centre de la culture démocratique (ZDK), issu de la société civile. Hayat fait la passerelle entre les familles et les autorités. Quand un individu est signalé, Hayat évalue les risques sécuritaires et peut proposer un programme de déradicalisation… Une tâche délicate, tant l'équilibre entre l'objectif des services de sécurité (obtenir des renseignements) et celui des familles (protéger leurs proches) est difficile à obtenir. L'organisation souligne que, tout au long du processus, les droits des participants doivent être garantis. Elle collabore aussi avec une revue scientifique pour renforcer les échanges entre universitaires et praticiens. L'orientation est pluridisciplinaire, intégrant radicalisation, déradicalisation et culture démocratique.

On évoque en France la création de centres de déradicalisation, mais cette démarche est très complexe. Les méthodes doivent être discutées ouvertement avec tous les spécialistes et être suivies de près si l'on veut éviter de fabriquer des « académies du djihad ».

Le gouvernement a annoncé le financement d'actions de prévention à hauteur de 8,6 millions d'euros. Est-ce suffisant ?

Je crains la défaillance systémique de l'Etat. D'abord, parce qu'il ne dispose pas assez de ressources. Ensuite, parce qu'en raison de sa structure pyramidale, les principaux relais mis en place sont la police et les préfectures. Les liens avec la recherche sont ténus et la France ne participe pas assez aux échanges européens, se privant ainsi d'une précieuse expertise. En Norvège, Laila Bokhari, secrétaire d'Etat et coordinatrice en charge de la sécurité, est spécialiste du terrorisme. Elle a aussi conduit des recherches de terrain en Afghanistan et au Pakistan. En comparaison, le CIPD, chargé de la prévention et de la déradicalisation en France, ne dispose pas d'arabophone, pas de spécialiste de l'islam, seulement d'experts extérieurs.

Que pensez-vous des nouvelles mesures de déradicalisation en prison ?

Il n'existe pas de recette miracle, en milieu carcéral où ailleurs. L'important est de définir l'objectif recherché : veut-on obtenir le renoncement à la violence ou un changement de convictions idéologiques, voire une réinsertion dans la société ? La plupart des spécialistes s'accordent à dire qu'une déradicalisation, y compris idéologique, est préférable à un simple abandon de la violence. Cela implique un suivi psychologique, mais aussi spirituel.

Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur d'initiatives originales. Je pense par exemple à « The Unity initiative » en Angleterre, où un champion reconnu d'arts martiaux, Usman Raja, parvient à créer des liens avec des djihadistes, en utilisant les combats, pour ensuite les engager dans un processus de déradicalisation. En France, les mesures prises sont encore balbutiantes. Il faut aller plus vite ! Il n'y aura certes jamais 100 % de réussite car certains cas sont irrécupérables, mais les résultats obtenus dans d'autres pays européens sont encourageants. Il n'y a de toute façon aucune autre alternative.

Dans votre rapport, vous évoquez l'émergence d'une « industrie de la prévention et de la déradicalisation » peu efficace.

Les Britanniques en ont fait l'expérience ! Un marché de la déradicalisation, opaque, est en train d'apparaître en France. Beaucoup pourraient être cités dans ce contexte. Parmi les acteurs étatiques, certains s'inquiètent par exemple des chiffres jugés peu cohérents, transmis par le Centre de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (le CPDSI, dirigé par Dounia Bouzar), chargé du suivi des familles de jeunes radicalisés. Les initiatives du CPDSI devraient être évaluées par des scientifiques indépendants. Mme Bouzar parle*« d'embrigadement sectaire »* alors que le djihadisme a des causes plus complexes, qu'il faut appréhender de manière plus globale. Le CPDSI s'est octroyé une grande part du « marché de la déradicalisation ». Mais qui a mesuré son efficacité ?

Cécile Hennion

Essai. La religion en cellule de déradicalisation

L'égyptologue Jan Assmann analyse les sources bibliques de la violence religieuse. A laquelle il oppose le pluralisme propre aux Lumières.

Par Nicolas Weill Publié le 11 janvier 2018 à 07h15 - Mis à jour le 11 janvier 2018 à 10h58

Le Monothéisme et le langage de la violence. Les débuts bibliques de la religion radicale (Totale Religion. Ursprünge und Formen puritanischer Verschärfung), de Jan Assmann, traduit de l'allemand par Jean-Marc Tetaz, Bayard, 230 p., 21,50 €.

Depuis quelques années, l'égyptologue et archéologue allemand Jan Assmann (né en 1938) est devenu l'un des historiens des religions les plus discutés, parce que ses thèses sur les origines de la violence semblent en rendre le monothéisme responsable. En forgeant la notion de *« distinction mosaïque »,* ce savant, qui intervient aussi dans les

affaires de son temps, pouvait laisser penser que, dans un monde antique qui ignorait l'exclusivisme sacré, la différence entre Dieu vrai et idoles fallacieuses instaurée par l'Ancien Testament avait introduit un fanatisme, dont les tentacules se prolongeraient jusqu'au fondamentalisme islamiste actuel.

De là à soupçonner chez lui une secrète nostalgie pour un paganisme supposé plus « tolérant », il n'y aurait qu'un pas aisé à franchir si Jan Assmann n'avait très tôt averti ses lecteurs qu'il restait aussi proche de la culture biblique que de l'*Aufklärung* (les Lumières). *Le Monothéisme et le langage de la violence,* son nouvel essai, qui reprend une partie de son *Violence et monothéisme* de 2009 (Bayard), constitue une tentative de dissiper les malentendus et d'apporter des nuances dans une matière éminemment sensible.

Colère divine

Dès le début, il balaie l'idée que le Pentateuque aurait inventé la rhétorique du Dieu « vengeur », voire « exterminateur ». L'évocation des rituels égyptiens visant à *« abattre Apopis »* (un serpent de mer géant qui tente de s'opposer à la bonne marche du soleil) ne vient-elle pas montrer qu'une figure d'ennemi à abattre s'insère sans problème dans les cadres de pensée du polythéisme ? De même précise-t-il que la tradition biblique est polyphonique.

Il n'en reste pas moins qu'un de ses courants a cristallisé un langage de la violence spécifique, au tournant du VIe siècle av. J.-C., à l'époque de la destruction du premier Temple (celui de Salomon), de l'exil puis du retour de Babylone, où la critique nous apprend que les principaux textes qui forment la Bible furent collationnés, sinon rédigés.

Ce langage se concentre sur la fidélité requise par Dieu et l'indispensable rupture avec les autres peuples, que le scribe Ezra, qui ramène des exilés judéens sur la terre d'Israël, inaugure en dissolvant les mariages entre israélites et païens. Vu les malheurs subis en ces périodes troublées, la colère divine ne pouvait s'expliquer que par les trahisons de ses fidèles et s'apaiser que par leur totale loyauté, sur le modèle, suggère Assmann, de celle qu'on vouait aux monarques assyriens.

Cette « théodicée », ce sauvetage de l'idée de Dieu en dépit de l'évidence du mal, entraînerait une légitimation de la violence ou du martyre que Jan Assmann dénomme *« monothéisme de la fidélité »* et qu'il localise dans l'un des courants qui composent la Bible, la tendance *« deutéronomiste »* (celle qui anime, entre autres, le cinquième livre du Pentateuque, mais également certains prophètes, comme Osée ou Ezéchiel). On la retrouve à l'œuvre dans la révolte des Maccabées contre l'hellénisation (IIe siècle av. J.-C.).

Pluralisme religieux

A cette tradition belliqueuse, Jan Assmann oppose celle de la « Religio Duplex » (Aubier, 2013) qui, depuis les Lumières, s'attache à l'existence d'une *« religion commune à toute l'humanité, qui ne prend pas la place des religions particulières mais qu'il faut concevoir comme existant à côté et au-dessus d'elles ».*

Maintenir ce pluralisme religieux, fût-il modernisé en consensus autour des droits de l'homme et de la tolérance, permettrait d'échapper à une polarisation entre ami et ennemi, définissant non l'essence de la religion mais de la politique, comme le dit le philosophe – compromis avec le nazisme – Carl Schmitt (1888-1985), ici cité avec des pincettes par Jan Assmann. Renoncer à une religion « totale », plutôt qu'à la foi, serait la bonne voie d'une déradicalisation plus urgente que jamais, que propose cet essai surprenant.

Nicolas Weill

Terrorisme islamiste : « La radicalisation ne saurait se résumer à une liste d'indices faibles ou forts »

Jean-Luc Marret

Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique

L'analyse du phénomène de la radicalisation donne lieu à des raisonnements trop simplistes, dénonce le géopolitologue Jean-Luc Marret dans une tribune au « Monde ».

Publié le 12 octobre 2019 à 06h30 Temps deLecture 4 min.

Tribune. Les récents meurtres de policiers à Paris semblent avoir représenté un moment critique du débat national sur le terrorisme et, pour faire simple, sur la radicalisation djihadiste. Certains s'arc-boutent un moment sur la fragile santé mentale de l'assaillant, d'autres sur la stigmatisation, alors que la focale est toujours individuelle, jamais collective ; on s'égare dans l'exégèse des « signaux faibles et forts ».

Le mot « radicalisation », délicat dans ses usages politiques et médiatiques, a probablement atteint désormais son apogée, tant font florès ses usages à tort et à travers, y compris, au passage, pour dénigrer les propos d'adversaires électoraux n'ayant rien à voir avec l'extrémisme violent et le terrorisme. Il y a quelques jours, les débats sur la radicalisation ont tourné autour de thèmes ou d'indices très appauvris comme « barbe ou pas barbe », « pratiques religieuses astreignantes ou pas », soit, à peu près, le degré zéro.

De nombreux travaux européens considèrent la radicalisation comme « un processus non linéaire et multivariable, qui peut conduire toute personne vers la violence physique ou verbale ». De ce point de vue dynamique, la radicalisation ne saurait se résumer à une liste descriptive et figée d'indices « faibles » ou « forts », c'est-à-dire des outils standardisés. L'emploi de ces catégories entraîne plutôt un appauvrissement de l'analyse, un individu ne se laisse pas parfaitement appréhender par une simple grille.

Des rationalités « différentes »

Ce qui ne signifie pas qu'il faille abandonner ces outils ; les opérationnels ont besoin de simplicité et de rapidité pour évaluer le comportement d'individus radicalisés, et possiblement dangereux en permanence ou temporairement. Ici, le simple est l'ennemi du mieux. Si la politique française de prévention a fait d'immenses progrès ces dernières années, au point d'être désormais comparable à d'autres politiques européennes, le mauvais usage de ces indicateurs dans le débat national conduit à un appauvrissement de la compréhension d'un phénomène fort complexe et évolutif.

« Après tout attentat, une opposition stérile s'impose à chaque fois : l'auteur avait-il toute sa tête ou non ? »

Il est aussi frappant de constater à quel point, après tout attentat, une opposition stérile s'impose à chaque fois : l'auteur avait-il toute sa tête ou non ? Dans les faits, évaluer une personne comme relevant de la psychiatrie ou souffrant d'un délire mystique pour nier le caractère terroriste de son acte, est discutable par de nombreux aspects, notamment du point de vue des effets ou encore vis-à-vis des victimes et de leurs proches. Mais aussi du point de vue des services qui seront chargés, ou pas, en fonction des estimations préalables, d'enquêter. Enfin, du point de vue politique : dans la routine quotidienne des flux d'information, « l'acte isolé d'un fou » n'a probablement pas le même impact sociétal qu'un acte « perpétré par un terroriste ».

Nous touchons ici aux usages politiques du mot « radicalisation ». On pourrait – devrait ? – tout aussi bien considérer qu'entre rationalité supposée et folie observée, il peut y avoir un continuum plutôt qu'une distinction nette : dans les faits, la rationalité des auteurs d'attentats est parfois volontairement altérée par un lourd recours à des anxiolytiques. De même, la fréquence des thématiques de sorcellerie ou d'envoûtement dans les représentations mentales de certains djihadistes français est tout de même de nature à montrer au minimum une rationalité disons « différente ».

Maîtrise de la taqîya

Tout cela est parfois source de problème. Dans les interactions quotidiennes, les praticiens en contact avec des « radicalisés djihadistes » estiment que leur comportement relève du concept de taqîya, soit une stratégie de dissimulation pour ne pas révéler que l'on s'apprête à commettre le pire. En fait, le concept de taqîya fait florès dans les prisons françaises, tandis qu'il est à peu près absent aux Pays-Bas ou en Suisse.

Dans le premier pays, une directrice d'un centre pénitentiaire de sécurité maximale nous déclara un jour qu'elle postulait que les cinq détenus au cœur du « couloir terroriste » lui cachaient certaines choses, mais que compte tenu des conditions de détention – à la fois draconiennes et modernes –, c'était un inconvénient mineur. Dans le second pays, les personnels pénitentiaires nous affirmèrent sans aucun doute que compte tenu du ratio personnels/détenus, parfois proche de 1 pour 1, l'institution et ses agents avaient le sentiment d'avoir une très bonne connaissance des détenus, sans aucun angle mort ni dissimulation.

« Les réseaux djihadistes ont produit des protocoles opérationnels pour les temps d'emprisonnement, y compris à base de dissimulation ou de postures d'adaptation »

Du côté des détenus, si l'on sait que les réseaux djihadistes ont produit des protocoles opérationnels pour les temps d'emprisonnement, y compris à base de dissimulation ou de postures d'adaptation, et que certains militants opérationnels à haute capacité ont été formés à ces mêmes postures, il n'est pas certain que le « tout-venant » parmi les détenus, et spécialement parmi ceux pour qui la djihadisation repose, pour faire simple, sur des facteurs peu intellectuels ou opérationnels, maîtrisent, voire connaissent ce qu'est la taqîya.

L'enjeu est pourtant de taille : la diffusion, la popularisation même du concept de taqîya impliquent qu'une attitude automatique de jugement, et donc d'évaluation, est appliquée peut-être trop largement. Nous avons ainsi vu qu'un détenu, par ailleurs timide et peu capable de verbalisation théologique, était perçu en raison même de sa discrétion intrinsèque comme un « émir » par un surveillant (stagiaire) avec lequel nous échangions quotidiennement. Bref, il serait bon de réintroduire un peu de complexité dans toutes ces affaires.

Jean-Luc Marret (Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique)

Causes particulières à chaque pays

Pas de déradicalisation prévue dans les entreprises

Quelques recommandations pour faire face aux risques de radicalisation en entreprise

Le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence et le cabinet PwC viennent de publier un guide pour détecter les premiers signes de radicalisation des salariés.

Par Gaëlle Picut Publié le 26 mars 2018 à 16h28 - Mis à jour le 26 mars 2018 à 17h07

« Le plan national de prévention de la radicalisation présenté le 23 février par le gouvernement comporte un (petit) volet qui s'adresse aux entreprises » (Le premier ministre Edouard Philippe, lors de la présentation du plan de lutte contre la radicalisation, Lille le 23 février). PHILIPPE HUGUEN / AFP

« Depuis quelques années, la radicalisation en milieu professionnel concerne des entreprises de tous les secteurs d'activité, constate Olivier Hassid, directeur chez PwC, chargé des activités de conseil en sécurité et sûreté des entreprises. *Très souvent, elles se sentent démunies et ne disposent pas d'outils adaptés pour gérer cette problématique. Le déni ou les réactions inappropriées sont également courants. C'est pourquoi il est important de savoir détecter les signaux faibles au plus tôt pour prévenir le danger. »*

C'est la raison pour laquelle le cabinet PwC France, en partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), un organisme indépendant canadien, a décidé de publier un guide, *Prévenir et faire face aux risques liés à la radicalisation en entreprise,* qui a été présenté à Paris le 20 mars devant 70 professionnels d'entreprise. *« L'idée était de faire se rencontrer et se parler des directeurs sécurité et sûreté, des directeurs des ressources humaines et des directeurs juridiques. Ces trois entités sont directement concernées par la problématique de la radicalisation, et pourtant elles restent trop souvent cloisonnées »,* indique Olivier Hassid.

Détecter la radicalisation

L'objectif de PwC est de fournir aux entreprises des outils pour détecter la radicalisation et ensuite de réfléchir aux différents leviers dont elles disposent, notamment les procédures RH et juridiques à mettre en œuvre. Car la prévention et la gestion des risques liés à la radicalisation en entreprise relèvent de sa responsabilité : *« l'employeur »* doit prendre *« les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »*. Il doit aussi*« veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes »,* dit le code du travail.

Pour une entreprise, les risques face à la radicalisation sont élevés et préoccupants : déstabilisation du vivre ensemble et accumulation des tensions entre salariés, mais aussi atteinte à leur réputation (on se souvient des salariées de la RATP victimes de misogynie ou des agents des aéroports de Paris qui s'étaient vu retirer leur habilitation pour comportements inquiétants), sans oublier bien sûr les risques en matière de sécurité.

Il existe plusieurs types de radicalisation : politique, religieuse et à cause unique (environnementaliste, animaliste, antiféministe…). *« La construction de la radicalisation est la même dans 90 % des situations. Dans de très larges cas, il s'agit de radicalisation islamique, mais d'autres formes sont tout aussi inquiétantes »,*rappelle Olivier Hassid, également directeur de la revue *Sécurité & Stratégie* et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet.

Selon le CPRMV, la radicalisation désigne *« le processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes - comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale ».*

Un baromètre des comportements

Pour répondre au besoin de prise en charge précoce des individus radicalisés – ou en voie de radicalisation –, le cabinet de conseil a élaboré un baromètre des comportements, classés en quatre catégories, selon leur degré de gravité (non significatifs, préoccupants, inquiétants et alarmants). *« Il s'agit d'un instrument pédagogique pour le middle management, qui est souvent en première ligne. Il permet de cibler les comportements auxquels ils doivent être attentifs. »*

Il doit les aider par exemple à distinguer ce qui relève de la liberté d'expression religieuse et qui peut se régler par le dialogue, voire par des mesures disciplinaires, et ce qui peut légitimer une inquiétude crédible et faire l'objet d'un signalement (prosélytisme organisé, apologie de groupes extrémistes violents, refus de côtoyer des collègues féminines, consultation de sites de propagande djihadiste…).

Ensuite, PwC préconise un entretien avec le collaborateur concerné. *« C'est une rencontre d'échanges et non d'accusation. Il est important de ne pas le stigmatiser, car cela est un facteur de radicalisation, mais d'explorer la situation de manière objective en se basant sur des faits »,* indique Olivier Hassid. Il est souhaitable ensuite de confier le suivi de la situation à une commission dédiée et aux expertises complémentaires (RH, juridique et sécurité), afin de définir un plan d'action permettant d'apporter une réponse adaptée au degré de gravité de la situation.

Il n'existe pas de solution toute faite. *« Elle doit être construite et adaptée à la culture de l'entreprise, à sa localisation géographique et à son organisation »,*précise Olivier Hassid. Les solutions généralement retenues par les entreprises sont soit la mise sous surveillance du salarié, soit sa mobilité vers un poste moins sensible (mais cela ne règle pas tout), soit son licenciement, avec le risque juridique que cela entraîne. En effet, la jurisprudence est encore floue et l'insécurité juridique sur ces sujets, encore présente.

Prévention

Dans une optique de prévention, les entreprises peuvent également réfléchir à mettre en place des dispositifs dans le règlement intérieur, qui vise à les protéger dans leur cohésion et leur dimension sécuritaire. Il est possible depuis la loi El-Khomri d'août 2016 d'introduire dans le règlement interne d'une entreprise privée un principe de neutralité religieuse, sous certaines conditions.

Pour restreindre des libertés (tels que le port de signes religieux ou autres pratiques religieuses), un employeur peut invoquer la notion de *« nécessité du bon fonctionnement de l'entreprise »* ou des questions d'hygiène et de sécurité. Ces limites doivent être proportionnées et justifiées. Pour rappel, le principe de la laïcité et son corollaire, celui de la neutralité, ne s'imposaient jusqu'à présent que dans les services publics.

Les entreprises peuvent aussi signaler tout processus de radicalisation d'un individu aux autorités publiques compétentes, à savoir le Service central de renseignement territorial (SCRT), le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) ou la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure). Un numéro vert est également disponible (0 800 005 696).

Enfin, conscient qu'une coopération plus étroite entre le monde professionnel et les services de l'Etat est nécessaire, le plan national de prévention de la radicalisation présenté le 23 février par le gouvernement comporte un (petit) volet qui s'adresse aux entreprises (voir lien PDF).

Quatre mesures

Quatre mesures ont été présentées. L'une vise à *« amplifier, en lien avec l'Etat, la sensibilisation des entreprises, des fédérations professionnelles et des réseaux consulaires, avec la création d'une mallette pédagogique spécifique, afin d'uniformiser l'offre de formation sur le repérage des situations à risques, les modalités de signalement aux pouvoirs publics, et les conditions de leur prise en charge dans le fonctionnement de l'entreprise ».*

Une autre recommande une meilleure *« articulation entre les préfectures et les directions régionales des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Direccte) sur le thème de la radicalisation ».*

Puis est évoquée la nécessité de *« sensibiliser les partenaires sociaux réunis au sein de la Commission nationale de la négociation collective (CNNC), avec une régularité annuelle, de façon à avancer dans la prévention de la radicalisation en entreprise en associant organisations syndicales et organisations patronales, auxquelles se joindraient en tant que de besoin les services de l'Etat chargés de la prévention de la radicalisation (SG-CIPDR et ministère de l'Intérieur) ».*

Ces mesures montrent que les dispositifs de coordination et les canaux de dialogue peuvent être améliorés en vue d'une meilleure prévention et prise en charge de la radicalisation.

Gaëlle Picut

Attaque à la Préfecture de police : la radicalisation de Mickaël Harpon n'avait pas été signalée

Au fil des années, l'auteur de l'attaque au couteau s'était rapproché des réseaux salafistes, sans que sa hiérarchie s'en inquiète.

Par Elise Vincent et Nicolas Chapuis Publié le 07 octobre 2019 à 11h03 - Mis à jour le 08 octobre 2019 à 10h00

La prudence des premières heures a laissé peu à peu la place à la consternation, au cours d'un week-end où les informations sur le profil de terroriste islamiste de Mickaël Harpon, l'auteur de la tuerie de la Préfecture de police, se sont accumulées. Trois policiers et un agent administratif assassinés par l'un de leurs collègues, issu de la direction du renseignement de la préfecture de police (DRPP), dont la radicalisation est passée inaperçue au milieu d'un service spécialisé dans la détection des potentiels terroristes… Jean-François Ricard ne pouvait imaginer pire scénario pour sa première conférence de presse de grande envergure, samedi 5 octobre.

Le procureur de la République nommé à la tête du tout nouveau Parquet national antiterroriste en juillet a détaillé l'ensemble des éléments, déjà largement égrenés dans la presse, qui mis bout à bout prouvent que ce fonctionnaire de 45 ans avait adhéré *« à une vision radicale de l'islam »* ces dernières années. Le dossier est autant judiciaire que politique. Interrogé sur France Inter, lundi 7 octobre, Christophe Castaner, le ministre de l'intérieur, a estimé qu'il s'agissait d'un*« dysfonctionnement d'Etat »*, plus que d'un *« scandale d'Etat »*, affirmant qu'il n'avait, pour sa part, pas commis *« d'erreurs ou de faux arbitrages »*. Jeudi 3 octobre, quelques heures après l'attaque, il s'était avancé, au vu de ses premiers contacts avec les collègues de Mickaël Harpon et avec la hiérarchie de la Préfecture de police, en assurant que le tueur n'avait *« jamais présenté de difficulté comportementale »*, ni *« le moindre signe d'alerte ».* Des déclarations démenties dans les faits.

Jean-François Ricard a expliqué que Mickaël Harpon semble avoir approuvé*« certaines exactions commises au nom de cette religion »*, il a manifesté *« son souhait de ne plus avoir certains contacts avec des femmes »* ou a également justifié *« auprès d'un collègue de travail les attentats commis dans les locaux du journal* Charlie Hebdo *en 2015 ».*

Ce dernier élément retient particulièrement l'attention des autorités, qui y voient la faille originelle. Deux policiers de la DRPP avaient indiqué verbalement à un major les déclarations de Mickaël Harpon, qui aurait dit *« bien fait »,* après l'attaque du 7 janvier 2015. D'après un rapport interne rédigé samedi 5 octobre par Françoise Bilancini, la patronne du service de renseignement, et révélé par France Inter, les fonctionnaires n'avaient pas formalisé leur signalement à l'époque. Leur supérieur hiérarchique, un commandant de police, avait été mis au courant et après vérification avait assuré *« qu'il n'y avait pas de sujet avec M. Harpon et qu'il gérait à son niveau ».* L'information n'avait pas été remontée en haut lieu et ne figurait pas dans son dossier administratif.

Pratique plus rigoriste de l'islam

D'autres signaux attestaient, selon le parquet, d'une pratique plus rigoriste de l'islam au fur et à mesure des années. Il avait ainsi adopté une tenue traditionnelle, délaissant ses habits occidentaux, pour se rendre à la mosquée. Il avait cessé par ailleurs de faire la bise aux femmes de son service. Le procureur a également souligné sa fréquentation de personnes susceptibles d'appartenir à la mouvance salafiste.

Les enquêteurs ont également scruté de près le profil de la femme de Mickaël Harpon, interpellée jeudi après les faits et placée en garde à vue. Le matin des faits, elle a conversé par SMS avec son mari, échangeant trente-trois messages*« exclusivement à connotation religieuse »* qui prennent a posteriori une dimension inquiétante, selon Jean-François Ricard. Cette femme, d'origine marocaine, est apparue moins rigoriste que son mari, arborant uniquement des tenues occidentales et ne portant pas le voile. Il semble que ce soit elle qui ait amené Mickaël Harpon à se convertir à l'islam en 2008. Elle a été libérée dimanche après-midi.

Elle avait en outre en commun avec son mari d'être malentendante. Les enquêteurs se sont penchés sur le lourd handicap dont était affecté Mickaël Harpon. Ce dernier ne semblait cependant pas souffrir en particulier d'un isolement professionnel et apparaissait intégré à la vie de son service et à l'institution en général. Il avait fait des demandes pour évoluer au sein de la Préfecture, dont certaines lui avaient été refusées.

Enfin, l'enquête a essayé de retracer les minutes qui ont précédé le passage à l'acte de Mickaël Harpon. Si sa femme a confirmé qu'il s'était réveillé très agité en pleine nuit, son comportement par la suite, décortiqué grâce aux vidéosurveillances, ne *« trahit aucune fébrilité »*, selon Jean-François Ricard. Il est arrivé au travail vers 9 heures, avant de s'absenter pour aller acheter de l'autre côté de la Seine les deux couteaux qui lui serviront à commettre son attentat. L'examen de la scène de crime a révélé un passage à l'acte extrêmement violent avec des coups portés à la gorge et à la poitrine. Sa trajectoire meurtrière s'achève quelques instants plus tard dans la cour de la Préfecture de police, sous les balles d'un jeune gardien de la paix, en fonctions depuis seulement six jours. Il laisse derrière lui quatre personnes décédées, deux blessés et une foule d'interrogations.

Elise Vincent et **Nicolas Chapuis**

L'université de Cergy retire une fiche de détection de la radicalisation après un tollé

Adressé lundi 14 octobre aux personnels de l'université, le document répertorie des « signaux faibles » censés permettre de déceler le « processus » chez les étudiants ou collègues.

Par Camille Stromboni Publié le 14 octobre 2019 à 21h45 - Mis à jour le 15 octobre 2019 à 16h10

« Apparition du voile », « changement de physionomie » avec *« port de la barbe sans moustache », « changement vestimentaire »* avec *« port d'une djellaba »,« absentéisme récurrent aux heures de prières », « refus de l'autorité des femmes », « arrêt de consommation de boissons alcoolisées »…* Voilà quelques-uns des*« signaux faibles »* censés permettre de détecter un *« processus de radicalisation »*chez les étudiants ou les collègues.

C'est en tout cas ainsi qu'ils ont été présentés, dans une fiche adressée, lundi 14 octobre, à l'ensemble des personnels de l'université de Cergy-Pontoise, signée du fonctionnaire sécurité-défense de l'établissement.

Dévoilés sur les réseaux sociaux, des extraits de ce document ont provoqué un tollé dans les cercles d'universitaires et au-delà. Contacté, le président de l'université, François Germinet, dit regretter un *« message très maladroit »*. Le document – qui prenait la forme d'un fichier Excel à remplir et à faire remonter à l'administration – va être retiré et ne sera ni utilisé ni mis à disposition des personnels, a-t-il annoncé dans la soirée de lundi. *« Je comprends que cela ait heurté les sensibilités, nous allons adresser un mail d'excuses »,* indique-t-il.

RECTIFICATIF https://t.co/vjhx73nrJi
— UniversiteCergy (@Univ Cergy-Pontoise)

« J'ai honte »

Il y a deux types de menaces d'attaques terroristes : exogène et endogène, peut-on lire dans ce courriel, que *Le Monde* a consulté dans sa version intégrale. Pour ce qui est de la menace endogène, c'est-à-dire *« lorsqu'un ou plusieurs individus appartenant à la structure commettent des attentats »,* la prévention repose en grande partie sur *« la vigilance de tous »*. Avec, pour première étape, la *« détection de personnes susceptibles d'être en cours de radicalisation »*. D'où cette liste d'une cinquantaine de « signaux », allant, pour ceux *« liés au comportement d'une personne connue »,* de l'apparence physique à la réintégration de pratiques religieuses en passant par la défense de nouvelles convictions. *« La sécurité étant l'affaire de tous,* conclut le responsable, *signaler des événements qui pourraient avoir des conséquences graves est un acte de civisme. »*

« J'ai honte », a immédiatement réagi sur le réseau social Twitter Clément Carbonnier, maître de conférences en économie, en détaillant certains de ces items, provoquant des centaines de réactions. Actuellement professeur invité à l'université de Sherbrooke, au Canada, l'universitaire n'en revient pas. *« On demande à des fonctionnaires de faire remonter des informations sur les signes religieux des étudiants, c'est un fichage par rapport à la croyance,* s'émeut-

il. *On passe un cap monstrueux, en nous demandant clairement de dénoncer nos étudiants ou nos collègues musulmans. »*

Une indignation partagée par certains de ses collègues, étrillant une liste*« sidérante ». « Si je devais l'utiliser pour une autoanalyse, j'aurais de bonnes chances de gagner un voyage gratuit à Guantanamo »,* écrit ainsi Renaud Epstein, maître de conférences à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (créé par les universités de Cergy et de Versailles).

La ministre « désapprouve »

Sans excuser cette *« maladresse »,* le président François Germinet rappelle néanmoins que *« tous les opérateurs de l'Etat ont vocation à faire remonter des signalements de radicalisation, pas seulement islamistes, auprès des services de la préfecture quand ils y sont confrontés »*. C'est la mission du fonctionnaire sécurité-défense, présent dans chaque université, qui a aussi la casquette de « référent radicalisation » à Cergy, comme dans nombre d'établissements. Cette mission a été systématisée progressivement dans les facs dans le cadre du Plan national de prévention de la radicalisation, annoncé par le gouvernement le 23 février 2018.

« Il n'est pas question de faire un repérage actif, *mais l'intention demeure : il faut informer les collègues sur comment réagir quand un étudiant prononce des propos très virulents, que ce soit d'extrême droite ou islamistes »,* décrit-il. Un ou deux cas de signalisation à la préfecture interviennent chaque année dans cet établissement de 20 000 étudiants.

D'aucuns, ce 14 octobre, ont forcément fait le lien avec l'attentat à la Préfecture de police, le 3 octobre, imaginant une initiative de prévention du ministère de l'intérieur. Lors de son discours d'hommage aux quatre victimes de cet attentat, le 8 octobre, Emmanuel Macron a notamment prôné une « société de vigilance » face à « l'hydre islamiste »*,* demandant à *« chaque citoyen »* de signaler des comportements suspects.

Du côté du ministère de l'enseignement supérieur, on assure qu'aucune directive en ce sens n'a été donnée par l'Etat. *« Je désapprouve la "fiche de remontée de signaux faibles", justement retirée par l'@UniversiteCergy,* a réagi Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, sur Twitter. *Si la lutte contre la radicalisation appelle la vigilance de chacun, ce combat ne sera jamais gagnant s'il s'appuie sur des préjugés et des caricatures. »*

Une prise de position qui ne suffit pas à dissiper le malaise chez certains. N'est-ce pas le ministère de l'enseignement supérieur qui a envoyé, à la rentrée, dans l'ensemble des établissements, deux feuilles à afficher dans les espaces enseignants, dénommées « Prévenir la radicalisation » ?

On n'y trouve pas de tels détails ciblant la religion musulmane, mais le déroulé établissant les *« signes distinctifs »* est similaire. Y sont listés le *« changement soudain de comportement (habitudes alimentaires, vestimentaires…) »,* les*« absences répétées en cours »,* ou encore le *« refus de serrer la main d'une personne de sexe opposé »*. *« Il convient de partager sans délai l'information »,*peut-on lire dans ce document, qui donne au fonctionnaire de sécurité défense la charge de l'élaboration d'une *« chaîne d'alerte adaptée à la réalité du terrain »*.

Après l'école, dont le rôle en matière de « signalement » a été interrogé après*Charlie Hebd*o, voici donc l'université bousculée par les mêmes questionnements.*« Il y a une différence* [entre la mission officielle et] *le fait de ficher des étudiants par voie électronique,* réagit Florent Tétard, enseignant-chercheur à l'université Paris-XIII. *Il n'empêche, cette démarche ressemble fortement à une traduction des éléments envoyés par le ministère de l'enseignement supérieur, eux-mêmes très proches de ceux de l'éducation nationale. »*

Camille Stromboni

Prévention de la radicalisation : une formation polémique à l'université Paris-I

Après le tollé autour de la fiche de « détection des signaux faibles » de la radicalisation, retirée par l'université de Cergy, la Sorbonne a suspendu un séminaire de deux jours sur le sujet à la suite de contestations d'universitaires.

Par Camille Stromboni Publié le 28 octobre 2019 à 09h54 - Mis à jour le 28 octobre 2019 à 10h00

Une *« maladresse »*. C'est ainsi que le président de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Georges Haddad, qualifie le module intitulé « Prévention de la radicalisation : compréhension des phénomènes et détection des signaux faibles », que devait dispenser son établissement. Face à la levée de boucliers d'une partie de la communauté universitaire, le président a annoncé, le 21 octobre, la suspension de ces deux jours de séminaire de formation continue (pour adultes), non diplômant, prévus notamment les 21 et 22 novembre, confirmant une information de *Mediapart.*

« Nous ne l'annulons pas », affirme néanmoins Georges Haddad, qui dit avoir voulu *« calmer le jeu »*. *« Notre université ne fuit pas ses responsabilités, c'est sa mission de traiter d'une question de société comme la radicalisation. »* Mais pas avec ce type de programme, *« trop ciblé sur l'islam »*, dit-il, et aux *« intitulés ambigus »*.

La polémique est intervenue à peine une semaine après le tollé provoqué par une fiche de *« détection des signaux faibles »* de la radicalisation, à l'université de Cergy, qui devait servir aux enseignants à faire remonter des changements de comportement chez les étudiants, tel que le port de la barbe, de la djellaba ou du voile ; une *« maladresse »* là encore annulée par son président, le 14 octobre.

Les échanges d'e-mails entre enseignants de la Sorbonne attestent de la même manière du caractère inflammable de la question. Une intersyndicale de personnels (FSU, CGT, SUD-Education) s'est fait l'écho de leur émoi en demandant, le 18 octobre, la suspension de la *« formation courte »*, *« qui par son seul intitulé est très problématique »*. *« Nous avons pu constater récemment que de nombreuses initiatives théoriquement vouées à la prévention s'apparentaient de fait à des formes de discrimination »*, écrivent-ils dans un courrier au président.*« Cela voudrait dire que Paris-I construit des modes de repérage parmi sa communauté de personnes potentiellement dangereuses, ce qui n'a point de sens,*abonde le professeur d'histoire Pierre Serna. *A moins de vouloir créer une paranoïa xénophobe, aux antipodes des valeurs humanistes de notre université. »*

« Laïcité non dévoyée »

L'intersyndicale étrille particulièrement la séance de trois heures et demie qui avait pour thème « Identifier des signaux faibles, les analyser, les évaluer ».*« Dans le climat national délétère marqué par une forte stigmatisation des musulmans, il nous tient à cœur que notre université* (…) *prenne toute sa place dans la défense des principes républicains qui fondent une laïcité non dévoyée »,*défendent-ils.

Dans l'entourage de la présidence, on reconnaît *« une conjonction de circonstances malheureuses »*. Hasard du calendrier : le programme du module a été mis en ligne deux jours avant l'attentat à la Préfecture de police, à Paris, qui a remis les projecteurs sur la question de la radicalisation. Lors de son discours d'hommage aux quatre victimes, le 8 octobre, Emmanuel Macron a prôné une*« société de vigilance »* face à *« l'hydre islamiste »*.

Ironie de l'histoire : ces deux jours ont été conçus initialement pour un public restreint, dans le cadre d'un partenariat avec la Grande Mosquée de Paris. Une quarantaine d'imams devaient y assister, fin octobre. Estimant que cette thématique de la radicalisation était un sujet à même d'intéresser d'autres publics, le service de formation continue a décidé de l'ouvrir à des cadres de la fonction publique (police, gendarmerie, éducation nationale), des élus, des avocats, ou encore des dirigeants d'entreprises…

Mais au-delà du programme du module, la personnalité en charge de l'animer – l'écrivain et journaliste Mohamed Sifaoui – fait elle aussi débat parmi les universitaires opposés à ce module, qui se sont inquiétés du recours à un profil « extérieur » parfois contesté. L'établissement a pourtant les ressources en interne, rappelle-t-on, en évoquant le diplôme universitaire (DU) pluridisciplinaire, monté voilà trois ans, intitulé « Connaissance de la laïcité ».

Un discours difficile à entendre pour l'intéressé. *« L'université est venue me chercher en octobre 2017 pour travailler à cette formation, j'ai monté ce projet, pluridisciplinaire, il a été validé par Paris-I, et par la Grande Mosquée, qui a communiqué officiellement dessus le 16 octobre »*, égrène Mohamed Sifaoui, qui vient de publier *Taqiyya ! : comment les Frères musulmans veulent infiltrer la France* (L'Observatoire, 416 pages, 22 euros). Et de rappeler qu'il *« travaille sur le terrorisme islamiste depuis trente ans »*, et sur une *« nomenclature de 250 signaux faibles, en examinant le profil de ceux qui sont passés l'acte… »*. *« Je ne comprends pas qu'on jette ainsi l'anathème sur un titre, un intitulé de cours, sans en connaître le contenu »*, s'énerve l'essayiste, qui voit cette suspension comme le résultat des pressions d'enseignants et *« d'associations islamistes »*.

Camille Stromboni

Terrorisme : « les psychiatres n'ont pas vocation à collaborer avec le ministère de l'intérieur »

David Gourion

Psychiatre libéral, ancien chef de clinique à l'hôpital Sainte-Anne

David Gourion (Psychiatre libéral, ancien chef de clinique à l'hôpital Sainte-Anne)

Le ministre de l'intérieur veut « mobiliser » les hôpitaux psychiatriques contre la menace terroriste, le psychiatre David Gourion est « consterné ».

Publié le 21 août 2017 à 13h42 - Mis à jour le 21 août 2017 à 14h25

« Il y a quelques mois, le prestigieux « British Medical Journal » publiait un éditorial qui mettait précisément en garde contre l'idée que les terroristes sont essentiellement des malades mentaux car les données dont nous disposons ne le confirment pas ». (Photo : le ministre de l'intérieur Gérard Collomb lors d'une conférence de presse donner Place Beauvau, à Paris, le 31 juillet). LIONEL BONAVENTURE / AFP

TRIBUNE. Juste après les attentats en Espagne, le ministre de l'intérieur Gérard Collomb a déclaré sur les ondes (RTL, vendredi 18 août) vouloir mettre en place une *« mobilisation de l'ensemble des hôpitaux psychiatriques et des psychiatres libéraux de manière à essayer de parer à cette menace terroriste individuelle »*. Il a précisé que *« des protocoles »* seraient mis en place dans le cas où *« lorsqu'un certain nombre de gens ont des délires autour de la radicalisation islamique »* . Il y aurait ensuite *« un échange avec celles et ceux qui les côtoient » ,* c'est-à-dire les soignants. Cette déclaration est consternante, pour plusieurs raisons.

Les trajectoires individuelles des terroristes sont très variées

D'une part, cette idée repose sur une assertion scientifiquement fausse : le lien entre maladie mentale et terrorisme n'est pas avéré. En effet, Gérard Collomb a évoqué des terroristes *« qui se radicalisent brutalement avec souvent des profils psychologiques extrêmement troublés »*. Il y a quelques mois, le prestigieux *British Medical Journal* publiait un éditorial qui mettait précisément en garde contre l'idée que les terroristes sont essentiellement des malades mentaux car les données dont nous disposons ne le confirment pas.

Les trajectoires individuelles des terroristes sont très variées. Le fait d'avoir été soumis à des difficultés socio-économiques ou d'être passé par un circuit psychiatrique est loin d'être omniprésent. Idem pour les maladies mentales : contrairement aux idées reçues, les patients dépressifs, schizophrènes ou autistes ne sont absolument pas représentatifs des bataillons terroristes. De plus, il a été montré que les patients qui souffrent de troubles psychiques ne commettent pas plus d'homicides que la population générale (ils en sont en revanche plus souvent victimes).

Nombreux profils de terroristes

D'autre part, les cadres recruteurs des terroristes s'en méfient en les estimant trop désorganisés, difficiles à former et risquant de mettre en péril le succès de leurs opérations. Il est possible que certains terroristes soient des malades mentaux et si nous avons à les prendre en charge, il nous appartient de les signaler. Mais, ce n'est vraisemblablement pas dans les hôpitaux psychiatriques que la plupart des filières terroristes se créent. On le sait : de nombreux profils de terroristes sont d'anciens délinquants qui ont « échoué » dans leur « carrière » et veulent prendre un nouveau départ.

Par ailleurs, nous sommes une société de droit. La loi sur le secret médical n'est pas compatible avec la mise en place d'une *« collaboration »* entre psychiatres et services de police. Le Conseil national de l'Ordre des Médecins (CNOM, lien vers PDF) s'est d'ailleurs exprimé très clairement sur son site. Il rappelle que selon la loi, *« quiconque pouvant empêcher par son action immédiate, sans risque pour lui ou pour les tiers, soit un crime, soit un délit (…) s'abstient volontairement de le faire »* sera condamné mais il souligne toutefois la prudence qui s'impose face à un risque de dérive : *« la radicalisation ne doit pas être confondue avec le fondamentalisme religieux (islam rigoureux ou salafiste quiétiste) qui est une pratique qui adopte des postures cultuelles rigoureuses mais ne recourant pas à la violence. Respecter le secret est un comportement imposé par la nature des informations dont la divulgation à des tiers pourrait porter atteinte à la réputation, à la considération ou à l'intimité de la personne qui s'est confiée au médecin ; le droit au respect de l'intimité est inscrit dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme. »*

Quand le politique se mêle de psychiatrie, il faut être extrêmement prudent

D'un point de vue éthique, l'idée d'un *« protocole »*concernant le repérage systématique de patients ayant un profil particulier pose de vraies questions. Quand le politique se mêle de psychiatrie, il faut être extrêmement prudent. Souvenons-nous de la polémique nauséabonde qu'avait soulevée la proposition, heureusement abandonnée, de Nicolas Sarkozy de placer des bracelets électroniques aux pieds des patients comme on le fait à ceux des criminels de droit commun.

Et puis, concrètement, comment s'organiserait cette *« collaboration »* des services de l'Intérieur avec les psychiatres ? Serons-nous invités bientôt à remplir une fiche décrivant les symptômes de nos patients susceptibles d'être des fous de Dieu ? D'un point de vue clinique, la plupart des patients schizophrènes en période de bouffée délirante aiguë ont des idées mystiques en relation avec Dieu et la religion.

La banalité du mal

Ceux qui sont d'origine musulmane seront-ils dès lors automatiquement anathématisés ? Et ces signalements, qu'en ferons-nous ? Le ministre a déclaré que le gouvernement avait décidé de recourir en matière de déradicalisation à des travailleurs sociaux *« parce que l'expérience (des centres spécialisés) s'est révélée un échec (…) Nous allons forger une doctrine nouvelle sur la déradicalisation »*. Qui seront ces travailleurs sociaux ? Quelle est cette « nouvelle doctrine » ?

Hannah Arendt écrivait*« c'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal »*

Il faut aussi se souvenir que les malades mentaux ont régulièrement fait l'objet, depuis le Moyen Age, de stéréotypes, de préjugés et de persécutions. La plus grande expérience de collaboration entre psychiatres et autorités gouvernementales a conduit à leur « euthanasie » massive. C'était dans l'Allemagne nazie. Le

risque, dans le fait d'essentialiser le terrorisme d'aujourd'hui autour de la folie, est de croire qu'il y aurait des monstres radicalement différents de nous, des fous, et que les terroristes en font partie.

Hannah Arendt évoquait la banalité du mal en constatant que la plupart des nazis n'étaient ni des fous ni des monstres. Elle écrivait également *« c'est dans le vide de la pensée que s'inscrit le mal »*. Justement, pour établir une politique de lutte contre le terrorisme, il ne faut pas une doctrine, il faut une vraie pensée.

Plutôt que de chercher les terroristes chez nos patients en souffrance, les responsables politiques feraient mieux de nous aider à battre en brèche les stéréotypes stigmatisants que véhicule la société sur la maladie mentale. Nos malheureux patients sont déjà suffisamment angoissés par leurs troubles, laissons-les tranquilles.

David Gourion, psychiatre, est l'autre de *La fragilité psychique des jeunes adultes* (Editions Odile Jacob, 2015)
David Gourion (Psychiatre libéral, ancien chef de clinique à l'hôpital Sainte-Anne) et **David Gourion (Psychiatre libéral, ancien chef de clinique à l'hôpital Sainte-Anne)**

Radicalisation : un fichier inquiète des psychiatres

Une base de données conservera trois ans les noms des malades internés d'office

Par Elise Vincent Publié le 02 juin 2018 à 10h30 - Mis à jour le 02 juin 2018 à 10h30

Article réservé aux abonnés
Le sujet agite une partie des professionnels de la psychiatrie depuis quelques jours. Le 23 mai, un décret paru au *Journal officiel* a validé l'extension du fichier des personnes ayant subi des soins psychiatriques sans consentement (Hopsy) dans un but de prévention de la radicalisation. En clair, l'élargissement de la durée de l'enregistrement dans ce fichier de toutes les personnes qui auraient été internées à la suite d'un épisode de fragilité mentale.

Alors que la préservation du secret médical est depuis longtemps un sujet sensible chez beaucoup de praticiens, ce décret est l'aboutissement d'une des 60 mesures annoncées dans le dernier plan national de prévention de la radicalisation, dévoilé en février : la mesure 39 en particulier. Dans un langage très technique, celle-ci prévoyait d'*« actualiser les dispositions existantes relatives à l'accès et à la conservation des données sensibles »* contenues dans le fichier Hopsy.

Le dernier décret ne crée pas de nouveau fichier, mais il allonge de un à trois ans la durée de conservation des données de toute personne ayant pu être concernée par un internement psychiatrique. Il centralise par ailleurs des données auparavant éparpillées dans les départements. Le fichier Hopsy pourra désormais être interrogé nationalement. Une évolution qui marque la prise en compte de la dimension psychiatrique observée dans plusieurs passages à l'acte terroriste ces dernières années, comme lors de l'attentat de Nice, en juillet 2016.

« Stigmatisation »

« Ce qui nous inquiète c'est la stigmatisation qu'opère cette conservation des données de toutes les personnes ayant pu subir un simple moment dépressif dans leur vie. Le décret ne prévoit aucune possibilité de s'opposer à son enregistrement », alerte Michel David, psychiatre, président de l'Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (ASPMP) et membre du bureau du principal syndicat des psychiatres ayant une activité hospitalière, le SPH. Selon le docteur David, son syndicat travaille à un recours gracieux auprès du premier ministre et à un référé-liberté au Conseil d'Etat. Une démarche toutefois non suivie, à ce stade, par d'autres organisations de praticiens.

Cette évolution prend en compte la dimension psychiatrique observée dans plusieurs attaques terroristes

Au cabinet de la ministre de la santé, Agnès Buzyn, on se veut rassurant : *« Il n'y a pas de changement fondamental. Les études montrent qu'une personne qui a été malade risque de rechuter dans une période qui va de un à trois ans. Il fallait donc simplement adapter le fichier à cette réalité. » « La radicalisation n'a pas plus de mono-causalité psychiatrique que de mono-causalité économique ou religieuse, mais la dimension psychologique ne peut pas être totalement écartée »,* plaide pour sa part Muriel Domenach, la secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Feu vert de la CNIL

Au ministère de l'intérieur, on avance d'autres intérêts. *« L'enjeu n'est pas juste la radicalisation, mais aussi toutes les procédures administratives qui prévoient une consultation préalable d'Hopsy telles que la délivrance d'autorisations de détention d'armes qui revient aux préfets. »* Ces derniers n'auront toutefois pas d'accès direct au fichier. Comme toute une liste de personnes destinataires (procureurs, maires, etc.), ils devront passer par le filtre des personnels habilités des établissements de soins ou des agences régionales de santé (ARS).

Cette extension d'Hopsy s'accompagne de recommandations faites par les ARS aux directeurs d'établissement de santé. Le but : qu'ils signalent systématiquement, et dans un délai de moins de vingt-quatre heures, les sorties définitives des personnes internées, comme a pu le constater *Le Monde* dans un courrier du 28 mars, adressé par l'ARS de Normandie aux directeurs d'établissement. Des recommandations qui s'inscrivent là aussi dans le*« renforcement »* des relations entre professionnels de santé et préfectures voulu par le plan de prévention de la radicalisation.

Malgré quelques réserves – notamment sur la durée de conservation des données –, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a donné son feu vert, dans un avis du 3 mai, à l'extension du fichier Hopsy.

Elise Vincent

Radicalisation et psychiatrie : les données de deux fichiers pourront être consultées par les préfets

Des psychiatres et des associations de patients y voient des « amalgames entre maladie psychique et terrorisme ».

Le Monde avec AFP Publié le 07 mai 2019 à 12h00 - Mis à jour le 07 mai 2019 à 12h23

Les autorités de l'Etat – les préfets dans les départements et le préfet de police à Paris – pourront être prévenues lorsqu'une personne fichée pour *« radicalisation terroriste »* est hospitalisée sans consentement pour des raisons psychiatriques, selon un décret du ministère des solidarités et de la santé publié mardi 7 mai au*Journal officiel*.

Ce texte a *« pour objet la prévention de la radicalisation »*. Il autorise le croisement de deux fichiers de données à caractère personnel (identité, date de naissance, etc.). L'un, nommé Hopsyweb, concerne les personnes subissant des*« soins psychiatriques sans consentement »*, et l'autre est le Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

Le décret paru mardi en complète un premier publié le 23 mai 2018, qui autorisait le traitement et la consultation par les autorités des données de Hopsyweb. Ce premier décret avait été dénoncé par des psychiatres et des associations de patients, qui y avaient vu des *« amalgames entre maladie psychique et terrorisme »*. Il fait l'objet de plusieurs recours devant le Conseil d'Etat pour demander son annulation.

Selon le nouveau décret, *« les noms, prénoms et dates de naissance »* figurant dans Hopsyweb pourront être *« mis en relation avec les mêmes données d'identification enregistrées dans le* (…) *FSPRT ». « Lorsque cette mise en relation révèle une correspondance des données comparées, le représentant de l'Etat dans le département où a eu lieu l'admission en soins psychiatriques sans consentement et*(…) *les agents placés sous son autorité* (…) *en sont informés »*, stipule le texte.

La CNIL saisie

Ce décret s'accompagne d'un avis de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), organisme chargé de s'assurer du bon usage des données personnelles. L'autorité *« souligne la différence profonde d'objet entre les deux fichiers en présence, l'un faisant état d'antécédents psychiatriques d'une certaine gravité, l'autre ayant la nature d'un fichier de renseignement »*.

Par conséquent, la mise en relation des deux fichiers *« ne peut être envisagée qu'avec une vigilance particulière »*, prévient la CNIL, selon laquelle le dispositif*« pose question »* du point de vue du secret médical.

Le lien entre santé mentale, radicalisation, voire attentats est une question polémique. En août 2017, le ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Collomb, avait dit vouloir mobiliser les hôpitaux psychiatriques et les psychiatres *« pour identifier les profils qui peuvent passer à l'acte »*. Il estimait qu'*« à peu près un tiers »* des personnes signalées pour radicalisation *« présentent des troubles psychologiques »*. Nombre de psychiatres s'étaient élevés contre ces propos. L'ordre des médecins avait rappelé *« la nécessité absolue de préserver les principes fondamentaux de l'exercice professionnel, en particulier celui du secret médical »*.

Des associations de psychiatres et de patients réclament le retrait d'un décret liant radicalisation et psychiatrie

Le lien entre santé mentale, radicalisation voire attentat est une question polémique.

Le Monde avec AFP Publié le 13 mai 2019 à 14h15

Vingt-trois associations de psychiatres et de patients réclament l'abrogation d'un décret publié le 7 mai au *Journal officiel* qui lie psychiatrie et *« radicalisation terroriste »*.

La parution de ce décret *« constitue une étape supplémentaire inacceptable et scandaleuse au fichage des personnes les plus vulnérables touchées par la maladie mentale dans notre pays »*, s'insurgent-elles dans un communiqué commun. Elles dénoncent un *« amalgame indigne entre le champ sanitaire et celui de prévention de la radicalisation »*.

Parmi les signataires figurent le Syndicat des psychiatres des hôpitaux (SPH), l'Union syndicale de la psychiatrie (USP), l'Association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (ASPMP) ou encore la Fédération nationale des associations d'usagers en psychiatrie (FNAPSY).

Ce décret autorise le croisement de deux fichiers de données à caractère personnel (identité, date de naissance, etc.), avec comme objectif *« la prévention de la radicalisation »*. Le premier, nommé Hopsyweb, concerne les personnes subissant des *« soins psychiatriques sans consentement »*. Le second est le Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

En vertu de ce décret, les préfets pourront être prévenus lorsqu'une personne fichée pour *« radicalisation terroriste »* est hospitalisée sans consentement pour des raisons psychiatriques.

Série de recours

Dans un avis publié en même temps que le décret, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a estimé que la mise en relation des deux fichiers ne pouvait être *« envisagée qu'avec une vigilance particulière »*.

Le décret publié le 7 mai complète un premier texte du 23 mai 2018, qui autorisait le traitement et la consultation par les autorités des données de Hopsyweb.

Ce premier décret avait déjà été dénoncé par des psychiatres et les patients. Il fait l'objet de plusieurs recours devant le Conseil d'Etat, déposés par le Conseil national de l'Ordre des médecins et des syndicats ou associations de psychiatres.

Vendredi, le Conseil de l'Ordre a annoncé qu'il envisageait d'attaquer également le deuxième décret et qu'il prendrait une décision le 17 mai.

L'administration pénitentiaire verrouille le débat interne sur la radicalisation

Alors que la prévention de la radicalisation violente en prison tâtonne, l'expression publique de voix critiques de syndicalistes est bâillonnée par la direction.

Par Romain Ouertal Publié le 22 mai 2017 à 11h37 - Mis à jour le 22 mai 2017 à 12h17

Article réservé aux abonnés

Depuis sept ans qu'elle travaille au sein du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Lot-et-Garonne, Eglantine Bourgognon a une habitude. Conseillère d'insertion et représentante CGT, elle partage régulièrement, via sa boîte mail professionnelle, des articles ou des décisions de justice qui touchent*« à ce qui nous occupe : la politique pénale, la gestion de la délinquance… ».*Transmis aussi bien à des collègues qu'à des membres de la direction, ces mails n'avaient, d'après elle, jamais posé de problèmes particuliers. Au contraire,*« jusqu'à maintenant, j'avais plutôt eu des retours positifs, c'est aussi le devoir d'un fonctionnaire de s'informer »,* justifie-t-elle. Le 23 mars 2017, c'est un article sur le thème de la radicalisation qu'elle partage.

Le sujet est sensible. Les conseillers d'insertion et de probation, dont la mission est de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, peuvent être appelés à contribuer à « *la prévention de la radicalisation violente* ». Un changement critiqué notamment par la CGT insertion-probation et la Snepap-FSU, majoritaires au sein des SPIP, qui y voient le risque d'une dénaturation de leur métier et une atteinte « *à la relation de confiance* » avec les personnes qu'ils ont en entretien.

Dès le lendemain, un mail de son supérieur vient signifier à Eglantine Bourgognon qu'il ne lui appartient pas de *« diffuser des articles d'opinions »* par sa messagerie professionnelle et qu'elle s'exposerait *« à une sanction disciplinaire si cela se renouvelait ».* L'article en question, « Radicalisation et mystifications », a pourtant été écrit par deux enseignants-chercheurs du laboratoire de recherche de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, qui forme l'ensemble des personnels pénitentiaires en France. *« Ce thème est tellement sensible que la direction veut tout maîtriser »,* lance Eglantine Bourgognon qui, depuis, n'a plus partagé d'autres articles. Dénoncée par la CGT à travers des tracts, la menace de sanction n'est pas allée plus loin.

Forme de censure

Apparemment anodin, l'incident est pour le syndicat symptomatique *« d'une administration qui ne supporte pas que ses personnels aient une pensée différente sur ce sujet »,* explique Delphine Colin, représentante nationale de la CGT insertion-probation. L'affaire rappelle le cas de Mylène Palisse. Cette conseillère du SPIP des Hautes-Pyrénées, également représentante CGT, avait émis en avril 2016 des critiques dans les colonnes du quotidien *L'Humanité* sur les *« grilles d'évaluation de la radicalisation ».*

Dans ses propos, la conseillère mettait en cause le caractère très large des critères retenus et y réaffirmait la vocation sociale de son métier. *« Il n'y avait rien de très virulent,* affirme-t-elle aujourd'hui. *Je ne faisais que développer le point de vue de la CGT. »* Sa fonction de représentante syndicale étant absente de la première version de l'article, l'administration pénitentiaire lui a notifié le 31 janvier 2017 sept jours de suspension avec sursis, pour manquement au devoir de neutralité auquel sont soumis les fonctionnaires pénitentiaires. Elle a déposé un recours contre cette décision devant le tribunal administratif de Pau à la fin du mois de mars. *« Ce n'est pas seulement de moi qu'il s'agit. Le fond, c'est la liberté d'expression syndicale. Cela a été utilisé pour montrer à la profession qu'il ne faut pas parler, pas penser sur ce sujet »,* insiste-t-elle.

Une vision que ne partage pas l'administration pénitentiaire. *« Ce qui a posé problème, c'est le fait de commenter une mesure expérimentale, soumise aux syndicats pour avoir des retours qu'on attendait en interne, pas dans la presse »,*indique un porte-parole de la direction. Quant au débat plus large sur la nature du travail des SPIP, « *il est parfaitement légitime, mais la menace terroriste implique une transformation générale des métiers pénitentiaires ».*

Perçu par les syndicats comme une forme de censure, le cas de Mylène Palisse pourrait connaître son épilogue « *d'ici à quelques mois ou deux ou trois ans* », selon l'empressement de la justice administrative, d'après Me Frédéric Weyl, son avocat. La CGT, rejointe par le Syndicat de la magistrature ou la Ligue des droits de l'homme, se mobilise pour faire annuler les sanctions.

La CNCDH critique « les injonctions à la détection »

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié, vendredi 19 mai, un avis très critique sur la politique de prévention de la radicalisation, qui risque*« d'atteindre aux droits et libertés fondamentaux ».* Concernant les services pénitentiaires d'insertion et de probation, l'institution déplore *« la contamination du champ de l'action sociale par les impératifs du renseignement ». « Les injonctions à la détection perturbent le travail »* notamment *« en fragilisant le lien de confiance »* avec les personnes condamnées. Et la CNCDH d'inclure dans sa liste de recommandations, de mieux « *garantir l'autonomie des acteurs sociaux et de les renforcer dans leurs fonctions d'origines* ».

Romain Ouertal

« Au Cameroun, on constate une sophistication tactique de Boko Haram »

Pour le chercheur Aimé Raoul Sumo Tayo, « l'approche purement militaire ne peut pas venir à bout » du groupe djihadiste qui sévit dans le nord du pays.

Propos recueillis par Josiane Kouagheu Publié le 25 octobre 2019 à 18h00

Des membres du Bataillon d'intervention rapide (BIR) patrouillent près de Mosogo, dans le nord du Cameroun, le 21 mars 2019. REINNIER KAZE / AFP

Contrairement à ce qu'avait déclaré en 2016 le président nigérian, Muhammadu Buhari, Boko Haram n'est pas *« techniquement défait »* et résiste aux armées des pays du bassin du lac Tchad (Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad) coalisées au sein de la Force multinationale mixte (FMM). Huit ans après sa création, la secte islamiste est devenue, en 2010, un groupe djihadiste armé qui, jusqu'à ce jour, sème la terreur dans une région économiquement dévastée où 2,5 millions d'habitants ont été contraints de se déplacer pour survivre.

Dans son dernier message audio rendu public en octobre, Abubakar Shekau rappelle sa volonté de combattre l'Etat central et l'Etat de Borno, dont la capitale est Maiduguri. *« Pour nous, la démocratie est un acte d'infidélité envers*

Dieu », dit Shekau, qui dirige l'une des deux branches de Boko Haram. L'autre, dirigée par Abou Mosab al-Barnawi, a prêté allégeance à l'Etat islamique (EI) et s'est établie notamment sur les îles et les rives du lac Tchad.

Chercheur en défense et sécurité, actuellement hôte académique à l'Institut d'études politiques de Lausanne, en Suisse, Aimé Raoul Sumo Tayo se rend régulièrement dans le nord du Cameroun, à la rencontre des soldats, administrateurs, chefs traditionnels et habitants. Pour *Le Monde Afrique,* il analyse les mutations de Boko Haram, avec une perspective camerounaise.

Après une période d'accalmie, les attaques de Boko Haram ont repris dans l'extrême-nord du Cameroun. Comment expliquez-vous ce regain d'activité du groupe djihadiste, que certains responsables politiques et sécuritaires ont plusieurs fois déclaré vaincu ?

Le triomphalisme des hommes politiques et de certains analystes découlait d'une mauvaise appréciation de la situation sur le terrain et, surtout, d'une conception totalement dépassée de la notion de victoire dans un contexte de guerre asymétrique. Par naïveté, certains ont cru que la destruction des capacités matérielles de ce groupe conduirait à la fin de l'insurrection.

Or il est clair aujourd'hui que l'approche purement militaire ne peut pas venir à bout de ce groupe. D'autant qu'elle ne s'accompagne pas d'objectifs clairs et pâtit d'une certaine méconnaissance du territoire, renforcée par un manque patent d'infrastructures. A commencer par les routes, dont l'état déliquescent rallonge considérablement les délais d'intervention et affecte le système d'appui mutuel des unités déployées sur le terrain.

Ce dont savent tirer profit les combattants de Boko Haram, qui s'adaptent aux contraintes du territoire où ils opèrent. Par exemple, durant la saison des pluies, on se rend compte qu'ils se déplacent aisément à vélo ou à cheval. Les statistiques des attaques pour cette saison laissent présager une situation extrêmement dégradée. Boko Haram contrôle entièrement la partie nigériane contiguë aux îles camerounaises du lac Tchad, où le groupe a mis en place des structures proto-étatiques.

En juin, au moins seize militaires ont été tués sur l'île camerounaise de Darak, dans le lac Tchad, soit l'une des offensives les plus meurtrières enregistrées par l'armée camerounaise. Depuis, des attaques ont lieu de manière régulière dans la région. Pourquoi l'armée et le Bataillon d'intervention rapide (BIR), son unité d'élite, ne parviennent-ils pas à l'emporter ?

D'abord, il faut noter que Darak ne fait pas partie de la zone de responsabilité de l'opération « Alpha » que conduit le BIR. Cet espace est pourtant devenu, au cours de ces dernières années, le sanctuaire de la secte. De très nombreux combattants ont quitté les monts Mandara pour s'installer sur le lac Tchad. Cet espace s'avère être le ventre mou de la défense du territoire camerounais contre Boko Haram.

Les difficultés de l'armée camerounaise tiennent au fait que les insurgés bénéficient du soutien des populations locales, dont les membres sont majoritairement illettrés, donc facilement manipulables, et s'illustrent par des manifestations de rejet de l'Etat. Ces difficultés sont d'autant plus grandes que la branche de Boko Haram installée sur le lac Tchad s'est assuré le contrôle et la viabilité économique de cet espace, ce qui décuple sa capacité de résilience.

Enfin, selon des sources concordantes, la faction de Boko Haram qui a fait allégeance à l'EI aurait reçu des financements importants. Des recoupements sur le terrain ont permis par exemple de constater une certaine surliquidité des devises à Kousséri *[ville camerounaise frontalière avec le Tchad].* Ce qui provoque une inflation galopante qui n'est pas due uniquement à la forte présence des humanitaires dans cette zone.

Avant l'entrée en guerre du Cameroun contre Boko Haram, en 2014, l'Extrême-Nord était plus une zone de repli et de repos, voire de logistique, qu'une zone d'opération pour Boko Haram. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Des actions multiformes de l'armée camerounaise ont permis de bloquer certains circuits de ravitaillement de la secte, qui transitaient pratiquement tous sur son territoire. Toutefois, dans un contexte local marqué par la baisse des recettes touristiques et la morosité économique née de la fermeture de la frontière, les besoins logistiques de Boko Haram apparaissent comme une bouée de secours pour certains opérateurs économiques locaux. De nombreux commerçants connus et ayant de bons rapports avec les autorités administratives et policières se sont ainsi reconvertis dans le ravitaillement de Boko Haram.

Ces derniers temps, des filières d'achat de sel et d'acide pour la fabrication des engins explosifs ont été découvertes, de même que des circuits de ravitaillement en téléphones satellitaires orchestrés par des personnes en apparence insoupçonnables. Dans une logique de survie, de nombreuses femmes prêtent main-forte à cette logistique, notamment pour les denrées alimentaires et l'acheminement de médicaments.

Vous parcourez régulièrement les zones attaquées par Boko Haram. Quelles sont les dynamiques et les mutations observées ?

Sur le terrain, on constate une sophistication tactique des insurgés. Ce que j'explique, entre autres, par les échanges d'expériences entre combattants ayant opéré sur d'autres théâtres. Ayant pris conscience que la force militaire brute à elle seule ne pourrait pas venir à bout de l'insurrection, le BIR et la FMM ont mis en œuvre des actions d'influence qui, dans le contexte camerounais, consistent en la distribution de vivres aux populations, la construction d'infrastructures, la diffusion des tracts et les « causeries morales », par exemple. Le but de ces opérations est d'agir sur le domaine immatériel, sur les perceptions, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « la bataille du cœur et des esprits ».

L'année dernière, une vidéo montrant des soldats camerounais tirant à bout portant sur des femmes et des enfants a choqué le monde entier…

Le type de guerre que mène le Cameroun à Boko Haram est d'abord un choc de légitimité, avant d'être un duel de capacités. L'image de soldats camerounais assassinant froidement un bébé et sa maman montre qu'à un moment, les forces de sécurité se sont alignées sur la violence des terroristes. Cela aurait pu saper la légitimité de l'armée camerounaise, qui est soumise à un devoir d'exemplarité. Mais au nom de la guerre contre le terrorisme, certaines pratiques extrêmes ont été tolérées.

La gestion de cet incident a donné la fausse impression qu'on avait affaire à des actes commis sur ordre. Les doctrines et pratiques contre-insurrectionnelles recommandent pourtant une maîtrise de la violence et un usage minimal de la force. Le procès de ces militaires pourris est la preuve que les autorités camerounaises semblent avoir compris la nécessité de porter une attention particulière à ce type d'incident.

Les attaques de Boko Haram se sont limitées à ce jour à l'Extrême-Nord. Mais ces dernières années, des kidnappings de Camerounais ont été attribués aux rebelles centrafricains et tchadiens, avec la complicité de criminels locaux sévissant dans les régions frontalières du Nord et de l'Adamaoua. Peut-on craindre que des membres de Boko Haram s'y infiltrent ?

C'est une éventualité qu'il faut sérieusement envisager. Et ce d'autant plus que de nombreux entrepreneurs du banditisme rural transfrontalier ont rejoint Boko Haram, qui offrait alors des perspectives de reconversion. En cas de baisse de rentabilité de ce choix, ces spécialistes de la gâchette pourraient tirer profit de la configuration physique et socio-anthropologique des espaces frontaliers pour mener leurs activités dans les régions du Nord et de l'Adamaoua.

En août 2018, des informations faisaient état de la mort de Mamman Nour, qui représentait la branche la moins radicale de la secte. Son décès a-t-il eu un impact sur le groupe ?
Des informations contradictoires circulent au sujet de sa mort. Certains parlent d'un décès à la suite de luttes intestines. D'autres évoquent une opération militaire dans sa base. Concernant l'impact de sa disparition, c'est difficile à mesurer, car d'autres acteurs sont pratiquement sur la même longueur d'ondes que lui, c'est-à-dire une rupture vis-à-vis de l'approche brutale d'Abubakar Shekau.
Que faire, donc, pour éradiquer Boko Haram ?
Maintenir un outil militaire crédible, renforcer la coopération sécuritaire régionale, mettre en œuvre une stratégie intégrale, avec des volets militaires et non militaires… En fait, il faut mettre en œuvre la véritable déradicalisation. Ce qui consiste à lutter contre les mécanismes qui, à des degrés divers, fabriquent la radicalité. Une telle démarche passe en premier lieu par la réforme de la gouvernance, avec notamment une bonne distribution des ressources et un fonctionnement optimal des mécanismes de la représentation politique, car à bien des égards, l'insurrection de Boko Haram est révélatrice de l'échec des politiques.
Josiane Kouagheu (Douala, correspondance)

Au Sri Lanka, la radicalisation d'une partie des musulmans passée inaperçue

Le pays, qui semblait trop occupé à panser les plaies de la division ethnique entre Tamouls et Cinghalais, assistait depuis quelques années à la montée de l'extrémisme bouddhiste, la religion majoritaire.

Par Julien Bouissou Publié le 27 avril 2019 à 06h54 - Mis à jour le 27 avril 2019 à 11h49

Des policiers montent la garde devant une mosquée avant la grande prière du vendredi à Colombo, le 26 avril. MANISH SWARUP / AP

Reyyaz Salley, chemise à carreaux et courte barbe blanche, arrive essoufflé à la mosquée Dewatagaha de Colombo, ce mardi 24 avril, avec de grandes affiches enroulées sous le bras. *« Le terrorisme et l'extrémisme n'ont pas leur place dans l'islam »*, *« le soufisme est contre le terrorisme »*, *« nous sommes avec nos frères chrétiens en deuil »*. Les slogans imprimés en lettres géantes sont là pour témoigner de la solidarité des musulmans (environ 10 % de la population sri-lankaise) avec le reste du pays.

Des militaires qui montent la garde devant la mosquée posent leurs mitraillettes pour aider à leur accrochage. Depuis les attentats du dimanche de Pâques qui ont fait 253 morts et la proclamation, le lendemain, de l'état d'urgence, l'armée protège les édifices religieux, autant qu'elle les contrôle. Les imams demandent aux soldats postés à l'extérieur s'ils ont l'autorisation de parler à la presse.

Serment d'allégeance à l'EI

Reyyaz Salley, le recteur de la mosquée Dewatagaha qui abrite un sanctuaire soufi, est à la fois anxieux et en colère : *« Personne ne nous a écoutés, alors que nous avions averti les autorités des menaces nous visant. »* Les

groupes islamistes radicaux reprochent aux soufis de révérer les saints, les accusant d'hérésie, et ont attaqué certains de leurs sanctuaires. A tel point que ces derniers avaient pris la plume, en 2015, pour dénoncer dans les journaux du pays l'*« intolérance religieuse »* qui se répandait comme un *« cancer dans la communauté musulmane de l'île »*.

Reyyaz Salley connaissait bien, autant qu'il le redoutait, le groupe djihadiste du National Tawheed Jamaath (NTJ), accusé par Colombo d'avoir participé aux attentats du dimanche 21 avril. Il était devenu la cible des diatribes de son chef Zahran Hashim. Ce dernier s'est donné la mort dans l'attaque-suicide de l'hôtel de luxe du Shangri-La. Sur une vidéo publiée par l'organisation Etat islamique (EI), qui a revendiqué ces attentats, il était apparu à visage découvert en train de guider sept autres kamikazes dans un serment d'allégeance au chef de l'EI, Abou Bakr Al-Baghdadi.

Les forces de sécurité sri-lankaises ont saisi, vendredi, 150 bâtons de dynamite et un drapeau de l'EI dans une maison de Sammanthurai, à l'est du pays, là où aurait été tournée la vidéo de revendication. Quelques heures plus tard, dans la soirée, au moins quinze personnes, dont six enfants, sont mortes dans une localité voisine lors d'un assaut des forces de sécurité contre des djihadistes présumés.

L'importation « des coutumes d'Occident »

Zahran Hashim, âgé d'une quarantaine d'années, était originaire de la région de Batticaloa, sur la côte est de l'île. *« Il est parti de la région après avoir été exclu de la madrasa* [école islamique] *où il reprochait à ses professeurs de ne pas suivre fidèlement les enseignements du Prophète*, confie au *Monde* Sabeel Naleemi, un responsable religieux de Batticaloa qui l'a connu. *Puis il est réapparu autour de l'année 2010. Ses prêches avaient beaucoup de succès, surtout auprès des jeunes. »*Zahran Hashim s'illustrait par des sermons d'une rare violence, dans des vidéos publiées sur Internet et toujours accessibles. Il y dénonce l'importation *« des coutumes d'Occident »* et appelle à la mort des *« infidèles »*.

Le groupe du NTJ qu'il fonde alors, aux alentours de 2014, est peu connu et ne s'est jamais attaqué aux chrétiens. Il est impliqué dans la profanation de statues ou d'effigies de Bouddha et s'attaque aux temples soufis.

En 2017, des affrontements avec un autre groupe musulman ont conduit à l'arrestation de plusieurs membres du NTJ. *« Zahran Hashim a échappé à la police et on ne l'a plus revu depuis »*, explique Sabeel Naleemi, qui accuse les forces de sécurité de ne pas avoir tenté de le retrouver. Des musulmans avaient pourtant manifesté pour réclamer son arrestation.

Une défaillance des services de renseignement autant que des responsables politiques. La menace de l'islamisme radical a sans doute été occultée dans un pays trop occupé à panser les plaies de la division ethnique entre Tamouls et Cinghalais, et qui assiste depuis quelques années à la montée de l'extrémisme bouddhiste – le bouddhisme est la religion majoritaire au Sri Lanka.

« Djihad international »

Les musulmans étaient restés à l'écart de la guerre civile qui a opposé pendant presque trois décennies, jusqu'en 2009, l'armée à la minorité tamoule. Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux avaient même été chassés du nord du pays par la rébellion séparatiste pour ne pas avoir soutenu leur combat pour un Etat indépendant.

Au cours des dernières années, les musulmans ont aussi été attaqués par les bouddhistes extrémistes, mais jamais par des chrétiens. *« Le fait que des hôtels de luxe accueillant des touristes occidentaux et des églises soient ciblés laisse penser que les attaques avaient sans doute peu de rapport avec le contexte interreligieux ou interethnique du Sri Lanka, mais plutôt avec celui du djihad international »*, estime Gehan Gunatilleke, un chercheur en droit qui a étudié les conflits interreligieux au Sri Lanka.

Les huit kamikazes étaient pour la plupart issus de familles aisées. Certains d'entre eux avaient étudié à l'étranger. Depuis dimanche 21 avril, les services de police ont interpellé au moins 76 personnes, dont des ressortissants originaires de Syrie et d'Egypte.

« Groupes d'influence wahhabite »

La radicalisation d'une partie des musulmans sri-lankais est passée inaperçue.*« La libéralisation économique et l'émergence d'une diaspora dans les pays du Golfe au début des années 1970 a introduit sur l'île un mouvement islamique fondamentaliste qui s'est attaché à "purifier" la pratique religieuse de toute influence extérieure »*, explique Gehan Gunatilleke.

Une nouvelle idéologie qui a créé des tensions dans la communauté. L'escalade de violence a démarré en 2009, lorsque des sunnites ont été accusés de détruire un sanctuaire soufi vieux de 150 ans. *« Cette influence s'est également manifestée par des symboles extérieurs qui n'avaient jamais existé dans l'histoire de l'islam au Sri Lanka »*, souligne Gehan Gunatilleke, qui cite la construction de mosquées à l'architecture radicalement différente, ou le port de vêtements comme l'abaya, cette longue tunique recouvrant le corps des femmes. *« De nombreux groupes d'influence wahhabite se sont créés au cours des dernières années, en compétition les uns avec les autres pour recevoir des financements des pays du Golfe*, ajoute Gehan Gunatilleke. *Or, plus ils se radicalisaient, plus ils avaient une chance de recevoir de l'argent. »*

Le groupe islamique Sri Lanka Tawheed Jamaath (SLTJ), qui compte 70 branches dans le pays et a donné naissance à de nombreuses factions comme le NTJ, est la plus puissante organisation d'inspiration wahhabite du pays. Elle entretient des liens étroits avec l'Arabie saoudite. Son siège se trouve dans un quartier musulman pauvre de Colombo, où une salle de prière a été aménagée dans un bâtiment en béton de trois étages au décor spartiate. Elle n'est protégée par aucun militaire et sa porte métallique, à l'entrée, est cadenassée.

« L'islam est une religion de paix et nous condamnons les attaques terroristes », insiste le secrétaire général du SLTJ MFM Faseeh, qui explique que son organisation s'est développée grâce à des actions humanitaires. Le dirigeant ne cache pas ses inquiétudes : *« Depuis l'imposition de l'état d'urgence, nous sommes à la merci de la police qui peut venir à n'importe quel moment nous déclarer coupables. »*

Symbole du syncrétisme religieux

Alors que les tensions restent vives dans le pays, Reyyaz Salley se sent pris en étau entre les islamistes radicaux et les bouddhistes extrémistes. A travers lui, c'est un symbole du syncrétisme religieux qui est menacé. Le long des murs de la mosquée Dewatagaha, recouverts d'« hadiths » peints en lettres dorées, les fidèles brûlent des bâtonnets d'encens comme dans un temple hindou ou bouddhiste. Dans un coin de la pièce, une lampe à huile souvent utilisée dans les fêtes religieuses hindoues porte un croissant de lune, symbole de l'islam.

Ici, les fidèles de toutes les confessions se recueillent devant la tombe en marbre, recouverte d'un tissu de velours vert, du saint soufi Shaikh Usman Waliyullah. Ils viennent dans l'espoir que leurs vœux soient exaucés, en accrochant à la rambarde métallique, qui entoure la tombe, une pièce enveloppée dans un bout de tissu vert.

« Même des femmes chrétiennes viennent ici en jupe », assure un imam. On l'appelle la « mosquée des miracles », comme on appelle l'église de Saint-Antoine, frappée dimanche par une attaque-suicide, l'« église des miracles », c'est-à-dire un lieu davantage associé à un saint qu'à une religion. Une semaine après les attentats-suicides du dimanche 21 avril, c'est toute la mosaïque religieuse et ethnique du Sri Lanka qui se retrouve fragilisée.

Le gouvernement ouzbek essaie de modérer sa politique vis-à-vis de l'islam

Pour contrôler la radicalisation, le gouvernement ne mise pas que sur la répression.

Par Benoît Vitkine Publié le 27 décembre 2019 à 13h45

Mosquée principale de Tachkent, en mai 2006. Maxim Marmur / AFP

La crainte d'une radicalisation de la jeunesse, dans ce pays très majoritairement sunnite où cohabitent de nombreuses communautés, a longtemps permis au pouvoir de justifier son autoritarisme. L'Ouzbékistan a rarement été la cible d'attaques terroristes, mais des ressortissants ouzbeks ou des citoyens d'autres Etats mais d'origine ouzbèke ont été impliqués dans plusieurs attaques ces dernières années, notamment à New York, Stockholm, Istanbul ou Saint-Pétersbourg.

Pendant la période Karimov, les autorités ont exercé un contrôle très strict sur le culte et réprimé impitoyablement toute expression rigoriste, à commencer par le port du voile ou de la barbe. Cette politique destinée à prévenir la radicalisation a en réalité, selon nombre d'observateurs, provoqué l'effet inverse : confrontés, dans l'émigration, à des formes plus libres mais aussi plus radicales de l'islam, des Ouzbeks ont basculé dans le djihadisme.

La transition politique s'accompagne sur ce sujet aussi d'un timide changement. Les appels à la prière ont été autorisés et des aides offertes pour effectuer le pèlerinage à La Mecque. Deux universités islamiques ont été ouvertes. Le président Mirziyoyev met parfois en avant le fait que sa propre mère est voilée.

« Les discours rigoristes sont en augmentation, même chez les imams, qui sont pourtant formés par l'Etat. » Akhmed Rahmanov, qui contribue à des programmes de déradicalisation

« On ne peut pas lutter contre le radicalisme seulement par la répression et le contrôle, explique Sodiq Safoyev, le vice-président du Sénat. *C'est une bataille pour les âmes qu'il faut mener, mais avec une ligne rouge : il n'y a pas de place en Ouzbékistan pour un parti qui se réclamerait de l'islam politique. »* Cette doctrine s'accompagne d'une mise en avant des pratiques « traditionnelles » de la société ouzbèke, avec l'espoir de préempter le discours islamiste.

Mais Akhmed Rahmanov, qui contribue à des programmes gouvernementaux de déradicalisation, est pessimiste : *« Les discours rigoristes sont en augmentation, même chez les imams, qui sont pourtant formés par l'Etat. Comparée à la puissance des messages radicaux, l'alternative actuellement proposée par les politiques reste faible. »*

Les prêches des imams sont contrôlés de près et des survivances du passé refont régulièrement surface. En octobre, la police a ainsi mené un raid sur un marché de Tachkent, arrêtant des hommes barbus avant de les conduire chez le barbier pour être rasés. Routinier sous l'ère Karimov, l'épisode a fait scandale et, signe

supplémentaire du changement, les hommes se sont plaints. Les autorités ont alors prétendu que la manœuvre consistait seulement à s'assurer de la validité de leurs photos de passeport…

Benoît Vitkine (Tachkent (Ouzbékistan), envoyé spécial)

Conclusion

Terrorisme, radicalisation : un arsenal de lois déjà bien fourni

De Marine Le Pen à Laurent Wauquiez, des responsables politiques qui jugent les lois trop permissives occultent l'existence de textes permettant déjà nombre d'applications.

Par Adrien Sénécat Publié le 28 mars 2018 à 17h23 - Mis à jour le 07 mai 2018 à 16h43

Un attentat, une nouvelle loi ? Au lendemain des événements de Trèbes (Aube), plusieurs responsables politiques, de Marine Le Pen à Laurent Wauquiez, réclament de nouvelles mesures pour poursuivre les individus dans la mouvance terroriste. Certaines de leurs pistes, notamment concernant les personnes fichées « S », sont difficilement applicables, comme l'a rappelé à plusieurs reprises *Le Monde*.

Surtout, elles laissent parfois penser qu'il serait impossible, en l'état actuel, de poursuivre en France des individus dangereux, sur le point de commettre des actes terroristes. Les limites de la lutte antiterroriste sont-elles vraiment le fait d'un arsenal juridique trop maigre ? Tour d'horizon (non exhaustif) des réponses déjà prévues par la loi dans différents cas.

Ceux qui ont déjà commis des actes en lien avec une entreprise terroriste

Un chapitre entier du code pénal est consacré au terrorisme. L'article 421 donne une définition assez large de ces actes. Ainsi, toute une série d'infractions sont considérées comme des actes de terrorisme *« lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur »*.

La liste des faits visés inclut notamment :

- les atteintes aux personnes (atteintes à la vie ou à l'intégrité physique, enlèvements, séquestrations…) ;
- les atteintes aux biens (vols, destructions, dégradations…) ;
- les infractions en matière d'armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires ;
- les infractions de blanchiment ;
- les délits d'initié ;
- les attaques qui viseraient à contaminer l'environnement (l'air, le sol, les aliments, les eaux…) ;
- le fait de participer à un groupement formé pour préparer un attentat ;
- le fait de financer une entreprise terroriste.

Ainsi, le code pénal ne permet pas seulement de poursuivre les combattants terroristes, mais aussi leurs éventuels complices. Par exemple, une quinzaine de personnes sont poursuivies pour avoir, à des degrés divers, apporté une aide logistique à Amedy Coulibaly dans les attentats de janvier 2015.

Dès lors qu'elles sont jugées comme actes de terrorisme, toutes ces infractions font l'objet de sanctions plus sévères que sans ce qualificatif aggravant : jusqu'à la prison à perpétuité pour les faits « normalement » punis de trente ans de prison maximum, trente ans de prison au lieu de vingt, et ainsi de suite.

Ceux qui prévoient de passer à l'acte

Autre point qui mérite d'être rappelé dans ce débat : le code pénal ne punit pas que le fait de commettre des actes terroristes, il punit aussi le fait d'en préparer. C'est *« l'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes terroristes »*, etl'article 421-2-1 du code pénal prévoit justement que *« constitue également un acte de terrorisme le fait de participer à un groupement formé ou à une entente établie en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, d'un des actes de terrorisme »*. Ce n'est donc pas seulement la réalisation, mais aussi l'intention qui est visée.

On peut, par exemple, rappeler le cas de trois candidats au djihad interpellés à l'aéroport de Saint-Etienne en 2012, avant leur départ. Ces derniers avaient été condamnés en 2014 à des peines de quatre à cinq ans de prison ferme, sans jamais avoir mis les pieds en Syrie.

A cette aune, le cas des individus fichés « S » les plus dangereux, régulièrement agité par certains responsables politiques, ne pose plus tant un problème de droit (il est tout à fait possible de poursuivre des personnes qui projettent des actes terroristes) que de renseignement et de suivi. L'enjeu est alors de savoir si les individus les plus dangereux ont bien été identifiés et si les autorités disposent de suffisamment de charges à leur encontre pour les poursuivre.

Ceux qui sont de nationalité étrangère

La loi prévoit la possibilité d'expulser des personnes étrangères sous condition. Par exemple, celles qui représentent *« une menace grave ou très grave pour l'ordre public »*, qu'elles disposent d'un titre de séjour valide ou non. Il n'est pas nécessaire que la personne visée ait déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, mais la mesure d'expulsion doit être *« proportionnée »* à la menace que représente la personne.

Cette procédure concerne les résidents étrangers qui viennent de pays non membres de l'Union européenne, mais une procédure particulière existe également pour les Européens.

Par ailleurs, les binationaux naturalisés français depuis moins de quinze ans au moment des faits de terrorisme peuvent être déchus de leur nationalité française.

Ceux qui affichent leur sympathie avec le terrorisme

L'article 421-2-5 du code pénal prévoit le cas spécifique de l'incitation au terrorisme et de l'apologie des actes terroristes. La peine encourue pour ces délits est de cinq ans de prison et 75 000 euros ainsi que sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende *« lorsque les faits ont été commis en utilisant un service de communication au public en ligne ».*

C'est, par exemple, à ce titre que l'ancien candidat de La France insoumise Stéphane Poussier a été condamné, le 27 mars, à un an de prison avec sursis, ainsi qu'à une privation de ses droits civiques pendant sept ans. Il s'était réjoui, sur Twitter et Facebook, de la mort du lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud Beltrame.

Ceux qui incitent au terrorisme sous couvert de religion

La liberté religieuse est garantie en France, notamment par l'article 1 de la Constitution qui dit que la République *« assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* [et] *respecte toutes les croyances. »*

En revanche, l'apologie du terrorisme est punie, tout comme les appels à la violence ou à la haine d'une manière générale. C'est sur cette base que des poursuites ont pu être engagées contre des imams ou que des mosquées salafistes ont été fermées.

Des imams étrangers peuvent être expulsés pour les mêmes raisons : le 8 mars, une commission de magistrats a ouvert la voie à l'expulsion de l'imam salafiste algérien El Hadi Doudi, qui officiait à Marseille. L'intéressé est accusé d'avoir mené des prêches radicaux et haineux à l'encontre des juifs et de ceux qu'il qualifie de « mécréants ».

Adrien Sénécat

Terrorisme : « Les mêmes erreurs se retrouvent dans les politiques de contre-radicalisation un peu partout en Europe »

Pierre Conesa

Ancien haut fonctionnaire, auteur de plusieurs livres sur le djihad

Pierre Conesa (Ancien haut fonctionnaire, auteur de plusieurs livres sur le djihad)

Face au terrorisme, non seulement les pays européens réagissent trop tard et de manière trop peu concertée, mais la diplomatie reste, à tort, un sujet tabou, estime l'expert Pierre Conesa dans une tribune au « Monde ».

Publié le 05 juin 2017 à 14h25 - Mis à jour le 06 juin 2017 à 02h49

Après d'autres pays européens, le Royaume-Uni vient d'être frappé trois fois en trois mois par des attentats qui ont fait au moins trente-trois morts et quelques centaines de blessés. Le modèle communautariste, qu'il soit belge ou britannique, ne protège pas plus de la furie salafiste que le modèle laïque français. Les mêmes erreurs de diagnostic, de méthode et de traitement se retrouvent dans les politiques de contre-radicalisation un peu partout en Europe.

Le diagnostic a longtemps été différé et seuls les attentats ont contraint à revoir les postulats. La devise protectrice de Londres contre les salafistes était « Respectez nos lois, nous respecterons votre foi ! » En fait, les quatre attentats de 2005 (56 morts, 700 blessés) et la découverte que la ghettoïsation imposée par les salafistes dans certains quartiers permettait de vivre complètement hors du système britannique furent un traumatisme.

En France, on ne commença à se préoccuper des départs pour la Syrie que lors d'une conférence de presse de mères concernées, au printemps 2014, qui amena à la création d'un numéro vert. Les alertes lancées par les élites musulmanes en 2013 et 2014 étaient restées sourdes. D'un côté et de l'autre de la Manche, tant à droite qu'à gauche, on ne traitait pas la question de la radicalisation et on confondait islam et salafisme. En employant des termes génériques comme « islam radical » ou « musulmans intégristes », on mélangeait l'un et l'autre.

Inutile de parler du rousseauisme de Mélenchon qui *« ne* [veut] *pas qu'on parle de religion ! »,* du programme du Parti travailliste britannique, qui ne parle même pas de la question terroriste, ou de Nathalie Arthaud, qui accuse *« le grand capital »* ! Frilosité ou aveuglement ? Il a fallu les attentats de janvier 2015 pour qu'enfin Manuel Valls parle de lutte contre le salafisme sans faire la distinction entre quiétistes et djihadistes qui diffusent le même discours antisémite, raciste, intolérant, homophobe, misogyne et sectaire.

Erreur de méthode

S'il fallait se fier aux seuls discours, Hitler était un nazi quiétiste avant 1934. Une des premières mesures pour démontrer politiquement la différence entre islam de France et salafisme aurait été en France, comme

nous l'avions proposé, de rattacher le bureau des cultes non plus au ministère de l'intérieur, mais au premier ministre, à Matignon, et laisser la lutte contre le salafisme au ministère de l'intérieur.

Tous les dispositifs de lutte contre les salafistes ont été montés dans l'urgence

Erreur de méthode ensuite ! En France, pays qui se croyait protégé par la laïcité de la loi, tous les dispositifs de lutte contre les salafistes ont été montés dans l'urgence. Il fallait faire vite mais avec toujours les mêmes hésitations. Le retard du temps politique devait être rattrapé par l'activisme administratif. En confiant au Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) la lutte contre la radicalisation, la question politique est devenue un problème de délinquance. L'état d'urgence a été comme son nom l'indique une mesure d'urgence devenue permanente.

La Grande-Bretagne a associé des salafistes quiétistes à la lutte contre la radicalisation, sans grand succès il faut le dire. Le niveau d'alerte « critique » décidé après l'attentat du 22 mai à Manchester avait ensuite été réduit jusqu'à l'attentat de Londres de samedi 3 juin. La prison est devenue un sujet d'urgence parce qu'on disposait d'études sur le sujet (notamment celles de Farhad Khosrokhavar et de Ouisa Kies), alors que les juges antiterroristes remarquaient depuis longtemps que 70 % des retours de Syrie n'étaient passés ni par la prison ni par la mosquée…

Une vision d'ensemble est indispensable

Après l'agression violente de deux agents le 4 septembre 2016, le regroupement associé à une prise en charge lourde de traitement des détenus les plus dangereux à la maison d'arrêt d'Osny, de Fresnes et de Fleury-Mérogis a été complètement arrêté sur décision soudaine du garde des sceaux. Elle se réduit aujourd'hui à une simple évaluation des personnes détenues, sans évaluation ni réflexion globale.

Chaque ministre a aussi voulu poser sa pierre à l'édifice et se doter d'un haut conseil, une formule politiquement toujours utile quand on ne sait que faire. Matignon a créé son propre conseil scientifique trimestriel, le seul véritablement indispensable, par un décret du 3 mai 2017, soit… 27 mois après l'attentat contre*Charlie*. Les études de terrain confirment l'extraordinaire prégnance de la déshérence sociale dans le recrutement djihadiste, mais les jeunes convertis radicaux issus des classes moyennes ou les jeunes filles partant en Syrie posent un autre type de question.

C'est dans l'association quotidienne des experts à l'action publique qu'on peut évaluer et synthétiser, en ne laissant de côté aucune des questions essentielles. Lever l'accès des chercheurs aux quelque 6 000 signalements du numéro vert, seule donnée démographiquement exhaustive de l'état des processus de radicalisation, devrait être une priorité.

La société française choquée par les attentats, a, elle aussi, connu une très forte mobilisation contre la radicalisation. Si certaines initiatives nées avant les attentats ont été accompagnées, d'autres, mises en place spontanément et localement, ne sont ni recensées ni évaluées. Des études de synthèse ont été demandées à des chercheurs, puis laissées sans suite. Là aussi une vision d'ensemble paraît indispensable.

Le loup solitaire n'existe pas

Erreur de traitement enfin : parler de terrorisme au lieu de parler de radicalisation équivaut à traiter le symptôme plutôt que la maladie. Gérard Chaliand définit le terrorisme comme *« une forme d'action violente dont les effets médiatiques et psychologiques sont supérieurs à l'impact stratégique »*. Se focaliser sur la forme sans chercher à comprendre quelles sont les racines idéologiques du terrorisme actuel, c'est se limiter à détecter l'acte plutôt que ses ressorts et ses mécanismes.

Le loup solitaire n'existe pas. Tous les attentats qui ont frappé la France ces deux dernières années étaient connectés aux cellules souches salafistes implantées sur le territoire depuis une vingtaine d'années, ghettoïsées dans certaines communes, toujours très respectueuses de vivre dans la légalité. L'enquête sur

l'attentat de Manchester a donné lieu à l'arrestation de onze personnes. Quel réseau l'attentat de Londres révélera-t-il ?

Par ailleurs, se draper dans la position d'irresponsabilité de la victime évite de se remettre en question. *« On nous a déclaré la guerre »,* avait affirmé le président français, alors que nos avions participaient depuis plusieurs mois à l'opération « Chammal ». Quand la Grande-Bretagne et l'Espagne ont été frappées par des attentats en 2004 et 2005, on a fait le lien avec leur participation à l'invasion de l'Irak. Quand les terroristes du Bataclan crient en tirant sur les victimes *« on tue des enfants chez vous, parce que vous tuez des enfants chez nous »,* on ne l'entend pas.

Oxymore diplomatique

Débattre de notre diplomatie est un tabou ! Le terrorisme aujourd'hui tue 90 % de musulmans et les trois pays les plus affectés sont le Pakistan, l'Afghanistan et l'Irak, déchirés par la guerre entre sunnites et chiites. Peut-on intervenir ? Le doit-on ? La militarisation pour lutter contre le terrorisme est une erreur récurrente qui génère une accentuation de la menace terroriste comme dans tout conflit asymétrique : 240 morts et plus de 900 blessés sur le territoire et aucun soldat français tué en Syrie et en Irak, étonnant constat.

La Grande-Bretagne harcèle plus Julian Assange que Rachid Ramda, cerveau des attentats de 1995 en France, dont nous avons mis dix ans à obtenir l'extradition

Enfin, lutter contre Daech pour défendre l'Arabie saoudite, qui est la matrice du salafisme depuis plus de soixante-dix ans, le plus gros fournisseur de combattants étrangers en Afghanistan et dans l'Etat islamique, et qui pratique les mêmes horreurs, est un oxymore diplomatique que « 10 milliards de contrats » ne suffisent pas à justifier !

L'Europe se trouve à nouveau face à une stratégie américaine affirmée par le président Trump, qui qualifie l'Arabie « d'alliée » et l'Iran « de pays terroriste ». Va-t-on à nouveau faire la même erreur stratégique qui fut la nôtre après le 11 septembre 2001 et le fameux discours de George W. Bush sur les « axes du mal » ?

L'Europe n'est pas encore un espace de lutte contre le terrorisme. La coopération entre polices fonctionne, mais les systèmes judiciaires préservent leur spécificité. La Grande-Bretagne harcèle plus Julian Assange que Rachid Ramda, cerveau des attentats de 1995 en France, dont nous avons mis dix ans à obtenir l'extradition. Il est probable que les combattants rentrant de Syrie pour disparaître vont se disperser entre les différents pays de l'Union européenne, qui ne constituent toujours pas un espace judiciaire uni.

Pierre Conesa (Ancien haut fonctionnaire, auteur de plusieurs livres sur le djihad) et **Pierre Conesa (Ancien haut fonctionnaire, auteur de plusieurs livres sur le djihad)**

« Le tout-répressif ne résoudra pas durablement le problème » de la radicalisation

Dans un entretien au « Monde », le sociologue Farhad Khosrokhavar revient sur le plan national de prévention de la radicalisation, présenté vendredi.

Propos recueillis par Florian Reynaud Publié le 23 février 2018 à 14h27 - Mis à jour le 24 février 2018 à 06h35

Le premier ministre, Edouard Philippe, a réuni, vendredi 23 février à Lille, un comité interministériel de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, et annoncé, à la mi-journée, un plan national de prévention de la radicalisation en soixante mesures, baptisé « Prévenir pour protéger ».

Dans un entretien au *Monde*, le sociologue Farhad Khosrokhavar, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), déplore une démarche marquée, selon lui, par le *« tout-répressif »,* et estime que le volet de l'intégration *« manque cruellement »*.

Les mesures présentées par le gouvernement contre la radicalisation vous paraissent-elles aller dans le bon sens ?

Il y a un certain nombre de points positifs, comme par exemple impliquer les acteurs d'Internet, ou la professionnalisation des acteurs locaux. Mais, dans l'ensemble, je trouve que cela pose un vrai problème, qui est qu'il s'agit surtout d'un volet répressif.

Sur le long terme, cela ne répond pas au problème, parce que les acteurs connaissent les failles du système et vont s'adapter. Le volet « intégratif », que l'on trouve par exemple au Danemark, et qui pousse à la réadaptation à la société civile des jeunes radicalisés, manque cruellement ici.

Vous voulez dire par exemple que les aspects sociaux et économiques, notamment en direction des quartiers dits défavorisés, ne sont pas suffisamment pris en compte ?

Volet social, volet économique et volet que je qualifierais moi de « citoyen », c'est-à-dire donner une chance à ces jeunes de se racheter en les intégrant dans des groupes qui pourraient les faire réfléchir sur leur propre trajectoire et recommencer une vie nouvelle.

Sans cela, le volet répressif aboutira à ce que, dans quelques années, ces jeunes sortant de prison vont redevenir extrémistes. D'autant plus que la prison n'est pas un environnement très favorable pour déradicaliser les jeunes. C'est plutôt l'inverse qui est vrai. Ce côté tout-répressif ne résoudra pas durablement le problème.

Les Anglais, par exemple, ont un programme de déradicalisation, de suivi, de tentative d'intégration de ces jeunes par le travail, pour leur faire acquérir une compétence technique par exemple. En France, nous avons commencé à le faire très tardivement, en 2014. La Norvège, quant à elle, qui a une longue expérience avec les néonazis, a pu s'en servir avec les djihadistes.

Je crois qu'un projet commun européen, pour mettre à profit l'expérience de chaque pays dans la déradicalisation, serait une très bonne chose. A ma connaissance, cela n'existe pas.

Vous parlez de prison. N'y a-t-il pas un virage du gouvernement, qui dit vouloir mettre en place un régime de détention spécifique afin de pouvoir regrouper les détenus radicalisés dans des quartiers étanches du reste de la prison ?

Cela a toujours été un entre-deux. Cela a commencé en novembre 2014 avec la prison de Fresnes, dont le directeur, avant même le gouvernement, a lancé l'idée du regroupement *[cette expérimentation a ensuite été déclinée dans cinq « unités de prise en charge de la radicalisation » de 2015 à 2016]*. Ce qu'il y a d'acquis au moins à ce sujet, maintenant, c'est qu'on les regroupe après avoir évalué leur degré de radicalisation. C'est plutôt positif.

Parce que si vous mettez un endurci avec un jeune radicalisé qui a des doutes, c'est celui qui a des doutes qui va devenir un endurci et pas l'inverse. Sur ce plan, le gouvernement a appris de ce que disaient les chercheurs.

Sur le volet carcéral, je crois néanmoins que nous restons toujours dans une direction – pas seulement française – qui est répressive.

Concernant le volet éducatif, que pensez-vous des mesures préventives et de détection présentées ?

Les modalités d'application, je le crains fort, risquent d'accentuer ce que l'on pourrait appeler les préjugés sociaux contre les musulmans. Toute femme qui porte le foulard et qui refuse de l'ôter en rentrant dans une école risque d'être suspectée d'être dans l'antichambre de la radicalisation.

Or, empiriquement on est très loin de prouver que le fondamentalisme, même quelques fois aigu, va dans le sens de la radicalisation djihadiste. Cela désocialise, mais cela ne radicalise pas pour autant.

La logique qui consiste à suivre, avec un regard parfois inquisitorial, ces personnes-là, risque plutôt d'avoir des effets négatifs, en fonctionnant plus comme une prophétie autoréalisatrice que comme un instrument dissuasif. A force de les identifier comme suspects, on peut les pousser à la radicalisation.

Concernant la recherche sur la radicalisation, que le gouvernement veut encourager et développer, où en est-on au niveau européen et français ?

Au niveau européen, il y a peu de coopération au niveau de la recherche, mais il y a tout de même une mise en branle avec des projets de parfois 4 millions ou 5 millions d'euros. Il y a déjà un certain nombre d'efforts qui ont été faits, mais qui ne seront couronnés de succès que sur le moyen terme.

L'ouverture des données – auxquelles l'accès était très compliqué – est une bonne chose. En France, il faudrait aussi démultiplier les chaires et les postes au CNRS*[Centre national de la recherche scientifique]*. Mais le terme même de radicalisation ne fait pas l'unanimité chez les chercheurs. Certains le rejettent et pensent qu'il déplace le problème à un niveau qui n'est pas très utile à la recherche et transforment le chercheur en substitut du policier ou des services de renseignement.

Il y a des progrès en France sur la recherche, avec des chercheurs de talent. Le problème essentiel, c'est sa surmédiatisation. Les enjeux de recherche se transforment en sensationnalisme médiatique et cela a un effet négatif.

En demande-t-on trop à la recherche sur la radicalisation ?

Quand on demande immédiatement des résultats tangibles, on en demande trop, parce que ces recherches ne peuvent avoir de sens que sur une durée minimale. On ne peut pas faire une recherche sur trois mois et avoir des résultats tangibles. Or, comme nous sommes dans des sociétés qui ont été traumatisées, on pousse un peu les chercheurs à des résultats dans un laps de temps relativement court. Mais ils doivent résister à cela.

Florian Reynaud

Pour le président du Niger, « le terrorisme ne peut être vaincu seulement par les armes »

En marge du 30e sommet de l'Union africaine, Mahamadou Issoufou livre sa vision du développement et son approche pour vaincre les groupes djihadistes.

Propos recueillis par Joan Tilouine et Ghalia Kadiri Publié le 31 janvier 2018 à 12h12 - Mis à jour le 31

Le président nigérien Mahamadou Issoufou, à Niamey, le 23 décembre 2017. LUDOVIC MARIN / AFP

Le président nigérien, Mahamadou Issoufou, pilote le dossier de la zone de libre-échange continentale pour le compte de l'Union africaine (UA). Il s'agit, selon lui, d'une nécessité et d'une étape *« historique »* vers une véritable intégration permettant, par une approche économique, de réduire la pauvreté et de lutter contre le terrorisme qui ravage la région. A la tête du G5 Sahel à compter du 6 février, M. Issoufou livre en marge du 30e sommet de l'UA, à Addis-Abeba, sa vision du développement et son approche militaire, sociale et économique pour, pense-t-il, vaincre les groupes djihadistes.

Vous êtes chargé de la question du libre-échange au sein de l'Afrique. N'est-ce pas présomptueux, notamment dans les régions sous la menace de groupes terroristes ?

Mahamadou Issoufou : Au contraire. Que les frontières soient ouvertes ou fermées, le terrorisme passe. Le développement exige plus d'intégration et un marché continental qui soit libéralisé au sein d'un marché commun. L'Afrique a plusieurs dizaines de milliers de kilomètres de frontières. Pourtant, le commerce intra-africain ne représente que 13 % des échanges continentaux. Car les infrastructures manquent, à commencer par les routes, et le trafic aérien est encore trop faible. Ce qui contraint l'Afrique à importer ses produits d'autres continents.

Pour revenir au terrorisme, ce manque d'intégration freine l'économie et renforce la pauvreté, de même que le chômage. Certains jeunes Africains n'ont plus d'autre choix que de fuir, au risque de mourir dans le désert ou en pleine mer. Le marché commun en Afrique peut permettre de sortir de cette situation. Mais, pour y arriver, il faut produire et lever tous ces obstacles qui entravent le commerce intra-africain.

Que ressort-il de ce 30e sommet de l'UA à ce sujet ?

L'accord relatif à la création d'une zone de libre-échange continentale sera officiellement adopté à Kigali, le 21 mars. Il s'agit d'un ambitieux projet d'intégration, historique pour notre continent, qui va pouvoir progressivement sortir de la misère. Pour le moment, la plupart des 55 Etats de l'UA sont d'accord, avec des degrés d'ouverture différents selon les pays. Certains produits sensibles sont exclus, pour des raisons sécuritaires évidentes.

Pensez-vous réellement que certains pays, très sourcilleux sur leur souveraineté et le contrôle aux frontières, vont s'ouvrir, reconnaître le passeport africain et délivrer des visas à l'arrivée ?

Chaque pays ne peut s'intégrer de la même manière. Nous devons faire évoluer ce contexte, œuvrer pour la réouverture de certaines frontières fermées depuis des décennies. Les blocs régionaux s'organisent aussi. La Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest doit avoir sa monnaie unique. A titre personnel, je suis venu à Addis-Abeba avec mon passeport africain délivré par l'UA et qui va se généraliser afin de faciliter la libre circulation.

« Nous sommes des pays fragiles mais déterminés. Il serait préférable de placer notre force conjointe du G5 Sahel sous le chapitre VII de la Charte de l'ONU, qui autorise le recours à la force »

En plein Niamey, les rails posés par le groupe Bolloré sont déjà endommagés et le projet de boucle ferroviaire qui devait relier Cotonou à Abidjan est au point mort. N'était-il pas l'un des projets phares d'intégration ouest-africaine ?

Ça me fait mal de voir ça dans ma capitale. Les jonctions des rails posés au Niger ne sont pas faites avec les autres pays. Le projet est bloqué car la justice béninoise a donné raison à un acteur économique qui revendique les droits sur cette boucle ferroviaire.

En tant que nouveau président du G5 Sahel – Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad –, comment comptez-vous rendre opérationnelle cette force régionale qui manque de financement ?

C'est vrai que certains pays ne sont pas très favorables à nous financer. Nous avons des promesses de financement de la part de l'Union européenne, de la France, des Etats-Unis. Mais ce n'est pas suffisant. Nous ne désespérons pas. L'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis vont également apporter leur soutien.

Nous allons continuer les plaidoyers pour convaincre les hésitants, ce qui peut prendre du temps. Mais le G5 Sahel n'a pas uniquement une dimension militaire. Là encore, la finalité est une intégration économique dans cette région sinistrée où l'on trouve des indices de développement parmi les plus faibles au monde. Le crime organisé s'est développé, se greffe parfois sur le terrorisme, et constitue lui aussi une menace sécuritaire et économique.

Cette force africaine ne risque-t-elle pas d'être isolée et donc incapable de remporter cette guerre ?

Nous avons adopté une stratégie purement africaine. Nous sommes des pays fragiles mais déterminés. Il serait préférable de placer notre force conjointe du G5 Sahel sous le chapitre VII de la Charte de l'ONU, qui autorise le recours à la force. Mais les Etats-Unis n'y sont pas favorables. J'aurais également voulu que la force conjointe soit une brigade de la mission des Nations unies au Mali sur le modèle de la brigade mixte en République démocratique du Congo.

Certains dispositifs me semblent inappropriés et je crois qu'on se trompe de combat lorsque l'ONU déploie au Mali des opérations de maintien de la paix, qui coûtent un milliard de dollars *[800 millions d'euros]*. Ce n'est pas de paix dont il s'agit mais d'une guerre contre les groupes terroristes qui menacent l'unité du Mali et ravagent le Sahel.

Des éléments des forces spéciales américaines forment des militaires nigériens à Diffa, au sud-est du pays, menacé par Boko Haram. ZAYID BALLESTEROS / AFP

Qu'en est-il de l'accord de paix d'Alger, signé en 2015 par des groupes du nord du Mali réticents à se désarmer, dont l'application semble tarder ?

Il n'est pas caduc. Sa mise en œuvre est conditionnée à la défaite du terrorisme. D'autant que ces mouvements qui ont signé cet accord ont été, il n'y a pas si longtemps encore, avec les groupes terroristes. D'ailleurs, certains signataires ne savent pas qui sortira vainqueur de cette guerre et semblent encore hésitants à choisir leur camp.

« Je suis un peu désespéré [par la situation en Libye]. Le pays est trop divisé, tribalisé, avec des milices puissantes que je n'imagine pas accepter un désarmement »

Etes-vous favorable à une loi de réconciliation avec les mouvements du nord du Mali ou à une amnistie, comme vous l'avez accordée à certains repentis de Boko Haram ?

C'est au Mali de décider. Au sein du G5 Sahel, notre priorité est de restaurer l'autorité de l'Etat malien sur son territoire et de faire que cet Etat reste laïc. Au Niger, nous privilégions des approches complémentaires et je crois qu'il faut promouvoir des négociations quand on le peut. Evidemment, certains mouvements sont exclus de cette approche. Notre programme de déradicalisation et de réinsertion de repentis de Boko Haram se poursuit. Nous avions lancé un appel à la reddition en décembre 2016 à ceux qui étaient disposés à déposer les armes, ce que nous n'avons pas encore fait au nord du pays.

Selon vous, la lutte contre Boko Haram peut-elle être menée à bien par la Force multinationale mixte (FMM), qui réunit les armées du bassin du lac Tchad ?

Malgré quelques revers, la tendance est à l'affaiblissement de Boko Haram et la FMM opère sur un terrain difficile. La guerre ne peut être remportée seulement par les armes. La naissance de ce mouvement puise sa source dans la pauvreté et l'impact du changement climatique qui a provoqué la réduction de 90 % du niveau des eaux du lac Tchad et bouleversé l'économie locale.

Nous avons un plan quinquennal de développement dans cette région et nous comptons, avec les autres pays du lac, exhumer un vieux projet : le transfert des eaux du fleuve Oubangui vers le lac Tchad via un canal créé pour l'occasion. Cela va coûter très cher mais c'est indispensable. Nous allons en discuter fin février à Abuja, au Nigeria, lors d'une conférence de l'Unesco et de la Commission du bassin du lac Tchad.

Vous devez aussi contenir une menace qui vient de Libye. Comment envisagez-vous la gestion de la crise ?

Je suis un peu désespéré. Le pays est trop divisé, tribalisé, avec des milices puissantes ; je ne les imagine pas accepter un désarmement. Il faut donc une force, dont j'ignore la nature, pour les combattre. A cela s'ajoute le terrorisme. J'espère un miracle. On soutient la feuille de route des Nations unies. Mais ça n'avance pas assez vite. Il faut une Constitution et des élections. Pour le moment, les parties libyennes ne s'entendent pas. Or la solution doit venir des Libyens. Si on ne règle pas le problème, on ne pourra pas ramener la paix dans le Sahel ni combattre le djihadisme et sa pensée qui se diffuse dans la région.

Comment le Niger fait-il face à la montée de l'islam radical parfois financé par des pays du Golfe ?

Il ne faut pas sous-estimer l'influence de ces pays et il faut prévoir des digues. On vit une sorte de Moyen Age de l'islam, avec des réformes et des affrontements. Mais on en sortira tôt ou tard. Il faut mettre des garde-fous pour contenir la tendance à confessionnaliser la politique. Au Niger, certains revendiquent la charia et des groupes veulent créer des partis religieux.

Encore une fois, le développement est crucial. Nous consacrons 25 % du budget de l'Etat à l'éducation. Nous avons également renforcé l'enseignement de l'histoire des religions à l'école, gratuite et obligatoire jusqu'à 16 ans, pour mieux contrer la radicalisation. Si on n'arrive pas à donner du travail à nos jeunes de moins de 25 ans, qui représentent 75 % de la population, alors nos digues pour contrer ces forces néfastes s'écrouleront. C'est une course contre la montre.

Joan Tilouine (Addis-Abeba, envoyé spécial) et **Ghalia Kadiri** (Addis-Abeba, envoyée spéciale)

Djihadisme : déradicaliser ou normaliser

Yves Trotignon

Analyste, spécialiste des questions de terrorisme

L'émergence du djihadisme ne cesse de défier l'architecture sécuritaire mise en place dans les démocraties occidentales, juge Yves Trotignon.

Publié le 21 janvier 2017 à 07h31 - Mis à jour le 21 janvier 2017 à 16h40 Temps deLecture 4 min.

« Les prisons, comme on l'a rapidement constaté, sont devenues des incubateurs où les djihadistes tissent des contacts, recrutent de nouveaux sympathisants et renforcent même leur détermination », estime Yves Trotignon. MATTHIEU ALEXANDRE / AFP

Al'occasion de leur condamnation à des peines de prison ferme, en 1989, les membres d'Action directe ne se sont vu - prescrire aucune séance de désendoctrinement. La justice les a jugés coupables d'une série d'assassinats et d'attentats, et les peines prononcées répondent à la gravité des faits jugés. Après plusieurs décennies d'attentats en Europe, et des siècles de guerres, y compris civiles, personne ne s'étonne qu'une poignée d'individus aient choisi de recourir au terrorisme pour porter son message idéologique.

Quant au fait que ce message puisse être révolutionnaire ou appeler à de profonds changements diplomatiques ou sociétaux, personne ne s'en émeut non plus. Les victimes de ces attaques savent d'ailleurs que la société va rendre justice et châtier les coupables.

A la fin des années 1980, le code pénal français est alors parfaitement en mesure de répondre au terrorisme et, le plus souvent, les services de sécurité et de renseignement sont même capables de le prévenir. Les motivations politiques des terroristes sont froidement étudiées et prises en compte par les enquêteurs, comme par les magistrats et les autorités.

Il n'est pas question de transiger, et les terroristes sont donc traités comme les criminels – certes d'un genre particulier – qu'ils sont. Les jugements rendus n'envisagent pas une seconde de convaincre les coupables de l'inanité de leur cause ou de l'absurdité de leur combat : les terroristes sont condamnés pour des faits plus que pour les motifs qui les ont conduits à les commettre.

Trente ans plus tard, l'émergence du djihadisme ne cesse de défier l'architecture sécuritaire mise en place dans les démocraties occidentales. Le nombre très élevé de Français tentés par le djihad, en plus d'alimenter une menace terroriste particulièrement élevée et complexe, met ainsi en échec le système traditionnel d'incrimination puis d'incarcération des terroristes. Les prisons, comme on l'a rapidement constaté, sont, en effet, devenues des incubateurs où les djihadistes tissent des contacts, recrutent de nouveaux sympathisants et renforcent même leur détermination.

Bien peu – ou, en tout cas, pas assez – en sortent décidés à renoncer à leurs croyances. Les difficultés juridiques, politiques et morales liées à la mise en place d'une justice d'exception semblent, par ailleurs, impossibles à dépasser. Face à ce phénomène, qui est loin d'être propre à la France, de nombreux Etats ont donc choisi de lancer des politiques dites de déradicalisation, aussi bien pour réintégrer socialement les djihadistes que pour réduire l'intensité de la menace et répondre aux inquiétudes de la population, désemparée.

En postulant que les djihadistes ont été radicalisés selon un cheminement plus ou moins modélisable, les autorités estiment qu'un processus inverse permettra de compenser les limites de l'action judiciaire traditionnelle en évitant que des citoyens soient séduits par des idéologies violentes ou en les convainquant que cette voie est sans issue.

La démarche, courageuse, ne manque pas d'ambition, mais se révèle très hasardeuse. Une méthode efficace de déradicalisation ne saurait en effet se concevoir sans une compréhension fine du processus de radicalisation et de l'idéologie qu'elle sert. Cette compréhension ne peut naître elle-même que de travaux scientifiques sérieux, capables de s'affranchir de l'inévitable pression née des attentes des responsables politiques.

L'exigence de résultats rapides est donc largement incompatible avec une vraie efficacité, ce qui a récemment conduit le journaliste David Thomson, auteur de*Les Français jihadistes* (Les Arènes, 2014) et *Les Revenants* (Seuil, 2016), à qualifier les programmes actuellement mis en œuvre de *« tartufferie »*. Il ne s'agit, en effet, le plus souvent que d'affichage.

Attentes excessives

Les ambitions, essentiellement tactiques, et les attentes, souvent excessives, des responsables politiques en matière de déradicalisation peuvent également conduire à des dérives. La précipitation et les certitudes sans fondement ne sont pas bonnes conseillères. En avançant que le djihadisme n'était qu'un mouvement sectaire sans véritable lien avec l'islam, certains ont tenté, parfois de façon étonnante, de nier l'évidence. Cette posture a, par ricochet, nourri les argumentaires de ceux qui, au contraire, ne font que propager les pires amalgames (islam = terrorisme), également par calcul.

Entre l'angélisme, la défense des intérêts financiers de quelques déradicalisateurs au bilan discutable et la stigmatisation de millions de citoyens, il existe cependant une voie étroite, faite de patience et de professionnalisme. Jean-Luc Marret, de la Fondation pour la recherche stratégique, décrivait récemment une expérience prometteuse mêlant des compétences multiples – et authentiques – très éloignées des fadaises lues et entendues au sujet, par exemple, de la responsabilité supposée des jeux vidéo.

Mourad Benchellali, un ancien détenu du camp de Guantanamo, estime pour sa part que le processus de déradicalisation relève avant tout d'une démarche personnelle, qu'il faut savoir accompagner, mais qui ne saurait être imposée. La subtilité devrait être la norme, mais on ne la perçoit guère ces jours-ci.

La question, en réalité, est bien plus vaste et ne concerne pas la seule lutte contre le terrorisme. Le concept même de déradicalisation, en effet, est loin de faire l'unanimité. Au-delà de la lutte contre le djihadisme, il ne prône, ni plus ni moins, qu'une forme de normalisation sociale établissant, au-delà des faits relevant de la justice, quels sont les comportements et les opinions acceptables.

Les programmes mis en œuvre sont non seulement censés réussir, mais ils doivent également et impérativement ne pas produire d'effet inverse en confirmant les pires croyances des djihadistes quant à ce que nous sommes.

Yves Trotignon (Analyste, spécialiste des questions de terrorisme)

Jean-Marc Borello : « La société civile, essentielle à la prévention de la radicalisation »

Jean-Marc Borello

Président d'Unismed

Jean-Marc Borello (Président d'Unismed)

Un an après l'attentat de Nice, quelques semaines après ceux qui ont frappé la Grande-Bretagne, Jean-Marc Borello, président de l'Unismed, estime dans une tribune au « Monde » que l'approche sécuritaire ne permet pas de répondre aux exigences de prévention.

Publié le 12 juillet 2017 à 10h00 - Mis à jour le 12 juillet 2017 à 11h59

« Les enjeux auxquels nous sommes confrontés dépassent très largement les limites de l'action de l'Etat »(Photo: le 26 mai, à Manchester. Fleurs déposées en hommage aux victimes de l'attentat commis le 22 mai). STEFAN WERMUTH / REUTERS

TRIBUNE. Les attaques terroristes qui ont endeuillé la France et la Grande-Bretagne les 22 mai et 3 juin, *[à Manchester et à Londres]* ont rappelé la persistance d'une menace dont l'intensité ne s'est jamais réduite depuis les attentats commis par Mohamed Merah. L'Etat, confronté à un phénomène inédit par son ampleur et sa brutalité, a fait le choix d'élaborer une réponse sécuritaire, la seule susceptible de se déployer dans l'immédiateté, de répondre à la dictature de l'urgence, de réaffirmer son autorité et d'apporter des résultats très concrets – et, ô combien utiles – consacrés par le démantèlement de plusieurs actes terroristes sur notre territoire.

L'approche sécuritaire a également eu pour conséquence d'occulter un certain nombre de questionnements sur notre société, d'ignorer, à défaut d'une profonde remise en question, une introspection nécessaire sur nous-mêmes. Comment se fait-il que des familles aux profils si différents, venant d'horizons multiples, des quartiers populaires au monde rural, puissent basculer dans la haine, la radicalisation terroriste, envisagent de rejoindre les théâtres de l'horreur et prévoient de frapper leurs propres concitoyens ?

Toutes ces questions interrogent la conscience d'une nation. De fait, il y a lieu de se demander si une telle démarche est soluble dans une approche étatique façonnée par un jacobinisme encore tenace. Les forces de la société civile, elles, n'ont pas ces contraintes. Elles agissent directement sur le terrain, développent leurs propres capteurs, perçoivent les effets dévastateurs de l'assèchement de nos structures sociales et l'urgence de constituer des dispositifs permettant l'émergence d'une société réellement inclusive.

Des profils multiples

L'association Unismed, créée en 2005 à la suite de la crise des banlieues, a su développer une expertise rare en matière d'intermédiation culturelle, de gestion du fait religieux et de prévention de la radicalisation en accordant notamment une attention significative aux dispositifs de protection de la jeunesse. A ce jour, nos psychologues cliniciens et éducateurs spécialisés accompagnent plus de 150 personnes susceptibles de basculer dans une radicalisation violente. La multiplicité des profils suppose, en outre, une diversité de méthodes de prises en charge et un investissement lourd des praticiens.

Ces soubresauts de la société civile doivent se nourrir des travaux universitaires et croiser les expériences internationales. Il revient, en outre, aux pouvoirs publics d'accompagner ces initiatives

Par-delà la question de la radicalisation, les mécanismes socioreligieux font l'objet de préoccupations permanentes que la législation, hélas parfois trop évolutive, ne permet pas d'appréhender très concrètement. Les spécialistes du fait religieux rencontrent chaque jour des managers désireux d'appréhender ce phénomène dans leurs entreprises avec le souci du respect de la liberté de conscience de leurs salariés comme de leurs usagers ou de leurs consommateurs.

Les éducateurs agissent quotidiennement pour développer une approche critique, déconstruire les discours fondés sur la théorie du complot, restaurer du lien social qui humanise là où les approches sectaires isolent et disloquent le corps social. Ces soubresauts de la société civile doivent se nourrir des travaux universitaires et croiser les expériences internationales. Il revient, en outre, aux pouvoirs publics d'accompagner ces initiatives.

Constituer un réseau

La deuxième étape de cette prise de conscience sera l'organisation par l'association Unismed du premier colloque émanant de la société civile française visant à croiser les regards de praticiens, d'universitaires, de représentants du corps social, en y ajoutant une dimension euroméditerranéenne, afin de réellement mutualiser les expériences et de constituer un véritable réseau à l'appui des initiatives conduites par une sociale civile engagée, ouverte et entreprenante.

Associant tout à la fois les échanges ouverts en ateliers et les tables rondes, lecolloque, que nous avons organisé début juillet, à Marseille, a eu pour objet d'aboutir à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques fixant un cadre éthique partagé permettant de faire face concrètement à chaque situation incluant la dimension sociale et psychologique. Ce recueil constitue la première proposition issue des acteurs de terrain dans le domaine de l'action publique liée à la prévention de la radicalisation.

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés dépassent très largement les limites de l'action de l'Etat. Demain, la victoire tant espérée de la coalition face à l'Etat islamique ne fera pas disparaître les enjeux profonds qui minent notre société. La question des *returnees* (ceux qui reviennent du djihad) se posera avec plus d'acuité, celle des enfants-soldats, ressortissants de nos pays, ayant grandi sur les théâtres de guerre, supposera une prise en charge particulière sur plusieurs années.

Il faudra alors un bouillonnement intellectuel et un soutien de l'Etat qui ne pourra se faire sans un engagement opérationnel des acteurs de la société civile. Les défis sont nombreux, ils guident l'engagement d'aujourd'hui et l'investissement de demain.

Jean-Marc Borello est président d'Unismed et du Groupe SOS, principal opérateur de l'Etat en amtière de prévention de la radicalisation.
Jean-Marc Borello (Président d'Unismed) et **Jean-Marc Borello (Président d'Unismed)**

La radicalisation se combat d'abord dans la vie réelle

Analyse. Les individus radicalisés ont en commun de manquer de perspective. Améliorer leur sort éducatif et économique serait le premier rempart contre la radicalisation. L'école est un lieu privilégié pour la prévention.

Par Anne Pélouas Publié le 08 novembre 2016 à 12h18 - Mis à jour le 08 novembre 2016 à 12h18

« Souvent victimes de racisme et de discrimination, parfois en échec scolaire ou au chômage, les jeunes attirés par les discours djihadistes trouvent dans les réseaux sociaux un espace de partage, un espoir que la société ne leur donne pas » (Photo: des chercheuses traquent les candidats au djihad sur internet). AFP

Les « milléniums », ces jeunes nés après 1980, ont à peine connu la vie sans Facebook, YouTube, Twitter, Instagram et autres Telegram, devenus leurs principaux vecteurs de communication et d'information. Avec des équipes de communication hors pair, des groupes terroristes comme l'organisation Etat islamique (EI) se servent allègrement de ces réseaux sociaux pour diffuser leur propagande et recruter.

Nombreux sont ceux qui prônent, pour lutter contre la radicalisation des jeunes, de combattre les djihadistes sur leur propre terrain virtuel. Mais bloquer des sites et contrer la propagande par des discours alternatifs, est-ce la bonne méthode ? Les experts réunis à la conférence internationale « Internet et la radicalisation des jeunes », organisée du 30 octobre au 1er novembre par l'Unesco et le Québec, étaient partagés sur le sujet. Mais ils se sont accordés sur un point : il est impossible d'enrayer le phénomène seulement sur Internet ; c'est dans la vie réelle de ces jeunes qu'il faut surtout agir.

« Il n'existe pas de preuve d'un lien direct entre radicalisation des jeunes et propagande en ligne », affirme Séraphin Alava, professeur en sciences de l'éducation à l'université de Toulouse. Internet agit comme un accélérateur de la radicalisation de jeunes vulnérables, *« en souffrance sociale »*, selon l'expression de Cécile Rousseau, professeure au département de psychiatrie de l'université McGill.

La réplique facile des gouvernements à la propagande djihadiste a été de réclamer des géants du Net qu'ils retirent de tels contenus. Plusieurs, comme la secrétaire d'Etat française chargée de l'aide aux victimes, Juliette Méadel, militent encore avec force pour une politique plus proactive dans le repérage et le retrait de contenus extrémistes. Mais la censure est inefficace, conviennent la plupart des spécialistes.

Un combat perdu d'avance

Chaque minute, 570 sites sont mis en ligne et soixante-dix heures de contenu débarquent sur YouTube. Maîtriser ce flux d'informations est un combat perdu d'avance. *« La censure ne fonctionne pas et, de toute façon, Internet n'est pas la cause de la radicalisation »*, martèle Ross Lajeunesse, responsable mondial de la liberté d'expression et des relations internationales de Google.

Comme bien d'autres, il insiste sur la nécessité de développer des « contre-discours » sur les plates-formes virtuelles. Les anciens membres ou sympathisants de groupes extrémistes expliquant leur revirement sont les plus percutants pour dissuader des jeunes tentés par le djihadisme. A Montréal, six d'entre eux ont raconté leur histoire personnelle dans une BD dessinée par le Français El Diablo. En Grande-Bretagne, Against Violent Extremism monte des*« campagnes contre-narratives »* avec d'ex-radicalisés en ciblant des jeunes à risque sur Facebook, YouTube et Twitter.

Souvent victimes de racisme et de discrimination, parfois en échec scolaire ou au chômage, les jeunes attirés par les discours djihadistes trouvent dans les réseaux sociaux des réponses, un espace de partage, un espoir que la société ne leur donne pas et sont, du coup, des proies faciles pour les extrémistes.

Pour prévenir la radicalisation, *« personne n'a de baguette magique et partout on tâtonne »*, avoue Rachid Madrane, ministre de l'aide à la jeunesse à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Muriel Domenach, ex-consul de France à Istanbul, secrétaire générale du comité interministériel de prévenion de la délinquance et de la radicalisation, ajoute : *« Nous ne prétendons pas avoir trouvé un vaccin, mais nous essayons d'introduire plus d'anticorps. »*

Reconstruire le lien citoyen

Bien des initiatives sont engagées par des Etats, des villes, des victimes d'attentats, d'anciens radicalisés ou des parents de ceux qui sont partis, des associations, des centres de prévention de la radicalisation, comme ceux de Montréal, Bordeaux et bientôt Bruxelles. Dans ce magma de politiques, de plans et d'actions, il y a un élément à ne pas perdre de vue : les individus radicalisés ont en commun de manquer de perspective d'avenir. Améliorer leur sort éducatif et économique serait le premier rempart contre la radicalisation.

« On doit reconstruire le lien citoyen », note Nathalie Goulet, sénatrice UDI de l'Orne, présidente de la commission d'enquête sur les réseaux djihadistes. Hans Bonte, maire de Vilvorde, en Belgique, qui a vu partir 28 jeunes pour la Syrie en 2012-2013, croit aussi qu'*« il faut investir dans la prévention, sortir des bureaux, rebâtir une société où les jeunes se sentent chez eux »*. A Vilvorde, une cellule municipale de déradicalisation rassemble tous les acteurs du milieu, musulmans compris. Grâce à la mosquée, des jeunes tentent de renouer le dialogue avec d'autres jeunes à risque.

L'école est un lieu privilégié pour la prévention. Le projet pilote de l'Unesco, PhiloJeunes, en est un bon exemple. Il se déploie au Québec et en France (lancement prévu le 16 novembre) et cible l'éducation des 5 -16 ans aux valeurs démocratiques et civiques, avec prévention du fanatisme et de la radicalisation en ligne de mire.

Au Niger, un pays cerné par les groupes extrémistes, l'action menée par Maïmou Wali est aussi exemplaire d'un lien fort entre prévention de la radicalisation et éducation. Son projet d'appui pédagogique aux écoles coraniques travaille à l'alphabétisation de plus de 32 000 jeunes, filles aux trois quarts, au sein d'écoles coraniques. Six cents jeunes filles de 9 à 14 ans ont bénéficié cette année d'une*« passerelle vers l'école formelle »*. Du jamais-vu. *« Nous avons l'ambition*, précise Maïmou Wali, *d'étendre ce projet à tout le Sahel. »*

Anne Pélouas (Montréal, correspondance)

« Pour endiguer ce fléau qu'est la radicalisation, proposons un avenir à la jeunesse et à notre pays »

Bruno Pomart

Maire de Belfou (Aude), ex-policier du Raid (Police nationale)

Bruno Pomart (Maire de Belfou (Aude), ex-policier du Raid (Police nationale))

Dans une tribune au « Monde », Bruno Pomart, maire de Belfou (Aude) et ex-policier du Raid, estime que le meilleur moyen pour la République de lutter contre les phénomènes de radicalisation des jeunes est de se ressaisir de toute urgence dans les banlieues.

Publié le 30 mai 2018 à 16h00 - Mis à jour le 30 mai 2018 à 16h00 Temps deLecture 4 min.

Tribune. L'actualité nous fournit régulièrement de nouvelles preuves de la montée en puissance des comportements radicaux et violents, et des idéologies intégristes, comme pour nous rappeler, s'il en était besoin, que l'horreur peut frapper partout, à n'importe quel moment, et surtout les plus faibles de nos concitoyens.

Mais il ne faut pas oublier que, parmi les faibles que notre République produit tout en se voilant la face sur ses problématiques, se trouvent des milliers de jeunes, qui résident dans des quartiers sensibles, qui ont un nom à consonance maghrébine ou africaine, qui ont une culture ou simplement une couleur de peau différente. Et qui, pour toutes ces raisons, se voient régulièrement refuser l'accès à un logement, à un emploi et ont même des difficultés avec certains services publics.

Il faut que la France et son personnel politique comprennent que l'histoire de ces jeunes n'est pas celle de leurs parents

Ces jeunes désœuvrés, parce que la société choisit de les ignorer, ce sont ceux qui trempent dans des trafics faute de mieux, qui sont toujours suspectés les premiers à cause de leur adresse ou de leur faciès, et qui finissent, pour certains, par se radicaliser parce que la République n'est pas capable de leur tenir un discours d'acceptation et d'intégration, alors même qu'ils sont Français nés en France !

Les racines de la violence chez ces jeunes sont claires : chaque jour de leur vie, ils se voient refuser l'appartenance au peuple français, non à cause de leurs papiers, mais à travers les actes et questions apparemment innocentes du quotidien sur leurs origines. Comment faire naître un sentiment, sinon patriotique, du moins citoyen chez ces jeunes, alors qu'on leur rappelle sans cesse « *qu'ils ne sont pas comme nous, de bons Français pure souche* ».

Il faut que la France et son personnel politique comprennent que l'histoire de ces jeunes n'est pas celle de leurs parents, et qu'il y aurait beaucoup de bien à tirer de cette population, immigrée et descendante d'immigrés, pour peu qu'on leur offre un but dans la vie.

Responsabilité

Résultat : nous voici face à la troisième génération issue de cette immigration, mise à l'écart dans ces ghettos que sont devenues les banlieues « sensibles », qui ne se sent pas française, et qui pour cela refuse les valeurs de la République.

Depuis quarante ans, une dizaine de « plans banlieue » ont été mis en place par les gouvernements successifs, avec un bilan mitigé sur le terrain

La France doit faire face à ses responsabilités vis-à-vis de ces jeunes : elle ne peut pas jouer éternellement le rôle de la « *mère qui rejette* », face à ces pays d'origine qui seraient des « *pères qui ignorent* ». La blessure d'abandon est immense chez ces adolescents, aussi ne faut-il pas s'étonner de les voir adhérer au premier discours ou la première idéologie qui leur accorde un peu de reconnaissance et leur donne l'occasion de faire partie d'un groupe, d'une famille. C'est exactement ce qu'attendent les salafistes et autres intégristes de tous bords !

La banlieue c'est mille cinq cents quartiers en France. On y recense trois cent mille jeunes de 16 à 24 ans qui n'ont ni école, ni emploi, ni formation. Depuis quarante ans, une dizaine de « plans banlieue » ont été mis en place par les gouvernements successifs, avec un bilan mitigé sur le terrain.

Emmanuel Macron était très attendu le mardi 22 mai sur le plan banlieue qui devait s'inspirer du plan Borloo. Le chef de l'Etat a présenté une série de mesures pour les quartiers défavorisés assez éloignées des propositions du rapport Borlooremis fin avril. De quoi susciter la déception des élus locaux face à une politique de la ville qui leur accorde de moins en moins de moyens.

Un besoin d'écoute

La majorité des jeunes de ces quartiers ne demande qu'une main tendue pour s'en sortir et ne crée aucun trouble. Les associations sportives ou culturelles, ainsi que les autres acteurs de terrain qui connaissent bien la situation, la misère, la violence et la relégation dont ils souffrent, tous peuvent leur offrir ce soutien, à condition d'être libres de toute emprise politique. Le renforcement du monde associatif indépendant, et de l'éducation en général, est primordial. Tout ceci doit faire réagir les maires, les conseils départementaux et l'État, et déboucher un financement conséquent de ces structures.

Ces jeunes en ont assez d'être stigmatisés et ont désespérément besoin d'écoute et de gestes forts dans leur direction

Aux actions éducatives menées par ces associations et les dispositifs d'éducateurs spécialisés – de moins en moins présents en direction des publics jeunes, faute de moyens humains – il faut une action concomitante des services de police pour endiguer les trafics et éloigner les éléments subversifs (salafisme galopant) qui pourrissent la vie des quartiers.

Travaillant au quotidien dans les quartiers, auprès de ces jeunes, je sais combien ils en ont assez d'être stigmatisés et ont désespérément besoin d'écoute et de gestes forts dans leur direction. C'est donc par une analyse objective, non moralisatrice, que nous parviendrons à endiguer ce fléau qu'est la radicalisation et à proposer un avenir à notre jeunesse et à notre pays.

Bruno Pomart (Maire de Belfou (Aude), ex-policier du Raid (Police nationale)) et **Bruno Pomart (Maire de Belfou (Aude), ex-policier du Raid (Police nationale))**

Le bilan

Etat des lieux de la lutte contre la radicalisation en France

Le rapport de la mission parlementaire sur « le désendoctrinement et la réinsertion des djihadistes » admet qu'il n'existe pas de « recette miracle ».

Par Elise Vincent Publié le 12 juillet 2017 à 11h23 - Mis à jour le 13 juillet 2017 à 10h04

C'est un rapport plutôt compréhensif des tâtonnements initiaux de la politique gouvernementale de lutte contre la radicalisation que devaient rendre, mercredi 12 juillet, les sénatrices Esther Benbassa (Europe Ecologie-Les Verts) et Catherine Troendlé (Les Républicains), chargées de la mission d'information sur *« le désendoctrinement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe »*. Seize mois après le début de leurs auditions, en mars 2016, elles dressent finalement un panorama bien plus nuancé que le *« bricolage »* qu'elles avaient dénoncé en février dans un rapport d'étape. *« Il n'existe pas de recette miracle »,* admettent-elles dès leur préambule de cet état des lieux.

Alors que le projet de loi antiterroriste transposant dans le droit commun des mesures de sécurité inspirées de l'état d'urgence sera examiné par le Sénat, le 18 et 19 juillet, la question de la radicalisation est, depuis son lancement en 2014, un domaine d'action plus hésitant. Plusieurs associations subventionnées ont été critiquées – voire condamnées – pour leur gestion financière et les carences de leur prise en charge. Fin juin, des parents de jeunes partis en Syrie ont même été mis en examen pour *« financement du terrorisme »*. Ils sont accusés d'avoir détourné de l'argent versé par l'Etat pour l'envoyer à leur enfant.

Mmes Benbassa et Troendlé se *« félicitent »* ainsi des ajustements faits en cours de route par le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR), chargé de la coordination nationale de tous ces dispositifs. Plusieurs structures ont vu leur financement revu à la baisse, voire interrompu, après évaluation de leur travail ou réorientation du pilotage. Le partenariat avec la pionnière du sujet, l'anthropologue Dounia Bouzar a pour sa part pris fin mi-2016 après qu'elle a démissionné sur fond de tensions autour de la déchéance de nationalité et de montée en puissance d'autres acteurs, dont l'association niçoise Entr'autres, dirigée par le psychanalyste Patrick Amoyel, mis en examen en avril pour « viols par personne ayant autorité » et « exercice illégal de la médecine ».

800 familles sont suivies en France

Contrairement à ce qui a été dit pendant longtemps, les rapporteurs notent toutefois que le financement de toutes ces associations est d'une ampleur*« limitée » :* autour de 8 millions d'euros de dotation, en 2015 et 2016, selon les chiffres du CIPDR, pour une soixantaine de structures, dont des professionnel de l'insertion. Le budget total du CIPDR consacré aux actions de prévention de la radicalisation est, lui, de 20 millions d'euros. La moitié va à la sécurisation des sites sensibles (écoles, lieux de culte) et l'équipement des polices municipales. Le seul centre de « déradicalisation » français, Pontourny (Indre-et-Loire), fermé en février faute de pensionnaires, a lui reçu une dotation initiale de 2,5 millions d'euros.

Alors que quelque 2 600 personnes et 800 familles sont suivies en France par des structures financées par des fonds publics, le rapport des sénatrices survient malgré tout un peu à contretemps par rapport au travail effectif du gouvernement. Mmes Benbassa et Troendlé formulent dix propositions. Mais pratiquement toutes sont déjà mises en œuvre ou prêtes à l'être. Selon nos informations, de nouvelles annonces devraient même être dévoilées d'ici le mois d'août.

La mission d'information apporte toutefois une plus grande transparence sur l'ensemble du champ d'action de la lutte contre la radicalisation, en particulier sur le sort des mineurs. Jusqu'à présent, peu d'éléments avaient été dévoilés, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) étant très frileuse sur le sujet.

Au 1er avril, 58 mineurs avaient ainsi été déférés depuis 2012 devant le pôle antiterroriste à Paris pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste. Neuf ont déjà été jugés. Au 1er août 2016, ils étaient 110 poursuivis pour*« apologie du terrorisme »*. Enfin, plus de 360 étaient pris en charge au 1er juillet 2016, *« en raison d'éléments*

objectifs et inquiétants pouvant indiquer leur entrée en processus de radicalisation ». Une population en augmentation, mais qui ne représente que 2 % du public suivi par la PJJ.

Abandon du terme de « déradicalisation »

Les chiffres rendus publics montrent aussi que chez les 39 mineurs mis en examen au 1er avril, la moitié était incarcérée. L'autre moitié bénéficiait d'un contrôle judiciaire. Trois ont pu aussi bénéficier d'un dispositif novateur :*« l'appartement éducatif »*. Un système permettant le placement seul dans un logement, avec la présence constante d'un éducateur assisté d'un thérapeute. Des places ont sinon été *« réservées »* dans quinze structures d'accueil, majoritairement des centres éducatifs fermés, à raison d'un jeune par établissement pour ne pas créer de *« concentration »*. Neuf places étaient occupées au 1er avril.

Le rapport de la mission d'information prend enfin le parti d'un changement important en matière de vocabulaire : l'abandon du terme de « déradicalisation ». Une expression qui avait déjà commencé à tomber en désuétude dans les milieux spécialisés, tant elle recoupe des réalités religieuses, sociologiques et politiques complexes. Pour être éventuellement efficace, il est désormais considéré qu'une action de « désendoctrinement » ne doit surtout pas être affichée au risque de perdre immédiatement tout crédit auprès du public visé.

Les dispositifs de droit commun sont privilégiés : maisons des adolescents, centres hospitaliers, etc. Une très grande discrétion prévaut aussi pour des initiatives en milieu scolaire ou en sortie de prison. Même chose en ce qui concerne le « contre-discours ». Au-delà des campagnes de sensibilisation officielles comme celle liée à la plate-forme Stop-djihadisme, nombre d'actions, par exemple dans les lieux de culte, sont actuellement mises en œuvre sans aucune publicité.

Elise Vincent

Esther Benbassa : Contre la radicalisation djihadiste, il faut plus que du « bricolage »

Esther Benbassa (Sénatrice EELV du Val-de-Marne)

Chargée de la mission d'évaluation du Sénat, la sénatrice EELV épingle dans une tribune au « Monde » le dispositif destiné à endiguer la radicalisation et dénonce des mesures prises « dans l'immédiateté » après les attentats

Publié le 15 mars 2017 à 10h15 - Mis à jour le 15 mars 2017 à 11h45

Esther Benbassa, en décembre 2011 devant le Sénat à Paris lors d'une manifestation pour le vote des étrangers aux élections locales. Charles Platiau / Reuters

[*Esther Benbassa, sénatrice (EELV) du Val-de-Marne, codirige avec la sénatrice (LR) du Haut-Rhin Catherine Troendlé la mission d'information sénatoriale « désendoctrinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe ». Toutes deux ont présenté, le 21 février, un premier bilan très critique des dispositifs existants. Leur analyse a déclenché une vive polémique*]

TRIBUNE. La mission d'information sénatoriale « Désendoctrinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe » que je codirige avec ma collègue Catherine Troendlé, sénatrice (LR) du Haut-Rhin, a débuté ses travaux en mars 2016. Dans un article fort savant, « Non, la déradicalisation n'est pas un échec ! » (*Le Monde* daté du 28 février), *[le psychanalyste]* Fethi Benslama nous soupçonne d'avoir voulu *« introduire dans le débat de l'élection présidentielle la question de l'évaluation des dispositifs de prise en charge de la radicalisation »*. Il ne semble pas avoir observé que moi et ma corapporteure n'étions pas exactement du même bord. Comment pourrions-nous récupérer politiquement ce débat, et au profit de quel candidat ?

Je connais Fethi Benslama, je l'apprécie, il nous est arrivé de collaborer. Je regrette d'autant plus qu'il ait décliné les onze invitations pour une audition que l'administration du Sénat lui a soumises depuis avril 2016. D'autres chercheurs se sont montrés plus coopératifs. Mais il est peut-être plus valorisant de critiquer dans les colonnes d'un grand quotidien un bilan d'étape que l'on n'a pas lu (il a été mis en ligne le lendemain de la parution de son article) que de perdre une heure au Palais du Luxembourg pour exposer le travail de son équipe à notre mission d'information.

Je partage, pour l'essentiel, les grandes lignes théoriques développées par Fethi Benslama. Je m'étonne en revanche de le voir sacrifier au populisme en vogue et faire de nous, élus, les fossoyeurs d'un grand projet en raison d'une *« lâcheté politique qui aboutirait à entraîner le savoir dans le retard qu'accuse le politique »*.

Experts en « déradicologie »

Les politiques dites, improprement, de « déradicalisation » ont connu plus d'un échec depuis 2014. Certaines associations, en manque de fonds, se sont engouffrées dans ce créneau, qui promettait un afflux de subventions. Des structures improvisées sont apparues, des experts en « déradicologie » se sont mis en scène. Parallèlement, de petites associations, peu dotées, qu'on aurait aimées plus nombreuses, ont mené un travail de qualité. Les « unités dédiées » en prison n'ont pas non plus donné les résultats escomptés et le ministre de la justice est revenu récemment sur ces expériences.

La panique du gouvernement consécutive aux attentats, des mesures prises dans l'immédiateté pour rassurer la population, la volonté d'un affichage rapide n'ont pas permis de lancer des expériences solides, nées d'une large concertation, poursuivant des objectifs précis et accessibles.

« Le centre de Pontourny est aujourd'hui vide, 27 personnes y travaillent, son budget annuel est de 2,5 millions d'euros »

L'évaluation n'a pas suivi non plus. Le bricolage a prévalu. Muriel Domenach, secrétaire générale du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, reconnaît elle-même l'*« inquiétude et les interrogations provoquées »* par certains choix (*LaGazette des communes*, 21 février 2017).

Dans le cadre de notre mission, nous avons visité, le 3 février 2017, le centre de Pontourny, à Beaumont-en-Véron, en Indre-et-Loire, qui a vocation à accueillir des jeunes « radicalisés » hors de toute procédure judiciaire. Nous n'y avons vu, ce jour-là, qu'un unique pensionnaire.

Ce centre devait constituer un moyen terme entre un milieu totalement ouvert et la prison et préfigurer l'ouverture de 13 autres centres similaires. A sa plus forte affluence, il n'a accueilli que 9 personnes, quand sa capacité était de 25. La sélection et le recrutement des candidats paraissent avoir été déficients. Quarante pour cent des préfectures n'ont pas répondu à l'appel de la circulaire ministérielle engageant la procédure d'identification des personnes susceptibles d'être accueillies.

Rejet

Un des pensionnaires avait une fiche S. Un autre était proche d'un kamikaze du Bataclan et faisait partie d'un réseau de djihadistes à Strasbourg, il a été mis en examen. Le dernier, rencontré lors de notre passage, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis pour violences et apologie du terrorisme le 9 février 2017.

Le profil de certains pensionnaires n'a pas aidé à rassurer la population, au sein de laquelle le rejet a hélas primé. Les modules de formation consistaient en distanciation, engagement citoyen, approche thérapeutique et insertion professionnelle. En raison des départs précipités, aucun pensionnaire n'étant resté plus de cinq mois, le programme n'a pas été mis en œuvre dans sa totalité.

Je sais – comme chercheuse – que le temps de la recherche et de l'expérimentation est long. Mais je sais aussi – comme politique – que le temps des politiques est court et qu'il leur faut bien rendre compte de l'utilisation des deniers publics. Un fait demeure, qu'aucune théorie ne peut occulter : ce centre est aujourd'hui vide, 27 personnes y travaillent, son budget annuel est de 2,5 millions d'euros.

Je comprends que les chercheurs veuillent poursuivre leurs recherches. Il ne s'agit pourtant pas là d'un travail sur Maïmonide ou sur Henri IV, qui n'aurait besoin que de textes, de manuscrits ou d'archives, mais d'une « recherche-action », orientée par la psychanalyse, telle que veulent la conduire Fethi Benslama et son équipe. Il est heureux qu'elle ait attiré l'attention de l'Agence nationale pour la recherche (ANR) pour son subventionnement. Reste que, pour la mener à bien, il faut du « matériel humain », je veux dire : des pensionnaires. Or ils ne sont pas là.

L'avenir semble plutôt à un accompagnement sur mesure, individualisé, de ces jeunes et moins jeunes « radicalisés », le collectif venant en complément.

Esther Benbassa (Sénatrice EELV du Val-de-Marne) et **Esther Benbassa (Sénatrice EELV du Val-de-Marne)**

Radicalisation : « Le double mouvement de déni et de panique est préoccupant », pour la secrétaire générale du Comité de prévention

Muriel Domenach, qui quitte la tête du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, dresse le bilan pour « Le Monde ».

Propos recueillis par Louise Couvelaire Publié le 18 juillet 2019 à 03h18 - Mis à jour le 18 juillet 2019 à 12h32

Muriel Domenach à l'aéroport Atatürk, à Istanbul (Turquie), en juillet 2016. OZAN KOSE / AFP

Secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR) depuis fin 2016, **Muriel Domenach,** diplomate de carrière, a été nommée ambassadrice de la France auprès de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), où elle avait exercé en tant que conseillère en 2005. A la veille de son départ, elle dresse le bilan de son action au sein du CIPDR. Sous l'autorité du premier ministre Edouard Philippe, le secrétariat général du comité compte trente-deux personnes et dispose d'un budget de 64 millions d'euros en 2019, sur l'enveloppe du ministère de l'intérieur.

Votre action depuis trois ans est axée sur la prévention de la radicalisation plutôt que sur la déradicalisation. Qu'est-ce que cela a changé ?

Avec la déradicalisation, on a cru qu'il existait une recette magique pour déprogrammer un individu comme un logiciel. C'était une attente irréaliste.

Dès 2014, la politique publique insistait sur la prévention. Les premières expériences ont fait apparaître toute la complexité des processus à l'œuvre : il n'y a pas un profil type, mais une diversité de profils et de ressorts. C'est en activant, et en formant, tous les professionnels sociaux de terrain « classiques », comme les professeurs, les éducateurs, les médiateurs, les psychologues et les référents religieux, que l'on parvient à des résultats. Pas en laissant le sujet aux mains de gourous autoproclamés.

Quels résultats ?

Une meilleure compréhension du phénomène et un réseau de vigilance et de prise en charge formé et investi, capable de travailler collectivement.

Aujourd'hui, dans les services publics, tout le monde a compris que le port du voile et de la barbe ne sont pas, en soi, des indicateurs de radicalisation. Les indicateurs ont été nettement affinés et prennent en compte une dimension essentielle : la rupture avec l'ordre social à partir d'un absolutisme de la norme religieuse.

Par ailleurs, les acteurs du service public ne sont plus face à un choix binaire – « dois-je dénoncer ou pas ? » – ; aujourd'hui, ils ont des interlocuteurs avec qui ils peuvent discuter, échanger, confronter les points de vue… Ils ne sont plus seuls. Les chefs d'établissements sont formés par exemple, il y a aussi un référent dans chaque académie. Signaler, ce n'est pas dénoncer, c'est aider à la prise en charge en amont.

Le rapport en lui-même est équilibré. En revanche, l'alarmisme de certains est non seulement contre-productif, mais il peut aussi être décourageant pour les acteurs de la prévention qui s'investissent. C'est un discours à côté de la plaque, anxiogène et démobilisateur.

Le double mouvement de déni et de panique que continue de susciter le terme « radicalisation » est préoccupant, notamment sur les réseaux sociaux. Les marchands de peur, qui considèrent que tout musulman est un suspect potentiel et que tout musulman pratiquant est un danger, comme les marchands de déni, qui refusent de nommer le problème et continuent de considérer les processus de radicalisation comme de simples ruptures adolescentes, se nourrissent l'un l'autre de manière malsaine.

La surreprésentation des pôles sur Internet et dans le débat public alimente la « tenaille identitaire » entre une islamosphère et une fachosphère qui s'entretiennent dans l'idée d'une confrontation inéluctable. Cette polarisation bruyante est contre-productive.

Le rapport pointe des « zones d'ombre ». En subsiste-t-il ?

La radicalisation dans le sport et dans les prisons, deux secteurs pointés du doigt dans le rapport, figure parmi les priorités depuis plus d'un an et demi !

Les mesures sont inscrites dans le Plan national de prévention de la radicalisation « Prévenir pour protéger » présenté par le premier ministre en février 2018. Le bilan d'étape publié en avril fait le point sur les actions mises en œuvre ; 2 000 acteurs ont été formés dans le milieu sportif par exemple, et un dispositif de sensibilisation est déployé dans vingt-cinq préfectures pour préparer de nouveaux contrôles administratifs des clubs sportifs, menés conjointement par les services des ministères de l'intérieur et des sports.

Il n'y a plus de points aveugles dans la politique de prévention, il y a des axes d'efforts particuliers. Ni déni ni panique.

Vous avez également lancé une réflexion sur les liens entre délinquance et radicalisation. Où en est-on ?

Un retour d'expérience, une sorte de « bilan prévention » sur le parcours de Cherif Chekatt *[l'auteur de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg, le 11 décembre 2018, faisant cinq morts et onze blessés]* a été présenté au premier ministre lors de la réunion du CIPDR en avril. Comme le font les Britanniques depuis longtemps. La question était de savoir ce que nous n'avions pas vu.

A l'époque, il n'y avait pas de dispositifs de prévention. Nous avions donc réuni tout le monde : l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les services de protection de l'enfance (ASE), les agences régionales de santé (ARS), l'administration pénitentiaire *[le jeune homme avait un casier judiciaire chargé]*…

Cherif Chekatt, qui n'est jamais parti en Syrie, c'est la menace sans l'emprise territoriale de Daech *[acronyme arabe de l'organisation Etat islamique, EI]*. C'est aussi l'illustration du lien qui peut exister entre délinquance et radicalisation, ce ne sont pas des mondes étanches.

Nous savons aujourd'hui qu'il faut porter une attention particulière aux gamins qui ont une propension à la violence alimentée par la religion. Ce sera intégré dans la prochaine stratégie de prévention de la délinquance annoncée par le premier ministre, qui inclura une meilleure prise en charge psychologique.

Cet aspect faisait partie des failles ?

En termes de prévention, les acteurs n'étaient, à l'époque, pas formés à la détection et ne se parlaient pas. Résultat, il y a eu une impasse sur la dimension religieuse dans la famille, en l'espèce le père, qui justifiait ses actes de violence envers sa femme et ses enfants en invoquant la religion.

Il est également apparu que la dimension psychologique n'avait jamais été prise en charge, pas même à la sortie de prison de Cherif Chekatt. Le garçon avait pourtant été diagnostiqué psychotique à l'âge de 8 ans ! Décrocheur à 12 ans, il est devenu ce que l'on appelle un « incasable », personne ne savait quoi en faire. Il avait aussi été détecté comme radicalisé en prison mais il a fait une « sortie sèche », sans suivi social. Aujourd'hui, avec les dispositifs préfectoraux de prévention, tout ça, on le verrait très tôt. Un cas comme lui pourrait être pris en charge en amont.

La dimension psychologique commence-t-elle à être prise en compte ?

C'est un sujet délicat. Les uns disent qu'il ne faut pas criminaliser la maladie mentale, les autres estiment qu'invoquer une maladie mentale, c'est déresponsabiliser les personnes radicalisées, voire la société.

Nous plaidons pour une approche pragmatique. A bas bruit, nous avons avancé. Tout d'abord, il est tout à fait possible de faire un signalement dans le respect du secret médical. L'Ordre des médecins l'a confirmé. Ensuite, les agents et les médecins des agences régionales de santé (ARS) participent de plus en plus aux cellules de prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CPRAF). Parmi les 2 500 jeunes pris en charge par ces cellules, la moitié se voit proposer un suivi psychologique. Il faut faire mieux. L'objectif est d'avoir un psychiatre coordinateur dans chaque ARS chargé de la coordination du suivi du profil en question. Ce dispositif va se développer à partir de la rentrée.

Les ressorts de la radicalisation ont-ils changé ?

L'aspect psychologique est un aspect à prendre en compte parmi d'autres. Mais c'est un volet extrêmement important dans le contexte de reconfiguration de la menace.

Aujourd'hui, le départ en Syrie n'est plus le sujet, le facteur géopolitique n'est plus au premier plan. La menace reste pourtant élevée. Des attentats sont toujours déjoués. Mais la capacité de planification de l'EI s'est largement affaiblie. Nous avons affaire à des actes souvent plus inspirés que commandés. Ils sont rendus possibles par des fêlures personnelles dans lesquelles s'engouffre la propagande d'un islam de rupture qui prône un absolutisme religieux. C'est tout l'intérêt d'intégrer aussi la dimension religieuse dans la détection, la formation des professionnels, la prise en charge préventive et le « contre discours ».

Peut-on parler d'une troisième phase dans la gestion du phénomène, plus sociale et sociétale ?

Le renforcement du maillage social dans les territoires exposés est urgent. Ceux qui invoquent la norme religieuse pour contester la norme civile s'appuient sur le relâchement du tissu social. On le sait. Là où les pouvoirs publics sont absents, là où le tissu associatif est faible, les « frères » et la mosquée se chargent de la régulation sociale. C'est ce que les acteurs sociaux et de sécurité font remonter. L'objectif des islamistes est clairement d'investir le terrain social, et c'est quand il est désinvesti par la République qu'ils avancent.

Au CIPDR d'avril, nous avons acté avec Olivier Noblecourt *[délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté]* la création de quarante postes d'éducateurs de rue qui seront formés à la détection de la radicalisation dans des quartiers vulnérables. La reconquête républicaine se joue aussi sur le terrain du social.

Louise Couvelaire

La radicalisation dans d'autres domaines

Fethi Benslama : le djihadisme, « un laboratoire des radicalisations »

Pour le psychanalyste spécialiste de la radicalisation, le phénomène est notamment lié aux revendications identitaires qui s'expriment dans le monde entier.

Propos recueillis par Elise Vincent Publié le 10 novembre 2018 à 10h28 - Mis à jour le 13 novembre 2018 à 15h50

Fethi Benslama est psychanalyste et professeur à l'université Paris-Diderot. Il est par ailleurs à la tête des premiers Etats généraux « psy » sur la radicalisation qui ont eu lieu, à Paris, du 7 au 10 novembre. Une rencontre de professionnels, voulue par le plan national de lutte contre la radicalisation. Selon M. Benslama, la radicalisation djihadiste a été le « laboratoire » d'autres *« formes de radicalisation qui existent ou à venir »*.

Trois ans après le 13-Novembre, votre regard sur la radicalisation djihadiste a-t-il changé ?

Oui, car, il y a trois ans, on avait des idées très générales. Nous n'avions pas cette connaissance concrète et directe de ce qu'on appelle les « radicalisés ». Bien sûr, certaines personnes connaissaient la réalité, comme les travailleurs sociaux. Pour ma part, j'avais une consultation dans une cité de Seine-Saint-Denis. Je savais de quoi il retournait. On a tout de même été surpris par la soudaine multiplication d'individus radicalisés à partir de 2014 et pour laquelle le gouvernement a mis en place des dispositifs de signalement. Aujourd'hui, on n'est plus dans les grandes théories et les spéculations sur la radicalisation.

Quelle influence cela a-t-il sur les modes de prise en charge ?

On essaye concrètement de voir quelle est la trajectoire du jeune, par où il est passé, ce que la radicalisation a rempli comme fonction dans sa vie psychique. Lui ne va jamais en dire clairement les raisons profondes, c'est à nous de les découvrir. Avant, on s'en tenait au discours manifeste, au fanatisme, à l'écran idéologique. Aujourd'hui, nous essayons de traverser cet écran pour comprendre les ressorts intimes de la personne et, quand nous y parvenons, il devient possible de l'aider à faire un autre choix, à trouver des potentialités ignorées, pour réorienter le cours de sa vie.

Connecteriez-vous la radicalisation djihadiste à la montée du conservatisme religieux musulman ?

Le fondamentalisme a été armé en Afghanistan dans les années 1980, là s'est ouverte la première école moderne du djihadisme. Les partisans qui ont survécu se sont aguerris, ils ont eu le sentiment de gagner la guerre. Ils ont considéré que, puisqu'ils avaient réussi là, ils étaient en mesure de le refaire ailleurs. Ils se sont répandus partout où il y avait des conflits impliquant des musulmans. Beaucoup de ces ex-djihadistes d'Afghanistan se sont ainsi engagés dans la guerre civile en Algérie. Bref, ils ont fait passer le message d'une résistance armée fondamentaliste accessible à tous.

Le salafisme que l'on voit grandir aujourd'hui est, pour sa part, une « niche écologique » où prolifèrent ceux qui veulent imiter les ex-djihadistes d'Afghanistan. Il y a plus que du conservatisme dans le salafisme. Il y a un salafisme qui prône la distinction du religieux du politique, certes, mais il y a aussi un salafisme qui veut que la religion domine le politique. Ce courant diffuse une haine contre toutes les formes politiques modernes, notamment les Etats-nations et leurs acteurs.

La radicalisation djihadiste est-elle à l'image d'une hausse plus générale de la radicalité de la jeunesse ?

Le djihadisme est apparu dans un contexte très précis, et c'est une forme très avancée de la radicalisation, avec la particularité d'être armée. Mais il y a d'autres formes de radicalisation qui portent dans les plis de leur idéologie les mêmes ingrédients. Je pense qu'il y a un phénomène global de la radicalisation de la jeunesse à relier aux revendications identitaires partout dans le monde. Ces revendications recèlent la hantise d'être menacé dans son être, d'où le recours à la haine de l'autre qui donne le sentiment d'offrir un bouclier de protection.

Même dans des pays puissants et en paix, on voit se répandre ce phénomène. La mondialisation a engendré une homogénéisation qui a mis à mal les représentations de soi-même. L'être humain est fragile et excessif à la fois. Or partout, avant, les traditions essayaient de donner des « contenances », en donnant à la fois des limites et en rassurant. Cela a éclaté.

Internet a-t-il accéléré tout cela ?

Oui, Internet donne à quiconque un espace qui le détache de ses contenances traditionnelles, une sorte d'habitacle, où il est à la fois émetteur et récepteur de nouvelles et de vérités, sans limites. Cela attise tous les phénomènes d'agression et de haine, parce qu'il y a une libération des contraintes. Nous avons aujourd'hui une vie familiale, professionnelle, mais aussi cybernétique, et dans cette vie-là, beaucoup de gens se conduisent comme des petits terroristes ordinaires en lançant des bombes d'injures, de menaces, d'incriminations. Chacun fabrique ses « news » et sa vérité du moment qu'il communique à son réseau.

Cela a des incidences par exemple sur les violences de bandes que l'on constate aujourd'hui. Internet n'est pas qu'un puissant moyen de diffusion, il permet à chacun de créer une sorte de « bureau des légendes » personnel. Aujourd'hui, il est donc un impératif de mener un travail de civilisation dans l'usage d'Internet. Il faut tirer les leçons de ce qui s'est passé avec la radicalisation islamiste, car toutes les formes de radicalisation que l'on va avoir à l'avenir vont utiliser ces moyens-là.

Que peuvent donc la psychanalyse ou la psychiatrie en la matière ?

D'abord, il ne faut pas réduire les radicalisations à des phénomènes pathologiques ou psychiatriques. Les troubles des êtres humains ne rentrent pas tous dans cette nomenclature. Les « psys » ne peuvent pas grand-chose sur le plan collectif. Ils ne peuvent que traiter les cas, un à un. Mais outre l'aide à tel ou tel jeune se perdant dans les méandres de sa construction, ils peuvent contribuer à une réflexion forte par rapport à ces expressions de haine qui provoquent régulièrement de la panique dans l'espace public.

Regardez, récemment, quand un jeune a posté sur les réseaux sociaux un appel à*« purger la police »*. Cela a déclenché une mobilisation de tout l'appareil d'Etat. C'est du côté de ce qu'on appelle la prévention primaire qu'il faut trouver les ressources pour engager ce travail de civilisation. A l'école, bien sûr, mais on lui demande beaucoup. Il faut donc aussi former les éducateurs pour faire face aux nouveaux problèmes de la vie cybernétique.

Diriez-vous que la radicalisation djihadiste a été un laboratoire des haines actuelles ?

C'est une expérience dans laquelle nous devons puiser des enseignements fondamentaux. Nous savons qu'elle correspond à une conjoncture particulière. Mais il existe d'autres formes de radicalisation actuelles ou à venir. Quand vous voyez que même des végans, en principe contre la violence, deviennent des casseurs, je ne serais pas étonné qu'un jour ils aillent plus loin. Les grandes utopies laïques avaient structuré la haine et donné des moyens de sa sublimation éthique et théorique.

Or, aujourd'hui, ces utopies sont affaiblies, ce qui laisse la place aux moulins de la haine pure et de la peur. Un jeune radicalisé que j'avais suivi m'avait dit un jour :*« J'aime la haine car elle me rend plus fort. »* Pourquoi ? Parce que quelqu'un qui fait peur impressionne ses semblables, il se fait craindre. Or, souvent, ces jeunes se détestent eux-mêmes au départ, la rencontre avec l'offre de radicalisation leur permet de détourner la haine contre les autres. Ils découvrent alors qu'ils sont pris en considération, et obtiennent le « respect », par la terreur.

Sur la réforme des retraites, le PS au risque de la radicalisation

Pour mener la bataille contre la réforme d'Emmanuel Macron, M. Olivier Faure, premier secrétaire générale du PS, fait feu de tout bois, quitte à prendre des libertés avec la réalité, selon l'éditorialiste du « Monde », Michel Noblecourt.

Par Michel Noblecourt Publié le 26 décembre 2019 à 06h00 - Mis à jour le 26 décembre 2019 à 17h13

Le 16 decembre 2019 , des figures de la gauche viennent saluer les grevistes de la gare de Lyon. Ici le Premier secretaire du Parti socialiste Olivier Faure avec des cheminots. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Analyse. Le premier secrétaire du Parti socialiste (PS) est allé saluer, lundi 16 décembre, un piquet de grève de cheminots, gare de Lyon à Paris. Cette démarche inédite, Olivier Faure l'a accomplie en compagnie de Fabien Roussel, secrétaire national du Parti communiste (PCF), pour appuyer la revendication de la CGT qui réclame le retrait pur et simple de la réforme des retraites.

Le 12 décembre, à la Bourse du travail de Saint-Denis, lors d'un meeting un peu vite qualifié d'*« historique »*, M. Faure s'est retrouvé sur la même estrade que son homologue du PCF, rejoint par Julien Bayou (Europe Ecologie-Les Verts), Eric Coquerel (La France insoumise), Olivier Besancenot (Nouveau Parti anticapitaliste) et même Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière) – ces deux derniers ne se privant pas de cibler le PS. Le social-démocrate qui a longtemps partagé les combats de François Hollande a côtoyé ses alliés communistes, écologistes et révolutionnaires d'un soir sous une banderole *« contre la retraite Macron une autre réforme est possible ».*

Au-delà de la photo qui jaunira vite, la gauche « rassemblée » peine à proposer cette autre réforme. Vendredi 20 décembre, le PS, le PCF, EELV et plusieurs petites formations ont publié une déclaration commune édictant des principes généraux qui ne font que conforter le statu quo. Elle suggère d'*« améliorer le système de retraite solidaire par répartition sans pour autant augmenter l'âge de départ en retraite ou allonger la durée de cotisation »,* en évoquant vaguement un élargissement de l'assiette de financement. Un contre-projet en bonne et due forme attendra.

Pour mener la bataille contre la réforme d'Emmanuel Macron, M. Faure fait feu de tout bois, quitte à prendre des libertés avec la réalité. A entendre le député de Seine-et-Marne, on s'oriente vers un basculement dans un système de*« capitalisation »* alors que la retraite par répartition n'a jamais été mise en cause. Dénonçant un *« simulacre de négociation »* – qui a quand même duré près de deux ans –, il juge qu'il n'y a *« aucune urgence »* à réformer et qu'on assiste à une*« opération de régression comptable »*. Et il n'hésite pas à ajouter : *« Les régimes spéciaux, c'est une légende, ils sont en voie d'extinction. »*

En 2010, lorsque Nicolas Sarkozy avait, face à l'opposition unanime des syndicats exprimée massivement dans la rue, porté de 60 ans à 62 ans l'âge légal de départ à la retraite, Marisol Touraine avait élaboré une contre-réforme fondée sur le principe d'*« une retraite choisie, incitant à travailler plus longtemps ceux qui le peuvent et le souhaitent »*. Une retraite à la carte basée sur un *« système universel et personnalisé »*.

Rien de tel en 2019 : le PS, toujours aussi inaudible, a été incapable de proposer un contre-projet. Une abstention révélatrice de son état de délabrement et de sa panne de réflexion prospective. M. Faure se contente aujourd'hui de vanter les mérites de la réforme mise en œuvre en 2014 par Marisol Touraine, alors ministre des affaires sociales – qui avait prévu un allongement à 42 ans de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein. *« Nous avons permis de pérenniser le système de répartition »*, proclame-t-il, en oubliant que ses partenaires du 12 décembre à Saint-Denis avaient pour la plupart combattu cette réforme.

Démarche « punitive »

Dans *Les Echos* du 16 décembre, Mme Touraine critique, comme la CFDT, l'inflexibilité du gouvernement sur l'*« âge d'équilibre »*, estimant que *« l'âge pivot brouille le sens de la réforme des retraites »*. Mais elle ne juge pas, comme le premier secrétaire du PS, que tout est à jeter. *« Le gouvernement*, souligne l'ancienne ministre, *a transformé une réforme porteuse de transformations positives en une démarche financière, quasiment punitive, qui met tout le monde dans la rue, parce que l'objectif de simplicité et d'égalité a été obscurci par des considérations purement comptables ».*

En adoptant un tel positionnement, M. Faure, à la tête d'un parti qui a gravé dans le marbre de sa déclaration de principes le « réformisme », et qui a toujours défendu l'idée de ne pas rompre avec la culture de gouvernement, conduit le PS sur le chemin de la radicalisation. Cela le ramène en 2006, avant l'élection présidentielle, quand Laurent Fabius, candidat à la primaire socialiste, se faisait le chantre de *« l'opposition frontale »*, en reprochant au premier secrétaire, un certain François Hollande, de mener face à Jacques Chirac *« une opposition decaoutchouc »*.

Les détracteurs de M. Faure le soupçonnent, pour l'instant anonymement, de vouloir *« mélenchoniser »* le PS. Les plus sévères parlent même, avec les clins d'œil à l'extrême gauche, d'une *« corbynisation »*, se demandant faussement si Jeremy Corbyn, qui vient d'essuyer une défaite historique aux élections législatives, peut être un modèle pour conduire le PS sur la voie du renouveau idéologique et de la reconquête électorale.

En s'alignant sur les syndicats contestataires, le PS prend le risque de rompre avec les syndicats réformistes, qu'il s'agisse de l'UNSA, héritière de la Fédération de l'éducation nationale et traditionnellement proche, ou de la CFDT, qui a eu des relations historiquement mouvementées avec le parti de François Mitterrand.

En 2003, lors de la réforme des retraites de François Fillon, cautionnée par la CFDT, ce qui avait provoqué le départ de milliers de militants, le PS avait accueilli triomphalement à son congrès de Dijon Bernard Thibault, le secrétaire général de la CGT. Cela avait entraîné une glaciation des relations PS-CFDT jusqu'en 2010. Sous le quinquennat de François Hollande, l'heure était quasiment à la lune de miel. Les deux organisations se réclamaient alors toutes les deux du réformisme.

Michel Noblecourt

La radicalisation des Vrais Finlandais, en marge de leur passage au pouvoir

Après deux ans au gouvernement, la formation populiste anti-immigration s'est scindée en deux. Cette implosion a bénéficié à la frange radicale du parti.

Par Anne-Françoise Hivert Publié le 23 mai 2019 à 11h34 - Mis à jour le 23 mai 2019 à 19h38

Jussi Halla-aho, chef de file du parti (au centre), le 14 avril à Helsinki. VESA MOILANEN / AFP

L'extrême droite à l'épreuve du pouvoir 4/5. Assis dans un café du centre d'Helsinki début juin 2017, le très proeuropéen Alexander Stubb, ex-premier ministre finlandais, jubilait. *« Nous leur avons donné le baiser de la mort »*, disait-il alors à propos des Vrais Finlandais, entrés au gouvernement avec les conservateurs et les centristes en 2015. Plus divisé que jamais, le parti populiste eurosceptique, fondé en 1995 par le débonnaire Timo Soini, avait perdu plus de la moitié du soutien de ses électeurs en deux ans, victime, semblait-il, de l'implacable malédiction guettant toute formation populiste tentée par l'expérience du pouvoir.

Pourtant, deux ans plus tard, coup de théâtre : à l'issue des législatives du 14 avril, non seulement le parti décroche la deuxième place avec 17,5 % des voix, juste derrière les sociaux-démocrates (17,7 %), mais il s'affiche plus uni que jamais derrière son nouveau chef de file, l'eurodéputé Jussi Halla-aho, qui a succédé à M. Soini en 2017.

Pour comprendre ce renversement, il faut revenir au premier succès électoral, quand la formation eurosceptique décroche 19,1 % des votes en 2011. Dans un pays où la croissance s'essouffle, les Finlandais n'apprécient pas de devoir financer les plans d'aide aux pays du sud de l'Europe, jugés responsables de la crise dans laquelle ils s'enfoncent, après le naufrage de la Grèce.

« Tradition poujadiste »

A l'époque, Timo Soini refuse d'intégrer le gouvernement, craignant que les divisions entre les diverses factions au sein du parti ne s'accentuent. *« Les Vrais Finlandais sont à la base une formation populiste de tradition poujadiste, pour qui le positionnement anti-immigration n'était pas essentiel, mais qui a attiré des gens dont c'était la priorité »*, analyse le politologue Lauri Karvonen.

Parmi eux : Jussi Halla-aho, un linguiste, qui s'est fait connaître par son blog où il critique l'immigration et le multiculturalisme. En 2008, il lance le forum Internet, Hommaforum, point de ralliement des identitaires finlandais. Il est élu député en 2011. L'année suivante, il est mis à l'écart après avoir été condamné par la Cour suprême pour diffamation et incitation à la haine raciale, mais en 2013, il entre au Parlement européen.

En 2015, les Vrais Finlandais enregistrent un nouveau succès, en remportant 17,7 % des voix aux législatives. *« S'ils avaient refusé d'entrer au gouvernement cette fois, ils auraient perdu toute crédibilité »*, estime Lauri Karvonen. Timo Soini rêve d'une carrière diplomatique. Le centriste Juha Sipilä le nomme aux affaires étrangères et désigne quatre de ses acolytes à l'emploi, à la défense, aux affaires européennes et aux affaires sociales.

L'ex-chef de file des Vrais Finlandais, Timo Soini, en 2015 à Vantaa, dans l'agglomération d'Helsinki. LEHTIKUVA / REUTERS

A l'époque, une majorité des militants sont convaincus que le parti pourra exercer une influence sur la politique du gouvernement. *« Les conservateurs et les centristes avaient leur grand projet de la réforme de la santé, ce qui laissait* [aux Vrais Finlandais] *une marge de manœuvre sur l'immigration »*, précise le chercheur Niko Hatakka.

De fait, pendant quatre ans, plusieurs tours de vis seront donnés à la politique de l'asile. *« Le regroupement familial a été limité, les conditions pour l'obtenir ont été durcies et la durée pour faire appel de décisions concernant le droit d'asile a été réduite »*, déplore Kaari Mattila, secrétaire générale de la Ligue finlandaise des droits de l'homme.

« Les fanatiques sont toujours plus disciplinés »

Mais l'influence des populistes est difficile à évaluer. Car l'année même de leur entrée au gouvernement, 32 000 demandeurs d'asile arrivent en Finlande. La révolte gronde dans les rangs de la frange la plus radicale du parti, qui reproche à Timo Soini ses compromis. La colère s'intensifie à mesure que des groupuscules d'extrême droite, jusque-là actifs uniquement sur Internet, descendent dans les rues, où ils dénoncent l'inaction des Vrais Finlandais

Le congrès du parti, en juin 2017, tombe à point. Timo Soini annonce qu'il quitte la présidence. Les modérés ont-ils sous-estimé le mécontentement ? *« En tout cas, ils n'ont pas réussi à en mesurer l'ampleur, car Timo Soini est un homme de terrain et ses opposants se retrouvaient sur Internet, souvent dans des groupes de discussions privés sur Facebook »*, explique Niko Hatakka.

Le règlement du parti, qui permet à chaque militant de voter, fait le reste. Le 10 juin, Jussi Halla-aho ne remporte pas seulement la présidence du parti. Ses proches en noyautent la direction. Un *« coup »* soigneusement organisé, selon les modérés. Avec du recul, l'ex-député Simon Elo, n'est guère étonné : *« Les fanatiques sont toujours plus disciplinés. Ils ont rameuté 900 militants, nous en avions 600. »*

Victoire idéologique

Le lendemain, conservateurs et centristes annoncent leurs refus de collaborer avec le parti de M. Halla-aho. Pour éviter l'implosion du gouvernement, les modérés claquent la porte et fondent la Réforme bleue, emmenant avec eux 20 des 37 députés du parti. Ce jour-là, devant les journalistes, Simon Elo admet qu'il s'agit d'un *« suicide politique »*.

Deux ans après, il assure que le schisme était inévitable : *« Nous ne pouvions pas rester au sein d'un parti d'extrême droite qui prône un nationalisme ethnique et dont le dernier film de campagne incite à la violence. »* La Réforme bleue ne décollera jamais. Le 14 avril, M. Elo a perdu son siège, comme tous ses collègues de la nouvelle formation, qui n'a obtenu que 0,8 % des voix.

Pour les Vrais Finlandais, la scission était un soulagement. *« L'atmosphère est enfin devenue respirable »,* affirme Riikka Purra, conseillère politique du parti. Si le parti a d'abord eu du mal à remobiliser ses troupes, le débat sur l'immigration relancé après l'arrestation, en début d'année, de plusieurs hommes d'origine étrangère, soupçonnés de viols contre des mineures finlandaises, l'a remis en selle.

Il remporte sa première victoire pendant la campagne, au cours de laquelle*« plusieurs partis de droite ont aligné leur politique sur celle des Vrais Finlandais »*, note Niko Hatakka. La seconde intervient le 14 avril. A l'issue de législatives, le parti de Jussi Halla-aho décroche 39 sièges au Parlement et devient la seconde force politique du pays, à un siège des sociaux-démocrates. Et va siéger dans l'opposition.

« L'Allemagne a développé l'approche la plus complète de la lutte contre l'extrême droite »

Cynthia Miller-Idriss

Sociologue

L'exemple allemand le montre : pour contrer efficacement la droite radicale, les moyens employés doivent être intégrés à la protection et au renforcement de la démocratie elle-même, explique la sociologue Cynthia Miller-Idriss dans une tribune au « Monde ».

Publié le 04 avril 2019 à 06h00 Temps deLecture 4 min.

Manifestation d'extrême droite, le 27 août 2018, à Chemnitz, en Allemagne, après la mort d'un Allemand de 35 ans poignardé à la suite d'une dispute avec des étrangers. ODD ANDERSEN / AFP

Tribune. A la suite des attaques terroristes contre deux mosquées à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, le 15 mars, de nombreux pays ont décidé de renforcer leurs systèmes de surveillance et de contrôle des groupes d'extrême droite. Mais des services de renseignement plus efficaces sont-ils vraiment la meilleure réponse ?

L'Allemagne est sans doute le pays le mieux placé pour répondre à cette question. Après la chute du nazisme, elle a entamé un long travail pour reconstruire la démocratie, avant de devoir faire face à un retour de l'extrême droite au sein de la jeunesse dans les années 1980 et 1990. Elle a donc développé ce qui est incontestablement aujourd'hui l'approche la plus ambitieuse et la plus complète pour combattre l'extrême droite dans son ensemble. Celle-ci nous enseigne qu'une stratégie nationale qui se concentre sur la surveillance des extrémistes ne sera jamais suffisante. En effet, pour contrer efficacement la droite radicale,

les moyens employés doivent être profondément intégrés à la protection et au renforcement de la démocratie elle-même.

En Allemagne, le fait que la prévention de l'extrémisme est inscrite dans une pratique démocratique plus large signifie qu'elle fait partie des missions confiées à un grand nombre de fonctionnaires fédéraux, régionaux et locaux. Par exemple, les agences de renseignement sont littéralement appelées « Office de protection de la Constitution » (*Bundesamt für Verfassungsschutz*). En outre, la police allemande est formée pour identifier en cours d'enquête les éventuelles motivations haineuses des crimes commis.

Un vaste projet d'éducation publique

Enfin, les instituteurs, dans le cadre de leur mission d'enseignement des valeurs démocratiques, ont aussi pour mandat de faire de la prévention contre l'intolérance. Ils doivent être prêts notamment à débattre avec leurs élèves qui tiennent des propos d'extrême droite, ce qui demande d'investir pour les préparer à ces échanges. C'est notamment le cas à Dresde, où un projet pilote de trois ans a offert une formation intensive à des enseignants afin qu'ils apprennent à reconnaître les codes culturels de la jeunesse d'extrême droite.

Cette approche permet d'ancrer la lutte contre l'extrémisme dans un vaste projet d'éducation publique et d'établir une responsabilité collective plutôt que de compter sur de petits groupes, comme des professeurs d'histoire ou de sciences sociales. En Allemagne, les services fédéraux et régionaux d'éducation civique travaillent main dans la main avec les organisations locales. Ils proposent régulièrement des événements, des ateliers, des livres subventionnés et autres outils en même temps que des formations spécifiques pour les travailleurs sociaux, les parents, etc.

L'approche allemande reconnaît que, pour agir efficacement, il faut aller rencontrer la jeunesse à risque là où elle se trouve

Des centaines d'ONG financées au niveau fédéral, des organismes publics, des initiatives et des projets locaux sont donc à pied d'œuvre sur tout le territoire. Des fonds publics et privés sont également alloués à la recherche, à des programmes artistiques et à des projets théâtraux. Un réseau national d'églises et d'associations religieuses a également intégré le combat contre l'extrême droite à sa mission d'une société plus inclusive. Ces institutions sont devenues autant de lieux propres à la pratique d'une « culture démocratique au quotidien » (*demokratische Alltagskultur*).

Qui plus est, l'approche allemande reconnaît que, pour agir efficacement, il faut aller rencontrer la jeunesse à risque là où elle se trouve. Une dizaine d'initiatives au moins visent la radicalisation en ligne. On trouve aussi des programmes antiracisme destinés aux clubs de football, aux enseignants des écoles professionnelles… L'objectif étant d'aider chacun à reconnaître et à interrompre un processus de radicalisation avant qu'il ne soit trop tard.

Le principe – rencontrer les gens là où ils sont – s'applique également au travail mémoriel autour de l'Holocauste, qui est un exercice quotidien en Allemagne. Les espaces consacrés au souvenir des victimes de la violence d'extrême droite sont intégrés à la vie de tous les jours, dans les noms de rue, de pavés (*Stolpersteine*) commémoratifs placés là où résidaient les victimes de l'Holocauste. Par ces confrontations quotidiennes avec l'histoire vécue, le souvenir des actions de l'extrême droite se rappelle constamment à la mémoire des Allemands.

L'engagement de « chacun d'entre nous »

Nous contribuons tous à la propagation ou au rejet des discours extrémistes. Lier la prévention et la déradicalisation à la défense de la démocratie et de la société civile contribue à faire en sorte que l'extrémisme reste marginal. En outre, cela permet d'affirmer clairement que nous avons tous un rôle à jouer dans cette affaire.

L'approche allemande est certes imparfaite. Elle n'est pas venue à bout de l'extrême droite, qui est en plein essor, là comme ailleurs en Europe. Il faudrait que les ressources et les initiatives locales – trop souvent en doublon ou en compétition – soient mieux coordonnées. De même, les autorités allemandes devraient promouvoir davantage la diversité et l'inclusion. Mais aussi imparfaite qu'elle soit, l'approche allemande diminue le risque d'une attaque comme celle qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande.

Après ces événements, la première ministre Jacinda Ardern a montré la voie. Lors d'un discours prononcé dans un lycée de Christchurch quelques jours après la fusillade, elle a expliqué aux étudiants que, pour prévenir à l'avenir la violence extrémiste, il fallait que *« chacun d'entre nous »* s'engage à combattre le racisme, qui *« nourrit l'extrémisme »*. Autrement dit, prévenir l'attaque d'un autresuprémaciste dépasse le cadre du travail de quelques spécialistes. Cela fait partie de l'obligation que nous avons tous de faire vivre et prospérer la démocratie.

(Traduit de l'anglais par Pauline Colonna d'Istria)

Cynthia Miller-Idriss, spécialiste de l'extrême droite, est professeure d'éducation et de sociologie à l'American University de Washington. Son ouvrage le plus récent est « The Extreme Gone Mainstream » (Princeton University Press, 2018, non traduit).
Cynthia Miller-Idriss (Sociologue)

Russie : l'impasse de la radicalisation du pouvoir

Editorial. Refus de candidatures aux élections locales, arrestations de manifestants pacifistes, « purges » au sommet de l'Etat… Le Kremlin multiplie les signaux inquiétants.

Publié le 02 août 2019 à 11h38 Temps deLecture 2 min.

Manifestation contre le refus de certaines candidatures aux élections locales, à Moscou, le 27 juillet 2019. Maxim Shemetov / REUTERS

Editorial du « Monde ». En 2008, à l'issue de ses deux premiers mandats à la tête de la Russie, Vladimir Poutine s'était effacé pour laisser la place à son premier ministre, Dmitri Medvedev. Peu importe que celui-ci se soit rapidement révélé en personnage falot, désigné uniquement pour assurer l'intérim. La lettre de la Constitution, qui limite le nombre de mandats successifs à deux, était respectée.

Cette façade de respect de la loi, déjà bien fragile, est aujourd'hui en train de s'écrouler. L'interdiction des candidats de l'opposition libérale aux élections locales de septembre relève d'un abus de pouvoir évident. A travers toute la Russie, des centaines de candidats se voient refuser le droit de participer à de simples scrutins locaux. Seuls sont autorisés les représentants d'une opposition jugée « convenable » – communistes et ultranationalistes, loyaux au Kremlin sur l'essentiel.

A Moscou, ce déni de démocratie provoque une contestation importante, des manifestations pour des *« élections libres »*. Ce n'est pas une première : des sujets comme la baisse du niveau de vie, continue depuis cinq ans, l'écologie ou les libertés publiques ont entraîné ces dernières années des mobilisations importantes. Les autorités ont même montré, en cessant les poursuites pour un trafic de drogue imaginaire contre le journaliste Ivan Golounov, qu'elles savaient écouter l'opinion.

Le scénario « Bolotnaïa »

Cette fois, la réponse choisie est celle de la force. Les candidats déchus, transformés en meneurs de facto de la contestation, sont en prison ; 1 400 manifestants pacifiques ont été arrêtés lors de la manifestation du 27 juillet. Là encore, dans les tribunaux, le droit est bafoué.

La crainte est désormais de voir le Kremlin rééditer le scénario dit « Bolotnaïa », du nom de l'affaire pénale qui avait conclu, en 2012, les manifestations monstres contre le retour de Vladimir Poutine au pouvoir. A l'époque, une trentaine de personnes avaient été condamnées à des peines allant jusqu'à quatre ans et demi de prison.

Moscou serait bien inspiré de ne pas suivre cette voie. D'une part, rien ne dit que l'intimidation fonctionne sur le moyen terme. D'autre part, en insistant pour être réintégré au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, ce qui a été fait notamment avec le soutien de Paris, le pouvoir russe a montré qu'il entendait encore être considéré comme un membre de la famille européenne. Celle-ci requiert des règles, et en premier lieu le respect de l'Etat de droit. Un rappel qui pourrait être opportunément mis à l'ordre du jour de la rencontre entre Vladimir Poutine et Emmanuel Macron, le 19 août, au fort de Brégançon.

La troisième raison est pragmatique. Elle touche aux intérêts de l'élite russe elle-même. La perspective d'une transition chaotique en 2024 génère une forte tension en son sein. En l'absence de règles du jeu claires, les luttes de clans et de pouvoir se poursuivront, de plus en plus violentes. Cette nouvelle nomenklatura, bien qu'habituée aux remous, préfère la prévisibilité et la stabilité.

Et, si le président russe essayait de tordre la Constitution pour rester au pouvoir d'une manière ou d'une autre, il y a fort à parier que les manifestations actuelles ne constituent qu'un pâle avant-goût de ce qui pourrait alors arriver. Aucune aventure militaire, aucun ennemi extérieur fantasmé ne suffira à faire illusion. Il n'existe qu'une seule voie pour sortir de l'impasse : le respect de la Constitution. Cela est valable pour les élections locales du 8 septembre comme pour le scrutin présidentiel de 2024.